



2021

Rapport financier

Exercice clos le 31 décembre 2021

BOMBARDIER

Bombardier est un leader mondial en aviation⁽¹⁾, créant des avions novateurs qui changent la donne sur leur marché. Nos produits et nos services offrent des expériences de calibre international qui établissent de nouvelles normes en matière de confort des passagers, d'efficacité énergétique, de fiabilité et de sécurité.

Avec son siège social situé à Montréal, au Canada, Bombardier est présente dans plus de 12 pays, y compris ses installations de production et d'ingénierie et son réseau de soutien à la clientèle. La Société soutient une flotte mondiale d'environ 5000 avions en service auprès d'une grande variété de multinationales, de sociétés de nolisement et d'exploitants de programmes de multipropriété, de gouvernements et de particuliers.



UN CHEF DE FILE VISIONNAIRE DANS SON SECTEUR

Bombardier est animée par un fier héritage et une innovation visionnaire dans la conception, la fabrication et le soutien des avions d'affaires de calibre mondial. Sa gamme complète d'avions d'affaires en tête de l'industrie est la plus importante de tous les fabricants d'équipements d'origine, avec trois grandes familles d'avions – *Global*, *Challenger* et *Learjet*⁽⁴⁾ – dans les catégories d'avions de grande à petite taille, en plus d'offrir des plateformes d'avions modifiées pour des missions spéciales, allant des missions de surveillance et de reconnaissance aux missions d'évacuation médicale et de transport de dignitaires.

Forte d'une flotte d'environ 5000 avions en service dans le monde, Bombardier dispose d'un réseau complet de centres de services après-vente et de soutien, y compris des centres de services en propriété exclusive aux É.-U., en Europe et en Asie, des bureaux de soutien régional, des équipes d'intervention mobile et d'une disponibilité de pièces d'avions soutenue par des installations vouées aux pièces, incluant des entrepôts, des plaques tournantes de distribution et des centres de réparation.

Revenus⁽¹⁾
6,1 milliards \$

Carnet de commandes⁽²⁾
12,2 milliards \$

Employés⁽³⁾
13 800

Tous les montants de ce rapport financier sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire.

⁽¹⁾ Pour l'exercice 2021.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2021.

⁽³⁾ Au 31 décembre 2021, y compris les employés contractuels et environ 700 employés inactifs.

⁽⁴⁾ Bombardier met fin à la production des avions *Learjet* cette année comme elle l'avait annoncé au début de 2021.

Décollage réussi : Bombardier axée exclusivement sur les avions d'affaires

En 2021, Bombardier s'est engagée sur une nouvelle voie pour axer ses activités sur son portefeuille de biréacteurs d'affaires primés. Les quelque 13 800 membres de l'équipe Bombardier se concentrent sur la conception, la fabrication et l'entretien des meilleurs avions d'affaires au monde, ainsi que sur l'exploration et l'implantation d'applications nouvelles pour avions destinés à réaliser des missions spéciales civiles ou de défense. Alors que ce changement stratégique soit intervenu pendant qu'une pandémie persistante engendrait des bouleversements dans le monde entier, l'aviation d'affaires a fait la preuve de sa résilience et, en continuant à déplacer les personnes et faire progresser les économies et les idées, l'équipe de Bombardier a relevé le défi et demeure hautement motivée à continuer à le relever. La demande d'avions d'affaires s'est accélérée s'approchant de sommets historiques, et notre équipe est fin prête à livrer concurrence avec succès en faisant preuve de discipline, de passion et d'engagement ferme en faveur à la fois de l'éthique et du développement durable.

Chers actionnaires,

Bombardier a franchi un cap important en 2021. Alors que l'industrie aéronautique, comme de nombreuses autres industries, a dû relever de nombreux défis en 2020, la pandémie persistante a servi d'accélérateur de catalyseur de croissance de l'industrie des avions d'affaires en 2021 : le nombre de vols réalisés a dépassé celui de 2019 et le stock d'avions d'occasion a atteint un creux historique.

Au cours de l'année dernière, un plus grand nombre de voyageurs se sont tournés vers un jet Bombardier pour bénéficier de la sécurité, l'efficacité et le confort qu'offre l'aviation d'affaires. De nombreux indicateurs de notre industrie affichant une tendance haussière, Bombardier s'est donnée un nouveau plan, clair et précis, pour se doter d'une meilleure structure de coûts et bénéficier d'un meilleur modèle d'entreprise qui soient moins dépendants de la reprise du marché tout en lui conférant l'agilité nécessaire pour que les vents favorables se reflètent sur ses résultats. En outre, Bombardier a souligné ses principales initiatives, incluant notamment une plus grande contribution de l'avion *Global 7500* au résultat net de l'entreprise; des gains d'efficacité récurrents grâce à des programmes, tels que celui de l'excellence opérationnelle, qui renforcent son résultat net; une croissance de son réseau de services tant sur le plan de la taille que sur celui des revenus générés; et enfin, une gestion proactive de son bilan compte tenu des efforts visant à réduire sa dette et de s'aménager une certaine marge de manœuvre quant aux échéances de cette dette. Cela nous permet de mieux nous concentrer sur l'efficacité opérationnelle de l'entreprise.

Après une première année d'exécution de ce plan, lequel se déroule comme prévu, chacune et chacun de nos quelque 13 800 employés jouent un rôle essentiel dans les progrès que nous accomplissons vers les objectifs que nous nous sommes fixés pour Bombardier : créer de la valeur pour vous, nos actionnaires, et offrir une expérience exceptionnelle à nos clients. Le succès de Bombardier repose sur la capacité de chacune et chacun des membres de l'équipe Bombardier d'adopter une mentalité et une approche prévisibles et d'agir en faisant preuve de transparence et d'authenticité dans tout ce que nous faisons.

Bombardier a débuté 2021 dotée d'un portefeuille de produits novateurs à l'avant-garde du marché soutenu sur un réseau de services en pleine expansion. Tout d'abord, le fleuron de l'industrie, notre avion *Global 7500*, continue d'impressionner et même d'émerveiller les passagers d'avion privé les plus exigeants. Notre centième livraison d'avion *Global 7500* approche à grands pas, et nous aurons franchi cette étape en à peine plus de deux ans. L'accélération du programme dépasse toutes les attentes, et ce dernier devrait rapidement contribuer de façon significative aux résultats. L'avion *Global 7500* reste le plus grand avion d'affaires et celui offrant la plus grande autonomie de sa catégorie, bénéficiant d'innovations qui ne se limitent pas à être brevetées, mais qui sont aussi inégalées, même par celles dont sont dotés les avions concurrents encore en phase de conception ou en phase d'essais.

En 2021, nous avons aussi dévoilé avec beaucoup de fierté notre biréacteur *Challenger 3500*, l'avion qui écrira le prochain chapitre d'une aventure qui a été celle de plus d'une décennie de leadership dans la catégorie des avions d'affaires superintermédiaires. Aucun programme n'illustre mieux à quel point allier investissement et compétences pointues en ingénierie peuvent faire en sorte qu'un avion leader de sa catégorie ne se limite à maintenir son importante part de marché, mais bien de l'accroître sans cesse en offrant de nouvelles caractéristiques qui continuent d'attirer une nouvelle clientèle large et diversifiée.

De plus, Bombardier intégrera pour la première fois des matériaux durables dans l'aménagement de la cabine de ses biréacteurs *Challenger 3500*. Les clients auront en effet la possibilité de choisir du bambou, de la laine ou du cuir recyclé, des matériaux qui contribuent à réduire l'empreinte carbone d'un avion sur son cycle de vie.

Par ailleurs, alors que nous approchons du cap important de 5 000 biréacteurs d'affaires en service, nous étendons considérablement notre réseau de services. Cette année, notre projet à Singapour nous permettra d'y avoir des installations dont la superficie a presque quadruplé par rapport à leur superficie d'origine. Cet investissement judicieux nous

permettra d'ajouter de la capacité sur un marché en pleine croissance. Notre année 2021 a aussi été marquée par d'importants progrès réalisés sur de nombreux autres marchés dans le monde. Nous avons notamment entrepris la construction de nouvelles installations à Melbourne, en Australie, et grandement progressé dans l'agrandissement de nos installations stratégiquement situées à l'aéroport de Biggin Hill, dans la région de Londres, au Royaume-Uni.

Par ailleurs, les États-Unis demeurant un marché clé pour les services, Bombardier y a déployé une stratégie à plusieurs volets pour y augmenter sa capacité de service ainsi que ses parts de marché. Comme nous le faisons à l'échelle mondiale, nous nous sommes donnés pour objectif d'y renforcer notre présence, notamment en Floride qui attire aussi les propriétaires d'avions d'Amérique latine en raison de son emplacement stratégique. Notre nouveau centre de service de Miami, lequel sera inauguré en 2022, deviendra l'un des plus grands centres de service pour avions d'affaires pouvant accueillir sous le même toit plus d'une douzaine d'avions *Global 7500*. Nous recrutons des techniciens dans toutes les régions des États-Unis et nous investissons dans la formation, et particulièrement à Wichita, au Kansas, où nous offrons de nouvelles formations à nos employés talentueux pour développer leurs aptitudes en matière de service. Ce site aux multiples facettes est en train de se transformer passant d'un centre manufacturier à un important centre de maintenance, en plus d'abriter le cœur de nos activités liées aux avions spécialisés Bombardier et notre centre d'essais en vol de renommée mondiale.

Par ailleurs, nous continuons à optimiser notre empreinte manufacturière canadienne. Outre le déploiement à grande échelle d'un système d'excellence opérationnelle de pointe, nous avons commencé à construire un nouveau centre manufacturier ultramoderne à Mississauga, en Ontario. Ce projet nous permettra de tirer parti de tous les talents de nos employés de la région du Grand Toronto et d'attirer de nouvelles cohortes de passionnés dans la grappe aéronautique ontarienne en plein essor. Ces nouvelles installations nous aideront aussi à réduire considérablement notre empreinte environnementale dans la région, notamment en réduisant de plus de la moitié notre consommation d'électricité, en optimisant nos coûts d'éclairage et en diminuant notre consommation d'eau.

Prendre en compte des considérations environnementales dans le cadre de notre empreinte est l'un de nos principaux piliers stratégiques pour arriver à tenir les engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) que nous avons publiquement pris. En 2021, nous nous sommes engagés à atteindre d'ici 2025 les objectifs suivants : réduire de 25 % nos émissions de gaz à effet de serre, réduire de 20 % notre consommation d'énergie, réduire de 5 % le total de nos déchets et réduire de 20 % nos déchets dangereux, tous par rapport à leur valeur respective pour 2019⁽¹⁾. Par ailleurs, nous sommes convaincus que les carburants

d'aviation durables (SAF) ont un rôle important à jouer dans l'atteinte des objectifs de décarbonisation de notre industrie. Bombardier est fier d'être l'un des membres fondateurs de la *Business Aviation Coalition for Sustainable Aviation Fuel*, alliance indépendante qui a la particularité de regrouper l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de l'aviation d'affaires pour relever le défi de l'approvisionnement et de la livraison de SAF, et pour en encourager l'adoption. Nos engagements ESG sont ancrés dans notre volonté et notre détermination à montrer l'exemple quand il s'agit de domaines essentiels comme ceux de l'environnement, de la diversité et de l'inclusion, ou encore dans celui d'une chaîne d'approvisionnement durable.

En 2021, Bombardier a recentré ses activités sur lesquelles ses employés se sont concentrés sur tous les facteurs essentiels que je viens d'évoquer. Nous reconnaissons qu'il nous reste beaucoup de travail à accomplir afin d'atteindre nos objectifs pour 2025, tant sur le plan financier que sur les plans environnemental, social et de la gouvernance⁽¹⁾.

C'est un défi que, je le sais, notre équipe de haut calibre est en mesure de relever. La passion et la résilience de nos employés me sont une source d'inspiration jour après jour et je leur en suis reconnaissant. Qu'il s'agisse de se surpasser pour aider un client ou de travailler sans relâche pour instaurer les meilleures conditions possibles pour notre stratégie de gestion de la dette, tous les membres de l'équipe Bombardier ont travaillé de façon exceptionnelle en 2021 à bâtir de solides fondations pour notre avenir.

L'année qui nous attend nécessitera cette même passion et cette même agilité qui nous ont permis de traverser la pandémie avec succès. Nous nous consacrons pleinement à tirer parti de nos aptitudes à développer des technologies et à innover pour résoudre des problèmes à l'échelle mondiale. C'est finalement une grande partie de notre ADN qui émane du fondateur de Bombardier, lequel a permis de relier des communautés éloignées du Québec rural en faisant preuve d'ingéniosité, de passion et de persévérance. Bombardier a été développée et relie aujourd'hui des communautés du monde entier, par-dessus les océans. Nous continuerons d'attirer et de former de manière proactive les meilleurs talents, de concevoir les meilleurs avions d'affaires au monde et de tout mettre en œuvre, sur tous les continents, pour servir au mieux chacun de nos clients.

Je vous remercie de votre soutien constant. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés en temps opportun tout au long de l'année.



Éric Martel
Président et chef de la direction

⁽¹⁾ Énoncé prospectif. Se reporter aux hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions contenues dans les énoncés prospectifs et à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire.

Table des matières

RAPPORT DE GESTION

Pour l'exercice clos le
31 décembre 2021

4

**ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

Pour les exercices clos les
31 décembre 2021 et 2020

93

BOMBARDIER INC. RAPPORT DE GESTION

Pour l'exercice clos le
31 décembre 2021

Tous les montants présentés dans ce rapport sont exprimés en dollars américains, et tous les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire.

Ce rapport de gestion, dont la responsabilité incombe à la direction, a été passé en revue et approuvé par le conseil d'administration de Bombardier Inc. (la « Société » ou « Bombardier »). Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que nous assumons nos responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et il est l'ultime responsable de la revue et de l'approbation du rapport de gestion. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit et des risques. Le comité d'audit et des risques est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs indépendants possédant des compétences financières. Ce comité d'audit et des risques fait part de ses constatations au conseil d'administration pour qu'il en soit tenu compte lorsque ce dernier approuve la publication du rapport de gestion et des états financiers à l'intention des actionnaires.

Les données exposées dans le présent rapport de gestion sont regroupées dans un secteur isolable : Bombardier, reflétant notre structure organisationnelle.

Mesures conformes aux IFRS, mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

Ce rapport de gestion contient à la fois des mesures conformes aux IFRS, des mesures non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières. Les mesures non conformes aux PCGR et les autres mesures financières sont définies et rapprochées avec les mesures les plus comparables des IFRS (se reporter aux rubriques Analyse des résultats consolidés, Liquidités et sources de financement et Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières dans la section Sommaire).

Importance de l'information

Une information est jugée importante si nous croyons que la décision d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de la Société par un investisseur raisonnable serait influencée ou modifiée du fait que cette information soit omise ou erronée.

Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent différer en raison de l'arrondissement.

Le rapport financier pour l'exercice 2021 comprend le message aux actionnaires du président et chef de la direction de la Société, le présent rapport de gestion et nos états financiers consolidés.

Le tableau suivant dresse une liste des abréviations utilisées dans ce rapport de gestion et les états financiers consolidés.

| Terme | Description | Terme | Description |
|-----------|---|--------|--|
| AERG | Autres éléments du résultat global | R et D | Recherche et développement |
| BT Holdco | Bombardier Transportation (Investment) UK Limited | RAI | Résultat avant impôts sur le résultat |
| Caisse | Caisse de dépôt et placement du Québec | RAII | Résultat avant charges de financement, revenus de financement et impôts sur le résultat |
| DDRC | Dérivé désigné dans une relation de couverture | RAIIA | Résultat avant charges de financement, revenus de financement, impôts sur le résultat et amortissement et charges de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles |
| ECC | Écart de conversion cumulé | RPA | Résultat par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. |
| É.-U. | États-Unis | R.-U. | Royaume-Uni |
| Euribor | Taux interbancaire offert en euros | SCAC | Société en commandite Airbus Canada |
| IAS | Normes comptables internationales | s. o. | Sans objet |
| IASB | International Accounting Standards Board | UAD | Unités d'actions différées |
| IFRS | Normes internationales d'information financière | UAR | Unités d'actions liées au rendement |
| ins | Information non significative | UAI | Unités d'actions incessibles |
| Libor | Taux interbancaire offert à Londres | UGT | Unités génératrices de trésorerie |
| MES | Mise en service | | |
| PCGR | Principes comptables généralement reconnus | | |
| pdb | Points de base | | |
| PIB | Produit intérieur brut | | |

SOMMAIRE

Table des matières

| | | | | | | |
|---------------------------------|--|------------------------|-----------------------------------|---------------------|--|------------------------------------|
| FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE | MESURES CLÉS ET INDICATEURS DE RENDEMENT | PRIORITÉS STRATÉGIQUES | PRÉVISIONS ET ÉNONCÉS PROSPECTIFS | PROFIL | INDUSTRIE ET CONJONCTURE ÉCONOMIQUE | RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS |
| 6 | 10 | 12 | 13 | 18 | 22 | 25 |
| SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE | LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT | STRUCTURE DU CAPITAL | AVANTAGES DE RETRAITE | GESTION DES RISQUES | MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES | |
| 33 | 34 | 40 | 42 | 48 | 52 | |

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

Exécution solide et réalisation d'importants progrès relativement à nos objectifs à long terme

Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente du secteur Transport à Alstom. Les résultats de Transport ont été classés comme activités abandonnées pour les périodes considérées et les périodes correspondantes de l'exercice précédent et les actifs et les passifs connexes sont présentés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2020. Pour plus de détails, se reporter à la Note 28 – Cession d'activités de nos états financiers consolidés.

RÉSULTATS

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2021 | 2020 | Écart |
|--|-------------|-------------|--------------|
| Revenus ⁽¹⁾ | 6 085 \$ | 6 487 \$ | (6) % |
| RAIIA ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾ | 640 \$ | 200 \$ | 220 % |
| Marge RIIIA ajustée ⁽¹⁾⁽³⁾ | 10,5 % | 3,1 % | 740 pdb |
| RAII ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾ | 223 \$ | (211) \$ | ins |
| Marge RAII ajustée ⁽¹⁾⁽³⁾ | 3,7 % | (3,3) % | 700 pdb |
| RAII ⁽¹⁾ | 241 \$ | 912 \$ | (74) % |
| Marge RAII ⁽¹⁾⁽⁴⁾ | 4,0 % | 14,1 % | (1010) pdb |
| Résultat net des activités poursuivies | (249) \$ | (170) \$ | (46) % |
| Résultat net des activités abandonnées | 5 319 \$ | (398) \$ | ins |
| Résultat net | 5 070 \$ | (568) \$ | ins |
| RPA dilué des activités poursuivies (en dollars) | (0,12) \$ | (0,08) \$ | (0,04) \$ |
| RPA dilué des activités abandonnées (en dollars) | 2,14 \$ | (0,29) \$ | 2,43 \$ |
| | 2,02 \$ | (0,37) \$ | 2,39 \$ |
| Résultat net ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾ | (326) \$ | (1 115) \$ | 71 % |
| RPA ajusté (en dollars) ⁽¹⁾⁽²⁾ | (0,15) \$ | (0,47) \$ | 0,32 \$ |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | | |
| Activités poursuivies | 332 \$ | (1 672) \$ | ins |
| Activités abandonnées | (621) \$ | (1 149) \$ | 46 % |
| | (289) \$ | (2 821) \$ | 90 % |
| Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles | | | |
| Activités poursuivies | (232) \$ | (221) \$ | (5) % |
| Activités abandonnées | — \$ | (133) \$ | 100 % |
| | (232) \$ | (354) \$ | 34 % |
| Flux de trésorerie disponibles (utilisation) ⁽²⁾ | | | |
| Activités poursuivies | 100 \$ | (1 893) \$ | ins |
| Activités abandonnées | (621) \$ | (1 282) \$ | 52 % |
| | (521) \$ | (3 175) \$ | 84 % |
| Aux 31 décembre | 2021 | 2020 | Écart |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités poursuivies | 1 675 \$ | 1 779 \$ | (6) % |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie de Transport | — \$ | 671 \$ | (100) % |
| | 1 675 \$ | 2 450 \$ | (32) % |
| Carnet de commandes ⁽¹⁾⁽⁵⁾ (en milliards \$) | 12,2 \$ | 10,7 \$ | 14 % |

⁽¹⁾ Comprend les activités poursuivies uniquement.

⁽²⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽³⁾ Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽⁴⁾ Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs.

⁽⁵⁾ Comprend le carnet de commandes pour la fabrication et les services.

PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS ET ÉVÉNEMENTS

- Les revenus comme présentés pour l'exercice 2021 ont atteint 6,1 milliards \$, y compris les revenus tirés des avions d'affaires de 6,0 milliards \$ qui ont augmenté de 7 % par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison de la hausse du nombre de livraisons d'avions, d'une combinaison favorable d'avions et d'une solide performance des services après-vente, dont les revenus se sont établis à 1,2 milliard \$, une augmentation de 25 % par rapport à ceux de l'exercice précédent.
- Le RAIIA ajusté⁽¹⁾ pour 2021 a augmenté de 220 %, par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, pour atteindre 640 millions \$, grâce à une combinaison d'avions plus favorable, aux progrès réalisés au chapitre de la courbe d'apprentissage de l'avion *Global 7500*, aux améliorations à la structure de coûts et à l'apport plus élevé des services après-vente. Le RAII comme présenté des activités poursuivies pour l'exercice a été de 241 millions \$.
- D'importants flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾ de 100 millions \$ ont été générés par les activités poursuivies en 2021, représentant une amélioration de 2,0 milliards \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent attribuable à la croissance des bénéficiaires et à un solide volume de nouvelles commandes. Les additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles des activités poursuivies pour l'exercice complet ont été de 232 millions \$. Les liquidités ajustées⁽¹⁾ demeurent solides à 2,1 milliards \$, et la trésorerie et les équivalents de trésorerie atteignaient 1,7 milliard \$ au 31 décembre 2021.
- Le ratio de nouvelles commandes sur livraisons unitaires⁽²⁾ pour l'exercice s'est établi à plus de 1,5. Le carnet de commandes diversifié se chiffrait à 12,2 milliards \$ à la fin de l'exercice, ce qui représente une augmentation de 1,5 milliard \$ du carnet de commandes sur douze mois et reflète la solidité soutenue des nouvelles commandes.
- Les perspectives pour 2022 prévoient des résultats supérieurs à ceux de 2021 et nous mettent sur la bonne voie pour atteindre nos objectifs pour 2025 : la Société prévoit livrer plus de 120 unités, enregistrer des revenus de plus de 6,5 milliards \$, augmenter le RAIIA ajusté⁽¹⁾ de 29 % par rapport à celui de 2021, le faisant passer à plus de 825 millions \$, et accroître le RAII ajusté⁽¹⁾ pour le faire passer à plus de 375 millions \$, et générer des flux de trésorerie disponibles⁽³⁾ positifs de plus de 50 millions \$.
- La Société doit faire une mise à jour sur l'avancement de son plan stratégique de cinq ans dans le cadre d'une Journée des investisseurs virtuelle le 24 février 2022.

Atteinte d'un jalon important en matière de désendettement relativement à la dette venant à échéance au cours des trois prochaines années

Importante étape franchie dans le cadre du plan de désendettement grâce au remboursement ou au refinancement des dettes venant à échéance d'ici décembre 2024, ce qui représente une réduction de la dette totale d'environ 3 milliards \$ depuis le début de 2021. La dette nette ajustée⁽¹⁾ s'établit à environ 5 milliards \$.

Entente entre Bombardier Avions spécialisés et les Forces aériennes des États-Unis

Le 2 juin 2021, Bombardier a annoncé une entente entre sa filiale, Learjet Inc., et les Forces aériennes des États-Unis en appui au programme Battlefield Airborne Communications Node. Le contrat incluait une commande ferme immédiate d'un avion *Global 6000*, ainsi que de cinq autres avions *Global 6000*.

⁽¹⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽²⁾ Définies comme les nouvelles commandes nettes d'avions en unités sur le nombre de livraisons d'avions en unités.

⁽³⁾ Énoncé prospectif. Se reporter aux hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions contenues dans les énoncés prospectifs et à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire.

Lancement par Bombardier de l'avion *Challenger 3500*

Le 14 septembre 2021, Bombardier a lancé l'avion *Challenger 3500*, lequel est une version grandement améliorée de la très populaire plateforme *Challenger 350*. Ce nouvel avion est l'avion d'affaires à la conception la plus écoresponsable de sa catégorie, illustrant à quel point Bombardier accorde la priorité à l'écoresponsabilité dans le cadre de ses investissements en R et D.

Livraison du 1000^e avion *Global* de Bombardier

Le 2 décembre 2021, Bombardier a livré son 1000^e avion *Global* alors que NetJets prenait livraison de son premier avion *Global 7500* de sa flotte. Cette 1000^e livraison d'un avion *Global* témoigne de la popularité continue, de la longévité et de la fiabilité des avions de la gamme *Global*, qui restent à l'avant-garde de leur catégorie.

Publication du premier rapport sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Le 27 octobre 2021, Bombardier a publié son premier rapport intégré sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)⁽¹⁾, dans lequel la Société expose pour la première fois son plan d'action lié aux aspects ESG, tout en réaffirmant son engagement à l'égard du développement durable. Le rapport ESG est le prolongement naturel de l'engagement de longue date de Bombardier visant à assurer une croissance durable, à bâtir des communautés fortes et à maintenir les normes éthiques les plus rigoureuses. Ces efforts, décrits auparavant dans les rapports d'activité et les rapports de responsabilité d'entreprise de la Société, seront dorénavant suivis et présentés dans un document consolidé.

Croissance des services après-vente

Tout au long de 2021, Bombardier a continué d'améliorer son réseau mondial de service à la clientèle avec l'expansion de son réseau de centres de services à Berlin, à Miami, à Londres-Biggin-Hill et à Singapour et la construction d'un nouveau centre de services à Melbourne, en Australie. De plus, la Société et Signature Flight Support ont signé un protocole d'entente important afin de créer une suite de services qui transformeront l'expérience de service de leurs clients. Enfin, Bombardier a lancé son programme d'avions d'occasion certifiés, offrant aux clients une catégorie de produits d'occasion sélectionnés de premier ordre.

⁽¹⁾ Remplace et intègre les rapports d'activité et les rapports de responsabilité d'entreprise publiés antérieurement.

MESURES CLÉS ET INDICATEURS DE RENDEMENT

Le tableau ci-dessous résume nos mesures clés et indicateurs connexes de rendement évalués.

| MESURES CLÉS ET INDICATEURS CONNEXES DE RENDEMENT | |
|--|---|
| CROISSANCE ET POSITION EN REGARD DE LA CONCURRENCE | <ul style="list-style-type: none"> • Carnet de commandes, comme mesure des revenus futurs. • Revenus et nombre de livraisons d'avions, comme mesures de la croissance. • Part de marché (en fonction des revenus et du nombre de livraisons d'avions), comme mesures de notre position en regard de la concurrence. |
| RENTABILITÉ | <ul style="list-style-type: none"> • RAII, marge RAII⁽¹⁾, RAII ajusté⁽²⁾, marge RAII ajustée⁽³⁾, RAIIA ajusté⁽²⁾, marge RAIIA ajustée⁽³⁾, RPA dilué et RPA ajusté⁽³⁾, comme mesures du rendement. |
| LIQUIDITÉS | <ul style="list-style-type: none"> • Flux de trésorerie disponibles⁽²⁾, comme mesure de la génération de liquidités. • Flux de trésorerie et équivalents de trésorerie, liquidités ajustées⁽²⁾⁽⁴⁾ et sources de financement disponibles à court terme⁽²⁾⁽⁴⁾, comme mesure de la suffisance des liquidités. |
| STRUCTURE DU CAPITAL | <ul style="list-style-type: none"> • Dette nette ajustée⁽²⁾⁽⁴⁾. • Ratio de la dette ajustée sur le RAIIA ajusté⁽³⁾⁽⁴⁾. |
| SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE | <ul style="list-style-type: none"> • Livraisons à temps des avions, comme mesure du respect de notre engagement envers les clients. • Ponctualité des vols, comme mesure de la fiabilité de nos produits. • Disponibilité régionale des pièces et de l'expertise technique pour répondre aux demandes des clients dans les meilleurs délais, comme mesure de satisfaction des besoins de la clientèle tout au long de la vie utile des avions. • Retour en service à temps et savoir-faire de grande qualité dans les installations de maintenance appartenant à Bombardier, comme mesure d'efficacité. |
| EXÉCUTION | <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'étapes importantes dans le développement de programmes, comme mesure d'une exécution sans faille. |

⁽¹⁾ Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs.

⁽²⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽³⁾ Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽⁴⁾ Se reporter à la rubrique Structure du capital du présent rapport de gestion pour des détails sur la dette nette ajustée et le ratio de la dette ajustée sur le RAIIA ajusté; se reporter à la rubrique Liquidités et sources de financement du présent rapport de gestion pour des détails sur les liquidités ajustées et les sources de financement disponibles à court terme.

SOMMAIRE DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
|--|-----------|------------|------------|----------|-----------|
| Rentabilité | | | | | |
| Revenus ⁽¹⁾ | 6 085 \$ | 6 487 \$ | 7 488 \$ | 7 321 \$ | 7 648 \$ |
| RAIIA ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ | 640 \$ | 200 \$ | 684 \$ | 453 \$ | 210 \$ |
| Marge RAIIA ajustée ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ | 10,5 % | 3,1 % | 9,1 % | 6,2 % | 2,7 % |
| RAII ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ | 223 \$ | (211) \$ | 400 \$ | 279 \$ | (13) \$ |
| Marge RAII ajustée ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ | 3,7 % | (3,3) % | 5,3 % | 3,8 % | (0,2) % |
| RAII ⁽¹⁾ | 241 \$ | 912 \$ | (520) \$ | 227 \$ | (144) \$ |
| Marge RAII ⁽¹⁾⁽⁵⁾ | 4,0 % | 14,1 % | (6,9) % | 3,1 % | (1,9) % |
| Résultat net des activités poursuivies | (249) \$ | (170) \$ | (1 541) \$ | (87) \$ | (667) \$ |
| Résultat net des activités abandonnées | 5 319 \$ | (398) \$ | (66) \$ | 405 \$ | 142 \$ |
| Résultat net | 5 070 \$ | (568) \$ | (1 607) \$ | 318 \$ | (525) \$ |
| RPA dilué (en dollars) | 2,02 \$ | (0,37) \$ | 0,76 \$ | 0,09 \$ | (0,24) \$ |
| Résultat net ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾ | (326) \$ | (1 115) \$ | (406) \$ | (7) \$ | (468) \$ |
| RPA ajusté (en dollars) ⁽¹⁾⁽³⁾ | (0,15) \$ | (0,47) \$ | (0,18) \$ | 0,03 \$ | (0,14) \$ |

- (1) Comprend les activités poursuivies uniquement.
- (2) Mesures financières non conformes aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.
- (3) Se reporter à la rubrique Résultats opérationnels consolidés pour des détails sur les éléments spéciaux comptabilisés en 2021 et 2020.
- (4) Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.
- (5) Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs.

SOMMAIRE DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
|---|-----------------|-------------------|-------------------|---------------|-----------------|
| Liquidités | | | | | |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | | | | |
| Activités poursuivies | 332 \$ | (1 672) \$ | (253) \$ | 587 \$ | (358) \$ |
| Activités abandonnées | (621) \$ | (1 149) \$ | (427) \$ | 10 \$ | 889 \$ |
| | (289) \$ | (2 821) \$ | (680) \$ | 597 \$ | 531 \$ |
| Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles | | | | | |
| Activités poursuivies | 232 \$ | 221 \$ | 366 \$ | 307 \$ | 1 195 \$ |
| Activités abandonnées | — \$ | 133 \$ | 157 \$ | 108 \$ | 122 \$ |
| | 232 \$ | 354 \$ | 523 \$ | 415 \$ | 1 317 \$ |
| Flux de trésorerie disponible (utilisation) ⁽¹⁾ | | | | | |
| Activités poursuivies | 100 \$ | (1 893) \$ | (619) \$ | 280 \$ | (1 553) \$ |
| Activités abandonnées | (621) \$ | (1 282) \$ | (584) \$ | (98) \$ | 767 \$ |
| | (521) \$ | (3 175) \$ | (1 203) \$ | 182 \$ | (786) \$ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽²⁾ | 1 675 \$ | 2 450 \$ | 2 629 \$ | 3 187 \$ | 3 057 \$ |
| Tranche courante de la dette à long terme | — \$ | 1 882 \$ | 8 \$ | 9 \$ | 18 \$ |
| Dette à long terme | 7 047 \$ | 8 193 \$ | 9 325 \$ | 9 093 \$ | 9 200 \$ |

- (1) Mesures financières non conformes aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.
- (2) Comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie de respectivement 671 millions \$ de Transport présentés dans les actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2020 et 51 millions \$ des activités liées aux aérostructures au 31 décembre 2019. Comprend également la trésorerie et les équivalents de trésorerie du programme d'avions C Series présentés dans les actifs détenus en vue de la vente totalisant 69 millions \$ au 31 décembre 2017.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Bombardier a présenté ses priorités stratégiques dans le cadre de la Journée des investisseurs de mars 2021. Ces priorités visent notamment à concrétiser la valeur associée à l'apport plus élevé de l'avion *Global 7500* aux résultats; à mener à bien ses mesures de rentabilité et de productivité; à mettre en œuvre la stratégie de croissance des activités de services après-vente de la Société et à désendetter le bilan.

Croissance des activités de services après-vente

Conformément à sa stratégie de croissance des activités de services après-vente, Bombardier élargit son réseau mondial et ses capacités de service pour s'assurer d'être en position de conquérir une plus grande part d'un marché en croissance et de diversifier davantage l'ensemble de ses revenus grâce à des revenus plus stables et plus rentables tirés des services après-vente. Plus précisément, la Société prévoit diversifier ses revenus en augmentant la proportion de ses revenus tirés des services après-vente pour la faire passer d'environ 18 % en 2020 à environ 27 % d'ici 2025.⁽¹⁾

Apport plus élevé de l'avion *Global 7500*

La Société s'efforcera de réaliser le plein potentiel de son avion phare, l'avion *Global 7500*, au moment où le programme, qui a eu une incidence défavorable sur le résultat en 2020, est en voie de devenir le principal inducteur du RAIIA jusqu'en 2025.⁽¹⁾

Initiatives liées à la productivité et à la rentabilité

L'objectif général de ces initiatives est de rendre la Société plus efficace et plus agile pour qu'elle soit en mesure de générer des résultats financiers plus solides, tout en réduisant le coût de base en vue de la croissance qui prévaudra quand le marché se rétablira. De plus, la Société s'attend à réaliser des économies récurrentes de 400 millions \$ d'ici 2023 en améliorant la productivité des effectifs, en réduisant les coûts du siège social et les coûts indirects, et en optimisant son empreinte manufacturière.⁽¹⁾

Désendettement du bilan

Bombardier est déterminée à désendetter considérablement son bilan d'ici 2025, en ciblant un ratio du levier financier net ajusté⁽²⁾ d'environ trois fois et en réduisant sa charge d'intérêt au comptant annualisée de plus de 250 millions \$. En 2021, la Société a réduit sa dette à long terme d'environ 3 milliards \$, de sorte que la dette brute a été ramenée à environ 7 milliards \$, ce qui devrait réduire la charge d'intérêt annualisée de plus de 225 millions \$ par rapport à celle de 2020.

Bombardier fera une mise à jour sur l'avancement de son plan stratégique de cinq ans dans le cadre d'une Journée des investisseurs virtuelle le 24 février 2022.

⁽¹⁾ Énoncé prospectif. Se reporter aux hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions contenues dans les énoncés prospectifs et à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire.

⁽²⁾ Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

PRÉVISIONS ET ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Prévisions et résultats pour 2021

| Activités poursuivies uniquement | Prévisions pour 2021 fournies dans notre rapport annuel 2020 ⁽¹⁾ | Prévisions révisées pour 2021 ⁽²⁾ | Résultats pour 2021 |
|--|--|--|--|
| Livraisons d'avions (en unités) | 110 - 120 | ~ 120 | 120 |
| Revenus | > 5,6 milliards \$ | > 5,8 milliards \$ | 6,1 milliards \$ |
| RAIIA ajusté⁽³⁾ | > 500 millions \$ | > 575 millions \$ | 640 millions \$ |
| RAII ajusté⁽³⁾ | > 100 millions \$ | > 175 millions \$ | 223 millions \$ |
| RAII | s. o. | s. o. | 241 millions \$ |
| Utilisation des flux de trésorerie disponibles⁽³⁾ | Utilisation en deçà de 500 millions \$, y compris des sorties de fonds non récurrentes d'environ 200 millions \$ | Utilisation en deçà de 300 millions \$, y compris des sorties de fonds non récurrentes d'environ 200 millions \$ | Flux de trésorerie disponibles de 100 millions \$, y compris des sorties de fonds non récurrentes ⁽⁴⁾ d'environ 165 millions \$ |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | s. o. | s. o. | 332 millions \$ |
| Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles | s. o. | s. o. | 232 millions \$ |

Durant l'exercice, la prévision de revenus a été révisée à la hausse, passant de plus de 5,6 milliards \$ à plus de 5,8 milliards \$. Les revenus de 6,1 milliards \$ pour l'exercice complet ont été supérieurs à la prévision, essentiellement en raison d'une combinaison favorable d'avions et de solides résultats des services après-vente.

Durant l'exercice, les prévisions de RIIA ajusté⁽³⁾ et de RII ajusté⁽³⁾ ont été révisées à la hausse, passant respectivement de plus de 500 millions \$ et de plus de 100 millions \$ à plus de 575 millions \$ et à plus de 175 millions \$. Le RIIA ajusté⁽³⁾ et le RII ajusté⁽³⁾ ont été de respectivement 640 millions \$ et 223 millions \$ pour l'exercice complet, en raison de l'apport à la marge de l'excédent des revenus sur les prévisions et de l'apport supplémentaire découlant de nos initiatives de réduction des coûts.

La prévision de flux de trésorerie disponibles⁽³⁾ pour l'exercice complet a été révisée à la hausse, passant d'une utilisation en deçà de 500 millions \$ à une utilisation en deçà de 300 millions \$. Des flux de trésorerie disponibles⁽³⁾ de 100 millions \$ ont été générés par les activités poursuivies en 2021, grâce à l'amélioration des résultats et à une meilleure performance en matière de fonds de roulement découlant de la plus grande solidité des nouvelles commandes alors que le carnet de commandes de la Société atteint 12,2 milliards \$.

⁽¹⁾ Se reporter à notre rapport financier 2020 pour plus de détails.

⁽²⁾ Se reporter à notre rapport du deuxième trimestre pour la période close le 30 juin 2021 pour plus de détails.

⁽³⁾ Mesures financières non conformes aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽⁴⁾ Les flux de trésorerie disponibles comprennent les sorties de fonds non récurrentes liées aux obligations au titre des garanties de crédit et des garanties de valeur résiduelle, à la liquidation des facilités d'affacturage inversé et aux charges de restructuration.

Prévisions pour 2022⁽¹⁾

| | Prévisions pour 2022 |
|---|----------------------|
| Livraisons d'avions (en unités) | > 120 |
| Revenus | > 6,5 milliards \$ |
| RAIIA ajusté⁽²⁾ | > 825 millions \$ |
| RAII ajusté⁽²⁾ | > 375 millions \$ |
| Flux de trésorerie disponibles⁽²⁾ | > 50 millions \$ |

Le nombre de livraisons en 2022 devrait être plus de 120 avions, l'intensification de la production d'avions intermédiaires et de grande taille compensant la compression de la production d'avions *Learjet* prévue au premier trimestre de 2022.

Les revenus devraient augmenter par rapport à ceux de 2021 et dépasser 6,5 milliards \$, en raison de la composition d'avions plus favorable et de la croissance des activités de services après-vente étant donné que le nombre d'heures de vol a continué de croître sur douze mois et que de nouvelles installations de service démarrent leurs activités.

En 2022, le RAIIA ajusté⁽²⁾ des activités poursuivies devrait atteindre plus de 825 millions \$, une hausse de 29 % par rapport à celui de 2021. Cette hausse s'explique par l'apport des revenus plus élevés à la marge, l'amélioration des prix, l'atteinte d'un coût unitaire de l'avion *Global 7500* plus rentable et les progrès constants réalisés au chapitre du plan de réduction des coûts de la Société, le tout partiellement contrebalancé par l'augmentation des coûts liés à la chaîne d'approvisionnement, la compression des programmes de soutien auxquels nous sommes admissibles, et l'incidence défavorable du taux de change. Le RAII ajusté⁽²⁾ devrait dépasser 375 millions \$.

Les flux de trésorerie disponibles⁽²⁾ en 2022 devraient être supérieurs à 50 millions \$, compte tenu des paiements ponctuels liés aux garanties de valeur résiduelle estimés à environ 50 millions \$ et des additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles qui devraient s'établir dans une fourchette de 200 millions \$ à 300 millions \$.

⁽¹⁾ Énoncé prospectif. Se reporter aux hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions contenues dans les énoncés prospectifs et à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire.

⁽²⁾ Mesures financières non conformes aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

Mise en garde liée aux énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, des déclarations portant sur nos objectifs, nos anticipations et nos perspectives ou prévisions à propos de divers indicateurs financiers et globaux et sources d'apport connexes, nos cibles, nos buts, nos priorités, nos marchés et nos stratégies, notre situation financière, notre performance financière, notre position sur le marché, nos capacités, notre position en regard de la concurrence, nos cotes de crédit, nos croyances, nos perspectives, nos plans, nos attentes, nos anticipations, nos estimations et nos intentions; les perspectives de l'économie générale et les perspectives commerciales, les perspectives et les tendances d'une industrie; la valeur pour le client; la demande prévue de produits et de services; la stratégie de croissance; le développement de produits, y compris la conception, les caractéristiques, la capacité ou la performance projetées; les dates prévues ou fixées de la mise en service de produits et de services, des commandes, des livraisons, des essais, des délais, des certifications et de l'exécution des commandes en général; notre position en regard de la concurrence; les attentes à l'égard des revenus et du carnet de commandes; l'incidence prévue du cadre législatif et réglementaire et des procédures judiciaires; la robustesse de notre structure du capital et de notre bilan, notre solvabilité, nos liquidités et sources de financement disponibles, nos besoins financiers prévus et l'examen continu des solutions de rechange stratégiques et financières; l'amélioration de la productivité, les gains d'efficacité opérationnelle et les initiatives de réduction des coûts et de restructuration; et les coûts prévus, les avantages attendus et leur calendrier; la transition prévue vers un cycle de croissance et la génération de liquidités; les attentes, les objectifs et les stratégies en matière de remboursement de la dette, de refinancement à l'échéance et de réduction des coûts d'intérêts; les attentes à l'égard de la disponibilité des programmes d'aide gouvernementale; la conformité aux clauses financières restrictives; les attentes à l'égard de la déclaration et du versement de dividendes sur nos actions privilégiées; les intentions et les objectifs à l'égard de nos programmes, de nos actifs et de nos activités, l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur ce qui précède et l'efficacité des plans et des mesures que nous avons mis en place à cet égard; et les attentes à l'égard de la vigueur de la reprise du marché et de l'économie après la pandémie de COVID-19.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « pouvoir », « prévoir », « devoir », « avoir l'intention de », « attendre », « anticiper », « estimer », « planifier », « entrevoir », « croire », « continuer », « maintenir » ou « aligner », la forme négative de ces termes, leurs variations ou une terminologie semblable. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres dans la compréhension de certains éléments clés de nos objectifs, priorités stratégiques, attentes, perspectives et plans actuels, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension de nos activités et de l'environnement dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est prévenu que de telles informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la direction formule des hypothèses et ils sont assujettis à d'importants risques et incertitudes, connus et inconnus, de sorte que nos résultats réels de périodes futures pourraient différer de façon importante des résultats prévus décrits dans les énoncés prospectifs. Bien que la direction juge ces hypothèses raisonnables et appropriées selon l'information à sa disposition, il existe un risque qu'elles ne soient pas exactes. Les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion comportent les hypothèses significatives suivantes : la croissance du marché de l'aviation d'affaires; l'augmentation de la part de la Société dans ce marché; la détermination appropriée des économies de coût récurrentes et l'exécution de notre plan de réduction des coûts; l'optimisation de notre portefeuille immobilier, notamment par la vente ou une autre transaction visant des actifs immobiliers à des conditions favorables, et l'accès à une ou à plusieurs des facilités de fonds de roulement selon les modalités du marché. Pour de plus amples renseignements, y compris à l'égard des autres hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion, voir la rubrique Énoncés prospectifs – Hypothèses ci-après. Compte tenu de l'incidence de l'évolution de la situation entourant la pandémie de COVID-19, y compris l'émergence de variants, et de la réponse connexe de la Société, des gouvernements (fédéral, provinciaux et municipaux), des autorités de réglementation, des entreprises, des fournisseurs, des clients, des contreparties et des fournisseurs de services tiers, l'incertitude inhérente aux hypothèses de la Société est plus importante que celle des exercices précédents.

Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière importante des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, notons, sans s'y limiter, les risques liés à la conjoncture économique générale, à notre contexte commercial (tels les risques liés à la situation financière des clients d'avions d'affaires; à la politique commerciale; à l'accroissement de la concurrence; à l'instabilité politique et à des cas de force majeure ou aux changements climatiques à l'échelle mondiale), aux risques opérationnels (tels les risques liés au développement de nouveaux produits et services; au développement de nouvelles activités; au carnet de commandes; à la transformation en entreprise axée sur les avions d'affaires qui se poursuit; à la certification de produits et services; à l'exécution des commandes; aux pressions sur les flux de trésorerie et sur les dépenses en immobilisations exercées par le caractère saisonnier et cyclique; à la mise en œuvre de notre stratégie, de nos améliorations visant la productivité, de nos gains d'efficacité opérationnelle et de nos initiatives de restructuration et de réduction des coûts; aux partenaires commerciaux; aux pertes découlant de sinistres et de garanties sur la performance des produits; aux procédures réglementaires et judiciaires; aux risques liés à l'environnement et à la santé et sécurité; à notre dépendance à l'égard de certains clients, contrats et fournisseurs; à la chaîne d'approvisionnement; aux ressources humaines, y compris l'accessibilité globale à une main d'œuvre qualifiée; à la dépendance à l'égard des systèmes informatiques; à la dépendance à l'égard des droits relatifs à la propriété intellectuelle et à leur protection; aux risques liés à la réputation; à la gestion des risques; aux questions fiscales; et au caractère adéquat de la couverture d'assurance), au financement (tels les risques liés aux liquidités et à l'accès aux marchés financiers; aux régimes d'avantages de retraite; à l'exposition au risque de crédit; aux obligations importantes au titre des paiements de la dette et des intérêts; aux clauses restrictives de conventions d'emprunt; à la dépendance à l'égard des stratégies de gestion de la dette et de réduction des coûts d'intérêts, et à la dépendance à l'égard de l'aide gouvernementale), aux risques de marché (telles les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'augmentation des prix des produits de base; et les fluctuations du taux d'inflation). Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Risques et incertitudes dans la section Autres du présent rapport de gestion. Les facteurs mentionnés précédemment peuvent être exacerbés par la pandémie de COVID-19 et avoir une incidence considérablement plus grave sur les activités, les résultats opérationnels et la situation financière de la Société que si une telle pandémie n'avait pas eu lieu. En raison de la pandémie de COVID-19 actuelle, les autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter : les risques liés à l'incidence et aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la conjoncture économique et les marchés des capitaux et l'incidence connexe sur notre entreprise, nos activités, nos sources de financement, nos liquidités, notre situation financière, nos marges, nos perspectives et nos résultats; l'incertitude à l'égard de l'ampleur et de la durée des perturbations économiques par suite de la pandémie de COVID-19 et des répercussions connexes sur la demande de nos produits et services; l'incertitude à l'égard de la reprise du marché et de l'économie après la pandémie de COVID-19; les mesures d'urgence et les restrictions décrétées par les autorités de la santé publique ou les gouvernements, les réponses des gouvernements et des institutions financières en matière de politique budgétaire et monétaire; la perturbation de la chaîne d'approvisionnement mondiale, des

fournisseurs, des clients, de la main-d'œuvre, des contreparties et des fournisseurs de services tiers; la perturbation additionnelle des activités opérationnelles, des commandes et des livraisons; les risques liés à la technologie, à la protection des renseignements personnels, à la cybersécurité et à la réputation et d'autres événements défavorables imprévus.

Le lecteur est prévenu que la présente liste de facteurs pouvant influencer sur la croissance, les résultats et le rendement futurs n'est pas exhaustive et qu'il ne faudrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. D'autres risques et incertitudes que nous ne connaissons pas ou que nous considérons comme non importants à l'heure actuelle pourraient également faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux exprimés explicitement ou implicitement dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs décrits aux présentes reflètent les attentes de la direction à la date du présent rapport et pourraient subir des modifications après cette date. À moins d'y être tenus selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, nous nions expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.

Énoncés prospectifs – Hypothèses

Les énoncés prospectifs⁽¹⁾ du rapport de gestion sont fondés sur les hypothèses importantes suivantes et assujettis à celles-ci :

- l'exécution normale et la livraison des éléments du carnet de commandes actuel;
- l'ajustement des cadences de production en fonction de la demande du marché, y compris la capacité de notre bassin de fournisseurs à soutenir le développement de produits et les cadences de production prévues selon des conditions acceptables sur le plan commercial et en temps opportun;
- la capacité de gérer la courbe d'apprentissage tout en accélérant la cadence de production et les livraisons de l'avion *Global 7500*;
- la mise en œuvre et l'exécution continues des stratégies de croissance, et la croissance soutenue des activités de services après-vente;
- la capacité d'investir dans notre portefeuille de produits;
- l'exactitude des analyses et hypothèses sous-tendant notre bilan de rentabilité, y compris les estimations de flux de trésorerie et de revenus sur la durée de vie prévue de nos programmes et par la suite;
- l'exactitude de nos estimations et jugements à l'égard de la durée, de l'ampleur et des incidences de la pandémie de COVID-19 en cours sur l'économie et les marchés des capitaux, ainsi que sur notre entreprise, nos activités, nos revenus, nos liquidités, notre situation financière, nos marges, nos flux de trésorerie, nos perspectives et nos résultats de périodes ultérieures;
- l'exactitude de notre évaluation des facteurs de croissance prévus et des tendances sectorielles;
- l'exactitude de notre évaluation des tendances en matière de prix et d'inflation;
- le prix des avions des nouveaux programmes, les coûts unitaires et l'accélération de la cadence de production;
- la capacité de comprendre les besoins des clients et d'offrir un portefeuille de produits et de services permettant de stimuler la demande sur le marché et d'obtenir de nouvelles commandes et de faire croître notre carnet de commandes;
- la mise en œuvre et l'exécution soutenues des principales mesures afin d'améliorer la conversion des revenus en bénéfices et en flux de trésorerie disponibles⁽²⁾ accrus, grâce à l'amélioration des coûts d'approvisionnement, du contrôle des dépenses et de l'efficacité de la main-d'œuvre;
- l'atteinte des cibles du plan de réduction des coûts, en mettant en œuvre des restructurations et d'autres mesures visant la structure des coûts directs et indirects et en se concentrant sur la réduction durable des coûts et les améliorations opérationnelles, tout en réduisant l'utilisation du fonds de roulement;
- l'efficacité des mesures de déploiement rigoureuses du capital à l'égard des nouveaux programmes et produits afin de stimuler la croissance des revenus;
- notre capacité de neutraliser une partie des coûts de construction de notre nouvelle installation de fabrication de l'Aéroport Pearson de Toronto en vendant des terrains ou par d'autres moyens et de respecter le budget du projet;
- la capacité de recruter des employés hautement compétents et de les fidéliser;
- la stabilité du contexte mondial concurrentiel, de la conjoncture économique mondiale et des marchés des capitaux après la pandémie de COVID-19;
- la stabilité des taux de change aux niveaux actuels;
- notre capacité d'avoir accès aux marchés financiers au besoin ou en temps opportun;
- la capacité de disposer de liquidités suffisantes pour mettre en œuvre le plan stratégique et de rembourser la dette à long terme ou de la refinancer à l'échéance; et
- notre capacité de nous défendre avec succès dans le cadre de poursuites judiciaires.

Pour une analyse des facteurs de risque importants associés à l'information prospective, se reporter à la rubrique Risques et incertitudes dans la section Autres.

⁽¹⁾ Se reporter aussi à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la rubrique Prévisions et énoncés prospectifs.

⁽²⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

PROFIL

Portefeuille solide placé en position de générer de la croissance

Nous concevons, développons, fabriquons et commercialisons habilement trois gammes de biréacteurs d'affaires de premier ordre, nommément *Global*, *Challenger* et *Learjet*⁽¹⁾. Notre portefeuille de biréacteurs d'affaires comprend des avions des catégories d'avions de grands à légers, en plus de fournir de l'équipement pour diverses plateformes d'avions à usage spécialisé. Avec environ 5000 avions en service dans le monde entier, Bombardier a développé un réseau d'établissements de soutien et de service après-vente, y compris des centres de service détenus en propriété exclusive aux É.-U., en Europe et en Asie, des camions de réparation mobiles et une disponibilité de calibre international de pièces d'avions soutenue par des installations vouées aux pièces, incluant des entrepôts, des plaques tournantes de distribution et des centres de réparation de par le monde.

⁽¹⁾ Bombardier met fin à la production des avions *Learjet* en 2022, comme elle l'avait annoncé au début de 2021.

SEGMENT DE MARCHÉ : AVIONS D'AFFAIRES

BIRÉACTEURS D'AFFAIRES DE GRANDE TAILLE

Modèles : *Global 5000*, *Global 5500*, *Global 6000*, *Global 6500*, *Global 7500* et *Global 8000*⁽²⁾

Catégorie de marché : Biréacteurs d'affaires de grande taille

Caractéristiques principales⁽¹⁾ : Habilement conçue pour laisser une impression durable, la gamme d'avions emblématiques *Global* couvre la catégorie des biréacteurs de grande taille avec six modèles d'avions qui assurent tous des vols en douceur et sont dotés d'aménagements intérieurs de cabine conçus avec intelligence pour assurer un équilibre entre luxe et productivité. Tous les avions *Global* sont dotés du filtre HEPA avancé Pür Air qui élimine jusqu'à 99,99 % des allergènes, des bactéries et des virus, et renouvelle complètement l'air de la cabine avec de l'air frais à 100 % en à peine 90 secondes. En outre, la connectivité Internet en vol la plus rapide de l'industrie à l'échelle mondiale, combinée à des systèmes de gestion de cabine complets, assure aux passagers de pouvoir être divertis et connectés en tout temps. Dotés d'une aile redessinée et de moteurs Pearl efficaces, les avions *Global 5500* et *Global 6500* affichent la plus grande autonomie des avions de leur catégorie, offrant des performances et un confort passager inégalés, et ce, à des coûts d'exploitation exceptionnels. L'avion *Global 7500*, définissant sa catégorie, agrandit la gamme en offrant une véritable cabine à quatre zones, une zone de repos pour l'équipage et la plus grande autonomie pour relier sans escale presque toutes les principales villes du monde. Depuis sa mise en service en 2018, l'avion *Global 7500* a fait ses preuves comme étant l'avion le plus performant de l'industrie et le premier biréacteur d'affaires à recevoir une déclaration environnementale de produit⁽³⁾. À la fin de 2021, Bombardier a célébré la livraison de son 1000^e avion *Global* alors que NetJets prenait livraison de son premier avion *Global 7500*.



Avion *Global 7500*

⁽¹⁾ Sous certaines conditions d'exploitation, par rapport aux avions actuellement en service.

⁽²⁾ En cours de développement. Se reporter à la mise en garde relative aux avions *Global 8000* à la fin du présent rapport de gestion.

⁽³⁾ L'international EPD^{MD} System est un programme de déclarations environnementales établi en Suède. Il présente des renseignements environnementaux en toute transparence sur le cycle de vie du produit, comme les émissions de CO₂, le bruit, la consommation d'eau et d'autres indicateurs clés de l'impact environnemental.

BIRÉACTEURS D'AFFAIRES INTERMÉDIAIRES

Modèles : *Challenger 350*, *Challenger 3500* et *Challenger 650*

Catégorie de marché : Biréacteurs d'affaires intermédiaires

Caractéristiques principales⁽¹⁾ : Expression magistrale haut de gamme du savoir-faire et de la fonctionnalité, les avions de la gamme *Challenger* offrent des outils permettant d'améliorer la productivité en affaires, grâce à leurs cabines les plus confortables de leur catégorie. Tous les avions *Challenger* offrent des coûts d'exploitation peu élevés, une grande fiabilité, une connectivité hors pair dans l'industrie, un système de son enveloppant et un système de gestion de cabine qui allie le tout sans effort. Bombardier investit sans cesse dans sa plateforme *Challenger*. Cette année, la Société a confirmé sa position de chef de file dans cette catégorie en dévoilant le *Challenger 3500*, lequel est une version améliorée de la très populaire plateforme *Challenger 350*. Offrant une cabine entièrement redessinée, intelligente et écoresponsable, équipée du révolutionnaire fauteuil *Nuage* de Bombardier, le *Challenger 3500* établit la norme dans sa catégorie et satisfait parfaitement aux exigences des clients. Cet avion est le premier de l'industrie à offrir une cabine à commandes vocales et le premier jet superintermédiaire à faire l'objet d'une déclaration environnementale de produit. Il est également équipé de l'application *eco App* qui aide les pilotes à réduire la consommation de carburant et les émissions de carbone.

Les ventes du nouvel avion *Challenger 3500* vont déjà bon train du côté des clients individuels et des exploitants de flotte. Avec une première commande ferme de 20 avions confirmée quelques jours seulement après son lancement, l'avion *Challenger 3500* devrait suivre les traces de son prédécesseur qui a été le biréacteur d'affaires superintermédiaire le plus livré

⁽¹⁾ Sous certaines conditions d'exploitation, par rapport aux avions actuellement en service.

au monde pendant sept années d'affilée. Les avions de la série *Challenger 600* sont les biréacteurs d'affaires de leur catégorie les plus livrés de la dernière décennie. Offrant une fiabilité optimale, une portée mondiale, la cabine la plus spacieuse des avions de sa catégorie et les plus faibles coûts d'exploitation directs, la plateforme *Challenger 650* continue de connaître une grande popularité auprès des clients d'affaires et des exploitants de flotte. Cet avion est également en demande pour les missions spéciales; il y a plus d'avions spécialisés de la série *Challenger 600* en service que tous les avions concurrents directs combinés.



Avion *Challenger 3500*

BIRÉACTEURS D'AFFAIRES LÉGERS

Modèle : *Learjet 75 Liberty*⁽¹⁾

Catégorie de marché : Biréacteurs d'affaires légers

Caractéristiques principales⁽²⁾ : Les avions *Learjet* emblématiques de leur catégorie continuent de fixer la norme en apportant des caractéristiques des avions à large fuselage à la plateforme de biréacteur léger. Les avions *Learjet* présentent un plancher plat dans toute la cabine et offrent un vol en douceur ainsi qu'un confort exceptionnel. L'avion *Learjet 75 Liberty* est le biréacteur d'affaires le plus accessible de Bombardier, offrant la seule suite affaires dans la catégorie des biréacteurs légers offrant l'option d'une configuration spacieuse de six à huit fauteuils et d'une porte escamotable standard séparant le poste de pilotage et la cabine pour une expérience de vol des plus silencieuses.

L'avion *Learjet 75 Liberty* est certifié selon les normes de sécurité plus élevées du Chapitre 25 de la Federal Aviation Administration (FAA) des É.-U., applicables aux avions de ligne commerciaux, contrairement à la plupart des avions concurrents de la catégorie des biréacteurs d'affaires légers certifiés selon les normes du Chapitre 23.



Avion *Learjet 75 Liberty*

⁽¹⁾ Bombardier met fin à la production des avions *Learjet* en 2022, comme elle l'avait annoncé au début de 2021.

⁽²⁾ Sous certaines conditions d'exploitation, par rapport aux avions actuellement en service.

BOMBARDIER AVIONS SPÉCIALISÉS

Modèles : Biréacteurs d'affaires *Learjet*, *Challenger* et *Global*

Catégorie de marché : Avions pour missions spéciales

Caractéristiques principales : Bombardier Avions spécialisés conçoit, développe et livre toute une gamme de capacités aux exploitants dans le monde entier, avec plus de 500 avions spécialisés en service. La flotte diversifiée de Bombardier, qui comprend les plateformes d'avions d'affaires *Learjet*, *Challenger* et *Global*, constitue la solution idéale pour les missions gouvernementales, de la surveillance et de la reconnaissance au transport médical et au transport de dignitaires. Les solutions vont des ensembles clés en main comprenant l'ensemble des activités de conception, de construction, d'essais et de certification jusqu'au soutien d'ingénierie spécialisé et à la supervision technique de projets spécifiques aux clients.

PROGRAMME D'AVIONS D'OCCASION DE BOMBARDIER

Modèles : Biréacteurs d'affaires *Learjet*, *Challenger* et *Global*

Catégorie de marché : Avions d'occasion

Caractéristiques principales⁽¹⁾ : Cette année, Bombardier a élargi son offre d'avions d'occasion avec le lancement de son programme d'avions d'occasion certifiés. L'offre ne suffisant pas à répondre à la demande, Bombardier occupe une position unique pour répondre à cette demande et tire parti de la connaissance qu'elle a de ses produits, de ses capacités de remise à neuf des avions et de son savoir-faire en évaluation, lesquels sont reconnus dans le monde entier. Pour les acheteurs recherchant une expérience « digne d'un avion neuf », le programme d'avions d'occasion certifiés de Bombardier leur propose un produit d'occasion de la meilleure qualité et équipé des plus récentes améliorations en matière de sécurité et de cabine, tout en leur offrant la nouvelle expérience de livraison d'avion que les clients recherchent. Chaque avion disponible est méticuleusement sélectionné, inspecté et mis à niveau selon les normes de qualité et de sécurité les plus élevées de Bombardier. Une couche toute fraîche de peinture blanc Cervin devient la toile de fond parfaite pour accueillir la touche personnelle des couleurs de la marque du client. Chaque avion d'occasion certifié Bombardier est couvert par une garantie exclusive du constructeur d'une durée d'un an⁽²⁾ qui s'étend au soutien opérationnel pendant la première année, tout comme les avions neufs Bombardier.

⁽¹⁾ Excluent les échanges et les reventes.

⁽²⁾ Garantie d'un an sur la cellule. Sous réserve de certaines conditions.

SEGMENT DE MARCHÉ : SERVICES À LA CLIENTÈLE

MAINTENANCE : AJOUTER DE LA VALEUR DURANT TOUT LE CYCLE DE VIE

Portefeuille de services : Très grandes capacités à l'échelle mondiale de maximiser les maintenances prévues et fournir des gammes de services à valeur ajoutée, notamment des services de remise à neuf et de modification d'avions d'affaires, et des services de réparation et de révision de composants. Grâce à notre expertise en tant que fabricant d'équipement d'origine, un large éventail de services peuvent être réalisés en interne ou attribués à nos équipes de réparation mobiles pour les avions de nos clients.

Caractéristiques principales : Offrant des services et soutien dans le monde entier grâce à des centres de service détenus en propriété exclusive, à des escales de maintenance en ligne, à des véhicules d'intervention mobile ainsi qu'à un réseau d'installations de service agréées et à des avions partout dans le monde pour soutenir des clients dont les avions sont immobilisés au sol.

SERVICES : OFFRIR LA PAIX D'ESPRIT GRÂCE À NOS SERVICES DE PIÈCES ET SMART SERVICES

Portefeuille de services : Fourniture de pièces approuvées par le manufacturier assorties d'une garantie de deux ans, la meilleure de l'industrie, réparations de pièces pour les propriétaires-utilisateurs et un portefeuille croissant de plans innovateurs de facturation par heure de vol et de maintenance pour les avions *Learjet*, *Challenger* et *Global*. Les options comprennent l'offre *Smart Services*, qui peut être adaptée pour comprendre l'inspection du train d'atterrissage et des services de maintenance imprévus.

Caractéristiques principales : Services de soutien en matière de pièces offerts aux clients 24 heures sur 24, sept jours sur sept, par l'intermédiaire d'installations de par le monde approvisionnées par deux principales plaques tournantes à Chicago et à Francfort, ainsi que par cinq entrepôts régionaux. Un système de gestion des stocks sophistiqué assure la disponibilité des pièces partout dans le monde, dans l'ensemble de notre réseau d'entrepôts et de plaques tournantes ainsi que dans les centres de service détenus en propriété exclusive. Des installations de réparation en Amérique du Nord et en Europe fournissent des services de réparation de pièces aux propriétaires-utilisateurs. Accès à un réseau d'avions affectés à la livraison de pièces permettant de répondre aux besoins d'avions immobilisés au sol. De la couverture des échanges aux réparations des composants de fuselages, y compris les suites avioniques des postes de pilotage, *Smart Services* offre une prévisibilité budgétaire et assure la disponibilité des pièces partout dans le monde.

SOUTIEN À LA CLIENTÈLE 24 HEURES SUR 24, SEPT JOURS SUR SEPT

Portefeuille de services : Portefeuille complet de soutien à la clientèle des avions d'affaires, y compris des centres de réponse à la clientèle ouverts 24 heures sur 24, sept jours sur sept, des outils améliorés de service en ligne, un service à la clientèle en matière d'ingénierie, des camions affectés aux équipes d'intervention mobile, des services de réparations structurelles, des publications techniques et du soutien à la MES.

Caractéristiques principales : Services aux exploitants via un guichet unique, 24 heures sur 24, 365 jours par année, pour répondre à toutes les demandes critiques et les demandes pour avions immobilisés au sol et soutenir toutes les exigences des clients, dès la MES et tant qu'ils en sont propriétaires, en tirant parti d'un réseau de soutien mondial d'équipes stratégiquement situées. Bombardier améliore sa présence en matière de service à la clientèle dans le monde entier grâce à l'expansion annoncée des infrastructures de ses centres de services à Singapour et à Biggin Hill et de nouvelles installations situées à l'aéroport Miami Opa Locka, en Floride, et à Melbourne, en Australie. Ces projets s'ajoutent au nouveau centre de service à Berlin et aux nouvelles escales de maintenance en ligne aux É.-U. et à Dubaï en 2021. Cette transformation des services de soutien met en lumière l'engagement soutenu de Bombardier à fournir les services les plus complets de l'industrie, sur place, mobiles ou de résolution de problème lié à un avion immobilisé au sol.

Présence mondiale de Bombardier



BOMBARDIER

La carte géographique ci-dessus illustre la présence mondiale de Bombardier à la fin du quatrième trimestre de 2021. Les nouveaux centres de service à l'aéroport Miami Opa Locka, en Floride, et à Melbourne, en Australie, devraient ouvrir comme prévu en 2022.

INDUSTRIE ET CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

L'industrie se remet de la pandémie grâce à l'intérêt croissant suscité par l'aviation privée et à l'allègement des restrictions de voyage partout dans le monde

En 2021, le marché de l'aviation d'affaires a montré des signes vigoureux de reprise après la pandémie. Les indicateurs de l'industrie, dont l'indice mesurant la confiance de l'industrie, les bénéfices des entreprises aux É.-U. et les niveaux de stocks de biréacteurs d'affaires d'occasion, ont évolué dans la bonne direction, témoignant d'une importante amélioration des conditions du marché comparativement à celles prévalant à l'exercice précédent. Le 12 octobre 2021, le Fonds monétaire international a publié sa plus récente projection de croissance de 5,9 % du PIB mondial pour 2021.⁽¹⁾ L'accès aux vaccins et le soutien politique, en grande partie sous la gouverne des marchés développés, ont contribué à la reprise économique et aux nouvelles mesures de réouverture. En 2021, la confiance de l'industrie, mesurée par l'indice Barclays du marché des biréacteurs d'affaires, s'établissait à 83 points, comparativement à 58 points en 2020, ce qui est au-dessus du seuil de stabilité du marché.⁽²⁾ Les bénéfices prévus des entreprises aux É.-U. devraient aussi augmenter pour atteindre un total impressionnant de 2,9 billions \$ au troisième trimestre de 2021.⁽³⁾ Les stocks d'avions d'occasion en pourcentage de la flotte totale continuent de diminuer et étaient estimés à 3,6 % en décembre 2021⁽⁴⁾, le niveau le plus bas depuis 1989. En 2021, l'utilisation des biréacteurs d'affaires s'est améliorée de respectivement 42 % et 33 %⁽⁵⁾ par rapport à il y a un an aux É.-U. et en Europe. L'amélioration est principalement attribuable à la vaccination, à l'allègement des restrictions de voyage, au manque des vols commerciaux disponibles et à la demande croissante des caractéristiques de sécurité offertes par l'aviation privée. L'amélioration continue de ces indicateurs devrait aider à créer des conditions plus favorables à la demande future.

Enfin, l'industrie a livré un total estimatif de 506 unités en 2021, une hausse de 5 % par rapport au nombre d'unités livrées en 2020.⁽⁶⁾ Les revenus estimés de l'industrie ont suivi la même tendance, augmentant de 1 %.⁽⁶⁾

Les indicateurs clés suivants sont utilisés pour assurer le suivi de la vigueur du marché de l'aviation d'affaires à court terme :

| INDICATEUR | SITUATION ACTUELLE | ÉTAT |
|---|--|------|
| CONFIANCE DE L'INDUSTRIE | Selon la valeur la plus récente de l'indice Barclays du marché des biréacteurs d'affaires, publiée en décembre 2021, la confiance de l'industrie s'établit à l'heure actuelle à 83 points, au-dessus du seuil de stabilité du marché. | ▲ |
| BÉNÉFICES DES ENTREPRISES | Les bénéfices prévus des entreprises aux É.-U. devraient demeurer élevés pour le reste de 2021, avec des profits en hausse pour le troisième trimestres à 2,9 billions \$ en 2021. ⁽³⁾ | ▲ |
| NIVEAUX DES STOCKS DE BIRÉACTEURS D'AFFAIRES D'OCCASION | Le nombre total d'avions d'occasion disponibles à la vente en pourcentage du total de la flotte mondiale a diminué au cours de l'année dernière et s'est établi à 3,6 %, le niveau le plus bas depuis 1989. ⁽⁴⁾ | ▲ |
| TAUX D'UTILISATION DES AVIONS | En 2021, l'utilisation des biréacteurs d'affaires aux É.-U. et en Europe a augmenté de respectivement 42 % et 33 % par rapport à celle de 2020. ⁽⁵⁾ | ▲ |
| EXPÉDITIONS D'AVIONS ET FACTURATIONS | Nous estimons que, dans les catégories d'avions d'affaires où nous livrons concurrence, le nombre de livraisons d'avions d'affaires a augmenté de 5 % ⁽⁶⁾ et le total des facturations a augmenté de 1 % ⁽⁶⁾ en 2021 par rapport à ceux de 2020. | ▶ |

▲ ▶ ▼ Indiquent respectivement un état favorable, neutre ou négatif dans les segments de marché où nous livrons concurrence, suivant la conjoncture actuelle.

⁽¹⁾ Selon le rapport International Monetary Fund daté du 12 octobre 2021.

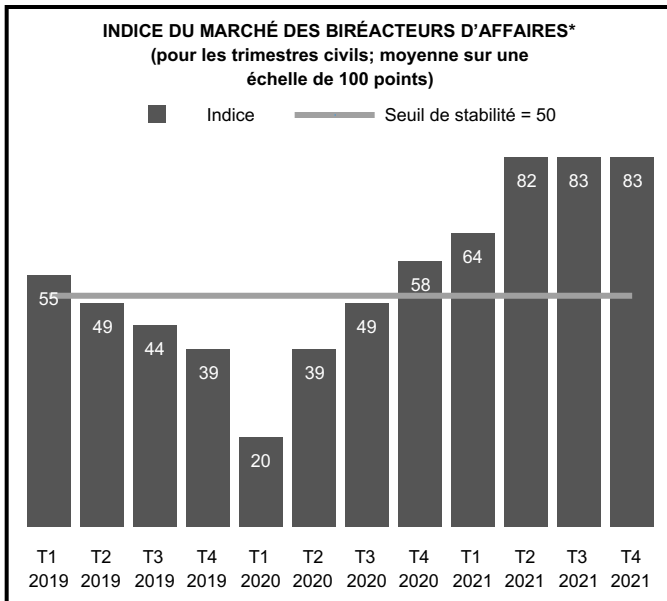
⁽²⁾ Selon le sondage sur le marché des biréacteurs d'affaires effectué par Barclays daté du 2 décembre 2021. La moyenne a été calculée en fonction des données mensuelles.

⁽³⁾ Selon le communiqué de presse du Bureau of Economic Analysis des É.-U. daté du 20 janvier 2022.

⁽⁴⁾ Selon JETNET et Ascend (par Cirium).

⁽⁵⁾ Selon les sites Web de la Federal Aviation Administration (FAA) des É.-U. et d'Eurocontrol.

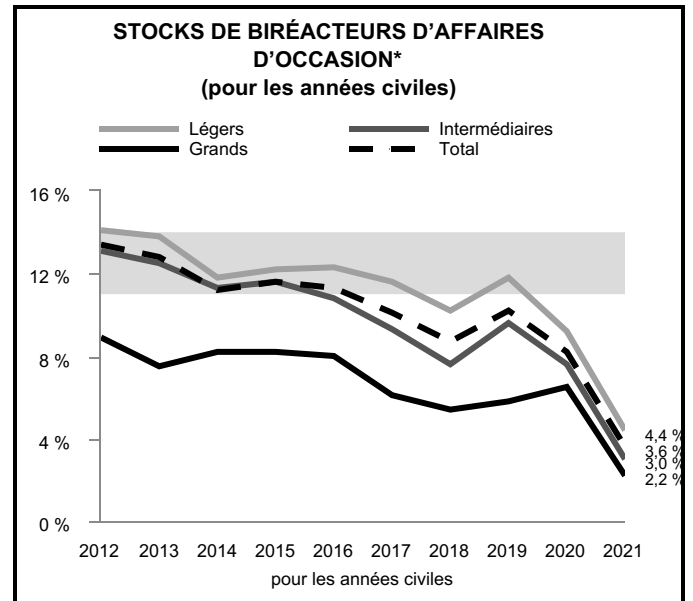
⁽⁶⁾ Selon nos estimations, les dossiers d'information publique de certains concurrents, les rapports sur les livraisons de la General Aviation Manufacturers Association (GAMA), Ascend (par Cirium) et les prix publiés dans la revue B&CA, en date du 20 janvier 2022.



Source : Barclays

* L'indice du marché des biréacteurs d'affaires est une mesure de la confiance des professionnels de l'industrie et est établi au moyen de sondages périodiques menés auprès de courtiers, concessionnaires, fabricants, prestataires de programmes de multipropriété, financiers et autres participants.

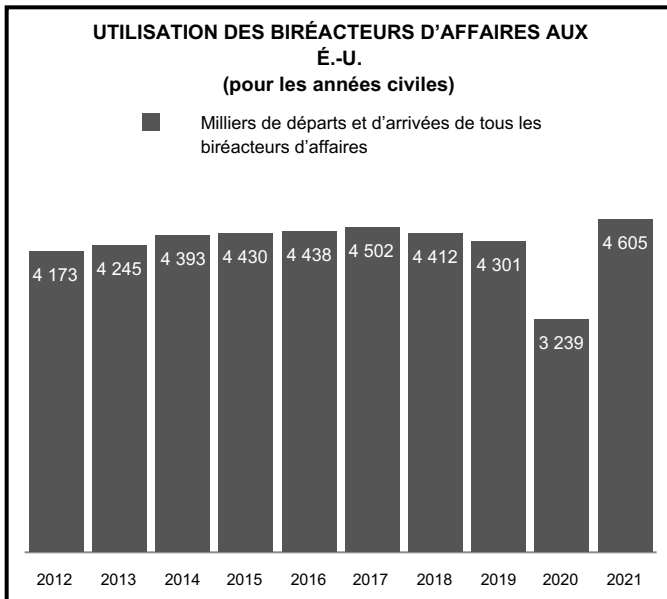
Les méthodes utilisées pour calculer l'indice du marché des biréacteurs d'affaires pourraient varier en raison d'un changement de source de données.



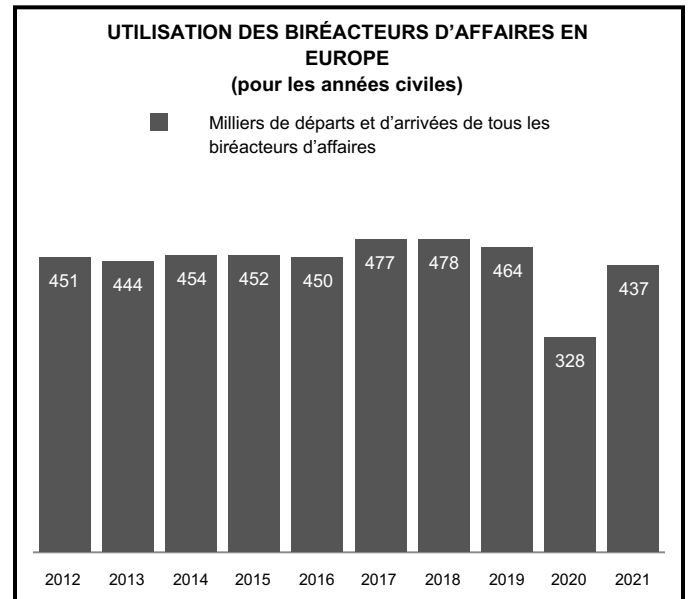
Sources : JETNET et Ascend (par Cirium)

* En pourcentage de la flotte totale de biréacteurs d'affaires, à l'exclusion des biréacteurs très légers.

La zone ombragée indique ce que nous considérons comme une fourchette normale du total des stocks de biréacteurs d'affaires d'occasion disponibles à la vente, soit entre 11 % et 14 %.



Source : site Web de la Federal Aviation Administration (FAA) des É.-U.



Source : Eurocontrol. Les données de toutes les années à compter de 2017 ont été retraitées en raison du Brexit. Les vols du R.-U. ont été soustraits de l'utilisation des avions d'affaires.

Perspectives à court terme

L'économie mondiale devrait croître à un rythme de 4,2 % en 2022⁽¹⁾, lorsqu'elle se relèvera graduellement de la pandémie mondiale. Ces perspectives économiques, conjuguées au faible niveau des stocks d'avions d'occasion et à un carnet de commandes d'avions équilibré, devraient continuer à soutenir la croissance du marché de l'aviation d'affaires. Le contexte commercial est renforcé par l'indice Barclays du marché des biréacteurs d'affaires qui a grimpé de 25 points pour atteindre 83 points en décembre 2021⁽²⁾, en raison de l'intérêt accru de clients. La possibilité de délaissier certaines plateformes traditionnelles de l'industrie devrait contrebalancer le nombre croissant de nouveaux produits. Les revenus de l'industrie devraient continuer de se redresser grâce à la proportion croissante d'avions de grande taille dans l'ensemble de la composition des livraisons de l'industrie.

⁽¹⁾ Selon la banque de données d'Oxford Economics en date du 19 janvier 2022.

⁽²⁾ Selon le sondage sur le marché des biréacteurs d'affaires effectué par Barclays en date du 2 décembre 2021.

Perspectives à long terme

À long terme, tous les inducteurs de la demande évoluent dans la bonne direction. La création de richesse et l'émergence continue de pays en développement devraient élargir notre bassin de clientèle. Le retrait d'anciens modèles d'avions et l'introduction de nouveaux modèles aideront à répondre aux besoins de nouveaux clients. L'évolution de nouveaux modèles de propriété, tels que les activités en multipropriété ou de vols nolisés, rendra l'aviation d'affaires encore plus accessible. L'aviation d'affaires est prête à croître et, possédant le portefeuille de produits le plus complet de l'industrie, nous estimons être en bonne position pour croître.

Services à la clientèle

Le réseau mondial de service à la clientèle d'avions d'affaires comprend des centres de service en propriété exclusive, des plaques tournantes de pièces, des entrepôts de pièces, des escales de maintenance en ligne, des centres de réponse à la clientèle, des équipes mobiles de réponse à la clientèle ainsi que des installations de service agréées et des fournisseurs de formation agréés. La demande de services et de soutien dépend de la taille de la flotte d'avions d'affaires Bombardier, du nombre d'heures de vol effectuées par cette flotte et de l'âge moyen des avions de la flotte. Comme la flotte d'avions d'affaires en service est importante, nous continuerons de miser sur ces activités très rentables.

Indicateurs du marché

| INDICATEUR | SITUATION ACTUELLE | ÉTAT |
|-------------------------------------|--|------|
| FLOTTE EN SERVICE | En 2021, 4976 avions d'affaires Bombardier étaient en service, soit une augmentation d'environ 1,0 % (6,2 % pour la catégorie des avions de grande taille) par rapport à ceux de 2020. ⁽¹⁾ | ▲ |
| NOMBRE MOYEN ANNUEL D'HEURES DE VOL | Selon nos estimations, le nombre moyen annuel moyen d'heures de vol des avions d'affaires Bombardier a augmenté d'environ 31 % en 2021 par rapport à celui de l'année précédente ⁽²⁾ en raison de la vaccination et de l'allègement des restrictions de voyage à l'échelle mondiale. | ▲ |
| ÂGE MOYEN DE LA FLOTTE | En général, plus l'âge d'un avion augmente, plus ses coûts de maintenance directs sont élevés. Par conséquent, l'âge moyen de la flotte des avions Bombardier aura une incidence sur la taille du marché de la maintenance. L'âge moyen de la flotte d'avions d'affaires de Bombardier est resté relativement inchangé. ⁽¹⁾ | ▶ |

▲ ▶ ▼ Indiquent respectivement un état favorable, neutre ou négatif dans les segments de marché où nous livrons concurrence, suivant la conjoncture actuelle.

⁽¹⁾ D'après les données de la base de données d'Ascend sur les flottes (par Cirium).

⁽²⁾ D'après les données de la base de données interne FRACAS de Bombardier.

Perspectives à court terme

En 2021, les activités de vol se sont redressées par rapport à celles de l'exercice précédent et sont revenues désormais aux niveaux d'avant la pandémie. Nous continuons de rechercher activement des endroits stratégiques pour notre expansion afin d'augmenter notre part du marché des services après-vente, de nous rapprocher de nos clients pour réduire davantage les délais de réponse et d'établir des relations plus solides dans le monde entier.

Perspectives à long terme

La croissance continue de la flotte en service devrait stimuler la demande de services à la clientèle. Même si les marchés traditionnels, comme l'Amérique du Nord, continuent d'être les plus importants en fonction de leur taille, l'accroissement de la flotte d'avions d'affaires dans les marchés non traditionnels devrait créer de nouvelles occasions de services après-vente.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS

Résultats opérationnels

| | Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre | | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|---|-----------------|-----------------------------------|-----------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Revenus | | | | |
| Avions d'affaires | | | | |
| Fabrication et autres ⁽¹⁾ | 1 385 \$ | 1 996 \$ | 4 759 \$ | 4 605 \$ |
| Services ⁽²⁾ | 363 | 252 | 1 237 | 988 |
| Autres ⁽³⁾ | 23 | 89 | 89 | 894 |
| Total des revenus | 1 771 | 2 337 | 6 085 | 6 487 |
| Coût des ventes | 1 458 | 2 248 | 5 161 | 5 971 |
| Marge brute | 313 | 89 | 924 | 516 |
| Charges de vente et d'administration | 102 | 117 | 355 | 420 |
| R et D | 94 | 144 | 338 | 320 |
| Autres charges (revenus) | 4 | (7) | 8 | (13) |
| RAII ajusté⁽⁴⁾ | 113 | (165) | 223 | (211) |
| Éléments spéciaux | (25) | (598) | (18) | (1 123) |
| RAII | 138 | 433 | 241 | 912 |
| Charges de financement | 174 | 240 | 936 | 1 060 |
| Revenus de financement | (148) | (28) | (324) | (27) |
| RAI | 112 | 221 | (371) | (121) |
| Impôts sur le résultat | (127) | 236 | (122) | 49 |
| Résultat net des activités poursuivies | 239 \$ | (15) \$ | (249) \$ | (170) \$ |
| Résultat net des activités abandonnées | (1) | (322) | 5 319 | (398) |
| Résultat net | 238 \$ | (337) \$ | 5 070 \$ | (568) \$ |
| Attribuable aux | | | | |
| Détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. | 238 \$ | (423) \$ | 5 041 \$ | (868) \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle ⁽⁵⁾ | — \$ | 86 \$ | 29 \$ | 300 \$ |
| RPA (en dollars) | | | | |
| De base | 0,11 \$ | (0,18) \$ | 2,08 \$ | (0,37) \$ |
| Dilué | 0,09 \$ | (0,18) \$ | 2,02 \$ | (0,37) \$ |
| RPA des activités poursuivies (en dollars) | | | | |
| De base et dilué | 0,09 \$ | (0,01) \$ | (0,12) \$ | (0,08) \$ |
| En pourcentage des revenus totaux | | | | |
| Marge brute ⁽⁶⁾ | 17,7 % | 3,8 % | 15,2 % | 8,0 % |
| Marge RAI ajustée ⁽⁷⁾ | 6,4 % | (7,1) % | 3,7 % | (3,3) % |
| Marge RAI ⁽⁶⁾ | 7,8 % | 18,5 % | 4,0 % | 14,1 % |

⁽¹⁾ Comprennent les revenus tirés de la vente d'avions neufs, de solutions d'avions spécialisés et d'avions d'occasion.

⁽²⁾ Comprennent les revenus tirés des services après-vente, notamment les pièces, *Smart Services*, les centres de services, et la publication de matériel de formation et d'articles techniques.

⁽³⁾ Comprennent les revenus tirés des activités liées aux aérostructures avant leur cession le 30 octobre 2020 et ceux tirés des activités liées aux avions commerciaux avant la cession du programme d'avions CRJ le 1^{er} juin 2020. Comprennent également les revenus tirés de la cession de composants liés aux programmes d'avions commerciaux.

⁽⁴⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽⁵⁾ Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est lié aux activités abandonnées, se reporter à la Note 28 – Cession d'activités.

⁽⁶⁾ Mesures supplémentaires. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs.

⁽⁷⁾ Ratio non conforme aux PCGR. Un ratio non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

Calcul du RPA dilué⁽¹⁾

| | Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre | | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|---|------------------|-----------------------------------|------------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. | 239 \$ | (15) \$ | (249) \$ | (170) \$ |
| Dividendes sur actions privilégiées, incluant les impôts | (7) | 1 | (27) | (18) |
| Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de Bombardier Inc. | 232 \$ | (14) \$ | (276) \$ | (188) \$ |
| Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires (en milliers d'actions) | 2 463 343 | 2 419 541 | 2 476 217 | 2 408 209 |
| RPA dilué (en dollars) | 0,09 \$ | (0,01) \$ | (0,12) \$ | (0,08) \$ |

⁽¹⁾ Comprend les activités poursuivies uniquement.

Autres mesures financières non conformes aux PCGR⁽¹⁾ et mesures conformes aux IFRS les plus comparables

| | Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre | | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|---|-----------|-----------------------------------|------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| RAII ⁽¹⁾ | 138 \$ | 433 \$ | 241 \$ | 912 \$ |
| RAIIA ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾ | 232 \$ | (1) \$ | 640 \$ | 200 \$ |
| Marge RAIIA ajustée ⁽¹⁾⁽³⁾ | 13,1 % | — % | 10,5 % | 3,1 % |
| Résultat net des activités poursuivies | 239 \$ | (15) \$ | (249) \$ | (170) \$ |
| Résultat net ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾ | 80 \$ | (475) \$ | (326) \$ | (1 115) \$ |
| RPA dilué des activités poursuivies | 0,09 \$ | (0,01) \$ | (0,12) \$ | (0,08) \$ |
| RPA ajusté ⁽¹⁾⁽³⁾ | 0,03 \$ | (0,20) \$ | (0,15) \$ | (0,47) \$ |

⁽¹⁾ Comprend les activités poursuivies uniquement.

⁽²⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽³⁾ Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

Analyse des résultats consolidés

Revenus

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2021,

- les revenus tirés des activités de fabrication d'avions d'affaires ont diminué de 611 millions \$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de la diminution du nombre de livraisons d'avions de grande taille causée principalement par le ralentissement des livraisons d'avions *Global 7500* au cours de 2021 à mesure que le programme vient à maturité, contrebalancé en partie par la hausse des livraisons d'avions intermédiaires;
- les revenus tirés des services liés aux avions d'affaires ont augmenté de 111 millions \$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation des heures de vol des avions de la flotte et de l'accroissement de la part de marché; et
- les autres revenus ont diminué de 66 millions \$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, par suite principalement de la cession des activités liées aux aérostructures à Spirit AeroSystems Holding, Inc. en 2020.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021,

- les revenus tirés des activités de fabrication d'avions d'affaires ont augmenté de 154 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation du nombre de livraisons d'avions de grande taille et d'une combinaison favorable d'avions;
- les revenus tirés des services liés aux avions d'affaires ont augmenté de 249 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison principalement d'une forte augmentation des heures de vol des avions de la flotte; et
- les autres revenus ont diminué de 805 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, par suite principalement de la cession du programme d'avions CRJ à Mitsubishi Heavy Industries, Ltd. et de celle des activités liées aux aérostructures à Spirit AeroSystems Holding, Inc. en 2020.

Marge brute

La marge brute en pourcentage des revenus pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2021 a augmenté de respectivement 13,9 points de pourcentage et 7,2 points de pourcentage. Ces augmentations sont principalement attribuables à la hausse des marges sur les activités de fabrication d'avions d'affaires et les services à marge plus élevée sur l'avion *Global 7500*, par suite des progrès réalisés au chapitre de la courbe d'apprentissage et de l'exécution de notre plan de réduction des coûts.

Éléments spéciaux

Les éléments spéciaux sont ceux qui ne reflètent pas notre rendement de base ou dont la présentation distincte permet aux utilisateurs de mieux comprendre nos résultats pour la période. Ces éléments comprennent notamment l'incidence des charges de restructuration, l'incidence des cessions d'activités, ainsi que les charges de dépréciation importantes et la reprise de celles-ci.

Les éléments spéciaux comptabilisés comme des pertes (gains) se présentaient comme suit :

| | Réf. | Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre | | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|------|---|-----------------|-----------------------------------|-------------------|
| | | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Perte sur remboursement de dette à long terme | 1 | — \$ | — \$ | 212 \$ | — \$ |
| Charges de restructuration | 2 | 7 | 23 | 37 | 85 |
| Gain sur la vente des activités EWIS | 3 | (1) | — | (14) | — |
| Variation des provisions pour cessions et autres | 4 | 6 | — | (4) | — |
| Gain sur cession d'activités – activités liées aux aérostructures | 5 | — | (678) | — | (678) |
| Gain sur cession d'activités – activités liées au programme d'avions CRJ Series | 6 | — | 8 | — | (488) |
| Gain sur le retrait de SCAC et des activités d'aérostructures connexes | 7 | — | 3 | — | (120) |
| Coûts de transaction | 8 | — | 20 | — | 56 |
| Fin de production du programme d'avion <i>Learjet</i> et autres | 9 | — | 26 | — | 26 |
| Reprise des provisions pour annulation du programme d'avion <i>Learjet 85</i> | 10 | (37) | — | (37) | (7) |
| Coûts de perturbations | 11 | — | — | — | 3 |
| Impôts sur le résultat | 12 | — | 148 | — | (32) |
| | | (25) \$ | (450) \$ | 194 \$ | (1 155) \$ |
| Présentés dans | | | | | |
| Éléments spéciaux dans le RAI | | (25) \$ | (598) \$ | (18) \$ | (1 123) \$ |
| Charges de financement – perte sur remboursement de dette à long terme | 1 | — | — | 212 | — |
| Impôts sur le résultat | | — | 148 | — | (32) |
| | | (25) \$ | (450) \$ | 194 \$ | (1 155) \$ |

1. Représente les pertes liées au remboursement de l'emprunt à terme garanti de premier rang et les remboursements de la totalité des billets de premier rang à 8,75 % échéant en décembre 2021, des billets de premier rang à 5,75 % échéant en mars 2022, des billets de premier rang à 6,00 % échéant en octobre 2022 et des billets de premier rang à 6,125 % échéant en janvier 2023. Se reporter à la Note 8 – Charges de financement et revenus de financement et à la Note 27 – Dette à long terme pour plus de détails.
2. Pour l'exercice 2021, représentent des indemnités de départ de 33 millions \$, une charge de dépréciation des immobilisations corporelles de 3 millions \$, d'autres charges connexes de 9 millions \$, contrebalancées en partie par des gains de compression de 8 millions \$. Pour l'exercice 2020, représentent des indemnités de départ de 61 millions \$, après l'annonce concernant des ajustements d'effectifs en réponse à la pandémie de COVID-19, une dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation de 38 millions \$ liée à des contrats de location à la suite des mesures de restructuration annoncées précédemment, et d'autres charges connexes de 7 millions \$, contrebalancées en partie par des gains de compression de 21 millions \$.
3. La vente des activités liées aux systèmes d'interconnexion et de câblage électrique (electrical wiring interconnexion system (EWIS)) de la Société au Mexique, pour une contrepartie nette totalisant 37 millions \$, a donné lieu à un gain comptable de 14 millions \$ pour l'exercice 2021.
4. Compte tenu des activités en cours liées aux cessions antérieures, la Société a révisé certaines provisions correspondantes. La modification des provisions est traitée comme un élément spécial étant donné que les provisions initiales ont aussi été comptabilisées comme des éléments spéciaux.

5. Représente la vente du secteur Aérostructures, pour un produit brut de 275 millions \$. La transaction a donné lieu à un gain de 678 millions \$.
6. Représente la vente des actifs du programme d'avions CRJ Series pour un produit brut totalisant 585 millions \$, à la clôture, notamment certains ajustements de clôture. La transaction a donné lieu à un gain comptable avant impôts de 488 millions \$ (440 millions \$ après l'incidence de l'impôt) pour l'exercice 2020.
7. La vente de la participation résiduelle de la Société dans SCAC et de ses activités d'aérostructures liées au programme de l'A220 et de l'A330 a donné lieu à un gain comptable avant impôts de 120 millions \$ pour l'exercice 2020.
8. Représentent les coûts directs et supplémentaires de 56 millions \$ engagés relativement aux transactions pour la vente des activités de Transport à Alstom SA et pour la vente du programme d'avions CRJ à MHI pour l'exercice 2020.
9. Après la décision de mettre fin à la production des avions *Learjet* et celle de regrouper les activités de finition des avions *Global* à Montréal, la Société a comptabilisé une perte de valeur des stocks de 12 millions \$, une charge de dépréciation des immobilisations corporelles de 4 millions \$ et d'autres charges de 10 millions \$ pour l'exercice 2020.
10. Compte tenu des activités en cours liées à l'annulation du programme d'avion *Learjet 85*, la Société a réduit les provisions correspondantes de 37 millions \$ pour l'exercice 2021 (7 millions \$ pour l'exercice 2020). La réduction des provisions est traitée comme un élément spécial étant donné que les provisions initiales ont aussi été comptabilisées comme des éléments spéciaux en 2014 et en 2015.
11. En raison de la pandémie de COVID-19, au cours de la deuxième moitié de mars 2020, la Société a suspendu temporairement les activités de différentes installations de production. Par suite de la pandémie, des montants de 3 millions \$ ont été comptabilisés comme éléments spéciaux pour l'exercice 2020. Ces coûts ne représentent pas la pleine incidence de la pandémie de COVID-19 sur les résultats opérationnels étant donné qu'ils ne reflètent pas l'incidence des revenus perdus ou différés et les marges connexes.
12. Après l'annonce de la clôture de la vente du secteur Transport à Alstom qui était prévue au premier trimestre de 2021, la Société a révisé son estimation des bénéfices imposables futurs et comptabilisé des actifs d'impôt différé de 100 millions \$ en fonction du produit final de la vente. La comptabilisation de ces actifs d'impôt différé a eu une incidence hors trésorerie. La clôture de la transaction a eu lieu le 29 janvier 2021.

Marge RAI⁽¹⁾

La marge RAI ajustée⁽²⁾ pour le quatrième trimestre et l'exercice a augmenté de respectivement 13,5 points de pourcentage et 7,0 points de pourcentage, essentiellement en raison de la hausse des marges sur les activités de fabrication et les services liés aux avions d'affaires surtout attribuable aux marges plus élevées sur l'avion *Global 7500*, ce qui reflète les progrès réalisés au chapitre de la courbe d'apprentissage et de l'exécution de notre plan de réduction de coûts.

Compte tenu de l'incidence des éléments spéciaux (voir la description des éléments spéciaux ci-dessus), la marge RAI a diminué de 10,7 points de pourcentage pour le quatrième trimestre et de 10,1 points de pourcentage pour l'exercice, en comparaison de celles des périodes correspondantes de l'exercice précédent.

⁽¹⁾ Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽²⁾ Ratio non conforme aux PCGR. Un ratio non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

Charges nettes de financement

Les charges nettes de financement ont totalisé respectivement 26 millions \$ et 612 millions \$ pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2021, comparativement à 212 millions \$ et 1033 millions \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

La diminution de 186 millions \$ pour le quatrième trimestre est principalement attribuable à :

- des gains nets plus élevés sur certains instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (122 millions \$), essentiellement attribuables à une variation hors caisse de la juste valeur des options de rachat sur titres de dette à long terme; et
- une baisse de la charge d'intérêt sur la dette à long terme, compte tenu des positions de couverture (61 millions \$).

La diminution de 421 millions \$ pour l'exercice est essentiellement attribuable à :

- des gains nets plus élevés sur certains instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (452 millions \$), essentiellement attribuables à une variation hors caisse de la juste valeur des options de rachat sur titres de dette à long terme; et
- une baisse de la charge d'intérêt sur la dette à long terme, compte tenu des positions de couverture (132 millions \$).

En partie contrebalancés par :

- des pertes liées au remboursement de l'emprunt à terme garanti de premier rang et au remboursement de la totalité des billets de premier rang à 8,75 % échéant en décembre 2021, des billets de premier rang à 5,75 % échéant en mars 2022, des billets de premier rang à 6,00 % échéant en octobre 2022 et des billets de premier rang à 6,125 % échéant en janvier 2023, lesquels ont tous été présentés comme éléments spéciaux en 2021 (212 millions \$).

Impôts sur le résultat

Pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2021, les taux d'imposition effectifs ont été de respectivement (113,4) % et 32,9 %, comparativement au taux d'imposition prévu par la loi de 26,5 % au Canada.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2021, les taux d'imposition effectifs sont attribuables à l'incidence positive de la comptabilisation nette des pertes fiscales non comptabilisées antérieurement ou des différences temporaires et des différences permanentes, contrebalancée en partie par l'incidence négative de la moins-value des actifs d'impôt différé.

Pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2020, les taux d'imposition effectifs ont été de respectivement 106,8 % et (40,5) %, comparativement au taux d'imposition prévu par la loi de 26,5 % au Canada.

Pour le quatrième trimestre clos le 31 décembre 2020, le taux d'impôt effectif plus élevé découle surtout de :

- l'incidence négative de la moins-value des actifs d'impôt différé, y compris l'incidence de la conclusion de la vente du secteur Transport à Alstom (149 millions \$); et
- l'incidence négative de la non-comptabilisation nette d'avantages fiscaux liés à des pertes fiscales et à des différences temporaires.

En partie contrebalancées par :

- l'incidence positive de l'écart des taux d'imposition des filiales à l'étranger; et
- l'incidence positive des différences permanentes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le taux d'impôt effectif découle surtout de :

- l'incidence négative de la non-comptabilisation nette d'avantages fiscaux liés à des pertes fiscales et à des différences temporaires, contrebalancée en partie par l'incidence nette de la vente du secteur Transport à Alstom (100 millions \$), diminuée de l'incidence de la clôture des transactions visant le programme d'avions CRJ et les activités liées aux aérostructures (74 millions \$); et
- l'incidence négative de la moins-value des actifs d'impôt différé.

En partie contrebalancées par :

- l'incidence positive des différences permanentes; et
- l'incidence positive de l'écart des taux d'imposition des filiales à l'étranger.

Développement de produits

Investissements dans le développement de produits

| | Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre | | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|---|-------|-----------------------------------|--------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Additions à l'outillage des programmes aéronautiques ⁽¹⁾ | 31 \$ | 29 \$ | 84 \$ | 127 \$ |
| Charges de R et D ⁽²⁾ | 3 | 5 | 17 | 20 |
| | 34 \$ | 34 \$ | 101 \$ | 147 \$ |
| En pourcentage des revenus | 1,9 % | 1,5 % | 1,7 % | 2,3 % |

⁽¹⁾ Représentent le montant net capitalisé dans l'outillage des programmes aéronautiques ainsi que le montant versé aux fournisseurs à la réception de pièces ou à la livraison des avions pour les coûts de développement acquis qu'ils ont engagés; à l'exclusion des ajustements à l'outillage des programmes aéronautiques en lien avec la cession du programme d'avions CRJ et des activités liées aux aérostructures.

⁽²⁾ À l'exclusion de l'amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques de respectivement 91 millions \$ et 321 millions \$ pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2021 (respectivement 141 millions \$ et 302 millions \$ pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2020), car les investissements connexes sont déjà inclus dans l'outillage des programmes aéronautiques.

Bombardier a récemment lancé l'avion *Challenger 3500*, lequel est une version grandement améliorée de la très populaire plateforme *Challenger 350*. Ce nouvel avion est aussi l'avion d'affaires à la conception la plus écoresponsable de sa catégorie, illustrant à quel point Bombardier accorde la priorité à l'écoresponsabilité dans le cadre de ses investissements en R et D. Les essais en vol et les activités de certification du nouvel avion *Challenger 3500* progressent comme prévu vers sa mise en service qui devrait avoir lieu au cours du deuxième semestre de 2022.

Livraisons d'avions et carnet de commandes

Livraisons d'avions

| (en unités) | Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre | | Exercices clos les 31 décembre | |
|--------------------------------------|---|------|-----------------------------------|------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Avions d'affaires | | | | |
| Légers | 2 | 4 | 10 | 11 |
| Intermédiaires | 18 | 12 | 44 | 44 |
| Grands | 18 | 28 | 66 | 59 |
| | 38 | 44 | 120 | 114 |
| Avions commerciaux | | | | |
| Biréacteurs régionaux ⁽¹⁾ | — | — | — | 5 |
| | 38 | 44 | 120 | 119 |

⁽¹⁾ Le 1^{er} juin 2020, la Société a conclu la vente du programme de biréacteurs régionaux à MHI.

Carnet de commandes

| (en milliards de dollars) | 31 décembre 2021 | Aux 31 décembre 2020 |
|------------------------------------|------------------|-------------------------|
| Carnet de commandes ⁽¹⁾ | 12,2 \$ | 10,7 \$ |

⁽¹⁾ Comprend les activités poursuivies uniquement. Représente le carnet de commandes pour la fabrication et les services.

Le carnet de commandes a augmenté depuis le début de l'exercice 2021. Nous avons terminé l'exercice avec un solide carnet de commandes d'avions d'affaires de 12,2 milliards \$. La direction surveille continuellement l'horizon du carnet de commandes et les cadences de production afin qu'ils correspondent aux activités de vente, à la demande du marché et aux délais de livraison des avions.

Effectifs⁽¹⁾

Nombre total d'employés

| | 31 décembre 2021 | Aux 31 décembre 2020 |
|--|------------------|-------------------------|
| Permanents ⁽²⁾ | 13 400 | 14 800 |
| Contractuels ⁽³⁾ | 400 | 1 200 |
| | 13 800 | 16 000 |
| Pourcentage d'employés permanents couverts par des conventions collectives | 42 % | 47 % |

⁽¹⁾ Comprend les activités poursuivies uniquement.

⁽²⁾ Y compris d'environ 700 employés inactifs au 31 décembre 2021 (environ 700 employés inactifs au 31 décembre 2020).

⁽³⁾ Y compris les non-employés et le personnel sous-traitant.

Les effectifs au 31 décembre 2021 ont diminué de 2200 employés, ou 14 %, par rapport au nombre d'employés de l'exercice précédent. La diminution est principalement liée aux initiatives d'amélioration de la productivité et aux progrès réalisés au chapitre de la courbe d'apprentissage liée à l'avion *Global 7500*.

Notre programme de rémunération incitative pour les employés non syndiqués dans tous nos sites récompense les efforts collectifs de nos employés dans la réalisation de nos objectifs selon des indicateurs cibles de rendement. Un total d'environ 7900 employés de par le monde, ou 60 % des employés permanents, participent au programme. En 2021, dans le cadre de ce programme, la rémunération incitative était liée à l'atteinte de résultats cibles fondés sur le RAI ajusté⁽¹⁾ et les flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾.

Les effectifs au Canada comptaient pour 67 % du nombre total d'employés, ou 9300 employés, au 31 décembre 2021 (9100 employés permanents, y compris 650 employés inactifs et 200 employés contractuels).

⁽¹⁾ Mesures financières non conformes aux PCGR. Une mesure non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le total des actifs a diminué de 10,3 milliards \$ au cours de l'exercice⁽¹⁾, compte tenu d'une incidence négative des taux de change de 63 millions \$. La diminution de 10,2 milliards \$, compte non tenu de l'incidence des taux de change, s'explique surtout par⁽²⁾ :

- une diminution de 10,4 milliards \$ des actifs détenus en vue de la vente, en raison de la vente du secteur Transport le 29 janvier 2021;
- une diminution nette de 0,4 milliard \$ des stocks attribuable essentiellement aux livraisons d'avions et aux progrès réalisés au chapitre de la courbe d'apprentissage de l'avion *Global 7500*; et
- une diminution de 0,3 milliard \$ de l'outillage des programmes aéronautiques principalement attribuable à l'amortissement.

En partie contrebalancées par :

- une augmentation de 0,6 milliard \$ des autres actifs financiers en raison principalement d'une augmentation de 0,5 milliard \$ de l'encaisse affectée relativement à une garantie en nantissement de diverses garanties bancaires; et
- une augmentation de 0,2 milliard \$ des immobilisations corporelles attribuable surtout à des additions.

Le total des passifs et des capitaux propres a diminué de 10,3 milliards \$ au cours de l'exercice⁽¹⁾, compte tenu d'une incidence des taux de change de 63 millions \$. La diminution de 10,2 milliards \$, compte non tenu de l'incidence des taux de change, s'explique surtout par⁽²⁾ une diminution de 13,8 milliards \$ des passifs contrebalancée par une augmentation de 3,6 milliards \$ des capitaux propres.

La diminution de 13,8 milliards \$ des passifs, compte non tenu de l'incidence des taux de change, s'explique principalement par⁽²⁾ :

- une diminution de 10,1 milliards \$ des passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente, en raison de la vente du secteur Transport le 29 janvier 2021;
- une diminution de 3,0 milliards \$ des obligations au titre de la dette à long terme⁽³⁾ en raison des remboursements de différents billets de premier rang échéant en 2021, 2022 et 2023 et du montant impayé de l'emprunt à terme garanti de premier rang conclu avec HPS Investments Partners, LLC., le tout en partie contrebalancé par l'émission de billets de premier rang échéant en 2026, 2028 et 2034;
- une diminution de 0,5 milliard \$ du passif lié aux avantages de retraite en raison surtout de la réévaluation des régimes de retraite à prestations définies;
- une diminution de 0,4 milliard \$ des fournisseurs et autres créditeurs principalement attribuable à l'échéancier;
- une diminution de 0,1 milliard \$ des provisions; et
- une baisse de 0,1 milliard \$ des autres passifs.

Le tout contrebalancé en partie par :

- une augmentation de 0,5 milliard \$ des passifs sur contrat découlant essentiellement d'avances.

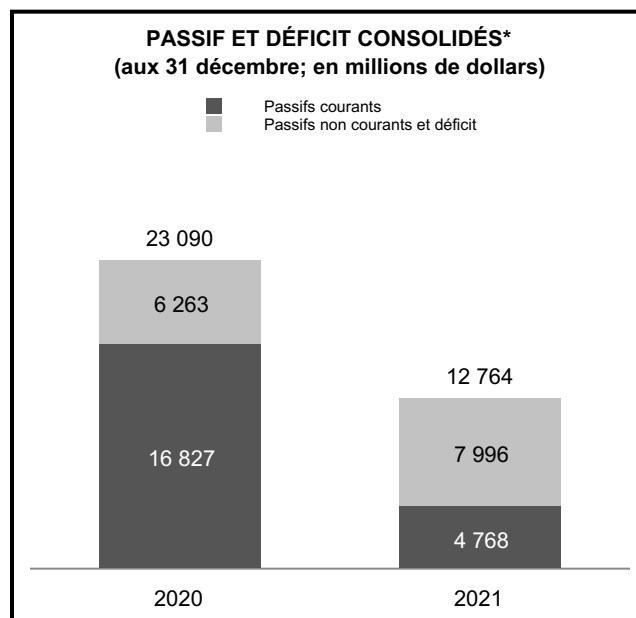
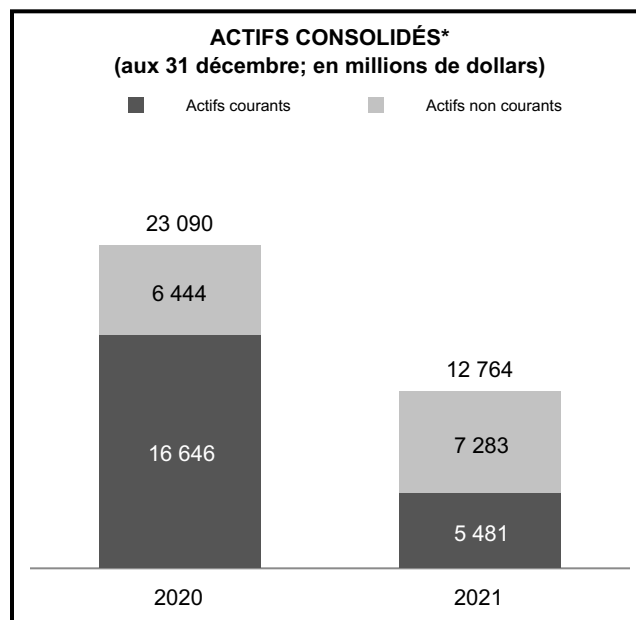
L'augmentation de 3,6 milliards \$ des capitaux propres, compte non tenu de l'incidence des taux de change, s'explique principalement par⁽²⁾ :

- une augmentation de 3,6 milliards \$ des capitaux propres surtout en raison du gain sur la vente du secteur Transport en partie contrebalancé par une diminution des participations ne donnant pas le contrôle liée à la cession du secteur Transport.

⁽¹⁾ Aux fins des explications fournies dans la présente rubrique sur la situation financière consolidée, les actifs et passifs comprennent les actifs et passifs reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente. Se reporter à la Note 28 – Cession d'activités de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

⁽²⁾ Aux fins de la situation financière consolidée, les explications comprises dans la présente rubrique ne tiennent pas compte de l'incidence des mécanismes de prêts adossés que la Société a conclus avec SCAC relativement à certaines avances gouvernementales remboursables et avec MHI relativement à certains actifs et passifs. Se reporter à la Note 18 – Autres actifs financiers et à la Note 25 – Autres passifs financiers de nos états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

⁽³⁾ Se reporter à la Note 27 – Dette à long terme pour plus de détails.



* Le total des actifs et le total des passifs présentés dans les graphiques ci-dessus au 31 décembre 2020 comprennent des montants de respectivement 10,4 milliards \$ et 10,1 milliards \$ liés à Transport, qui sont présentés dans les actifs détenus en vue de la vente et dans les passifs liés directement aux actifs détenus en vue de la vente. Se reporter à la Note 28 – Cession d'activités de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT

Flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾⁽²⁾

Flux de trésorerie disponibles (utilisation)⁽¹⁾⁽²⁾

| | Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre | | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|---|----------------|-----------------------------------|-------------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Résultat net des activités poursuivies | 239 \$ | (15) \$ | (249) \$ | (170) \$ |
| Éléments sans effet de trésorerie | | | | |
| Amortissement | 119 | 164 | 417 | 411 |
| Charges de dépréciation des immobilisations corporelles | — | 17 | 3 | 42 |
| Impôts sur le résultat différés | (123) | 261 | (125) | 80 |
| Pertes (gains) sur cessions d'immobilisations corporelles | — | (2) | 1 | (3) |
| Gains sur cessions d'une participation dans des entreprises associées et d'activités | (1) | (667) | (15) | (1 286) |
| Quote-part des résultats des coentreprises et des entreprises associées | 1 | — | — | (2) |
| Charge à base d'actions | 2 | 14 | 14 | 20 |
| Perte sur remboursement de dette à long terme | — | — | 212 | — |
| Autres | (3) | 3 | — | 7 |
| Variation nette des soldes hors caisse ⁽²⁾ | 159 | 542 | 74 | (771) |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies | 393 | 317 | 332 | (1 672) |
| Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles | (79) | (51) | (232) | (221) |
| Flux de trésorerie disponibles (utilisation) – activités poursuivies⁽¹⁾ | 314 \$ | 266 \$ | 100 \$ | (1 893) \$ |

⁽¹⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽²⁾ Comprend les activités poursuivies uniquement.

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies

L'augmentation de 76 millions \$ des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles au quatrième trimestre est surtout attribuable à :

- un résultat net plus important avant les éléments sans effet de trésorerie (459 millions \$).

En partie contrebalancé par :

- un écart négatif par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent de la variation nette des soldes hors caisse (383 millions \$) (voir les explications ci-après).

L'augmentation de 2,0 milliards \$ des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour l'exercice est surtout attribuable à :

- un résultat net avant les éléments sans effet de trésorerie plus important (1,2 milliard \$); et
- un écart positif par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent de la variation nette des soldes hors caisse (845 millions \$) (voir les explications ci-après).

Variation nette des soldes hors caisse

Pour le quatrième trimestre clos le 31 décembre 2021, les entrées de fonds de 159 millions \$ étaient surtout attribuables à :

- une augmentation des passifs sur contrat découlant essentiellement des avances sur programmes aéronautiques attribuables aux nouvelles commandes; et
- une diminution des stocks attribuable essentiellement à l'augmentation des livraisons d'avions.

Contrebalancées en partie par :

- une diminution des fournisseurs et autres créditeurs; et
- une augmentation des autres actifs financiers découlant essentiellement de la variation hors caisse de la juste valeur des dérivés incorporés liés à des options de rachat sur titres de la dette à long terme.

Pour le quatrième trimestre clos le 31 décembre 2020, les entrées de fonds de 542 millions \$ étaient surtout attribuables à :

- une diminution des stocks attribuable essentiellement aux livraisons d'avions au quatrième trimestre;
- une diminution des créances clients et autres débiteurs; et
- une augmentation des fournisseurs et autres créditeurs.

En partie contrebalancées par :

- une diminution des passifs sur contrat en raison surtout des livraisons d'avions et d'une baisse des nouvelles commandes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les entrées de fonds de 74 millions \$ s'expliquent surtout par :

- une augmentation des passifs sur contrat découlant essentiellement des avances sur programmes aéronautiques attribuables aux nouvelles commandes; et
- une diminution des stocks attribuable principalement à l'augmentation des livraisons d'avions.

En partie contrebalancées par :

- une diminution des fournisseurs et autres créditeurs; et
- une augmentation des autres actifs financiers découlant essentiellement de la variation hors caisse de la juste valeur des dérivés incorporés liés à des options de rachat sur titres de la dette à long terme.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les sorties de fonds de 771 millions \$ s'expliquaient surtout par :

- une diminution des passifs sur contrat en raison surtout des livraisons d'avions et d'une baisse des nouvelles commandes;
- une diminution des fournisseurs et autres créditeurs; et
- une diminution des autres passifs financiers liée à la révision des hypothèses de vente pour tenir compte des prêts-subventions et à une baisse des passifs dérivés incorporés.

En partie contrebalancées par :

- une diminution des stocks attribuable essentiellement à l'augmentation des livraisons d'avions; et
- une diminution des créances clients et autres débiteurs.

Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles

| | Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre | | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|---|---------|-----------------------------------|----------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles | (79) \$ | (56) \$ | (237) \$ | (230) \$ |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | — | 5 | 5 | 9 |
| | (79) \$ | (51) \$ | (232) \$ | (221) \$ |

Pour le quatrième trimestre de 2021 et l'exercice 2021, les additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de respectivement 28 millions \$ et 11 millions \$, en raison surtout des additions à la nouvelle installation de fabrication à l'Aéroport Pearson de Toronto qui est actuellement en construction.

Sources de financement disponibles à court terme⁽³⁾

Nous surveillons continuellement notre niveau des liquidités, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les flux de trésorerie liés aux activités poursuivies prévus, pour répondre aux besoins prévus, y compris les besoins du fonds de roulement, soutenir les initiatives de développement de produits et assurer la souplesse financière. Pour évaluer nos besoins de liquidités, nous tenons compte de la volatilité historique et des besoins saisonniers, du profil des échéances de la dette à long terme, du financement des programmes de développement de produits, de l'importance des avances de clients, des besoins de fonds de roulement, de la conjoncture économique et de l'accès aux marchés financiers. Nous utilisons des analyses de scénarios pour soumettre nos prévisions de flux de trésorerie à des tests de sensibilité.

Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités poursuivies

| | Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre | | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|---|-------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Solde au début de la période/de l'exercice | 1 380 \$ | 1 870 \$ ⁽¹⁾ | 2 450 \$ ⁽¹⁾ | 2 629 \$ ⁽¹⁾ |
| Flux de trésorerie disponibles (utilisation) liés aux activités poursuivies ⁽³⁾ | 314 | 266 | 100 | (1 893) |
| Flux de trésorerie disponibles (utilisation) liés aux activités abandonnées ⁽³⁾ | — | (57) | (621) | (1 282) |
| Produit de la vente des actions d'Alstom | — | — | 611 | — |
| Retrait de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de Transport du périmètre de consolidation | — | — | (279) | — |
| Placements dans les parts sans droit de vote de SCAC | — | — | — | (100) |
| Produit net de la cession d'une participation dans des entreprises associées et d'activités | — | 265 | 2 868 | 1 385 |
| Additions à l'encaisse affectée | 10 | — | (459) | — |
| Produit net de l'émission de dette à long terme | — | — | 2 180 | 707 |
| Remboursements de dette à long terme | — | (8) | (5 421) | (8) |
| Variation nette des emprunts à court terme | — | 11 | 365 | 742 |
| Paiement d'obligations locatives | (4) | (16) | (24) | (93) |
| Dividendes versés – actions privilégiées | (6) | (5) | (20) | (19) |
| Émission d'actions classe B | 1 | — | 5 | — |
| Émission de participations ne donnant pas le contrôle | — | — | — | 386 |
| Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle | — | — | — | (2) |
| Achat d'actions classe B détenues en fiducie dans le cadre des régimes d'UAR et d'UAI | (20) | — | (51) | — |
| Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | (5) | 96 | (21) | (38) |
| Autre | 5 | 28 | (8) | 36 |
| Solde à la fin de la période/de l'exercice | 1 675 \$ | 2 450 \$ | 1 675 \$ | 2 450 \$ |
| Reclassés comme des actifs détenus en vue de la vente ⁽²⁾ | — | (671) ⁽²⁾ | — | (671) ⁽²⁾ |
| Solde à la fin de la période/de l'exercice | 1 675 \$ | 1 779 \$ | 1 675 \$ | 1 779 \$ |

⁽¹⁾ Comprendent la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 38 millions \$ des activités liées aux aérostructures et de 672 millions \$ de Transport présentés dans les actifs détenus en vue de la vente au 30 septembre 2020 et de 51 millions \$ des activités liées aux aérostructures au 31 décembre 2019. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de Transport au 31 décembre 2019 s'élevaient à 540 millions \$.

⁽²⁾ Se reporter à la Note 28 – Cession d'activités de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

⁽³⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR pour une définition de cet indicateur et au tableau Utilisation des flux de trésorerie disponibles ci-dessus pour le rapprochement avec la mesure la plus comparable des IFRS.

Sources de financement disponibles à court terme des activités poursuivies

| | 31 décembre 2021 | Aux 31 décembre 2020 |
|---|------------------|-------------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies | 1 675 \$ | 1 779 \$ |
| Emprunt à terme garanti de premier rang disponible | — | 135 ⁽²⁾ |
| Sources de financement disponibles à court terme des activités poursuivies ⁽¹⁾ | 1 675 \$ | 1 914 \$ |

Compte tenu des résultats du quatrième trimestre et de la mise en œuvre des mesures d'affectation du produit au remboursement de la dette, les liquidités ajustées⁽¹⁾ de la Société demeurent solides à environ 2,1 milliards \$, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 1,7 milliard \$ ainsi que la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires incluse dans l'encaisse affectée de notre état de la situation financière consolidé.

⁽¹⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR pour une définition de cet indicateur et au tableau Utilisation des flux de trésorerie disponibles ci-dessus pour le rapprochement avec la mesure la plus comparable des IFRS.

⁽²⁾ Sur la base de la garantie disponible au 31 décembre 2020.

Besoins futurs de liquidités

Nos secteurs d'activité ont besoin de capitaux pour développer des produits à l'avant-garde de l'industrie et pour tirer parti des occasions stratégiques afin d'accroître leur compétitivité et de mettre en œuvre des stratégies de croissance. Nous gérons de façon continue nos passifs en prenant en compte des flux de trésorerie disponibles prévus, des remboursements de la dette et d'autres décaissements importants devant survenir dans le futur. Nous tirons avantage des conditions favorables des marchés financiers lorsqu'elles se concrétisent pour prolonger l'échéance de la dette, réduire le coût du financement et accroître la diversité des sources de financement.

Bombardier a réduit sa dette nette à long terme d'environ 3,0 milliards \$ depuis le début de 2021 et a réussi à rembourser ainsi qu'à refinancer la totalité de sa dette venant à échéance au cours des trois prochaines années, dégageant la voie pour se concentrer sur ses activités et stabiliser ses besoins de liquidités.

Le 19 février 2021, la Société a remboursé la totalité du solde de 750 millions \$ à payer sur la facilité d'emprunt à terme garantie de premier rang d'une durée de trois ans d'un montant de 1,0 milliard \$, laquelle a été conclue le 19 août 2020 avec HPS Investment Partners, LLC, agissant à titre d'agent administratif, d'agent de garantie et de prêteur principal pour un groupe qui incluait des fonds d'investissement et des comptes gérés par HPS Investment Partners, LLC et Apollo Capital Management, L.P., ou leurs sociétés affiliées respectives, et des fonds d'opportunités spéciales et de prêts directs gérés par Ares Management LLC. Le remboursement comprenait la totalité des intérêts à payer et des frais connexes, ce qui a entraîné la comptabilisation d'une perte de 76 millions \$ dans les charges de financement et les revenus de financement au premier trimestre de 2021, voir la Note 7 – Éléments spéciaux et la Note 8 – Charges de financement et revenus de financement de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

Le 18 mai 2021, la Société a conclu l'émission de billets de premier rang portant intérêt à 7,45 % et échéant en 2034 d'un capital global de 260 millions \$ et la vente de ceux-ci à un investisseur accrédité institutionnel à un prix d'achat correspondant à leur valeur nominale. Après ce placement privé, le capital global non remboursé des billets de 2034 s'élève à 510 millions \$.

Le 8 juin 2021, la Société a achevé la clôture de son placement de billets de premier rang échéant en 2026 d'un capital global de 1,2 milliard \$. Les billets de premier rang comportent un coupon de 7,125 % par année et ont été vendus à leur valeur nominale. Le produit net a été affecté au financement du remboursement des billets de premier rang comme expliqué ci-après.

Au cours du deuxième trimestre de 2021, dans le cadre d'offres publiques de rachat au comptant, la Société a racheté et remboursé des billets de premier rang venant à échéance en décembre 2021 d'un montant en capital

global de 956 millions \$ sur la tranche du capital non remboursé de 1018 millions \$, des billets de premier rang venant à échéance en mars 2022 d'un montant en capital global de 407 millions \$ sur la tranche du capital non remboursé de 500 millions \$, des billets de premier rang venant à échéance en janvier 2023 d'un montant en capital global de 716 millions \$ sur la tranche du capital non remboursé de 1250 millions \$, et des billets de premier rang venant à échéance en octobre 2022 d'un montant en capital global de 210 millions \$ sur la tranche du capital non remboursé de 1200 millions \$, pour une contrepartie totalisant 2398 millions \$, ce qui a entraîné la comptabilisation d'une perte de 107 millions \$ dans les charges de financement et les revenus de financement, voir la Note 7 – Éléments spéciaux et la Note 8 – Charges de financement et revenus de financement de nos états financiers consolidés pour plus de détails. De plus, la Société a remboursé, à leur échéance, les billets d'un montant en capital de 414 millions € (505 millions \$) venant à échéance en mai 2021.

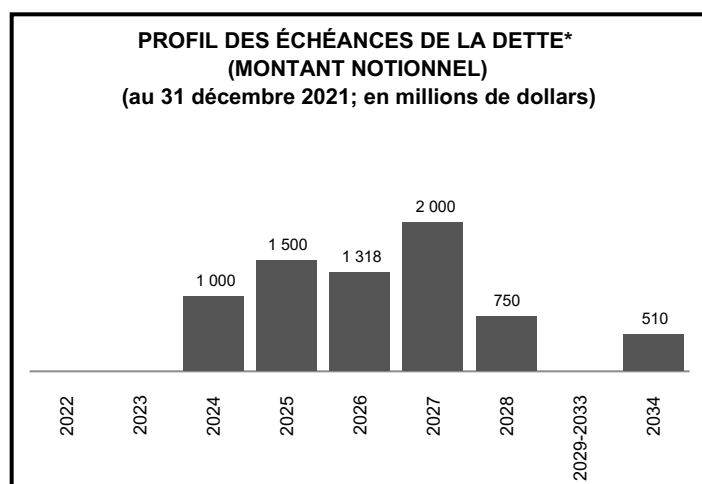
Au cours du troisième trimestre de 2021, la Société a complété le rachat de la totalité du montant nominal résiduel non remboursé de ses billets de premier rang venant à échéance en décembre 2021 d'un montant de 1018 millions \$, de ses billets de premier rang venant à échéance en mars 2022 d'un montant de 500 millions \$, de ses billets de premier rang venant à échéance en octobre 2022 d'un montant de 1200 millions \$ et de ses billets de premier rang venant à échéance en janvier 2023 d'un montant de 1250 millions \$, pour une contrepartie totalisant 1723 millions \$, ce qui a entraîné la comptabilisation d'une perte de 29 millions \$ dans les charges de financement et les revenus de financement, voir la Note 7 – Éléments spéciaux et la Note 8 – Charges de financement et revenus de financement de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

De plus, le 12 août 2021, la Société a achevé la clôture de son placement de billets de premier rang venant à échéance en 2028 d'un capital global de 750 millions \$. Les billets de premier rang comportent un coupon de 6,000 % par année et ont été vendus à leur valeur nominale. Le produit net a été affecté au financement du rachat des billets de premier rang échéant en octobre 2022 et en janvier 2023, comme il est décrit ci-dessus.

Nous croyons que notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie de 1,7 milliard \$ nous procureront des liquidités suffisantes pour mettre en œuvre notre plan à court terme. À l'heure actuelle, nous prévoyons que ces liquidités nous permettront de développer et de mettre à niveau des produits et d'investir dans les immobilisations corporelles afin d'accroître notre compétitivité et de soutenir notre croissance, de satisfaire les autres besoins financiers prévus actuellement dans un avenir prévisible et de verser des dividendes sur actions privilégiées dans la mesure où le Conseil déclare pareils dividendes.⁽¹⁾ La Société a l'intention de continuer à refinancer sa dette en temps opportun ou à affecter les liquidités excédentaires au remboursement de la dette et continue d'évaluer les stratégies de réduction de la dette les plus efficaces.

⁽¹⁾ Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs.

L'échéance moyenne pondérée de la dette à long terme était de 5,0 ans au 31 décembre 2021. Se reporter à la Note 27 – Dette à long terme des états financiers consolidés pour plus de détails.



* Exclut d'autres dettes à long terme d'un montant de 18 millions \$ au 31 décembre 2021. Se reporter à la Note 27 – Dette à long terme des états financiers consolidés pour plus de détails.

Calendrier prévu des besoins futurs de liquidités⁽¹⁾

| | 31 décembre 2021 | | | | |
|--|------------------|---------------|--------------|-----------|--------------|
| | Total | Moins de 1 an | 1 an à 3 ans | 3 à 5 ans | Par la suite |
| Dettes à long terme ⁽¹⁾ | 7 098 \$ | — \$ | 1 000 \$ | 2 838 \$ | 3 260 \$ |
| Paiements d'intérêt | 2 706 | 524 | 1 047 | 685 | 450 |
| Obligations d'achat ⁽²⁾ | 3 273 | 2 864 | 383 | 26 | — |
| Fournisseurs et autres crédettes | 1 164 | 1 164 | — | — | — |
| Autres passifs financiers ⁽³⁾ | 1 229 | 177 | 236 | 129 | 687 |
| Passifs financiers dérivés | 36 | 29 | 7 | — | — |
| | 15 506 \$ | 4 758 \$ | 2 673 \$ | 3 678 \$ | 4 397 \$ |

⁽¹⁾ Inclut les remboursements de capital seulement.

⁽²⁾ Les obligations d'achat découlent d'ententes contractuelles exécutoires pour l'achat de biens ou de services dans le cours normal des activités qui précisent toutes les modalités importantes, y compris les quantités fixes ou minimums devant être achetées; les modalités de prix fixe, minimum, variable ou indexé; et le moment approprié de l'opération. Ces ententes sont généralement résiliables moyennant une pénalité importante. Ces obligations d'achat sont généralement appariées aux revenus dans le cours normal des affaires.

⁽³⁾ La valeur comptable des autres actifs financiers exclut les instruments financiers dérivés, les placements dans des structures de financement et le mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement à des avantages incitatifs à la location. La valeur comptable des autres passifs financiers exclut les instruments financiers dérivés, les obligations locatives, les avantages incitatifs à la location et le mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement aux actifs du programme de titrisation d'avions régionaux (RASPRO).

Le tableau précédent présente le calendrier prévu des obligations contractuelles en matière de liquidités. Les autres actifs financiers comprennent un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec SCAC relativement à certaines avances gouvernementales remboursables. Les autres passifs financiers comprennent les avances gouvernementales remboursables. Dans le cadre des contrats pertinents, la Société est tenue de verser des montants aux gouvernements au moment de la livraison des avions. En raison de l'incertitude quant au nombre d'avions qui seront livrés et au moment de leur livraison, les montants présentés dans le tableau ci-dessus peuvent varier. Les cotisations requises en trésorerie aux régimes de retraite n'ont pas été reflétées dans le tableau précédent, puisque les cotisations en trésorerie dépendent des évaluations actuarielles périodiques aux fins de capitalisation. Se reporter à la rubrique Avantages de retraite du présent rapport de gestion pour plus de détails sur les régimes d'avantages de retraite. Les montants présentés dans le tableau représentent les paiements non actualisés et ne tiennent pas compte des instruments de couverture connexes, le cas échéant.

La Société loue des bâtiments et du matériel. L'analyse des obligations locatives non actualisées selon leur échéance se présente comme suit :

| | Au 31 décembre 2021 |
|---------------------|---------------------|
| Moins de 1 an | 45 \$ |
| Entre 1 an et 5 ans | 144 |
| Plus de 5 ans | 389 |
| | 578 \$ |

Solvabilité

En août 2021, Moody's Investors Service, Inc. a rehaussé la cote d'émetteur pour la faire passer de Caa2 à Caa1. De plus, Moody's Investors Service, Inc. et Standard & Poor's Rating Services ont modifié la perspective de la cote de crédit pour la faire passer de négative à stable.

Cotes de crédit

| | Cote d'émetteur de Bombardier Inc. 31 décembre 2021 |
|-----------------------------------|--|
| Moody's Investors Service, Inc. | Caa1 |
| Standard & Poor's Rating Services | CCC+ |

À long terme, nous croyons que nous sommes bien placés pour continuer à améliorer nos cotes de crédit, car nous continuons à générer des flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾ positifs et à améliorer notre rentabilité⁽²⁾.

⁽¹⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽²⁾ Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs.

STRUCTURE DU CAPITAL

La Société analyse sa structure du capital en utilisant des indicateurs établis qui reposent sur une vaste vue économique de la Société pour en évaluer la solvabilité. Après la vente du secteur de Transport le 29 janvier 2021, la Société a mis l'accent sur son plan visant à faire du désendettement une de ses grandes priorités et poursuivra l'exécution de son plan selon une approche graduelle.

À mesure que la Société redéfinit ses activités et récolte les fruits de ses différentes initiatives, elle vise à réduire son ratio de la dette nette sur le RAIIA à environ trois fois d'ici 2025⁽¹⁾ et à abaisser ses coûts d'intérêts sur la dette à long terme de plus de 250 millions \$ sur une base annualisée par rapport aux coûts d'intérêts annualisés sur la dette à long terme au 31 décembre 2020⁽¹⁾, dont des économies de plus de 225 millions \$ ont déjà été réalisées en 2021. La Société atteindra cet objectif en réalisant son plan de réduction des coûts et en rationalisant ses activités pour les adapter aux conditions actuelles de la Société et du marché, grâce aux progrès réalisés au chapitre de la courbe d'apprentissage de l'avion *Global 7500* et à une croissance soutenue du réseau de services et de soutien.

La Société a fait des progrès importants au chapitre de la réduction de sa dette et de ses priorités de désendettement en 2021. Bombardier a réduit sa dette à long terme nette d'environ 3,0 milliards \$ depuis le début de 2021 et a réussi à rembourser ou à refinancer la totalité de sa dette échéant au cours des trois prochaines années, dégageant ainsi l'horizon pour se concentrer sur ses activités et stabiliser ses besoins de liquidités.

⁽¹⁾ Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs.

Indicateurs globaux – Ces indicateurs globaux ne correspondent pas aux ratios exigés en vertu des clauses restrictives.

| | 2021 | 2020 |
|---|-----------------|------------------|
| Intérêts payés sur la dette à long terme⁽¹⁾⁽²⁾ | 633 \$ | 697 \$ |
| Dette à long terme | 7 047 \$ | 10 075 \$ |
| Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies | 1 675 | 1 779 |
| Partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires | 429 | — |
| Dette nette ajustée⁽³⁾⁽⁴⁾ | 4 943 \$ | 8 296 \$ |
| RAII | 241 \$ | 912 \$ |
| Amortissement | 417 | 411 |
| Charges de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ⁽³⁾ | 3 | 42 |
| Éléments spéciaux compte non tenu des charges de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ⁽⁴⁾ | (21) | (1 165) |
| RAIIA ajusté⁽⁵⁾⁽⁶⁾ | 640 \$ | 200 \$ |
| Ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté⁽⁷⁾ | 7,7 | 41,5 |

⁽¹⁾ Les intérêts payés comprennent les intérêts sur la dette à long terme excluant les coûts initiaux payés relatifs à la négociation de la dette et de la facilité de crédit.

⁽²⁾ Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs.

⁽³⁾ Représente la dette à long terme, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et une partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires.

⁽⁴⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽⁵⁾ Se reporter à la rubrique Résultats opérationnels consolidés pour des détails sur les éléments spéciaux.

⁽⁶⁾ Représente le RAII avant éléments spéciaux, plus l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles.

⁽⁷⁾ Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

En outre, la Société surveille séparément son passif net lié aux avantages de retraite qui s'élevait à 0,9 milliard \$ au 31 décembre 2021 (1,5 milliard \$ au 31 décembre 2020). L'évaluation de ce passif dépend de nombreuses hypothèses à long terme clés comme les taux d'actualisation, les augmentations futures des salaires, les taux d'inflation et les taux de mortalité. Au cours des derniers exercices, ce passif a été particulièrement volatil en raison des fluctuations des taux d'actualisation. Cette volatilité est exacerbée par la nature à long terme de l'obligation. De plus, le passif net lié à nos avantages de retraite a considérablement diminué en raison des cessions d'activités, y compris Transport. La Société surveille étroitement l'incidence du passif net lié aux avantages de retraite sur ses flux de trésorerie futurs et a lancé ces dernières années des mesures importantes d'atténuation des risques à cet égard, comme le rachat des engagements de rentes au nom des participants aux régimes de retraite. Se reporter à la rubrique Avantages de retraite pour plus de détails.

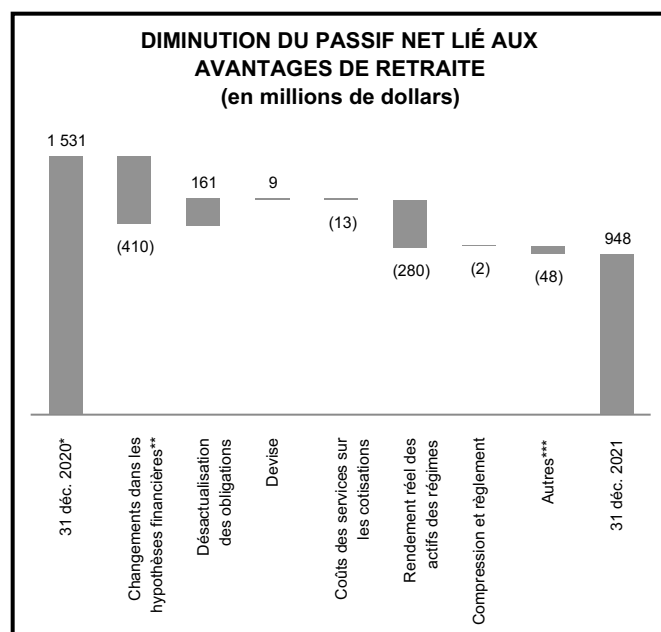
Afin d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre ou rembourser des titres de dette à long terme, verser des cotisations discrétionnaires à des caisses de retraite, racheter ou émettre des actions ou modifier le montant des dividendes versés aux actionnaires.

AVANTAGES DE RETRAITE

Bombardier offre plusieurs régimes d'avantages de retraite au Canada et à l'étranger qui comprennent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés et non capitalisés, ainsi que d'autres avantages au titre des régimes de retraite à prestations définies non capitalisés. Les régimes capitalisés sont des régimes pour lesquels les actifs de régimes distincts sont placés en fiducie. Les régimes non capitalisés sont des régimes pour lesquels il n'y a pas d'actifs de régimes distincts, car l'établissement d'actifs de régimes distincts n'est généralement pas permis ou ne cadre pas avec les pratiques locales. Après la cession d'activités à Spirit le 30 octobre 2020 et à Alstom le 29 janvier 2021, la majorité des régimes de retraite sont désormais offerts au Canada et aux É.-U.

Les régimes de retraite sont soit des régimes à prestations définies, soit des régimes à cotisations définies. Les régimes à prestations définies précisent le montant des prestations qu'un employé recevra à la retraite, tandis que les régimes à cotisations définies précisent le mode d'établissement des cotisations. Par conséquent, les régimes à cotisations définies n'affichent aucun déficit ni aucun excédent. Les régimes hybrides sont une combinaison de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

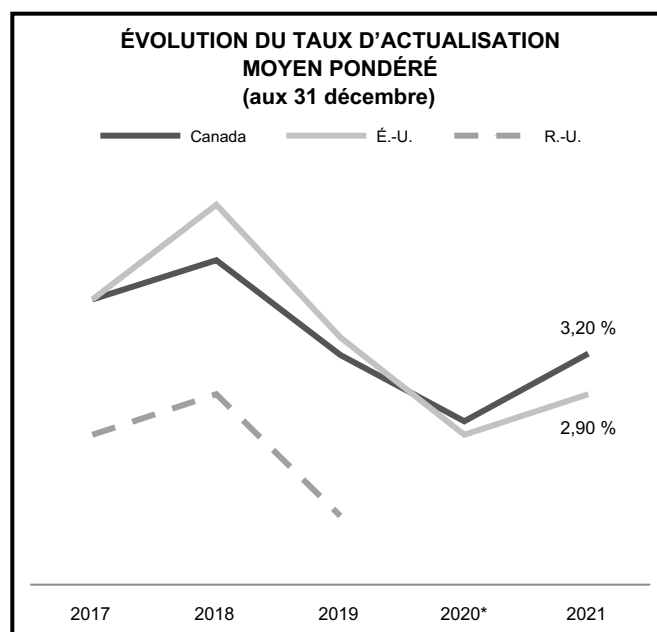
Au Canada et aux É.-U., depuis le 1^{er} septembre 2013, tous les nouveaux employés non syndiqués participent aux régimes à cotisations définies (il n'est plus possible de participer aux régimes à prestations définies ou aux régimes hybrides). Les employés qui participent à un régime à prestations définies ou à un régime hybride non accessible aux nouveaux participants continuent d'accumuler des années de service dans leur régime d'origine.



* Exclut le passif net lié aux avantages de retraite s'élevant à 1136 millions \$, reclassé dans les passifs liés directement aux actifs détenus en vue de la vente.

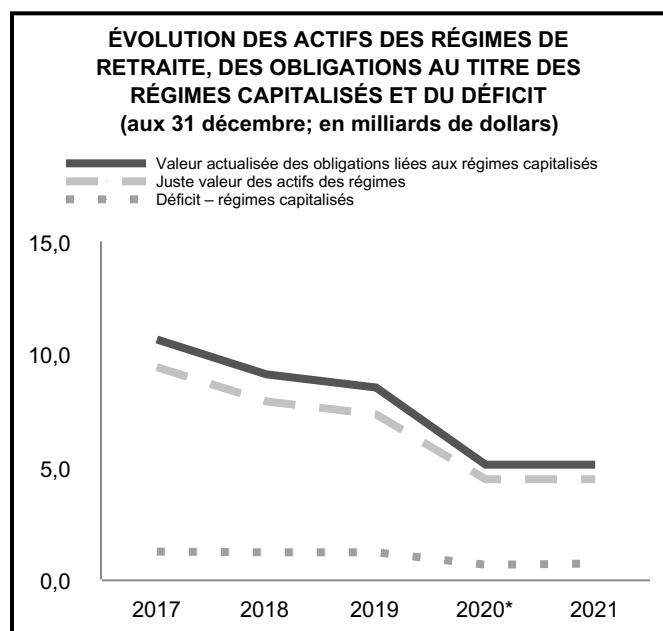
** Comprennent principalement les fluctuations des taux d'actualisation.

*** Comprennent principalement les variations des autres hypothèses actuarielles et les écarts entre résultats et prévisions.

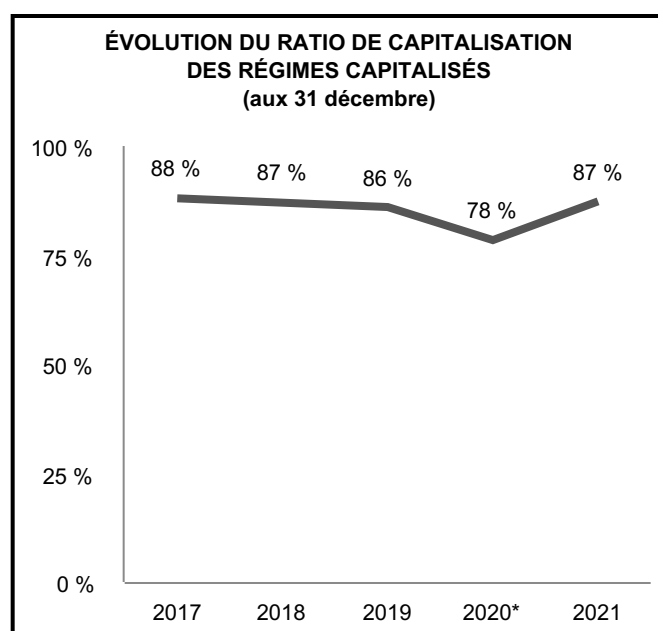


* Exclut Transport.

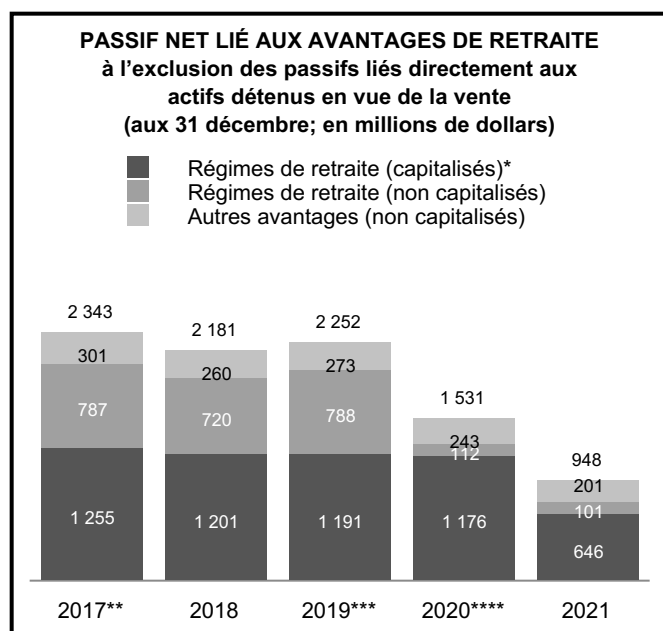
La valeur des actifs des régimes est grandement tributaire du rendement de l'actif des caisses de retraite et du niveau des cotisations. Le rendement des marchés des capitaux est un facteur clé dans la détermination du rendement de l'actif des caisses de retraite, puisque les actifs des régimes sont composés surtout de titres de participation cotés en Bourse et de titres à revenu fixe. Les IFRS exigent que l'excédent (le déficit) du rendement réel des actifs des régimes en regard du rendement estimé soit comptabilisé à titre d'écart actuariel dans les AERG. Le rendement estimé des actifs des régimes doit être calculé au moyen du taux d'actualisation qui est utilisé pour évaluer les passifs nets liés aux avantages de retraite, qui est déterminé d'après les taux de rendement des obligations de sociétés de grande qualité. En 2021, le rendement réel des actifs des régimes de 280 millions \$ était supérieur au rendement prévu, de sorte que des gains actuariels de 159 millions \$ ont été comptabilisés.



* Exclut Transport.



* Exclut Transport.

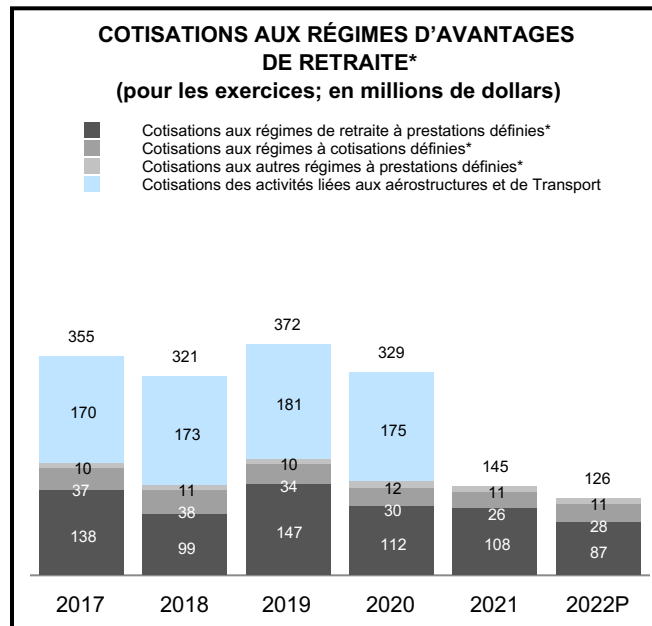


* Comprennent le passif découlant de l'exigence de financement minimal et l'incidence du test de plafonnement de l'actif, le cas échéant.

** Retraité pour exclure le passif net lié aux avantages de retraite d'un montant de 99 millions \$ reclassé dans les passifs liés directement aux actifs détenus en vue de la vente.

*** Exclut le passif net lié aux avantages de retraite d'un montant de 414 millions \$ relatif aux activités liées aux aérostructures reclassé dans les passifs liés directement aux actifs détenus en vue de la vente.

**** Exclut le passif net lié aux avantages de retraite d'un montant de 1136 millions \$ relatif à Transport reclassé dans les passifs liés directement aux actifs détenus en vue de la vente.



P : Prévission

* Excluent les cotisations pour les régimes directement associés aux activités liées aux aérostructures et à Transport.

Les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies se sont établies à 119 millions \$ en 2021, par rapport à 124 millions \$, compte non tenu des cotisations au titre des activités liées aux aérostructures et à Transport, pour l'exercice précédent. Les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies sont estimées à 98 millions \$ pour 2022. Le niveau futur des cotisations subira l'incidence de l'évolution des taux d'intérêt du marché et du rendement réel des actifs des régimes.

En 2021, les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies ont totalisé 26 millions \$. Ces cotisations sont estimées à 28 millions \$ pour 2022.

Politiques d'investissement et stratégies d'atténuation des risques

Les politiques d'investissement sont élaborées dans le but d'obtenir un rendement des investissements à long terme qui, combiné avec les cotisations, permettra aux régimes de disposer d'un actif suffisant pour pouvoir verser les prestations promises tout en maintenant un niveau de risque acceptable compte tenu de la tolérance au risque des parties prenantes des régimes. Pour plus d'information, voir la section ci-après sur les initiatives de gestion des risques.

La répartition cible de l'actif est déterminée en fonction de la conjoncture et des conditions de marché prévues, du profil d'échéance des passifs des régimes, du niveau de capitalisation des régimes respectifs et de la tolérance au risque des parties prenantes des régimes.

La stratégie d'investissement des régimes consiste à investir majoritairement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, dans des titres à rendement réel (y compris les titres liés aux actifs d'infrastructure et immobiliers mondiaux).

Au 31 décembre 2021, la répartition cible moyenne de l'actif, après le reclassement des actifs détenus en vue de la vente, était comme suit :

- 56 % en titres à revenu fixe, 37 % en titres de capitaux propres et 7 % en titres à rendement réel, pour les régimes du Canada; et
- 50 % en titres à revenu fixe et 50 % en titres de capitaux propres, pour les régimes des É.-U.

En outre, pour atténuer le risque de taux d'intérêt, des portefeuilles de superposition de couvertures de taux d'intérêt (composés de swaps de taux d'intérêt à long terme et de contrats à terme sur des obligations à long terme) seront mis en place pour les régimes de retraite lorsque le marché sera favorable et que les éléments déclencheurs des régimes surviendront.

Les administrateurs des régimes ont également élaboré des stratégies de gestion dynamique des risques. Par conséquent, il est probable que la répartition de l'actif sera effectuée de façon plus prudente à l'avenir et que des portefeuilles de superposition de couvertures de taux d'intérêt seront établis au fil de l'amélioration continue du niveau de capitalisation des régimes et des conditions de marché et à mesure que les régimes gagneront en maturité. En vertu de certaines lois sur les régimes de retraite, et sous réserve de certaines conditions, le rachat des engagements de rentes par des compagnies d'assurance déchargerait la Société et les administrateurs de leurs engagements respectifs. Par conséquent, en 2018 et en 2019, des rentes ont été rachetées pour des participants aux trois régimes de retraite de Bombardier enregistrés en Ontario. Le rachat de rentes à verser aux participants à d'autres régimes de retraite sera évalué au cours des prochains exercices lorsque les régimes seront pleinement capitalisés sur une base de rachat de rentes.

La Société surveille les déclencheurs d'atténuation des risques sur une base continue pour assurer la mise en œuvre rapide et efficace de ces stratégies.

Initiatives de gestion des risques

Les régimes de retraite de la Société sont exposés à divers risques, y compris le risque lié aux titres de capitaux propres, le risque de taux d'intérêt, le risque d'inflation, le risque de change, le risque de liquidité et le risque de longévité. Plusieurs stratégies et politiques de gestion des risques ont été mises en place pour atténuer l'incidence que ces risques pourraient avoir sur le niveau de capitalisation des régimes à prestations définies et sur le niveau futur des cotisations de la Société. Une description des principaux risques et des mesures d'atténuation adoptées pour les contrôler est présentée ci-après.

Risque lié aux titres de capitaux propres

Le risque lié aux titres de capitaux propres est lié aux fluctuations du cours des titres de capitaux propres. Nous gérons ce risque au moyen de la diversification des portefeuilles par région, par secteur et par stratégie d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs des régimes attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt. Ce risque est géré en réduisant l'asymétrie entre la durée des actifs des régimes et celle des obligations au titre des avantages de retraite. La Société y parvient en ayant une tranche du portefeuille investie dans des titres à revenu fixe à long terme et des portefeuilles de superposition des couvertures de taux d'intérêt.

Risque d'inflation

Le risque d'inflation est le risque que les prestations indexées en fonction de l'inflation augmentent considérablement par suite des variations des taux d'inflation. Pour gérer ce risque, l'indexation des prestations a été plafonnée pour certains régimes et une partie des actifs des régimes a été investie dans des titres à revenu fixe à rendement réel.

Risque de change

L'exposition au risque de change découle des fluctuations de la juste valeur des actifs des régimes libellés dans une devise autre que la devise dans laquelle les passifs des régimes sont libellés. Le risque de change est géré au moyen de stratégies de couverture de change conformément aux politiques d'investissement des régimes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié aux actifs détenus qui ne peuvent être facilement convertis en liquidités, aux fins du versement des prestations ou du rééquilibrage des portefeuilles. Le risque de liquidité est géré en investissant dans des obligations du Trésor, des obligations d'État et dans des contrats à terme standardisés sur des titres de capitaux propres et en ne détenant aucun investissement dans des placements privés ou des fonds de couverture.

Risque de longévité

Le risque de longévité est le risque que les prestations soient versées plus longtemps que prévu en raison de l'augmentation de l'espérance de vie. Ce risque est atténué en ayant recours aux tables de mortalité et d'amélioration de la mortalité les plus récentes pour établir le niveau des cotisations. Le rachat d'engagements de rentes par des sociétés d'assurance permet de transférer à ces dernières l'ensemble des risques susmentionnés associés aux engagements de rentes rachetées.

Coût des avantages de retraite

| | | | | | 2021 |
|---|--------------------------|---------------------|---|---|---------------|
| | Avantages de retraite | Autres avantages | Total – Activités poursuivies | Activités abandonnées | Total |
| Régimes à prestations définies | 146 \$ | 11 \$ | 157 \$ | — \$ | 157 \$ |
| Régimes à cotisations définies | 26 \$ | — \$ | 26 \$ | — \$ | 26 \$ |
| Total des coûts au titre des avantages de retraite | 172 \$ | 11 \$ | 183 \$ | — \$ | 183 \$ |
| Lié à ce qui suit | | | | | |
| Régimes à prestations définies capitalisés | 143 \$ | s. o. | 143 \$ | — \$ | 143 \$ |
| Régimes à prestations définies non capitalisés | 3 \$ | 11 \$ | 14 \$ | — \$ | 14 \$ |
| Régimes à cotisations définies | 26 \$ | s. o. | 26 \$ | — \$ | 26 \$ |
| Comptabilisés comme suit | | | | | |
| Charge RAI ou coûts capitalisés | 139 \$ | 4 \$ | 143 \$ | — \$ | 143 \$ |
| Charges de financement | 33 \$ | 7 \$ | 40 \$ | — \$ | 40 \$ |
| | | | | | 2020 |
| | Avantages de retraite | Autres avantages | Total – Activités poursuivies ⁽¹⁾ | Activités abandonnées ⁽¹⁾ | Total |
| Régimes à prestations définies | 121 \$ | 9 \$ | 130 \$ | 95 \$ | 225 \$ |
| Régimes à cotisations définies | 31 \$ | — \$ | 31 \$ | 52 \$ | 83 \$ |
| Total des coûts au titre des avantages de retraite | 152 \$ | 9 \$ | 161 \$ | 147 \$ | 308 \$ |
| Lié à ce qui suit | | | | | |
| Régimes à prestations définies capitalisés | 117 \$ | s. o. | 117 \$ | 65 \$ | 182 \$ |
| Régimes à prestations définies non capitalisés | 4 \$ | 9 \$ | 13 \$ | 30 \$ | 43 \$ |
| Régimes à cotisations définies | 31 \$ | s. o. | 31 \$ | 52 \$ | 83 \$ |
| Comptabilisés comme suit | | | | | |
| Charge RAI ou coûts capitalisés | 107 \$ | 2 \$ | 109 \$ | 133 \$ | 242 \$ |
| Charges de financement | 45 \$ | 7 \$ | 52 \$ | 14 \$ | 66 \$ |

⁽¹⁾ Retraités pour tenir compte de la vente de Transport, voir la Note 28 – Cession d'activités des états financiers consolidés pour plus de détails.

Le coût des avantages de retraite liés aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2022 est estimé à 135 millions \$, dont un montant de 104 millions \$ a trait à la charge RAI et aux coûts capitalisés et un montant de 31 millions \$ est lié aux charges nettes de financement.

Analyse de sensibilité

Le passif net au titre des avantages de retraite dépend grandement des hypothèses relatives aux taux d'actualisation, aux taux d'inflation prévus, aux taux de croissance prévus des salaires, à l'espérance de vie et au rendement réel des actifs des régimes. Les taux d'actualisation représentent le taux du marché pour les placements à revenu fixe de sociétés de grande qualité à la fin de la période de présentation de l'information, conformes à la devise et à la durée estimée des obligations au titre des avantages de retraite. Par conséquent, les taux d'actualisation varient selon la conjoncture du marché.

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles moyennes pondérées qui suivent aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

| Augmentation (diminution) | Coût des avantages de retraite pour l'exercice 2022 <i>(Prévision)</i> | Passif net lié aux avantages de retraite au 31 décembre 2021 |
|---------------------------------|--|---|
| Taux d'actualisation | (11) \$ | (206) \$ |
| Taux d'inflation | — \$ | 1 \$ |
| Taux de croissance des salaires | 2 \$ | 22 \$ |

Une augmentation d'un an de l'espérance de vie de tous les participants aux régimes à prestations définies aurait l'incidence suivante sur les régimes de ces principaux pays :

| Augmentation | Coût des avantages de retraite pour l'exercice 2022 <i>(Prévision)</i> | Passif net lié aux avantages de retraite au 31 décembre 2021 |
|--------------|--|---|
| Canada | 6 \$ | 106 \$ |
| É.-U. | 1 \$ | 33 \$ |

Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, se reporter à la Note 22 – Avantages de retraite, des états financiers consolidés.

GESTION DES RISQUES

La gestion active des risques a été l'une de nos priorités pendant de nombre d'années et constitue une composante importante de notre cadre de la stratégie d'entreprise. Pour réaliser nos objectifs de gestion des risques, nous avons intégré des activités de gestion des risques dans les responsabilités opérationnelles de la direction. Ces activités font donc partie intégrante de la structure globale de gouvernance, de planification, de prise de décisions, de responsabilité et de la structure globale organisationnelle.

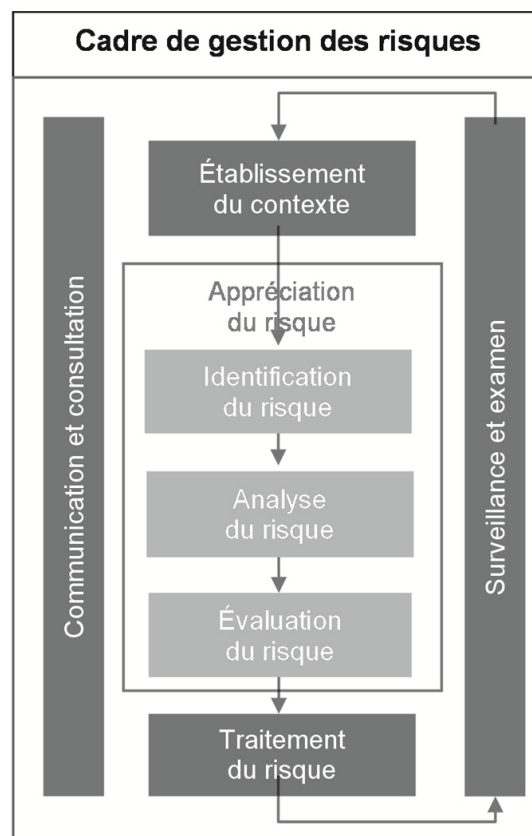
Pour chaque risque ou catégorie de risques, le processus de gestion des risques comporte des activités qui sont exécutées en un cycle continu. L'appréciation du risque, y compris l'identification, l'analyse et l'évaluation du risque, assure que chaque risque est analysé pour identifier les conséquences et la probabilité du risque et la suffisance des contrôles existants. Chaque fonction est responsable de la mise en place des structures, des processus et des outils appropriés pour permettre l'identification adéquate des risques. Une fois les risques identifiés, analysés et évalués, l'atténuation des risques permet de déterminer les mesures que la direction doit prendre. Chaque fonction a mis en œuvre des processus de gestion des risques qui font partie intégrante de la gouvernance ainsi que des activités visant à atteindre les objectifs de notre Politique corporative de gestion du risque.

De plus, chaque année, l'équipe d'audit interne évalue nos principaux risques. La haute direction examine cette évaluation des risques et met au point des plans d'action pour traiter les risques identifiés.

Le conseil d'administration⁽¹⁾ est ultimement responsable de passer en revue l'ensemble des risques auxquels est exposée la Société. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité par l'entremise du comité d'audit et des risques, constitué d'administrateurs indépendants, qui examine les risques d'entreprise importants et les mesures que prend la direction pour surveiller, contrôler et gérer ces risques, y compris la suffisance des politiques, des procédures et des contrôles conçus par la direction pour évaluer et gérer ces risques.

Le développement de produits constitue un axe principal d'intérêt, car s'y trouvent nos occasions les plus prometteuses de créer de la valeur, mais aussi nos risques les plus importants. Reconnaisant le caractère à long terme des activités de développement de produits et l'importance des ressources humaines et financières requises, nous suivons un processus par étape rigoureux en matière de développement de produits, conçu pour nous assurer de l'identification précoce et de l'atténuation efficace des risques éventuels. Au cœur de ce processus se trouve le Système d'ingénierie de Bombardier, qui est appliqué pour tous les programmes tout au long du cycle de développement de produits. Ce processus est régulièrement perfectionné pour y intégrer les leçons tirées de nos propres programmes et de l'industrie. Des jalons précis doivent être atteints avant qu'un produit puisse passer à l'étape suivante du développement. Des examens de passage sont effectués à chaque étape par des membres de divers paliers de gestion et des experts réputés en vue de démontrer la faisabilité technique, l'acceptation par les clients et le rendement financier.

⁽¹⁾ Pour plus d'informations sur les membres du conseil d'administration et les comités du conseil d'administration, se reporter à la section Renseignements à l'intention des investisseurs qui suit les notes des états financiers consolidés.



Source : Norme 3100:2009 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO)

Nous appliquons sans cesse ce que nous apprenons d'un programme sur les autres, en partageant les idées et en apprenant dans nos différents comités fonctionnels et grâce à des évaluations régulières entre pairs, en rassemblant l'expertise de toutes les plateformes pour favoriser l'harmonisation et les approches communes, établir les meilleures pratiques et tirer parti des connaissances et de l'expérience de notre personnel. Cette évaluation confirme la disponibilité des ressources humaines et financières, la préparation à l'entrée en fabrication et en service des nouvelles technologies et la solidité globale de l'analyse de rentabilité.

Nous avons aussi conçu des contrôles et des procédures de communication de l'information pour donner une assurance raisonnable que l'information importante liée à la Société est communiquée de manière appropriée et que l'information devant être présentée dans les documents de dépôt public est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières. Se reporter à la rubrique Contrôles et procédures de la section Autres pour plus de détails.

Principales expositions aux risques de financement et de marché et stratégies connexes d'atténuation des risques

Nos activités sont exposées à divers risques de financement et risques de marché. Nos principales expositions à ces risques ainsi que les stratégies mises en place pour atténuer ces risques sont décrites ci-après. Les risques de marché liés aux régimes de retraite sont analysés à la rubrique Avantages de retraite.

Exposition au risque de change

Nos principales expositions au risque de change sont gérées conformément à la politique de gestion du risque de change, dans le but d'atténuer l'incidence des fluctuations des taux de change. Cette politique exige que la direction identifie toute exposition au risque de change réelle et possible découlant de ses activités. Cette information est communiquée à la fonction de trésorerie centralisée, qui est chargée d'exécuter les opérations de couverture conformément aux exigences de la politique. De plus, la fonction de trésorerie centralisée gère les expositions du bilan aux fluctuations des taux de change en appariant les positions d'actifs et de passifs. Ce programme consiste essentiellement à jumeler la dette à long terme en monnaie étrangère à des actifs libellés dans la même devise.

Gestion du change

| Risques couverts | Politique de couverture ⁽¹⁾ | Stratégies d'atténuation des risques |
|--|--|---|
| Sorties de fonds prévues libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité qui enregistre les entrées ou les sorties de fonds, principalement en dollars canadiens. | Couverture de 85 % des risques identifiés pour les 3 premiers mois, de 75 % pour les 15 mois suivants et d'au plus 50 % pour les 6 mois suivants. | Utilisation de contrats de change à terme, surtout pour vendre des dollars américains et acheter des dollars canadiens. |
| Décaissements d'intérêts libellés en devises autres que le dollar américain, p. ex. en dollars canadiens. | Couverture de 100 % des risques identifiés, sauf si l'exposition au risque est reconnue comme une couverture économique d'un risque découlant de la conversion en dollars américains des états financiers libellés en devises. | Utilisation de contrats de change à terme surtout pour vendre des dollars américains et acheter des dollars canadiens. |
| Risque lié au bilan. | Couverture de 100 % des risques identifiés ayant une incidence sur le résultat net de la Société. | Techniques de gestion des actifs et des passifs. |

⁽¹⁾ Des écarts à la politique sont permis sous réserve d'autorisation préalable et de limites maximales de risque préétablies ainsi que de la conjoncture du marché.

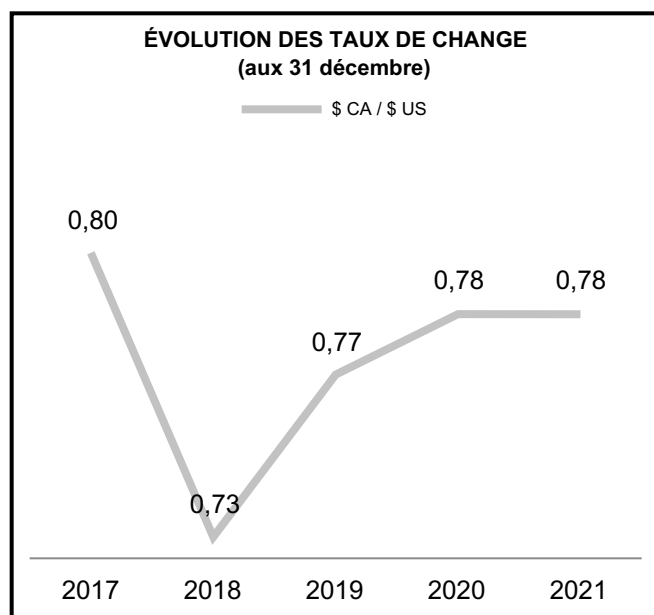
Au 31 décembre 2021, la partie couverte des coûts importants libellés en devises pour les exercices se terminant les 31 décembre 2022 et 2023 était comme suit :

Dollars canadiens

| Pour les exercices | 2022 | 2023 |
|--|----------|----------|
| Coûts prévus libellés en devises | 1 664 \$ | 1 622 \$ |
| Partie couverte des coûts prévus libellés en devises | 83 % | 40 % |
| Taux de couverture moyens pondérés – devise / \$ US | 0,8004 | 0,7922 |

Analyse de sensibilité

Une variation de un cent américain de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait une incidence sur les coûts prévus pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 d'environ 13 millions \$, compte non tenu des contrats de change à terme (incidence de 2 millions \$ compte tenu de ces contrats).



Exposition au risque de crédit

La surveillance et le contrôle efficace du risque de crédit constitue une composante clé de nos activités de gestion du risque. Le risque de crédit est suivi de manière continue à l'aide de divers systèmes et méthodes selon l'exposition sous-jacente.

Gestion du risque de crédit

| Principaux risques | Mesures d'atténuation des risques mises de l'avant par la direction |
|---|--|
| Dans le cadre des activités normales de trésorerie, nous sommes exposés au risque de crédit à l'égard de nos instruments financiers dérivés et de nos instruments de placement. | Les risques de crédit découlant des activités de trésorerie sont gérés par le groupe de trésorerie centralisée conformément à la politique de gestion du risque de change et à la politique de gestion des investissements. L'objectif visé par ces politiques est de réduire au minimum l'exposition au risque de crédit découlant des activités de trésorerie en assurant que nous ne traitons qu'avec des institutions financières et des fonds du marché monétaire de premier ordre, en fonction de limites préétablies de risque de contrepartie consolidé pour chaque institution financière et chaque fonds. |
| Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux créances clients découlant des activités commerciales normales. | Les risques de crédit découlent des activités commerciales normales. Les cotes de crédit des clients et les limites de crédit sont analysées et établies par des spécialistes internes du crédit en fonction de données d'agences de notation externes, de méthodes de notation reconnues et de notre propre expérience auprès de nos clients. Le risque de crédit et les limites de crédit font l'objet d'un examen continu en fonction de l'évolution des résultats financiers et des habitudes de paiement des clients. Ces cotes de crédit et limites de crédit de clients constituent des données cruciales pour établir les conditions selon lesquelles du crédit ou du financement sont attribués à des clients, y compris l'obtention de garanties pour réduire les risques de perte. Des procédés de gouvernance particuliers sont en place afin de s'assurer que le risque de crédit découlant d'importantes opérations est analysé et approuvé par le niveau de direction approprié avant que le soutien au financement ou au crédit soit offert au client. |

Exposition au risque de liquidité

La gestion des liquidités consolidées nécessite une surveillance constante des entrées et des sorties de fonds prévues au moyen de prévisions détaillées de la situation de trésorerie de la Société, ainsi que des plans opérationnel et stratégique à long terme, aux fins de s'assurer de l'existence de sources de financement suffisantes et de leur utilisation efficace. La Société utilise des analyses de scénarios pour soumettre ses prévisions de flux de trésorerie à des tests de sensibilité. La suffisance des liquidités est constamment surveillée, ce qui implique le recours au jugement, en tenant compte de la volatilité historique et des besoins saisonniers, des résultats des tests de sensibilité, du profil d'échéance de la dette, de l'accès aux marchés financiers, du niveau des avances de clients, de la disponibilité des facilités de lettres de crédit et autres facilités semblables, des besoins de fonds de roulement, de la disponibilité de mesures de financement du fonds de roulement et du financement du développement de produits et d'autres engagements financiers.

La Société surveille les occasions de financement pour optimiser sa structure du capital et préserver une flexibilité financière adéquate. La Société passe en revue régulièrement son profil de dette dans le but de gérer ou de prolonger les échéances et/ou de négocier des modalités plus favorables pour ses facilités bancaires. La Société passe également en revue régulièrement les modalités de ses arrangements de financement. Ces modifications sont assujetties à des conditions qui prévalent sur le marché et à d'autres conditions qui échappent à son contrôle, et rien ne garantit que la Société soit en mesure de réussir à négocier des modifications à des conditions commerciales raisonnables, ou des modifications tout court.

Pour plus de renseignements, se reporter à la Note 34 – Gestion du risque financier de nos états financiers consolidés. Nous surveillons constamment les occasions de financement pour optimiser notre structure du capital et préserver une souplesse financière adéquate.

Exposition au risque de taux d'intérêt

La Société est exposée aux gains et aux pertes découlant de la variation des taux d'intérêt, ce qui comprend le risque de revente, au moyen de ses instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments financiers visés comprennent les placements dans des titres et certains instruments financiers dérivés.

Analyse de sensibilité

Le risque de taux d'intérêt a surtout trait aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. En supposant une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt touchant l'évaluation de ces instruments financiers, compte non tenu des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture, au 31 décembre 2021, l'incidence sur le RAI découlant des activités poursuivies se serait traduite par un ajustement négatif de 121 millions \$ au 31 décembre 2021.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Ce rapport de gestion repose sur les résultats établis selon les IFRS et sur les mesures financières non conformes aux PCGR et les autres mesures financières suivantes :

| Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières | |
|---|---|
| Mesures financières non conformes aux PCGR | |
| RAII ajusté | RAII excluant les éléments spéciaux. Les éléments spéciaux sont ceux qui ne reflètent pas le rendement de base de la Société ou dont la présentation distincte permet aux utilisateurs de mieux comprendre les résultats financiers consolidés de la Société pour la période. Ces éléments comprennent notamment l'incidence des charges de restructuration, les cessions d'activités ainsi que les charges de dépréciation importantes et la reprise de celles-ci. |
| RAIIA ajusté | RAII ajusté, y compris l'amortissement et les charges de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles. |
| Résultat net ajusté | Résultat net, compte non tenu des éléments spéciaux, de la charge de désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite, de certains gains et pertes nets découlant des modifications de l'évaluation des provisions et des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et de l'incidence fiscale connexe de ces éléments. |
| Flux de trésorerie (utilisation) | Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies diminués des additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles. |
| Sources de financement disponibles à court terme des activités poursuivies | Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies, plus les montants disponibles en vertu des facilités de crédit des activités poursuivies. |
| Liquidités ajustées | Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies, plus la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires. |
| Dette nette ajustée | Dette à long terme liée aux activités poursuivies, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie des activités poursuivies, moins la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires. |
| Ratios non conformes aux PCGR | |
| RPA ajusté | RPA calculé d'après le résultat net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. au moyen de la méthode du rachat d'actions en tenant compte de l'exercice de tous les facteurs de dilution. |
| Marge RAII ajustée | RAII ajusté, en pourcentage des revenus totaux. |
| Marge RAIIA ajustée | RAIIA ajusté, en pourcentage des revenus totaux. |
| Ratio de la dette nette sur le RAIIA ajusté | Dette nette ajustée, en pourcentage du RAIIA ajusté. |
| Mesures financières supplémentaires | |
| Intérêts payés sur la dette à long terme | Les intérêts payés comprennent les intérêts sur la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des couvertures, le cas échéant, excluant les coûts initiaux payés relatifs à la négociation de facilités d'emprunt ou de crédit. |
| Marge RAI | RAII en pourcentage des revenus totaux. |

Les mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières sont des mesures tirées principalement des états financiers consolidés, mais ne sont pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers. Par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures financières non conformes aux PCGR et à d'autres mesures financières similaires utilisées par d'autres émetteurs. L'exclusion de certains éléments des mesures de rendement non conformes aux PCGR ne signifie pas que ces éléments sont nécessairement ponctuels.

RAII ajusté, RAIIA ajusté et résultat net ajusté

La direction utilise le RAII ajusté, le RAIIA ajusté et le résultat net ajusté aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que ces mesures du résultat non conformes aux PCGR, en plus des mesures IFRS, donnent aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise. Le RAII ajusté, le RAIIA ajusté et le résultat net ajusté excluent des éléments qui ne reflètent pas notre rendement de base ou dont l'exclusion aidera les utilisateurs à comprendre nos résultats pour la période. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analysent nos résultats d'après ces mesures financières. La direction est d'avis que ces mesures aident les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliorent la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec nos pairs.

RPA ajusté, marge RAII ajustée et marge RAIIA ajustée

La direction utilise le RPA ajusté, la marge RAII ajustée et la marge RAIIA ajustée aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que ces ratios non conformes aux PCGR, en plus des mesures conformes aux IFRS, donnent aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise. Le RPA ajusté, la marge RAII ajustée et la marge RAIIA ajustée excluent des éléments qui ne reflètent pas notre rendement de base ou dont l'exclusion aidera les utilisateurs à comprendre nos résultats pour la période. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analysent nos résultats d'après ces mesures financières. La direction est d'avis que ces mesures aident les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliorent la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec nos pairs.

Rapprochement du RAII ajusté et du RAII et calcul de la marge RAII ajustée⁽¹⁾

| | Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre | | Exercices clos les 31 décembre | |
|---------------------------|---|-----------------|-----------------------------------|-----------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| RAII | 138 \$ | 433 \$ | 241 \$ | 912 \$ |
| Éléments spéciaux | (25) | (598) | (18) | (1 123) |
| RAII ajusté | 113 \$ | (165) \$ | 223 \$ | (211) \$ |
| Total des revenus | 1 771 \$ | 2 337 \$ | 6 085 \$ | 6 487 \$ |
| Marge RAII ajustée | 6,4 % | (7,1) % | 3,7 % | (3,3) % |

Rapprochement du RAIIA ajusté et du RAII et calcul de la marge RAIIA ajustée⁽¹⁾

| | Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre | | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|---|---------------|-----------------------------------|---------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| RAII | 138 \$ | 433 \$ | 241 \$ | 912 \$ |
| Amortissement | 119 | 164 | 417 | 411 |
| Charges de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ⁽²⁾ | — | 17 | 3 | 42 |
| Éléments spéciaux compte non tenu des charges de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ⁽²⁾ | (25) | (615) | (21) | (1 165) |
| RAIIA ajusté | 232 \$ | (1) \$ | 640 \$ | 200 \$ |
| Total des revenus | 1 771 \$ | 2 337 \$ | 6 085 \$ | 6 487 \$ |
| Marge RAIIA ajustée | 13,1 % | — % | 10,5 % | 3,1 % |

⁽¹⁾ Comprend les activités poursuivies uniquement.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique Résultats opérationnels consolidés pour des détails sur les éléments spéciaux.

Rapprochement du résultat net ajusté et du résultat net et calcul du RPA ajusté⁽¹⁾

| | Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre | | | |
|--|--|------------------|------------------|------------------|
| | 2021 | | 2020 | |
| | (par action) | | (par action) | |
| Résultat net des activités poursuivies | 239 \$ | | (15) \$ | |
| Ajustements du RAI liés aux éléments spéciaux ⁽²⁾ | (25) | (0,01) \$ | (598) | (0,25) \$ |
| Ajustements de la charge nette de financement liés à ce qui suit : | | | | |
| Désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite | 10 | — | 13 | 0,01 |
| Variation nette des provisions découlant des fluctuations de taux d'intérêt et perte nette sur certains instruments financiers | (143) | (0,05) | (24) | (0,01) |
| Incidence fiscale des éléments spéciaux ⁽²⁾ et autres éléments d'ajustement | (1) | — | 149 | 0,06 |
| Résultat net ajusté | 80 | | (475) | |
| Dividendes sur actions privilégiées, incluant les impôts | (7) | | 1 | |
| Résultat net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. | 73 \$ | | (474) \$ | |
| Nombre moyen pondéré dilué ajusté d'actions ordinaires (en milliers) | 2 463 343 | | 2 419 541 | |
| RPA ajusté | 0,03 \$ | | (0,20) \$ | |

Rapprochement du RPA ajusté et du RPA dilué (en dollars)⁽¹⁾

| | Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre | |
|--|--|------------------|
| | 2021 | 2020 |
| | (par action) | (par action) |
| RPA dilué des activités poursuivies | 0,09 \$ | (0,01) \$ |
| Incidence des éléments spéciaux ⁽²⁾ et des autres éléments d'ajustement | (0,06) | (0,19) |
| RPA ajusté | 0,03 \$ | (0,20) \$ |

Rapprochement du résultat net ajusté et du résultat net et calcul du RPA ajusté⁽¹⁾

| | Exercices clos les 31 décembre | | | |
|---|--------------------------------|------------------|-------------------|------------------|
| | 2021 | | 2020 | |
| | (par action) | | (par action) | |
| Résultat net des activités poursuivies | (249) \$ | | (170) \$ | |
| Ajustements du RAI liés aux éléments spéciaux ⁽²⁾ | (18) | (0,01) \$ | (1 123) | (0,47) \$ |
| Ajustements de la charge nette de financement liés à ce qui suit : | | | | |
| Perte sur remboursement de dette à long terme ⁽²⁾ | 212 | 0,09 | — | — |
| Désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite | 40 | 0,02 | 52 | 0,02 |
| Variation nette des provisions découlant des fluctuations de taux d'intérêt et perte nette (gain net) sur certains instruments financiers | (310) | (0,13) | 159 | 0,07 |
| Incidence fiscale des éléments spéciaux ⁽²⁾ et autres éléments d'ajustement | (1) | — | (33) | (0,01) |
| Résultat net ajusté | (326) | | (1 115) | |
| Dividendes sur actions privilégiées, incluant les impôts | (27) | | (18) | |
| Résultat net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. | (353) \$ | | (1 133) \$ | |
| Nombre moyen pondéré dilué ajusté d'actions ordinaires (en milliers) | 2 408 341 | | 2 408 209 | |
| RPA ajusté | (0,15) \$ | | (0,47) \$ | |

⁽¹⁾ Comprend les activités poursuivies uniquement.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique Résultats opérationnels consolidés pour des détails sur les éléments spéciaux.

Rapprochement du RPA ajusté et du RPA dilué (en dollars)⁽¹⁾

| | Exercices clos les 31 décembre | |
|--|--------------------------------|-----------|
| | 2021 | 2020 |
| RPA dilué des activités poursuivies | (0,12) \$ | (0,08) \$ |
| Incidence des éléments spéciaux ⁽²⁾ et autres éléments d'ajustement | (0,03) | (0,39) |
| RPA ajusté | (0,15) \$ | (0,47) \$ |

⁽¹⁾ Comprend les activités poursuivies uniquement.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique Résultats opérationnels consolidés pour des détails sur les éléments spéciaux.

Flux de trésorerie (utilisation)

Les flux de trésorerie disponibles correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles - activités poursuivies, diminués des additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles. La direction croit que cette mesure des flux de trésorerie non conforme aux PCGR permet aux investisseurs d'avoir une vision claire de la trésorerie disponible générée pour les actionnaires de la Société, du remboursement de la dette et des acquisitions une fois engagées les dépenses en immobilisations requises à l'appui des activités courantes de l'entreprise et de la création de valeur à long terme. Cette mesure des flux de trésorerie non conforme aux PCGR ne correspond pas aux flux de trésorerie disponibles résiduels aux fins des dépenses discrétionnaires, étant donné qu'elle ne tient pas compte de certaines sorties de fonds obligatoires, comme le remboursement de la dette arrivant à échéance. La direction a recours aux flux de trésorerie disponibles à titre de mesure d'évaluation de la performance de l'entreprise et de la génération de liquidités dans son ensemble.

Rapprochement des flux de trésorerie disponibles (utilisation) et des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles⁽¹⁾

| | Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre | | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--|--------|--------------------------------|------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies | 393 \$ | 317 \$ | 332 \$ | (1 672) \$ |
| Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles | (79) | (51) | (232) | (221) |
| Flux de trésorerie disponibles (utilisation) des activités poursuivies⁽¹⁾ | 314 \$ | 266 \$ | 100 \$ | (1 893) \$ |

⁽¹⁾ Comprend les activités poursuivies uniquement.

Sources de financement des activités poursuivies disponibles à court terme

Les sources de financement des activités poursuivies disponibles à court terme désignent la trésorerie et les équivalents de trésorerie des activités poursuivies plus les montants disponibles aux termes de facilités de crédit des activités poursuivies. La composition de cette mesure a été mise à jour pour inclure seulement les activités poursuivies. La direction croit que cette mesure financière non conforme aux PCGR permet aux investisseurs d'avoir une vision claire de la capacité de la Société de répondre aux besoins de liquidités prévus, y compris soutenir les initiatives de développement de produits et assurer la souplesse financière. Cette mesure n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS et il pourrait donc être impossible de la comparer à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Rapprochement des sources de financement disponibles à court terme des activités poursuivies et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie⁽¹⁾

| | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--------------------------------|----------|
| | 2021 | 2020 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies | 1 675 \$ | 1 779 \$ |
| Montants disponibles en vertu d'un emprunt à terme garanti de premier rang | — | 135 |
| Sources de financement disponibles à court terme des activités poursuivies | 1 675 \$ | 1 914 \$ |

⁽¹⁾ Comprend les activités poursuivies uniquement.

Liquidités ajustées

Les liquidités ajustées sont définies comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie des activités poursuivies, plus la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires. La direction croit que cette mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure utile parce qu'elle comprend dans ses résultats des éléments qui, selon la direction, reflètent mieux les liquidités de la Société. Cette mesure n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS et il pourrait donc être impossible de la comparer à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Rapprochement des liquidités ajustées et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie⁽¹⁾

| | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--------------------------------|----------|
| | 2021 | 2020 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies | 1 675 \$ | 1 779 \$ |
| Partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires | 429 | — |
| Liquidités ajustées | 2 104 \$ | 1 779 \$ |

⁽¹⁾ Comprend les activités poursuivies uniquement.

Dettes nettes ajustées

La dette nette ajustée est définie comme la dette à long terme, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie des activités poursuivies, moins la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires. La direction croit que cette mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure utile parce qu'elle reflète la capacité de la Société d'assurer le service de sa dette et de s'acquitter d'autres obligations à long terme. Cette mesure n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS et il pourrait donc être impossible de la comparer à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté

La direction utilise le ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté comme mesure de crédit utile permettant de mesurer la capacité de la Société d'assurer le service de sa dette et de s'acquitter d'autres obligations à long terme. Ce ratio n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS et il pourrait donc être impossible de la comparer à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Rapprochement de la dette nette ajustée et de la dette à long terme et calcul du ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté⁽¹⁾

| | Exercices clos les 31 décembre | |
|---|--------------------------------|-----------|
| | 2021 | 2020 |
| Dette à long terme | 7 047 \$ | 10 075 \$ |
| Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies | 1 675 | 1 779 |
| Partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires | 429 | — |
| Dette nette ajustée | 4 943 \$ | 8 296 \$ |
| RAIIA ajusté | 640 \$ | 200 \$ |
| Ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté | 7,7 | 41,5 |

⁽¹⁾ Comprend les activités poursuivies uniquement.

VENTE DU SECTEUR D'ACTIVITÉ TRANSPORT À ALSTOM SA

Le 16 septembre 2020, la Société, Alstom et la Caisse ainsi que certaines parties liées ont signé une entente de vente et d'achat définitive pour la vente des activités de Transport au moyen de la vente de la totalité du capital social émis de BT Holdco. Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente du secteur Transport à Alstom.

Voir la Note 38 – Engagements et éventualités de nos états financiers consolidés pour plus de détails sur les indemnités et les garanties liées à la vente de Transport.

La transaction a donné lieu à un gain de 5319 millions \$, reflété dans le résultat net lié aux activités abandonnées.

En outre, la Société a vendu les actions d'Alstom qu'elle avait reçues à titre de produit partiel de la vente des activités de Transport à Alstom, dont la clôture a eu lieu le 29 janvier 2021. La vente de ces actions s'est conclue le 7 mai 2021 pour un produit d'environ 0,6 milliard \$.

Pour plus de détails, se reporter à la Note 28 – Cession d'activités de nos états financiers consolidés.

AUTRES

Table des matières

| | | | | | |
|---|----------------------------|---------------------------|---|--|---|
| ARRANGEMENTS HORS BILAN | RISQUES ET INCERTITUDES | INSTRUMENTS FINANCIERS | OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES | JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES | CONTRÔLES ET PROCÉDURES |
| 59 | 60 | 80 | 81 | 82 | 85 |
| RÉCLAMATION DE CERTAINS PORTEURS DE BILLETS DE PREMIER RANG ÉCHÉANT EN 2034 | AUTRES | TAUX DE CHANGE | RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES | PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES | DONNÉES TRIMESTRIELLES (NON AUDITÉES) |
| 85 | 86 | 87 | 88 | 89 | 90 |
| RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE | | | | | |
| 91 | | | | | |

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Initiatives de financement du fonds de roulement

Par le passé, la Société a participé à certaines initiatives de financement du fonds de roulement qui ont une incidence sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, comme la négociation de délais de règlement plus longs auprès de certains fournisseurs (voir la Note 23 – Fournisseurs et autres créiteurs de nos états financiers consolidés pour plus de détails).

Garanties de crédit et de valeur résiduelle

La Société a fourni des garanties de crédit sous forme de garanties de paiements de loyer et de remboursements de prêts ainsi que des services liés à la recommercialisation d'avions commerciaux. Ces garanties sont émises surtout au profit de certains prestataires de financement à des clients et viennent à échéance au cours de diverses périodes jusqu'à 2027. La presque totalité du soutien financier comportant un risque de crédit potentiel est liée à des clients exploitant des sociétés aériennes commerciales régionales.

En outre, la Société avait offert des garanties de valeur résiduelle d'avions commerciaux à une date convenue par les parties, habituellement à la date d'échéance des ententes de financement et de location connexes. Les engagements comprennent habituellement des restrictions opérationnelles comme l'utilisation maximale et les exigences minimales en matière d'entretien. Cette garantie prévoit un paiement limité par contrat au bénéficiaire de la garantie, qui représente généralement un pourcentage de la première perte par rapport à une valeur garantie. Dans la plupart des cas, une réclamation en vertu de ces garanties ne peut être faite qu'à la revente des avions sous-jacents à un tiers. La durée résiduelle de ces arrangements varie de un an à cinq ans.

Dans le cadre de la vente du programme d'avions CRJ, la totalité des garanties de crédit et de valeur résiduelle sont incluses dans un mécanisme de prêts adossés avec MHI.

Pour plus de détails, se reporter à la Note 38 – Engagements et éventualités des états financiers consolidés.

Structures de financement liées à la vente d'avions commerciaux

Dans le cadre de la vente d'avions commerciaux, nous avons offert des garanties de crédit ou des garanties de valeur résiduelle, ou les deux, ainsi que des prêts subordonnés à certaines entités créées uniquement pour offrir du financement relativement à la vente d'avions commerciaux, et avons conservé des droits résiduels dans ces entités. La Société offre également des services administratifs à certaines de ces entités en contrepartie d'honoraires au prix du marché.

En général, ces entités sont financées par de la dette à long terme et des capitaux propres provenant de tiers. Les avions sont donnés en garantie de la dette à long terme des entités.

La Société détient des placements dans des structures de financement s'élevant à 177 millions \$ au 31 décembre 2021 (150 millions \$ au 31 décembre 2020). Après la vente du programme d'avions CRJ, la Société a conservé ces placements et a conclu un mécanisme de prêts adossés avec MHI.

Pour plus de détails, se reporter à la Note 37 – Entités structurées non consolidées des états financiers consolidés.

RISQUES ET INCERTITUDES

Nous œuvrons dans un secteur industriel qui comporte des facteurs de risque et des incertitudes variés. Les risques et les incertitudes décrits ci-dessous sont ceux qui, selon nous actuellement, pourraient avoir une incidence importante sur nos activités commerciales, notre situation financière, nos flux de trésorerie, nos résultats opérationnels et notre réputation, mais ne sont pas nécessairement les seuls risques et incertitudes auxquels nous faisons face. Si l'un de ces risques, ou tout autre risque et toute autre incertitude que nous ne connaissons pas ou que nous considérons comme non important, se produit réellement ou devient un risque important, nos activités commerciales, notre situation financière, nos flux de trésorerie, nos résultats opérationnels et notre réputation pourraient être considérablement touchés.

| | |
|--|--|
| RISQUE OPÉRATIONNEL | Le risque opérationnel correspond au risque de perte potentielle découlant de la nature de nos activités. Les sources de risque opérationnel correspondent au développement de nouveaux produits et services, au développement de nouvelles affaires et à l'octroi de nouveaux contrats, au carnet de commandes ainsi qu'à la complexité d'obtenir la certification des produits et services. De plus, nos flux de trésorerie sont soumis à des pressions fondées sur son caractère saisonnier et nos activités exigent des investissements en capital importants, qui nécessitent que nous engagions régulièrement des dépenses en immobilisations et des investissements importants sur des périodes couvrant plusieurs années avant de réaliser des rentrées de trésorerie. Les autres sources de risque opérationnel incluent notre capacité d'appliquer avec succès notre stratégie, les améliorations visant la productivité, l'efficacité opérationnelle et les initiatives de restructuration ainsi que les actions de partenaires commerciaux, les pertes découlant de garanties de rendement des produits et de sinistres, l'utilisation d'estimations et de jugements comptables, les conditions réglementaires et juridiques, les questions environnementales, de santé et de sécurité, ainsi que la dépendance à l'égard des clients et des contrats, des fournisseurs (y compris la gestion de la chaîne d'approvisionnement) et des ressources humaines. Nous sommes aussi assujettis à des risques liés à la fiabilité des systèmes informatiques, à la fiabilité et à la protection des droits relatifs à la propriété intellectuelle, à des risques liés à la réputation, à des risques de perte de valeur et de dépréciation d'actifs, à la gestion des risques, aux questions fiscales ainsi qu'à la suffisance des couvertures d'assurance. |
| RISQUE DE FINANCEMENT | Le risque de financement s'entend du risque découlant de pertes potentielles liées à la liquidité de nos actifs financiers, y compris le risque de crédit de contrepartie, à l'accès aux marchés financiers, aux clauses restrictives des conventions d'emprunt, au soutien financier fourni en faveur de certains clients et à l'aide gouvernementale. |
| RISQUES RÉGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES | Les risques réglementaires et juridiques s'entendent du risque de perte potentielle attribuable à des réclamations, des poursuites et des enquêtes liées à nos activités commerciales et modalités contractuelles. Ils comprennent le risque de pertes importantes qui pourraient survenir à la suite de jugements ou de conclusions nous étant défavorables, le risque lié à la réputation qui pourrait nuire à notre capacité d'obtenir de nouvelles commandes et le risque que certains litiges pourraient nuire considérablement à nos activités, à nos résultats financiers et à nos flux de trésorerie. |
| PANDÉMIE DE COVID-19 ET RISQUE LIÉ À LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE | <p>La pandémie actuelle de COVID-19, notamment l'émergence de variants, continue d'avoir une incidence négative sur l'économie mondiale, de perturber les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, de créer une incertitude économique importante et de perturber les marchés financiers. L'ampleur et l'incidence à long terme de la pandémie de COVID-19 sont encore inconnues pour le moment, tout comme le sont l'efficacité des interventions des gouvernements et des banques centrales ainsi que le rythme de toute reprise et normalisation ultérieures de l'économie. La mesure dans laquelle les perspectives des activités de la Société seront touchées, notamment sa capacité à générer des revenus et à être rentable, ne peut pas être évaluée avec suffisamment de certitude pour le moment.</p> <p>Le risque lié à la conjoncture économique est le risque de perte éventuelle résultant de la conjoncture économique défavorable. Ces facteurs incluent, sans s'y limiter, les compressions budgétaires du gouvernement, la diminution des dépenses en immobilisations publiques et privées, la baisse de la confiance dans le milieu des affaires, les pressions politiques et économiques, dont celles résultant des déficits croissants des gouvernements et du surendettement souverain, ainsi que les crises sur les marchés du crédit.</p> |
| RISQUE LIÉ AU CONTEXTE COMMERCIAL | Le risque lié au contexte commercial s'entend du risque de perte potentielle imputable aux facteurs de risque externes. Ces facteurs peuvent inclure la situation financière des clients des avions d'affaires, la politique en matière d'échanges commerciaux ainsi que la concurrence accrue d'autres entreprises, dont de nouveaux venus sur les segments de marché où nous livrons concurrence. En outre, l'instabilité politique et les cas de force majeure comme les actes de terrorisme, les changements climatiques à l'échelle mondiale, les risques pour la santé dans le monde, le déclenchement d'une guerre ou la poursuite des hostilités dans certaines régions du monde pourraient entraîner une diminution des commandes ou leur report, ou l'annulation d'une partie du carnet de commandes existant pour certains de nos produits. |
| RISQUE DE MARCHÉ | Le risque de marché correspond au risque de perte potentielle imputable aux mouvements néfastes des facteurs du marché, y compris les fluctuations de taux de change et de taux d'intérêt, les hausses de prix des produits de base et les fluctuations du taux d'inflation. |

Risque opérationnel

Développement commercial

Nos activités sont tributaires de l'obtention de nouvelles commandes et de nouveaux clients et, par conséquent, du renouvellement continu de notre carnet de commandes. Nos résultats peuvent aussi être touchés négativement si nous sommes dans l'incapacité de mettre en œuvre efficacement des stratégies visant à saisir les occasions de croissance. Bien que nous ayons établi et continuons d'établir notre présence sur de nombreux marchés géographiques, l'accès à certains marchés peut s'avérer difficile.

De plus, les cycles de fluctuation de la demande sont courants dans le secteur où nous exerçons nos activités et peuvent avoir une incidence importante sur le volume de nouvelles commandes d'avions. Nos estimations de rendement futur sont notamment tributaires du moment auquel nous obtenons de nouvelles commandes, le cas échéant.

Notre carnet de commandes pourrait ne pas constituer un indicateur de nos revenus futurs

Le carnet de commandes représente l'estimation de la direction du montant total des revenus qui devraient être réalisés dans l'avenir. La résiliation, la modification, le report ou la suspension de l'un ou plusieurs de nos contrats d'importance pourrait avoir une incidence considérable ou négative sur nos revenus futurs et notre rentabilité. Nous ne pouvons pas garantir que nous réaliserons en temps voulu, voire tout court, la totalité des revenus que nous prévoyions initialement tirer de nos nouvelles commandes, et que s'ils se réalisent, ces revenus se traduiront par les bénéfices prévus ou la génération de liquidités, et tout manque à gagner pourrait être considérable. La matérialisation de l'un des risques décrits ci-dessus pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, notre situation financière, nos flux de trésorerie et nos résultats d'exploitation.

Poursuite de transformation en une entreprise axée sur l'aviation d'affaires

Le projet de la Société et les mesures connexes visant à se positionner pour une croissance à long terme et à améliorer la valeur pour les actionnaires en continuant de se transformer en une entreprise axée sur l'aviation d'affaires sont assujettis à des risques et incertitudes. Ces risques et incertitudes comprennent la reprise graduelle après les perturbations attribuables à la pandémie actuelle de COVID-19, les conditions du marché, la mise en œuvre de diverses initiatives et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, la performance ou les réalisations réels diffèrent considérablement de ses projets.

Déploiement et exécution des initiatives stratégiques liées à la réduction des coûts et à l'amélioration du fonds de roulement

La Société a indiqué qu'elle ciblait certaines priorités, notamment l'amélioration de la génération de liquidités, la réduction des coûts et le renforcement du rendement. Comme pour toute grande transformation à l'échelle de l'entreprise, des risques sont inhérents au moment du déploiement et à la valeur qu'il est prévu de tirer de ce plan. De nombreux facteurs externes et internes pourraient influencer sur le moment et l'ampleur des initiatives et sur les avantages connexes, le cas échéant. L'évolution de la demande et des exigences liées à nos activités, la variation des volumes et des calendriers de production prévus, l'issue des négociations avec les fournisseurs et les syndicats, des changements législatifs, l'évolution des conditions socioéconomiques dans les pays où nous exerçons des activités, l'évolution du marché du travail pour ce qui est des talents clés et des changements au sein des priorités de l'entreprise font partie de ces facteurs. Rien ne garantit que ces initiatives, ou d'autres initiatives, nous permettront d'atteindre nos objectifs, ni que l'une ou l'autre de ces mesures sera mise en œuvre avec succès ou dans le délai prévu. Si nous ne réussissons pas la mise en œuvre de notre stratégie et de nos initiatives de transformation y compris la gestion de la dette ou la réduction des coûts, ou si ces mesures s'avèrent insuffisantes, nos activités, notre situation financière, notre rentabilité et nos perspectives pourraient en souffrir considérablement.

Mise en œuvre de nos initiatives relatives à la stratégie de fabrication et à l'amélioration de la productivité

L'une des priorités du plan stratégique et des initiatives de transformation établies par la direction consiste à déployer des efforts soutenus pour réduire les coûts et améliorer la productivité et l'efficacité opérationnelle. Cette priorité a notamment pour objectif de tirer parti de la force de nos centres d'excellence en ingénierie et en fabrication. De plus, nos efforts en matière de réduction des coûts et d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la productivité portent également sur la mise en œuvre et la valorisation de nos plateformes de produits et de services standardisées. Nous croyons qu'un système de fabrication souple est l'élément clé qui nous permettra d'améliorer notre capacité de satisfaire les besoins de nos clients de manière rentable. La réussite de la mise en œuvre de cette priorité de notre plan stratégique repose sur la collaboration de la direction, des employés de production et des fournisseurs. Si nous ne réussissons pas à réduire nos coûts de production et à améliorer la productivité et l'efficacité opérationnelle (et à atteindre notamment les niveaux prévus de productivité et d'efficacité opérationnelle) de nos installations de production, nos activités, notre situation financière, notre rentabilité et nos perspectives pourraient en souffrir considérablement.

Développement de nouveaux produits et services

Les changements attribuables aux tendances mondiales comme les changements climatiques, la volatilité des prix du carburant, la croissance des marchés en développement, les facteurs et la croissance démographiques influent sur les demandes des clients. Pour demeurer compétitifs et répondre aux besoins des clients, nous devons anticiper ces changements, et nous devons constamment développer et concevoir de nouveaux produits, améliorer les produits et services existants, de même qu'investir dans de nouvelles technologies et les développer. Le lancement de nouveaux produits ou de nouvelles technologies exige un engagement considérable au titre d'investissements importants en R et D, y compris le maintien d'un nombre important d'employés hautement compétents.

En outre, nos investissements dans de nouveaux produits ou de nouvelles technologies peuvent ne pas toujours réussir. Nos résultats peuvent être touchés si nous investissons dans des produits ou technologies qui ne remportent pas la faveur du marché, si la demande ou les préférences de la clientèle changent, si les nouveaux produits ne sont pas approuvés par les organismes de réglementation (ou si nous échouons dans le développement de nouveaux produits ou technologies ou que nous ne parvenons pas à les faire certifier ou accréditer) ou qu'ils ne sont pas mis en marché rapidement, surtout par rapport aux produits de nos concurrents, ou si nos produits deviennent désuets. Nous pouvons subir des dépassements de coûts dans le cadre du développement de nouveaux produits et il existe un risque que nos produits ne respectent pas les spécifications de rendement que nous nous sommes engagés à respecter envers les clients.

Nos résultats pourraient également être touchés négativement si nous ne parvenons pas à concevoir ou à obtenir l'homologation de nouvelles technologies et plateformes en respectant le budget et le calendrier. De plus, notre croissance à long terme, notre compétitivité et notre rentabilité soutenue dépendent de notre capacité de prévoir les changements sur les marchés, de nous y adapter, de réduire les coûts de production de nos produits, existants ou nouveaux, tout en maintenant leur grande qualité, d'élargir encore notre gamme de produits et d'aligner notre présence internationale sur les occasions qui se présentent sur le marché mondial.

Dans un contexte de vive concurrence, nous sommes et resterons exposés au risque que des produits, des services ou des technologies plus novateurs ou concurrentiels soient développés par des concurrents ou lancés plus rapidement sur le marché, ou encore que le marché n'accepte pas les produits que nous développons.

Processus de certification

Nous sommes assujettis à des exigences strictes en matière de certification et d'approbation, et nous dépendons de la capacité des organismes de réglementation d'effectuer ces évaluations en temps opportun, ce qui varie selon les pays et qui peut retarder la certification de nos produits. Le non-respect des exigences réglementaires actuelles ou futures imposées par Transports Canada (TC), la Federal Aviation Administration (FAA) des É.-U., l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA), le Transport Safety Institute des É.-U. et les autres organismes de réglementation pourrait entraîner une interruption de service de nos produits, une diminution des ventes ou un ralentissement des livraisons, un accroissement imprévu des stocks, une réduction de la valeur des stocks ou la dépréciation des actifs.

Flux de trésorerie et dépenses en immobilisations

Par nature, notre activité est cyclique et exige des investissements très imposants. Dans le cours normal de nos activités, la structure et la durée de nos programmes de développement de produits nécessitent que nous investissions massivement dans l'ingénierie, le développement et la production pendant de nombreuses années avant que les livraisons soient faites et que le produit commence à générer des flux de trésorerie. En outre, nous devons engager régulièrement des dépenses en immobilisations pour, notamment, entretenir l'équipement, accroître l'efficacité opérationnelle, développer et concevoir de nouveaux produits, améliorer les produits et services existants, investir dans de nouvelles technologies et les développer et maintenir un nombre important d'employés hautement compétents. Notre capacité de négocier avec nos clients et de toucher des avances et des paiements progressifs constitue donc un élément important de notre gestion de trésorerie et de fonds de roulement. Les écarts entre nos décaissements et les montants reçus dans le cadre des commandes, ou même une baisse du nombre et de la taille globaux des commandes, ont automatiquement des conséquences néfastes sur l'évolution des besoins de fonds de roulement et des résultats d'exploitation.

Caractères saisonnier et cyclique des résultats financiers

Nos flux de trésorerie sont assujettis à des fluctuations périodiques et nous prévoyons recevoir ou payer un montant disproportionné de nos flux de trésorerie au cours d'un trimestre donné. Nous prévoyons que cette tendance se maintiendra. Plus particulièrement, compte tenu des rentrées de trésorerie réalisées au cours du quatrième trimestre, au 31 décembre de chaque année, notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie atteignent habituellement leur niveau le plus élevé (autrement que par suite des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement). Nos résultats intermédiaires et annuels peuvent être touchés par ces fluctuations périodiques, notamment en raison de variations temporelles qui pourraient repousser les flux de trésorerie d'un trimestre à l'autre.

Partenaires commerciaux

Le non-respect par un partenaire commercial des lois, règles ou règlements applicables, ou des exigences contractuelles, pourrait nuire à nos activités et même entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation, de sorte que notre réputation, nos activités, notre situation financière et nos résultats opérationnels pourraient en souffrir considérablement.

Pertes découlant des garanties de rendement des produits et des sinistres

Les produits que nous fabriquons sont très complexes et hautement techniques et peuvent comporter des défauts difficiles à détecter ou à corriger. Ces produits doivent respecter des spécifications précises stipulées dans chaque contrat avec un client et des exigences très strictes en matière de certification ou d'approbation. Les défauts des produits peuvent être décelés par le client avant ou après leur livraison. Lorsqu'elles sont décelées, nous pouvons engager des coûts additionnels importants de modification ou de rattrapage, ou les deux, et ne pas être en mesure de corriger les défauts en temps opportun, voire de les corriger tout court. L'occurrence de défauts et de défaillances de nos produits pourrait donner lieu à des coûts pour non-conformité, notamment des réclamations en vertu de garanties et des demandes d'indemnisation, entacher notre réputation, nuire à notre rentabilité et entraîner une perte de clientèle. La correction de telles défauts, dans la mesure du possible, peut nécessiter d'importants investissements.

De plus, en raison de la nature de nos activités, nous pouvons faire l'objet de réclamations en responsabilité découlant d'accidents, d'incidents ou de désastres impliquant des produits et des services que nous avons fournis, y compris des réclamations relatives à des lésions corporelles graves ou à des décès. Ces accidents peuvent être causés par des facteurs climatiques ou une erreur humaine. S'il s'avère que certains de nos produits n'ont pas la qualité attendue, ne respectent pas les normes industrielles ou nationales ou présentent des risques pour la sécurité d'humains ou de biens, nous pouvons nous voir dans l'obligation de rappeler les produits, faire l'objet de pénalités, voir nos permis ou licences d'exploitation révoqués, ou devoir suspendre la production et la vente de nos produits ou nous pouvons faire l'objet d'une ordonnance de prendre des mesures correctives. Un rappel de produits peut également entacher notre réputation et notre marque, faire baisser la demande pour nos produits et exposer nos activités à une surveillance plus rigoureuse de la part des organismes de réglementation.

Nous ne pouvons être certains que les limites de couverture d'assurance actuelles suffiront à couvrir une ou plusieurs réclamations importantes. En outre, rien ne garantit que nous serons en mesure d'obtenir une couverture d'assurance suffisante et à des coûts acceptables dans l'avenir.

Risques liés à l'environnement et à la santé et sécurité

Nos produits ainsi que nos activités de fabrication et de prestation de services sont soumis, dans chaque territoire où nous exerçons nos activités, à des lois et règlements sur l'environnement régissant notamment le rendement des produits ou les matériaux qui les composent; la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre; la pollution de l'air et de l'eau et par le bruit; l'utilisation, l'entreposage, l'étiquetage, le transport et l'enlèvement ou l'émission de substances dangereuses; les risques pour la santé humaine et la sécurité découlant de l'exposition à des matières dangereuses ou toxiques ou à des produits défectueux et la décontamination du sol et des eaux souterraines contaminés sur et sous nos propriétés (par nous ou par d'autres) ou sur ou sous d'autres propriétés et provoquée par nos activités actuelles ou passées, y compris l'enlèvement par la Société de déchets dangereux des sites de tiers. Ces lois et règlements pourraient nous amener à engager des coûts, y compris des amendes, des dommages-intérêts, des sanctions criminelles ou civiles et des coûts de remise en état, ou entraîner des interruptions d'activité, et pourraient nuire au marché de nos produits.

Les exigences réglementaires en matière d'environnement, de santé et de sécurité ou leur application pourraient devenir plus rigoureuses à l'avenir et nous pourrions devoir engager des coûts supplémentaires pour nous y conformer. En outre, nous pourrions avoir des responsabilités contractuelles ou autres à l'égard de questions environnementales liées à nos activités, produits ou propriétés que nous avons fermés, vendus ou autrement cédés par le passé, ou que nous fermerons, vendrons ou céderons.

Dépendance à l'égard d'un nombre limité de contrats et de clients

Dans une période donnée, un nombre limité de contrats, de commandes ou de clients peut représenter une part importante des revenus et des flux de trésorerie que nous tirons de certains de nos produits. Nous cherchons constamment à élargir notre clientèle, mais nous croyons néanmoins que les revenus et les résultats pour une période donnée peuvent continuer d'être grandement touchés par un nombre limité de contrats, de commandes ou de clients en raison de la nature de certains de nos produits. Par conséquent, la perte d'un de ces clients ou toute modification apportée à ses commandes, ou l'annulation totale ou partielle de leur contrat pourrait entraîner une baisse des ventes ou de la part de marché, ou des deux, et avoir des conséquences néfastes sur nos activités, nos résultats, nos flux de trésorerie et notre situation financière.

Risques liés à la chaîne d'approvisionnement

Nos activités de fabrication dépendent d'un nombre limité de fournisseurs pour la livraison de matières premières (principalement l'aluminium, les alliages d'aluminium évolués et le titane) et la livraison de composants importants (principalement des moteurs, des ailes, des nacelles, des trains d'atterrissage, des appareils électroniques de bord, des systèmes de commande de vol et des fuselages).

Des perturbations dans notre chaîne d'approvisionnement peuvent entraver notre capacité de livrer à temps. De plus, si un ou plusieurs de nos fournisseurs ne respectent pas les spécifications de rendement, les normes de qualité ou les calendriers de livraison, nous pouvons avoir du mal à honorer nos engagements envers nos clients, surtout si nous ne parvenons pas à acheter les composants et pièces clés auprès de ces fournisseurs selon les modalités convenues ou à bon prix et que nous ne trouvons pas, en temps opportun, d'autres fournisseurs consentant des conditions acceptables sur le plan commercial. Nous pourrions ne pas être en mesure de recouvrer les coûts ou la responsabilité que nous engageons (y compris la responsabilité à l'égard de nos clients) du fait d'un tel manquement de la part du fournisseur visé, ce qui pourrait nuire considérablement à notre situation financière et à nos résultats opérationnels.

Certains de nos fournisseurs participent au développement des produits, comme des avions ou des plateformes. La progression de plusieurs de nos programmes de développement de nouveaux produits repose également sur le rendement de ces principaux fournisseurs et, par conséquent, tout retard de leur part qui ne peut être compensé pourrait retarder l'avancement d'un programme dans son ensemble. Ces fournisseurs livrent ensuite des composants importants et détiennent une partie de la propriété intellectuelle liée à des composants clés qu'ils ont développés. Par conséquent, nous concluons des contrats à long terme avec ces fournisseurs. Le remplacement de ces fournisseurs, le cas échéant, pourrait se révéler coûteux et prendre beaucoup de temps.

Notre dépendance à l'égard de fournisseurs et de sous-traitants étrangers et nos activités mondiales nous soumettent à divers risques et incertitudes. La totalité de nos fournisseurs directs doit respecter notre Code de conduite des fournisseurs, qui officialise nos attentes relativement aux normes commerciales des fournisseurs, et qui vise à ce que chaque activité de nos fournisseurs soit réalisée de manière légale, éthique et responsable. Cependant, nous ne contrôlons pas nos fournisseurs indépendants ou les fournisseurs et entreprises indirects avec lesquels ils font affaire et nous ne pouvons garantir qu'ils respectent notre Code de conduite des fournisseurs et les lois et règlements applicables et que les violations nous seront communiquées en temps opportun. Toute violation des lois et règlements applicables ou le non-respect de pratiques d'affaires éthiques de la part d'un ou de plusieurs sous-traitants ou fournisseurs tiers, y compris les lois et règlements relatifs, entre autres, aux conditions de travail, à la santé et sécurité et à la protection de l'environnement, pourrait également nuire de façon importante à nos activités et à notre réputation et, dans le cas des contrats gouvernementaux, elle pourrait entraîner l'imposition d'amendes, ou de pénalités, ou la suspension de ces contrats, voire leur annulation.

Ressources humaines (y compris les conventions collectives)

Nos membres de la haute direction possèdent une vaste expérience du secteur dans lequel nous opérons et de nos activités, fournisseurs, produits et clients. La perte de connaissances, d'expertise et de compétences techniques de la direction par suite de la perte d'un ou de plusieurs membres de notre équipe de direction pourrait déconcentrer nos ressources de gestion ou occasionner un manque temporaire au sein de la direction et avoir une incidence négative sur notre capacité à élaborer et à poursuivre d'autres stratégies commerciales, ce qui pourrait nuire de façon importante à nos activités et à nos résultats financiers.

La concurrence sur le marché de l'emploi est féroce lorsqu'il s'agit d'embaucher les gestionnaires et les spécialistes hautement compétents dont nous avons besoin pour effectuer le travail, surtout dans certains pays émergents. Nous avons l'intention d'élargir nos activités dans plusieurs de nos domaines, et nous aurons besoin d'employés hautement compétents. Le succès de nos plans de développement dépend, entre autres, de notre capacité d'inculquer les compétences requises, de fidéliser les employés et de recruter et d'intégrer de nouveaux gestionnaires et employés compétents. Le risque en matière de ressources humaines comprend le risque lié au recrutement tardif des employés hautement compétents, ou à l'incapacité de les fidéliser et de les motiver, notamment ceux participant aux activités de R et D et de fabrication qui sont essentielles à notre succès. Rien ne garantit que nous réussirons à recruter, à intégrer et à fidéliser les employés en question comme nous en avons besoin pour faire croître notre entreprise, particulièrement dans les pays émergents. À l'opposé, les mesures visant à adapter l'effectif à l'évolution de la demande peuvent donner lieu à des pressions sur notre main-d'œuvre et à des

risques sociaux, ce qui peut avoir des répercussions défavorables sur nos réductions de coûts et nos capacités de production prévues.

De plus, nous avons conclu plusieurs conventions collectives qui viennent à échéance à différentes dates. Une incapacité à renouveler ces conventions collectives à des conditions mutuellement acceptables lorsque celles-ci doivent être renégociées, de temps à autre, pourrait donner lieu à des arrêts ou conflits de travail, comme des grèves, des débrayages ou des lock-out, et entraîner une hausse des coûts de main-d'œuvre, ce qui pourrait nuire à notre capacité à livrer des produits et à rendre des services à temps et conformément au budget ainsi qu'à notre situation financière et à nos résultats.

En outre, comme nous examinons continuellement nos activités et processus afin de réduire les coûts, d'améliorer notre plateforme de fabrication et de mieux nous positionner sur le marché, il pourrait être nécessaire de ralentir la production ou de fermer des installations de façon définitive, ce qui entraînerait la réaffectation d'employés à de nouvelles installations ou à de nouveaux processus de production ou la réduction de nos effectifs. Pareille situation pourrait grandement miner nos relations avec nos employés et causer la dépréciation des actifs aux installations visées.

Dépendance à l'égard des systèmes d'information

Nos systèmes technologiques, comme ceux d'autres grandes multinationales, peuvent être vulnérables à diverses sources de pannes, d'interruptions ou d'utilisations inappropriées, y compris en raison de catastrophes naturelles, de cyberattaques et de menaces à la cybersécurité, de défaillances du réseau de communication, de virus informatiques et d'autres menaces à la sécurité, à la confidentialité, à la disponibilité et à l'intégrité de nos systèmes. Les risques liés à la sécurité de l'information ont augmenté au cours des dernières années en raison de la prolifération des nouvelles technologies et du savoir-faire des auteurs de cyberattaques.

Nos systèmes comprennent entre autres des renseignements exclusifs ou délicats relatifs à nos clients, fournisseurs, partenaires et employés, à nos activités commerciales, à nos activités de recherche et de développement ainsi qu'à notre propriété intellectuelle. Des tiers non autorisés peuvent compromettre la sécurité de notre réseau et faire un usage inapproprié ou compromettant de nos renseignements confidentiels, introduire des virus, des vers ou autres logiciels malveillants ou d'hameçonnage susceptibles de tirer parti de la vulnérabilité de la sécurité de nos systèmes d'information de gestion, de perturber les systèmes ou d'entraîner un arrêt de la machinerie ou la fermeture d'usines. Ces attaques pourraient donner lieu à la publication, la manipulation ou la fuite de renseignements, à l'utilisation inappropriée de nos systèmes, à des défauts dans les produits, à des arrêts de production et à des pénuries d'approvisionnement. Nos partenaires et fournisseurs font également face à des risques d'accès non autorisé à leurs systèmes informatiques qui pourraient contenir des renseignements confidentiels à notre égard. L'équipe Cybersécurité, risque et conformité, sous la direction du chef mondial de la direction de l'information, relevant du comité d'audit et des risques du conseil d'administration de Bombardier, exerce une supervision et maintient des systèmes de contrôle, d'application et de surveillance des systèmes et des réseaux pour empêcher et détecter les activités non autorisées et pour y réagir. Toutefois, compte tenu de la complexité et de la nature évolutive des menaces, ainsi que du caractère imprévisible du moment où ces perturbations découlant de ces menaces peuvent survenir, de leur nature et de leur portée, nous sommes dans l'incapacité de garantir que les mesures prises suffisent ou suffiront à prévenir l'accès non autorisé aux systèmes d'information, ou que notre évaluation et nos mesures d'atténuation sont ou seront suffisantes pour éviter ou atténuer l'incidence d'une panne des systèmes.

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont essentielles à notre succès. Une information inexacte, incomplète ou non disponible, ou bien un accès inapproprié à l'information pourrait entraîner une présentation incorrecte de l'information financière ou opérationnelle, de mauvaises décisions, un temps de réaction plus lent visant la résolution de problèmes, des atteintes aux renseignements personnels ou une diffusion inappropriée ou une divulgation d'informations sensibles. Une panne de système, une cyberattaque ou une intrusion dans les systèmes pourrait entraîner des perturbations des activités, des retards opérationnels ainsi que pertes de renseignements, des coûts importants de remise en état, l'accroissement des coûts liés à la cybersécurité ou des pertes de revenus en raison de la perturbation des activités, réduire notre avantage concurrentiel, nous exposer à des litiges ou entacher notre réputation, ce qui pourrait avoir une incidence sur la confiance des clients et des investisseurs et des répercussions défavorables importantes sur nos activités, notre situation financière et nos résultats opérationnels. Les facteurs susmentionnés peuvent occasionner des pertes considérables excédant le plafond des couvertures d'assurance souscrites ou des pertes non assurées, et les provisions existantes pour ces

pertes pourraient ne pas se révéler suffisantes pour couvrir la perte ou la dépense en fin de compte. De plus, les rapports publiés dans les médias ou autres sur la vulnérabilité apparente de la sécurité de nos systèmes, même en l'absence d'intrusion ou de tentative d'intrusion, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre marque et notre réputation et des répercussions importantes sur nos activités et nos résultats financiers.

Dépendance à l'égard de la propriété intellectuelle et de la protection de celle-ci

Nous demandons régulièrement de nouveaux brevets et nous gérons activement notre propriété intellectuelle pour protéger notre position technologique. Toutefois, malgré nos brevets et nos autres formes de propriété intellectuelle, il se peut que nos concurrents développent de façon indépendante, ou obtiennent le droit d'utiliser sous licence, d'autres technologies qui sont, pour l'essentiel, équivalentes ou supérieures aux nôtres, et nous ne pouvons pas garantir que les mesures que nous prenons seront suffisantes pour empêcher toute utilisation abusive de notre propriété intellectuelle. Par ailleurs, nous ne pouvons pas garantir que toutes nos demandes d'enregistrement seront acceptées ou que les droits de propriété intellectuelle que nous avons enregistrés ne seront pas contestés. Si les mesures que nous prenons et la protection conférée par la loi ne protègent pas adéquatement nos droits de propriété intellectuelle ou que nous ne sommes pas en mesure d'enregistrer ou de faire valoir nos droits de propriété intellectuelle et que nos concurrents exploitent notre propriété intellectuelle pour fabriquer et vendre leurs produits sur les marchés où nous exerçons nos activités, notre entreprise pourrait grandement en souffrir.

D'autres pourraient également prétendre que nous utilisons abusivement leur propriété intellectuelle ou que nous violons autrement leurs droits de propriété intellectuelle. Que ces allégations soient fondées ou non et qu'elles soient retenues ou non, nous pouvons devoir engager des coûts pour nous défendre ou pour négocier un règlement dans tout litige reposant sur les allégations de violation des droits de propriété intellectuelle. Des décisions défavorables dans le cadre de tout litige ou de toute procédure pourraient nous faire perdre nos droits patrimoniaux et nous exposer à d'imposants montants à payer, voire à des perturbations de nos activités. Toute poursuite en matière de propriété intellectuelle contre nous pourrait également nous forcer, entre autres, à cesser de vendre les produits visés, à développer d'autres produits ne constituant pas des violations ou à obtenir du propriétaire une licence d'utilisation de la propriété intellectuelle visée par la violation. Nous pourrions échouer dans nos tentatives de développement d'autres produits ou ne pas réussir à obtenir de licences, du moins selon des modalités raisonnables, ce qui pourrait entacher notre réputation et nuire à notre situation financière et à notre rentabilité.

Risques liés à la réputation

Les risques liés à la réputation peuvent survenir dans bien des cas, notamment en matière de performance ou de qualité de nos projets, de sécurité des produits, de bilan médiocre en matière de santé et sécurité, de défaut de maintenir des activités éthiquement et socialement responsables ou de non-respect allégué ou prouvé des lois ou des règlements de la part de nos employés, mandataires, sous-traitants, fournisseurs ou partenaires. Toute publicité négative sur notre image et notre réputation ou toute atteinte importante à notre image et à notre réputation pourrait nuire à la perception et à la confiance des clients et pourrait entraîner l'annulation de projets actuels, et influencer notre capacité à obtenir de futurs projets, ce qui pourrait nuire considérablement à nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière. En outre, le caractère généralisé et la nature virale des médias sociaux pourraient exacerber toute publicité négative liée à nos pratiques d'affaires et à nos produits.

De plus, tout comportement non éthique d'un fournisseur ou d'un sous-traitant ou toute allégation, fondée ou non, de pratiques d'affaires déloyales ou illégales de la part d'un fournisseur ou d'un sous-traitant, notamment en matière de méthodes de production, conditions de travail, santé et sécurité et protection environnementale, pourraient également nuire profondément à notre image et réputation, ce qui, en retour, pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités et résultats financiers.

Suffisance de la couverture d'assurance pour nos activités, nos produits et nos propriétés

Nous souscrivons des contrats d'assurance qui répondent aux besoins de notre entreprise. Nous ne pouvons cependant pas garantir que nos contrats d'assurance offriront une protection adéquate en cas de sinistres sortant de l'ordinaire. Nous pourrions ne pas obtenir certaines couvertures d'assurance ou avoir de la difficulté à obtenir celles dont nous avons besoin à des niveaux et à des coûts acceptables dans l'avenir, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives et considérables sur nos activités, notre situation financière et nos résultats opérationnels.

Des accidents ou des catastrophes naturelles pourraient aussi causer d'imposants dommages matériels, des perturbations importantes de nos activités et des lésions corporelles graves ou des décès, et notre couverture d'assurance pourrait ne pas couvrir ces pertes. En cas de perte non assurée ou de perte dépassant nos garanties d'assurance maximales, notre réputation pourrait être entachée et/ou nous pourrions perdre la totalité ou une partie de notre capacité de production, de même que des revenus futurs devant être générés par les installations visées. Toute perte matérielle n'étant pas couverte par notre assurance pourrait se répercuter sur nos activités, notre situation financière et nos résultats opérationnels.

Politiques, procédures et stratégies de gestion des risques

Nous avons investi des ressources considérables pour élaborer nos politiques, procédures et stratégies de gestion des risques, et nous prévoyons continuer de le faire. Néanmoins, nos politiques, procédures et stratégies peuvent ne pas être exhaustives. Bon nombre des méthodes que nous utilisons pour déterminer, analyser et gérer les risques sont fondées sur des processus de gestion des risques qui font partie intégrante de la gouvernance et des activités de notre secteur isolable et qui sont axés sur toutes les étapes du processus de développement de produits. Les méthodes de gestion des risques sont tributaires de l'évaluation qui est faite ou des informations qui sont obtenues concernant le développement de produits, la gestion de produits, les perspectives de l'industrie, les marchés, la clientèle, l'exécution de projets, la survenance de catastrophes ou d'autres éléments à la disposition du public ou auxquels nous avons accès. Cette information peut ne pas toujours être exacte, complète, à jour, bien évaluée ou bien rapportée.

Questions fiscales et modification des lois fiscales

À titre de multinationale exerçant, par l'intermédiaire de filiales, des activités dans plusieurs territoires, nous sommes assujettis à l'impôt sur le résultat et à d'autres impôts et taxes, aux lois fiscales et aux politiques fiscales dans une multitude d'administrations. Un changement en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment de la modification de la répartition des revenus dans des pays où la loi prévoit des taux d'imposition différents, de changements dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé, de l'évolution des lois, conventions ou règlements de nature fiscale ou d'une interprétation différente de ceux-ci, et des résultats de vérifications fiscales dans diverses administrations à l'échelle mondiale, pourrait nuire à notre taux d'imposition effectif.

Nous réévaluons périodiquement toutes ces questions afin de vérifier si nos passifs d'impôt sont suffisants. Nous devons exercer un jugement lorsqu'il s'agit d'établir nos provisions pour impôts et notre méthode de comptabilisation des éléments de nature fiscale en général. Nous devons régulièrement faire des estimations lorsque les éléments de nature fiscale ne peuvent être déterminés avec certitude. Rien ne garantit qu'il n'y aura pas de différence importante entre la valeur des éléments de nature fiscale qui sera finalement déterminée à la suite d'une vérification fiscale, de l'appel d'une décision d'une autorité fiscale, d'un litige fiscal ou d'une autre procédure semblable et celle figurant dans nos états financiers historiques. Si des impôts ou taxes supplémentaires, des intérêts et des pénalités nous étaient réclamés dans une nouvelle cotisation, nos résultats opérationnels et notre situation financière actuels et futurs pourraient en souffrir considérablement.

Nos entités au Canada et à l'étranger effectuent des opérations avec d'autres filiales, existantes ou nouvelles, dans divers territoires à l'échelle mondiale. Les lois fiscales en vigueur dans ces territoires, y compris au Canada, comportent des règles détaillées en matière de prix de transfert exigeant que, dans le cadre de toutes les opérations effectuées avec des parties non-résidentes liées, le prix soit établi conformément au principe du prix de pleine concurrence. Les autorités fiscales des territoires où nous exerçons des activités pourraient remettre en question nos politiques d'établissement de prix de transfert de pleine concurrence avec des parties liées. Les prix de transfert internationaux constituent un domaine subjectif de la fiscalité, et leur détermination implique généralement un degré de jugement important. Si l'une ou l'autre de ces autorités fiscales devait contester avec succès nos politiques d'établissement des prix de transfert, notre charge d'impôts sur le résultat pourrait en subir les contrecoups, et nous pourrions devoir payer des intérêts et des pénalités. Une telle augmentation de notre charge d'impôts sur le résultat et l'imposition connexe d'intérêts et de pénalités pourraient avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos résultats opérationnels ou notre situation financière.

Risque de financement

Liquidités et accès aux marchés financiers

Nos activités sont cycliques et exigent des investissements très imposants. Pour répondre à nos besoins de financement dans le cours normal de nos activités, nous dépendons de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, des ressources des marchés financiers, comme l'émission de titres de créance et de capitaux propres, et d'autres arrangements financiers, ainsi que certaines initiatives de financement du fonds de roulement comme la vente de créances, les arrangements visant les avances de tiers et la négociation de délais de règlement plus longs auprès de certains fournisseurs. Rien ne garantit que nous aurons accès, à l'avenir, à des liquidités aux fins du fonds de roulement, du moins selon des conditions acceptables.

Notre capacité à mettre en œuvre nos plans d'affaires et de génération de liquidités repose sur un certain nombre d'hypothèses qui font largement appel au jugement et sur des estimations à l'égard du rendement futur, de la capacité d'emprunt et de la disponibilité du crédit futur, lesquels ne peuvent être garantis en tout temps.

La Société passe en revue régulièrement son profil de dette dans le but de gérer ou de prolonger les échéances ou de négocier des modalités plus favorables pour ses arrangements financiers, ou les deux.

Nous entreprenons à l'occasion diverses initiatives de financement en vue de raffermir notre situation de liquidité. Nous avons l'intention de continuer d'étudier diverses mesures, dont la possibilité que certaines activités d'affaires participent au regroupement qui s'opère au sein de l'industrie. Rien ne garantit que nous serons en mesure de mettre en œuvre cette option stratégique ou quelque autre option stratégique, du moins selon des modalités et à un moment favorables et, si nous y parvenons, que ces démarches auraient les résultats escomptés.

Rien ne garantit que nos flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles prévus, combinés avec nos sources de financement disponibles à court terme liées aux activités poursuivies, nous permettront de développer de nouveaux produits afin d'accroître notre compétitivité, de soutenir notre croissance et de satisfaire tous les autres besoins financiers prévus dans un avenir prévisible.

Notre incapacité de disposer de liquidités suffisantes pour financer le travail à réaliser dans le cadre de nos contrats, programmes et projets en cours, de même que nos dépenses en immobilisations ainsi que nos obligations au titre du service de la dette, pourrait nous obliger à réduire ou retarder des livraisons, des investissements et des dépenses en immobilisations ou à tenter d'obtenir plus de capitaux propres ou capitaux d'emprunt. Nous pourrions ne pas être en mesure d'obtenir, au besoin, d'autres sources de financement, ou de le faire selon des modalités favorables.

L'érosion des cotes de crédit, toute réduction importante de la capacité du marché mondial de cautionnements ou de financements, tout élargissement des différentiels de crédit, tout changement dans nos perspectives ou prévisions, toute fluctuation importante des taux d'intérêt ou de la conjoncture économique en général, ou la perception négative de la part des banques et des marchés financiers de notre situation financière ou de nos perspectives financières pourraient accroître considérablement nos coûts de financement ou nuire à notre capacité d'accéder aux marchés des capitaux. Nos cotes de crédit peuvent être touchées par de nombreux facteurs, y compris des facteurs hors de notre contrôle liés à notre secteur ou aux pays et régions dans lesquels nous exerçons nos activités et, par conséquent, rien ne garantit que nos cotes de crédit ne seront pas abaissées à l'avenir. Les modifications ou l'abaissement, réel ou prévu, de nos cotes de crédit, y compris toute annonce selon laquelle nos cotes font l'objet d'une surveillance en vue d'un abaissement, pourraient accroître nos coûts de financement.

Notre droit de convertir en liquidités certains dépôts ou placements détenus dans des structures de financement pour garantir nos obligations pourrait être assujéti à des restrictions. De plus, dans certains pays, le droit de convertir ou de rapatrier, ou les deux, les liquidités générées par les activités opérationnelles peut être assujéti à des restrictions, et ces liquidités peuvent ne pas être disponibles pour utilisation immédiate.

Obligations importantes au titre des paiements de la dette et des intérêts

À l'heure actuelle, nous avons, et nous continuerons d'avoir, des obligations importantes au titre des paiements de la dette et des intérêts. Notre niveau d'endettement pourrait avoir des conséquences importantes, y compris ce qui suit :

- il pourrait être plus difficile de satisfaire à nos obligations au titre de notre dette;
- notre vulnérabilité à la conjoncture économique et aux conditions générales défavorables de l'industrie pourrait être plus grande;
- nous pourrions devoir affecter une partie importante de nos flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles au remboursement des intérêts et du capital de notre dette, ce qui réduirait la disponibilité des flux de trésorerie aux fins du financement des dépenses en immobilisations, du fonds de roulement, des acquisitions, de nouvelles initiatives d'affaires et d'autres besoins généraux de la Société;
- notre souplesse en matière de planification en vue de l'évolution de nos activités et du secteur dans lequel nous exerçons nos activités ou notre possibilité de réagir à cette évolution pourraient être limitées;
- nous pourrions nous retrouver dans une position désavantageuse par rapport à nos concurrents qui sont moins endettés ou qui disposent de ressources financières plus considérables;
- en conjonction avec les autres clauses restrictives auxquelles nous sommes assujettis, notre niveau d'endettement pourrait notamment limiter notre capacité d'emprunter des fonds additionnels à des conditions commerciales raisonnables, le cas échéant;
- nous pourrions devoir monétiser des actifs à des conditions qui nous sont défavorables; et
- nous pourrions devoir offrir des titres d'emprunt ou des titres de capitaux propres à des conditions qui ne sont pas avantageuses pour nous ou pour nos actionnaires.

Nous avons diverses dettes qui viennent à échéance entre 2024 et 2034, et nous ne pouvons garantir que cet endettement sera refinancé selon des modalités favorables ou sera refinancé tout court.

Pour plus d'informations sur notre dette à long terme, voir la Note 27 – Dette à long terme de nos états financiers consolidés.

Clauses restrictives et financières des emprunts

Les clauses restrictives de certains arrangements et instruments régissant nos emprunts, notamment les billets de premier rang en cours, pourraient nuire considérablement à notre flexibilité financière ou pourraient avoir une incidence considérable sur nos activités, nos résultats opérationnels, notre situation financière, nos liquidités et nos flux de trésorerie. Nous sommes et pourrions être, à l'avenir, de plus en plus partie à certaines de nos facilités de crédit et d'autres arrangements de financement garantis par des actifs et adossés à des créances contiennent des clauses restrictives qui, entre autres, limitent notre capacité et celle de nos filiales à : i) céder des actifs; ii) contracter de nouveaux emprunts; iii) contracter des obligations au titre de garanties; iv) rembourser par anticipation d'autres emprunts ou modifier d'autres arrangements de financement; v) créer des privilèges grevant des actifs; vi) vendre des actifs; vii) réaliser des investissements, contracter des emprunts, obtenir des avances et engager des dépenses en immobilisations; viii) entreprendre des fusions ou regroupements; ix) modifier la nature de nos activités; et x) participer à certaines transactions avec des sociétés affiliées. La violation de l'une ou l'autre de ces clauses restrictives ou restrictions pourrait entraîner un manquement en vertu de l'accord en question, ce qui, en retour, pourrait entraîner des défaillances croisées aux termes de nos autres arrangements de financement. Le cas échéant, nous pourrions être dans l'impossibilité d'emprunter en vertu de nos arrangements de financement et nous pourrions ne pas être en mesure de rembourser les montants exigibles aux termes de ces arrangements, ce qui pourrait considérablement nuire à nos activités, nos résultats opérationnels, notre situation financière, nos liquidités et nos flux de trésorerie.

Des événements hors de notre contrôle peuvent également nuire à notre capacité de respecter ces clauses restrictives. La violation de l'une ou l'autre de ces ententes ou notre incapacité de respecter ces clauses restrictives pourrait entraîner un manquement en vertu de ces arrangements de financement, ce qui permettrait à nos banques d'exiger la défaillance ou la couverture en espèces immédiate à l'égard de toutes les lettres de crédit en cours et autoriserait les porteurs de nos obligations et d'autres prêteurs à exiger le remboursement anticipé des montants qui leur sont dus. Si l'un ou l'autre de ces arrangements de financement était accéléré ou si nous faisons l'objet d'appels de couverture en espèces importants, nous pourrions ne pas avoir accès à des liquidités ou à du crédit suffisants pour refinancer ces facilités à des conditions qui sont acceptables pour nous ou pour toutes les parties concernées, le cas échéant. De plus, si nous contractons une dette additionnelle à l'avenir, nous pourrions être

assujettis à des clauses restrictives additionnelles, qui pourraient être plus restrictives que celles auxquelles nous sommes assujettis à l'heure actuelle. Par ailleurs, un manquement aux obligations contenues dans nos conventions ou arrangements de financement, existants ou futurs, pourrait forcer la couverture en espèces ou le remboursement immédiat aux termes d'autres ententes pouvant contenir des clauses croisées de déchéance du terme ou d'inexécution. Rien ne garantit que nous pourrions obtenir des renonciations ou des modifications à l'égard des manquements en question ni que nous serions en mesure de couvrir ces arrangements en espèces ou de les refinancer, du moins selon des conditions acceptables pour nous.

Risque lié aux régimes d'avantages de retraite

Nous sommes tenus de verser des cotisations à un certain nombre de régimes de retraite, dont certains sont à l'heure actuelle en situation de déficit. Les exigences de capitalisation des régimes de retraite dépendent d'exigences réglementaires et de l'évaluation des actifs et des passifs des régimes, qui sont assujetties à un certain nombre de facteurs, y compris le rendement des actifs des régimes, les taux d'intérêt à long terme, de même que les normes actuarielles applicables et diverses autres hypothèses. L'exigence potentielle de verser des cotisations additionnelles en raison de modifications apportées aux règlements, d'hypothèses actuarielles ou d'autres facteurs pourrait réduire le montant des fonds disponibles à des fins opérationnelles, limitant ainsi notre souplesse financière et nuisant à notre situation financière.

Rien ne garantit que les actifs des régimes d'avantages de retraite enregistreront les taux de rendement prévus. La capacité des régimes d'avantages de retraite à dégager ces taux de rendement prévus dépend en grande partie de la performance des marchés financiers. Les conditions du marché se répercutent également sur les taux d'actualisation utilisés pour calculer le montant net de nos passifs liés aux avantages de retraite et pourraient aussi avoir une incidence sur nos coûts liés aux avantages de retraite, nos exigences de financement en espèces et notre situation de liquidités.

Le montant net des passifs liés aux avantages de retraite est très sensible aux variations du taux d'actualisation utilisé, taux qui représente le taux du marché pour les placements à revenu fixe de sociétés de grande qualité à la fin de chaque période de présentation de l'information, conformes à la devise et à la durée estimée des obligations au titre des avantages de retraite. Par conséquent, le changement de taux d'actualisation dépend des conditions du marché.

Risque de crédit

Nous sommes exposés au risque de crédit à l'égard de nos instruments financiers dérivés et des autres activités d'investissement que nous réalisons dans le cadre de nos activités normales de trésorerie, ainsi qu'à l'égard de nos créances clients découlant des activités commerciales normales.

Nous sommes également exposés à la solvabilité des banques sous la forme de dépôts placés périodiquement et d'engagements de crédit. Si les banques avec lesquelles nous faisons affaire sont dans l'incapacité de faire face aux pressions en matière de réglementation ou de liquidité, les arrangements de financement, y compris les facilités de lettres de crédit, pourraient ne plus être disponibles ou nous pourrions être dans l'impossibilité d'obtenir la prolongation de ces arrangements à l'échéance.

Aide gouvernementale

De temps en temps, notamment depuis le début de la pandémie de COVID-19, nous avons reçu ou pourrions recevoir divers types d'aide financière gouvernementale. Certains de ces programmes de soutien financier exigent le remboursement des montants au gouvernement au moment de la livraison des produits. Le montant de l'aide gouvernementale relève de la politique des gouvernements et dépend des niveaux de dépenses gouvernementales et d'autres facteurs politiques et économiques. Nous ne pouvons pas prévoir si nous pourrions nous prévaloir d'une aide gouvernementale dans l'avenir. La perte ou la réduction considérable de l'aide gouvernementale pourrait nuire à nos hypothèses concernant les liquidités liées au développement de nouveaux produits et services relatifs à des avions. Par ailleurs, toute aide gouvernementale future reçue par nos concurrents pourrait influencer négativement sur notre compétitivité, nos revenus et notre part de marché.

Risques réglementaires et juridiques

Nous sommes exposés à de nombreux risques liés aux règlements actuels et futurs, de même qu'aux procédures judiciaires actuelles ou qui pourraient être engagées dans l'avenir.

Compte tenu de notre taille et des activités actuelles et passées, notamment en ce qui concerne les activités de Transport dont nous nous sommes départis le 29 janvier 2021, nous faisons régulièrement l'objet d'enquêtes, de réclamations et de poursuites, ou y sommes exposés, en vue de l'imposition de dommages-intérêts et autres recours. Nous sommes et pourrons être partie à des poursuites, notamment dans des causes fondées sur des allégations de retard quant à la livraison de biens ou la prestation de services, des affaires en matière de responsabilité des produits, des actions invoquant des vices de produit ou des problèmes de qualité, des actions pour violation de droits de propriété intellectuelle et des obligations en vertu de nos arrangements de financement. Ces causes pourraient entraîner la réaffectation des ressources financières et des ressources de direction qui seraient sinon utilisées à l'avantage de nos activités, et les frais relatifs à notre défense contre ces litiges pourraient être importants.

Le 31 janvier 2022, la Société a reçu une lettre (la « lettre ») des conseillers juridiques de certains porteurs de billets de premier rang portant intérêt à 7,450 % échéant en 2034 (les « billets de 2034 ») et a appris que ces porteurs avaient également déposé plainte à la Cour suprême de l'État de New York (l'« action »), réaffirmant ainsi les réclamations formulées dans une lettre adressée à la Société en avril 2021 (la « lettre d'avril 2021 ») selon lesquelles les dessaisissements d'actifs non stratégiques par la Société, notamment son secteur Transport, son programme de biréacteurs régionaux et sa division Aérostructures, constituent un manquement à certaines clauses restrictives aux termes de l'acte de fiducie régissant les billets de 2034 et alléguant également que les mesures prises par la Société en mai 2021 pour répondre aux questions soulevées dans la lettre d'avril 2021 ont violé les droits de ces porteurs. En raison des incertitudes inhérentes au litige, il n'est pas possible de déterminer l'issue de l'action ni de déterminer le montant des pertes potentielles, le cas échéant. Si la Société est tenue de verser ou se détermine à payer des montants liés à l'action, ces montants pourraient être importants. L'action pourrait entraîner une décision défavorable à notre égard, laquelle, si définitive et non susceptible d'appel, pourrait avoir des conséquences néfastes sur notre situation financière, nos résultats opérationnels ou nos flux de trésorerie.

Les litiges peuvent occasionner des pertes considérables excédant le plafond des couvertures d'assurance souscrites ou des pertes non assurées, et les provisions existantes pour pertes liées aux litiges pourraient ne pas se révéler suffisantes pour couvrir l'ensemble des pertes. En outre, des procédures judiciaires donnant lieu à des jugements ou conclusions nous étant défavorables pourraient nuire à notre réputation et à notre capacité d'obtenir de nouvelles commandes ou de nouveaux contrats. Une publicité négative découlant des litiges, y compris notamment les litiges liés à la sécurité des produits, pourrait également nuire à nos clients et à la perception du public à l'égard de nos activités ou de notre réputation, que les allégations soient fondées ou non, ou que nous soyons ultimement tenus responsables. Par conséquent, les litiges pourraient nuire considérablement à nos activités et à nos résultats financiers.

De plus, dans le cadre des environnements réglementaires et juridiques où nous exerçons nos activités, nous sommes assujettis à des lois anticorruption qui interdisent d'effectuer des paiements inappropriés directement ou indirectement à des représentants du gouvernement, des autorités ou des personnes définies dans ces lois anticorruption en vue d'obtenir des avantages commerciaux ou d'autres avantages inappropriés dans le cadre des activités. Les ventes réalisées auprès de clients étrangers, notamment, sont assujetties à ces lois. En vertu de ces lois, une entreprise peut être tenue responsable des violations découlant non seulement d'actes posés par certains de ses employés, mais également dans certaines circonstances d'actes posés par ses entrepreneurs et ses mandataires tiers.

Notre Code d'éthique et nos autres politiques de société visent à respecter ces lois et règlements et nous avons mis en œuvre des programmes de formation, une surveillance et des contrôles internes, ainsi que des revues et des audits pour veiller au respect de ces lois. Cependant, rien ne garantit que nos politiques et procédures de contrôle interne nous protégeront de la négligence, d'attitudes frauduleuses, de la malhonnêteté ou d'autres comportements inappropriés de la part de nos employés, entrepreneurs, fournisseurs, entreprises associées, conseillers, mandataires ou partenaires. Toute mauvaise conduite ou tout non-respect des lois anticorruption et d'autres lois et règlements applicables de la part d'un employé, d'un entrepreneur, d'un fournisseur, d'une entreprise associée, d'un conseiller, d'un mandataire ou d'un partenaire pourrait avoir une incidence sur Bombardier de multiples façons

incluant, sans s'y limiter, des sanctions juridiques criminelles, civiles et administratives, l'interdiction de répondre à des appels d'offres du gouvernement ou de réaliser des contrats gouvernementaux, et la publicité négative, et pourrait nuire à nos activités, à notre réputation, à nos résultats opérationnels, à notre rentabilité, au cours de l'action et à notre situation financière. Au cours des dernières années, il y a eu une hausse générale de la fréquence de l'application et de la sévérité des pénalités en vertu de ces lois, ce qui a entraîné une surveillance accrue des entreprises et une augmentation des sanctions à l'égard de celles reconnues coupables de violation de la législation de lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Se reporter aussi à la section « Risques liés à la chaîne d'approvisionnement » ci-après.

Voir aussi notre facteur de risque dans les «Risques liés au financement» et la Note 38 – Engagements et éventualités de nos états financiers consolidés.

Pandémie de COVID-19 et risque lié à la conjoncture économique

Les marchés où nous exerçons nos activités peuvent parfois être touchés par un certain nombre de facteurs locaux, régionaux ou mondiaux. Étant donné le caractère international de nos ventes et de nos activités, nous pouvons être touchés, directement ou indirectement, par une situation politique défavorable ou un ralentissement économique dans ces zones géographiques, et notre entreprise peut être exposée à un certain nombre de risques connexes.

Si l'incertitude économique observée à l'échelle mondiale persistait ou s'aggravait, si les difficultés économiques dans certains pays, dans certaines régions ou sur certains marchés importants s'intensifiaient ou frappaient d'autres pays, ou si la conjoncture économique mondiale se détériorait, comme cela a été le cas en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, nous pourrions constater des retards dans l'achat éventuel de nos produits ou services, une baisse des nouvelles commandes, des annulations ou des reports de commandes, une baisse de la disponibilité du financement en faveur des clients, une augmentation de notre apport de financement en faveur des clients, des pressions à la baisse sur les prix de vente, un accroissement des stocks, une diminution des avances de clients, un ralentissement du recouvrement des créances, une réduction des activités de production, la mise en pause ou l'abandon de la production de certains produits, des mises à pied d'employés et des incidences défavorables sur les fournisseurs.

Pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a reconnu la COVID-19 comme une pandémie. La pandémie de COVID-19 continue d'avoir une incidence négative sur l'économie mondiale, de perturber les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, de créer une incertitude économique importante et de perturber les marchés financiers. Les mesures d'urgence adoptées par les gouvernements partout dans le monde pour contenir la propagation du virus, notamment la mise en place d'interdictions de voyages, de périodes de quarantaine obligatoires, de confinement, de distanciation physique et sociale et la fermeture des commerces non essentiels, provoquent des perturbations importantes pour les entreprises au Canada et à l'échelle mondiale, ce qui a débouché sur une conjoncture économique incertaine et difficile. La dette mondiale et les marchés des capitaux mondiaux ont connu une volatilité et une faiblesse importantes. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi en intervenant massivement sur les plans monétaire et fiscal dans le but de stabiliser la conjoncture économique.

Les craintes liées à la COVID-19, ainsi que ses incidences négatives perçues ou tangibles, notamment l'émergence de variants, pourraient générer une grande volatilité ou provoquer un recul dans le cours de nos titres, les conditions des marchés financiers et la conjoncture économique en général. En outre, une perturbation et une instabilité graves sur les marchés des capitaux mondiaux ainsi que la détérioration des conditions de crédit et des conditions de financement pourraient accroître la probabilité de litiges, faire augmenter le coût des capitaux d'emprunt et des capitaux propres ou d'autres sources de financement ou limiter ou restreindre notre capacité d'en obtenir selon des modalités avantageuses, voire même nous empêcher d'en obtenir, mener à une consolidation ayant une incidence défavorable sur nos activités, accroître la concurrence, se traduire par une réduction des effectifs, nous amener à réduire davantage nos dépenses d'investissement ou, de quelque autre façon, perturber nos activités ou faire obstacle à la mise en œuvre de nos plans stratégiques. La manifestation soutenue d'incidences négatives pourrait également nous empêcher de respecter les clauses financières restrictives de conventions d'emprunt et de répondre à des besoins minimaux de liquidités, ou entraîner la mise sous surveillance ou l'abaissement éventuel de nos notes de crédit.

La durée, l'ampleur et l'incidence de la pandémie actuelle de COVID-19 sont encore inconnues pour le moment, tout comme le sont l'efficacité des interventions des gouvernements et des banques centrales ainsi que le rythme de toute reprise, y compris les efforts de vaccination à l'échelle mondiale et la normalisation de l'économie. Compte tenu de l'évolution mondiale de la pandémie de COVID-19, l'estimation de la durée et de la gravité de ces développements fait l'objet d'une incertitude importante et, par conséquent, il est difficile pour la Société d'estimer ou de quantifier l'ampleur de l'incidence que la pandémie de COVID-19 pourrait, directement ou indirectement, avoir sur les activités commerciales, la situation financière, les flux de trésorerie, la rentabilité, les perspectives et les résultats opérationnels de la Société dans l'avenir.

Ralentissement et perturbation des activités

La propagation de la COVID-19 qui se poursuit à l'échelle mondiale, notamment l'émergence de variants, et les mesures d'intervention prises par des autorités gouvernementales et des personnes morales, notamment des fermetures obligatoires ou volontaires, ont provoqué un ralentissement général de l'économie mondiale et des activités de la Société, le tout se traduisant par des perturbations et des ralentissements temporaires qui touchent nos effectifs et la production dans plusieurs installations importantes, nos clients, nos revenus et nos activités opérationnelles ainsi que notre chaîne d'approvisionnement.

Projets et contrats

Nos activités opérationnelles à l'échelle mondiale ont été perturbées à différents degrés et continueront probablement de l'être à court et à moyen terme (voire plus longtemps), notamment en raison de retards relativement aux projets et de retards de livraison provoqués par un ralentissement de la production, des restrictions de voyage ou du report d'importants jalons de production et de certification, ainsi que de l'interruption prolongée ou de l'arrêt complet d'activités, ce qui pourrait, dans tous les cas, exposer la Société à des pénalités ou à des annulations et influencer négativement sur les revenus, les flux de trésorerie et la rentabilité de ces projets.

Baisse de la demande et nouvelles commandes reportées

Les risques liés à la pandémie de COVID-19 pourraient causer une baisse importante et imprévisible de la demande visant nos produits et services à l'heure où les clients réaffectent leurs ressources et revoient leurs priorités.

Risque lié aux clients et risque de contrepartie

Les incidences négatives de la pandémie de COVID-19 sur l'économie et les marchés de capitaux de nombreux pays augmentent le risque de défaillance des clients et d'autres contreparties, les retards de paiement et les difficultés quant à l'application des accords et au recouvrement des créances. Nos clients et d'autres contreparties pourraient chercher à résilier ou à modifier leurs ententes visant l'achat de nos produits et services afin de canaliser leurs ressources pour faire face aux impératifs de plus en plus grands liés à la gestion de la pandémie de COVID-19, ou pour répondre à des difficultés financières liées à la COVID-19 (notamment une faillite, un manque de liquidités, un manque de financement, des défaillances opérationnelles ou d'autres difficultés).

Si nous ou l'un ou l'autre des tiers avec lesquels nous traitons, notamment les fournisseurs, les fournisseurs de services, les clients et les autres tiers avec lesquels nous faisons affaire, devons subir des incidences à long terme, notamment des fermetures prolongées ou permanentes ou d'autres perturbations des activités, cela pourrait considérablement nuire à notre capacité d'exercer nos activités de la manière et selon les calendriers prévus, et notamment porter atteinte à nos activités de développement de produits pendant un certain temps, ce qui pourrait également entraîner la perte de certains clients, en plus de nuire à notre réputation, à notre position par rapport à la concurrence ou à nos activités.

Chaîne d'approvisionnement

Les arrêts et les ralentissements de production découlant des mesures réglementaires et préventives prises par les gouvernements pour faire face à la pandémie de COVID-19 ont contraint la Société à composer avec des ruptures d'approvisionnement. Alors que des mesures sont mises en œuvre pour atténuer ces disruptions, toute rupture prolongée de l'approvisionnement en matières premières ou en composants importants pourrait nuire

considérablement aux activités opérationnelles de la Société, provoquer une augmentation significative du coût lié à l'exploitation de ses activités et réduire sensiblement ses marges et sa rentabilité.

Effectifs

Les risques de la Société relatifs à une pandémie, une épidémie ou une autre crise de santé publique, comme la pandémie de COVID-19 actuelle, comprennent les risques pour la santé et la sécurité des employés. L'imposition de mesures restrictives prolongées pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et les restrictions de voyage pourraient entraîner des pénuries temporaires de main-d'œuvre ou l'indisponibilité de certains employés ou consultants ayant une expertise ou une connaissance clés de la Société, nuire à la productivité de la main-d'œuvre, et se traduire par une augmentation des frais médicaux et des primes d'assurance. Bien que la Société ait pris l'initiative de mettre en œuvre des mesures afin de protéger la santé et la sécurité de ses employés à l'échelle mondiale, notamment en prévoyant des modalités de télétravail, elle doit composer avec les défis logistiques et les coûts supplémentaires dont s'accompagnent ces mesures.

Détournement de l'attention de la direction

La préparation et les mesures d'intervention requises face à l'évolution de la pandémie pourraient continuer de détourner l'attention de la direction des priorités stratégiques clés de la Société, de faire augmenter les coûts pendant que nous nous concentrons en priorité sur les questions liées à la santé et à la sécurité de notre personnel et sur la poursuite de projets en cours cruciaux, et nous amener à réduire, à retarder, à modifier ou à abandonner des initiatives qui, autrement, auraient pu faire augmenter notre valeur à long terme.

Risques et inefficacités liés aux TI

Les modalités de télétravail mises en place par la Société face à la pandémie de COVID-19 sont susceptibles de causer des inefficacités et d'exercer une pression accrue sur l'infrastructure des technologies de l'information de la Société, de rendre la Société plus vulnérable aux risques liés aux TI et à la cybersécurité, et de perturber ses systèmes d'information.

Retard des organismes de réglementation

Il peut exister des difficultés et des incohérences relativement à l'entrée en vigueur de lois, règles et règlements en réponse à la pandémie de COVID-19. Les organismes de réglementation sont accaparés par leur réponse à la pandémie. Ces organismes de réglementation ainsi que d'autres organes exécutifs et législatifs dans les pays dans lesquels nous et nos contreparties exerçons nos activités pourraient ne pas être en mesure d'accorder le niveau de soutien et d'attention aux fonctions de réglementation quotidiennes qu'ils auraient normalement assuré. Ce retard de leur part pourrait freiner considérablement le développement des activités de la Société en retardant des activités comme le processus d'homologation ou de certification pour de nouveaux produits ou de nouvelles technologies, l'ouverture d'installations et la conclusion de transactions stratégiques.

Incidence accrue des autres risques

Plusieurs des autres risques et incertitudes présentés dans le présent Rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 pourraient être particulièrement exacerbés par des facteurs externes extraordinaires comme la pandémie de COVID-19, y compris, sans toutefois s'y limiter, les risques décrits aux rubriques « Notre carnet de commandes pourrait ne pas constituer un indicateur de nos revenus futurs », « Flux de trésorerie et dépenses en immobilisations », « Caractères saisonnier et cyclique des résultats financiers », « Risques liés à l'environnement et à la santé et sécurité », « Dépendance à l'égard d'un nombre limité de contrats et de clients », « Risques liés à la chaîne d'approvisionnement », « Risques liés aux liquidités et à l'accès aux marchés financiers », « Risque de crédit », « Obligations importantes au titre des paiements de la dette et des intérêts », « Risque lié à la conjoncture économique », « Risque lié au contexte commercial » et « Risque de marché ».

Mesures d'atténuation

Bien que la Société ait fait des efforts pour gérer et atténuer les facteurs de risques susmentionnés, ces efforts pourraient s'avérer vains, et l'efficacité de ces efforts et l'ampleur avec laquelle la pandémie de COVID-19 touche les activités de la Société dépendront de facteurs hors de son contrôle, comme la probabilité, le moment, la durée et la portée de la pandémie ou de vagues ultérieures de la COVID-19, notamment l'émergence de variants, et les mesures prises ou nécessaires pour contenir la propagation de ces éclosions, y compris les efforts de vaccination à

l'échelle mondiale. Même après la fin de la pandémie de COVID-19, la Société pourrait subir des répercussions négatives considérables sur ses activités, son exploitation, sa situation financière, ses flux de trésorerie, ses marges, ses perspectives et ses résultats opérationnels, en raison de la perturbation de l'économie mondiale et de la récession en découlant.

Risque lié au contexte commercial

Situation financière des clients d'avions d'affaires

L'achat de produits et services d'aviation peut s'avérer un investissement important pour une entreprise, un particulier ou un gouvernement. Lorsque la conjoncture économique ou la conjoncture commerciale est défavorable, les acheteurs potentiels peuvent reporter leurs achats de nos produits et services d'aviation. La disponibilité du financement est également un facteur important et la rareté du crédit peut entraîner le report des livraisons ou l'annulation de commandes par les clients.

Un approvisionnement accru en avions d'occasion à mesure que les sociétés restructurent, réduisent ou abandonnent leurs activités pourrait se traduire par des pressions à la baisse sur le prix de vente des avions d'affaires et des avions commerciaux neufs et d'occasion. Nous pourrions alors devoir relever le défi de trouver de nouveaux moyens de réduire les coûts et d'améliorer la productivité pour conserver une position favorable sur le marché à des marges bénéficiaires acceptables. La perte d'un exploitant important de programme de multipropriété, ou d'une société de nolisement comme client ou la résiliation d'un contrat pourrait toucher considérablement nos résultats financiers.

Politique commerciale

En tant qu'organisation exerçant ses activités à l'échelle mondiale, nos activités sont tributaires des politiques gouvernementales relatives aux restrictions à l'importation et à l'exportation et de celles qui ont trait à l'acquisition d'entreprises, de l'aide aux exportations et des politiques du commerce international, notamment des pratiques de commerce régionales précises. Nous courons donc des risques liés aux changements de priorités des organismes gouvernementaux et supranationaux.

Par ailleurs, des politiques commerciales protectionnistes et des changements du cadre politique et réglementaire sur les marchés où nous exerçons nos activités, comme des contrôles des importations et exportations en devises, des barrières tarifaires ou autres barrières commerciales, des contrôles des prix ou du change, ainsi que toute modification éventuelle aux accords de libre-échange pourraient faire du tort à nos activités sur plusieurs marchés nationaux, se répercuter sur nos ventes et notre rentabilité et compliquer le rapatriement des bénéfices, en plus de nous exposer à des pénalités et à des sanctions et au risque d'entacher notre réputation.

Concurrence accrue d'autres entreprises

Nous faisons face à une vive concurrence sur les marchés et dans les régions où nous exerçons nos activités. Nous rivalisons avec des concurrents solides, dont certains sont plus gros et peuvent disposer de plus de ressources dans un secteur d'activité ou dans une région donnée, ainsi qu'avec des concurrents établis dans des marchés émergents et de nouveaux venus, qui peuvent avoir une meilleure structure de coûts. Dans les marchés et les régions où nous livrons concurrence, nos concurrents développent de nombreux programmes d'avions, dont l'entrée en service est prévue au cours de la prochaine décennie. Nous courons un risque d'érosion de notre part de marché si les clients éventuels optent pour les produits de nos concurrents. Nous pouvons aussi être touchés négativement si nous n'arrivons pas à répondre aux attentes en matière de soutien des produits, ou encore à assurer une présence à l'échelle internationale pour notre clientèle variée.

Instabilité politique

Dans certaines régions du monde, l'instabilité politique, qui peut être attribuable à divers facteurs, dont des facteurs sociaux ou économiques, peut se prolonger et être imprévisible. Toute instabilité politique persistante sur les marchés où nous sommes présents pourrait entraîner des retards ou des annulations de commandes.

Les risques géopolitiques et économiques, les sanctions internationales et le prix du pétrole portant préjudice à

beaucoup de pays exportateurs de pétrole soulèvent de nouvelles inquiétudes au sein des économies internationales. Au-delà de toute conséquence immédiate, ces rebondissements peuvent aussi troubler l'évolution de l'économie mondiale.

Force majeure

Les cas de force majeure sont imprévisibles et peuvent avoir un impact négatif important, notamment des dommages corporels ou des décès, des dommages causés à des projets en cours, installations ou équipement, ou la destruction de ceux-ci, des dommages environnementaux, des retards ou des annulations de commandes et de livraisons, des retards de réception de matériel de nos fournisseurs, des retards dans les projets ou des incidents engageant la responsabilité civile.

Changements climatiques à l'échelle mondiale

Les changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient exacerber certaines des menaces pesant sur nos activités, y compris la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques, lesquelles peuvent perturber nos activités, endommager nos infrastructures ou nos propriétés, créer un risque financier pour notre société ou autrement avoir un effet défavorable important sur nos résultats d'exploitation, notre situation financière ou nos liquidités. D'importants coûts pourraient être engagés dans le cadre des mesures prises pour répondre à un événement de ce type, pour s'en relever et pour modifier possiblement l'infrastructure existante ou future afin d'empêcher que cela ne se reproduise. Qui plus est, les changements climatiques pourraient entraver nos activités, notamment en ayant une incidence sur la disponibilité et le coût des matériaux nécessaires à la fabrication, de même qu'accroître les frais d'assurance et les autres frais d'exploitation.

Les répercussions matérielles potentielles des changements climatiques sur nos activités sont hautement incertaines et pourraient être particulières aux conditions des régions géographiques dans lesquelles nous exerçons nos activités. Ces répercussions se traduisent, entre autres, par des changements dans la configuration et l'intensité des pluies et des tempêtes, des pénuries d'eau, des hausses du niveau de l'eau ainsi que des variations de température. Il est possible que de tels facteurs influent sur nos décisions de construire de nouvelles installations ou d'entretenir des installations existantes dans les zones les plus exposées aux risques matériels liés au climat. Nous pourrions être exposés à des risques financiers indirects découlant des perturbations de la chaîne et du processus d'approvisionnement en raison des changements climatiques, ce qui donnerait lieu à des variations du prix de nos produits et des ressources requises pour les produire. De telles répercussions pourraient avoir une incidence défavorable sur le coût, la production et le rendement financier de nos activités. De plus, des préoccupations au sujet des effets environnementaux liés au transport aérien et des tendances à l'égard des initiatives de voyage « écologiques » pourraient contribuer à la hausse des niveaux de surveillance des émissions qui pourrait entraîner une réduction de la demande en matière de transport aérien et grandement miner les activités de notre division Aviation et notre réputation.

Les changements climatiques à l'échelle mondiale engendrent aussi des risques liés à la réglementation, qui varient selon les exigences nationales et locales de chaque territoire où nous exerçons nos activités. Nos produits ainsi que nos activités de fabrication et de prestation de services sont soumis à la réglementation sur l'environnement des autorités fédérales, provinciales et locales au Canada, ainsi qu'à celle des organismes de réglementation locaux régissant nos activités à l'extérieur du Canada. La législation en matière de changements climatiques demeure incohérente d'un pays à l'autre, ce qui crée de l'incertitude économique et réglementaire. La plupart des pays où nous exerçons nos activités de fabrication en sont à divers stades de mise en œuvre de mécanismes d'utilisation et d'échange de droits d'émission. En 2021, nos risques liés à la réglementation relative aux changements climatiques encourus se rapportaient principalement à nos obligations aux termes du Système communautaire d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne, de l'entente sur les changements climatiques (*Climate Change Agreement*) du Royaume-Uni, de l'engagement de réduction des émissions de carbone (*Carbon Reduction Commitment*) dans le cadre du système d'efficacité énergétique du Royaume-Uni (lancé en avril 2010), du système d'évaluation des économies d'énergie et du système d'échange sur le marché du carbone au Québec. La sensibilisation et les préoccupations accrues du public à l'égard des changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient entraîner l'adoption de nouvelles exigences législatives ou réglementaires visant la réduction ou l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. L'incidence de lois et règlements plus sévères en matière de changements climatiques sur notre industrie et sur nos activités serait assurément défavorable et pourrait être importante, surtout si les organismes de réglementation en viennent à la

conclusion que les émissions provenant des avions causent des dommages importants à très haute altitude ou ont une plus grande incidence sur les changements climatiques que celles d'autres industries. De telles mesures pourraient se traduire par des coûts additionnels importants pour nous, nos clients et nos fournisseurs, notamment des coûts liés aux exigences énergétiques accrues, aux biens d'équipement, aux études environnementales et à la communication d'information sur les politiques environnementales, ainsi que d'autres coûts engagés pour se conformer à ces exigences qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, notre performance opérationnelle et notre capacité à livrer concurrence. De plus, ces changements réglementaires pourraient nous obliger à développer de nouvelles technologies nécessitant des investissements importants en capitaux et en ressources.

Risque de marché

Risque de change

Nos résultats financiers sont présentés en dollars américains, et une tranche importante de nos ventes et de nos coûts opérationnels est libellée en devises autres que le dollar américain, le plus souvent en dollars canadiens, en pesos mexicains et en euros. Nous avons adopté une stratégie de couverture progressive, afin de limiter l'incidence de la variation des taux de change sur ses résultats. Les contrats de couverture visent les opérations libellées en devises, et toute variation de la juste valeur des contrats pourrait être annulée par des variations de la valeur sous-jacente des opérations couvertes. L'utilisation de contrats de change à terme comporte aussi un risque de crédit inhérent rattaché à un éventuel manquement aux obligations par l'une des contreparties aux contrats. Bien que nous visions à conclure des contrats de couverture de change pour toutes les devises utilisées aux fins de nos activités, il pourrait y avoir des cas où nous ne disposons pas de contrats de couverture ou bien où nous ne sommes pas entièrement couverts pour différentes raisons, notamment la réglementation et la disponibilité et l'accessibilité du marché. Par conséquent, rien ne garantit que nos stratégies de gestion du risque de change seront efficaces à l'avenir ou que nous serons en mesure de conclure les contrats de couverture de change jugés nécessaires selon des modalités satisfaisantes. Dans les cas où nous ne bénéficions pas d'une couverture complète, nos résultats opérationnels sont touchés par les fluctuations de ces devises par rapport au dollar américain. Les fluctuations importantes des valeurs relatives des devises par rapport au dollar américain pourraient donc avoir une incidence importante sur notre rentabilité future. De plus, les dates de règlement des instruments financiers dérivés libellés en devises pourraient avoir une incidence importante sur nos liquidités. Les fluctuations des taux de change pourraient aussi avoir d'importantes conséquences défavorables sur la compétitivité de nos produits sur les marchés où ils rivalisent avec les produits de concurrents qui sont moins touchés par les fluctuations des taux de change.

Risque de taux d'intérêt

Les variations de taux d'intérêt peuvent entraîner des fluctuations de nos flux de trésorerie futurs liés aux actifs et aux passifs financiers portant intérêt à des taux variables, y compris la dette à long terme à taux fixe convertie de manière synthétique à des taux d'intérêt variables. Les variations de taux d'intérêt peuvent également se répercuter sur nos flux de trésorerie futurs liés aux engagements d'offrir du soutien financier pour faciliter l'accès des clients au capital. Pour ces éléments, les flux de trésorerie pourraient subir une incidence négative en cas de variation des taux de référence comme le Libor, l'Euribor ou le taux des acceptations bancaires. En outre, nous sommes exposés aux gains et aux pertes découlant de la variation des taux d'intérêt, y compris les risques de revente, au moyen de nos instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments financiers visés comprennent certains prêts et certaines créances liées à des contrats de location – avions, les placements dans des titres, les placements dans des structures de financement, les avantages incitatifs à la location et certains instruments financiers dérivés.

Risque lié au prix des produits de base

Nous sommes exposés au risque lié au prix des produits de base pour ce qui est principalement des fluctuations du coût des matériaux utilisés dans la chaîne d'approvisionnement, comme l'aluminium, les alliages d'aluminium évolués, le titane, l'acier et les autres matières que nous utilisons pour fabriquer nos produits, coût qui représente une part importante de notre coût des ventes. Nous ne maintenons pas de grands stocks de matières premières, de composants et de pièces. Les prix et la disponibilité des matières premières, des composants et des pièces peuvent varier considérablement selon la période en raison de facteurs comme la demande des consommateurs, l'offre, les conditions prévalant sur le marché et les coûts des matières premières. Plus particulièrement, les prix des matières premières requises pour nos activités peuvent être cycliques, et des pénuries de matières premières

peuvent se produire à l'occasion. Nous ne pouvons pas garantir que les variations correspondantes du coût seront totalement répercutées sur le prix des contrats, et nous pourrions ne pas être en mesure de récupérer ces hausses relatives aux matières premières, ce qui pourrait rendre les contrats visés moins rentables.

Risque d'inflation

Notre activité est exposée au risque d'inflation résultant des fluctuations des coûts et des revenus provenant des commandes d'avions reçues, mais dont la livraison n'aura lieu qu'après plusieurs années. Les revenus provenant de ces commandes sont ajustés d'après les clauses d'indexation des prix liées à l'inflation. Les fluctuations de taux d'inflation pourraient tout de même avoir une incidence importante sur notre rentabilité future si le taux d'inflation diffère du taux d'inflation réel, et ce risque est particulièrement important dans le cas des gros contrats à long terme qui peuvent influencer sur nos résultats pendant plusieurs exercices.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Une partie importante des bilans consolidés se compose d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les prêts liés à des avions, les placements dans des titres, la créance à recevoir de MHI, le solde du paiement à la cession d'une participation dans une entreprise associée, les créances à recevoir de SCAC, les placements dans des structures de financement, l'encaisse affectée et les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres créditeurs, la dette à long terme, les avantages incitatifs à la location, les obligations locatives, les passifs liés aux actifs de RASPRO, le montant à payer à MHI, les avances gouvernementales remboursables, les garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer, les coûts non récurrents des fournisseurs et les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative. Les instruments financiers dérivés sont principalement utilisés pour gérer l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Ils sont principalement composés de contrats de change à terme et de swaps de taux d'intérêt.

L'utilisation d'instruments financiers nous expose surtout aux risques de crédit, de liquidité et de marché, dont le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Une description de la manière dont nous gérons ces risques figure à la rubrique Gestion des risques de la section Sommaire et à la Note 34 – Gestion du risque financier, aux états financiers consolidés.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière consolidé lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, plus, dans le cas des instruments financiers désignés comme n'étant pas à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des instruments financiers. Après la comptabilisation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement, soit a) dans les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, b) dans les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, c) dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG ou d) au coût amorti. Les instruments financiers sont ultérieurement évalués à leur coût amorti, à moins qu'ils ne soient classés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG ou à la juste valeur par le biais du résultat net, ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, auxquels cas ils sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Le classement des instruments financiers, ainsi que les revenus, charges, gains et pertes associés à ces instruments, sont présentés à la Note 2 – Sommaire des principales méthodes comptables et à la Note 12 – Instruments financiers des états financiers consolidés.

La Note 35 – Juste valeur des instruments financiers des états financiers consolidés, fournit une description détaillée des méthodes et hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Ces valeurs sont des estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. La juste valeur est établie au moyen des cours sur le marché principal pour cet instrument auquel nous avons immédiatement accès. Toutefois, il n'existe pas de marché actif pour la plupart de nos instruments financiers. En l'absence d'un marché actif, nous établissons la juste valeur selon des modèles d'évaluation internes ou externes, notamment des modèles de flux de trésorerie actualisés. La juste valeur établie selon ces modèles d'évaluation nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, des taux d'actualisation, de la solvabilité de l'emprunteur, de la valeur future prévue des avions, des probabilités de défaillance, des différentiels de rendement des obligations industrielles standard et du risque de revente. Pour poser ces hypothèses, nous utilisons surtout des données externes du marché facilement observables, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les cotes de crédit, les différentiels de crédit, les probabilités de défaillance, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles. Ces calculs représentent les meilleures estimations de la direction. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments.

La Note 35 – Juste valeur des instruments financiers des états financiers consolidés fournit également une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, selon laquelle les instruments financiers sont classés en fonction des données utilisées pour évaluer leur juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés sur des marchés actifs (données d'entrée de Niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de Niveau 3). Dans le cas où des données utilisées pour évaluer la juste valeur sont classées à des niveaux différents dans la hiérarchie, la juste valeur obtenue est alors classée au plus bas niveau de la donnée d'entrée qui importe pour la juste valeur prise dans son ensemble. L'appréciation de l'importance d'une donnée d'entrée prise en compte pour la juste valeur dans son ensemble nécessite l'exercice du jugement et tient compte des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. La hiérarchie de la juste valeur ne vise pas à fournir des renseignements sur la liquidité d'un actif en particulier ou sur le degré de sensibilité d'un actif ou d'un passif à d'autres données ou facteurs du marché.

Nous sommes d'avis que les gains et les pertes découlant de certaines variations de la juste valeur des instruments financiers sont accessoires à notre rendement de base, comme celles découlant des fluctuations du rendement du marché, étant donné que nous avons l'intention de continuer à détenir ces instruments dans un avenir prévisible. Ces gains et ces pertes sont exclus du résultat net ajusté et du RPA ajusté afin de permettre aux utilisateurs des états financiers de mieux comprendre nos résultats de base et d'améliorer la comparabilité des résultats d'une période à l'autre et avec les pairs.

Dans le cadre de la vente d'avions commerciaux, nous détenons des actifs financiers et avons contracté des passifs financiers, évalués à la juste valeur, dont certains sont classés à titre d'instruments financiers de Niveau 3, y compris certains prêts liés à des avions, les instruments financiers, la créance à recevoir de SCAC, la créance à recevoir de MHI, le placement dans des structures de financement, les avantages incitatifs à la location, des avances gouvernementales remboursables, les passifs liés à RASPRO et le montant à payer à MHI. La juste valeur de ces instruments financiers est évaluée au moyen d'hypothèses, et l'hypothèse sur l'augmentation du risque de revente est la plus susceptible de modifier considérablement la juste valeur d'une période à l'autre. Ces hypothèses, qui ne sont pas dérivées d'un marché observable, sont établies par la direction à l'aide d'estimations et de jugements qui peuvent avoir un effet important sur les revenus, les charges, les actifs et les passifs.

La créance à recevoir de SCAC représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec SCAC relativement à certaines avances gouvernementales remboursables. Le montant à recevoir de MHI représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement aux avantages incitatifs à la location. Les passifs liés à RASPRO comportent un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement au transfert du droit de bénéficiaire net lié aux placements dans des structures de financement. Le montant à payer à MHI représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement à certains prêts liés à des avions. Se reporter à la Note 35 – Juste valeur des instruments financiers des états financiers consolidés pour l'analyse de sensibilité détaillée de ces instruments financiers.

Analyse de sensibilité

Nos principaux risques liés aux variations de la juste valeur des instruments financiers ont trait aux variations des taux de change et des taux d'intérêt. La Note 34 – Gestion du risque financier et la Note 35 – Juste valeur des instruments financiers des états financiers consolidés présentent des analyses de sensibilité fondées sur des hypothèses de variations de taux de change et de taux d'intérêt.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées telles que définies par les IFRS sont nos coentreprises, nos entreprises associées et nos principaux dirigeants. La Note 36 – Opérations entre parties liées des états financiers consolidés contient une description de nos opérations entre parties liées.

JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Nos principales méthodes comptables et l'utilisation d'estimations et de jugements sont décrites à la Note 2 – Sommaire des principales méthodes comptables et à la Note 3 – Utilisation d'estimations et de jugements de nos états financiers consolidés. La préparation des états financiers selon les IFRS exige l'utilisation d'estimations et de jugements. Les estimations comptables critiques, qui sont reconsidérées régulièrement et qui peuvent changer d'une période à l'autre, sont décrites dans la présente section. Les estimations et les jugements sont importants lorsque :

- l'issue est très incertaine au moment où les estimations et les jugements sont faits; et
- des estimations ou des jugements différents ayant une incidence notable sur les états financiers consolidés pourraient raisonnablement avoir été utilisés.

Nos meilleures estimations à l'égard de l'avenir sont fondées sur les faits disponibles et les circonstances au moment où les estimations sont faites. Pour établir des estimations, nous utilisons l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que des hypothèses à l'égard de l'issue probable de ces événements. Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont périodiquement passées en revue, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Les résultats réels différeront des estimations utilisées, et ces écarts pourraient être importants.

Notre budget et notre plan stratégique couvrent une période de cinq ans et représentent des informations fondamentales utilisées comme base pour de nombreuses estimations nécessaires pour préparer les informations financières. Nous préparons annuellement un budget et un plan stratégique couvrant une période de cinq ans, selon un processus en vertu duquel un budget détaillé de un an et un plan stratégique de quatre ans sont préparés puis consolidés. Les flux de trésorerie et la rentabilité compris dans le budget et le plan stratégique sont fondés sur des contrats et des commandes existants et futurs, la conjoncture générale du marché, la structure actuelle des coûts, les variations prévues des coûts et les conventions collectives en vigueur. Le budget et le plan stratégique sont soumis à l'approbation de membres de divers échelons, y compris la haute direction et le conseil d'administration. Nous utilisons le budget et le plan stratégique de même que des prévisions ou hypothèses additionnelles pour estimer les résultats prévus des périodes ultérieures. Nous assurons ensuite un suivi du rendement en regard du budget et du plan stratégique à divers échelons au sein de la Société. Des écarts importants du rendement réel constituent un élément déclencheur qui amène à évaluer s'il faut réviser certaines des estimations utilisées pour préparer les informations financières.

Les éléments qui suivent font l'objet d'estimations et de jugements critiques de la part de la direction, notamment l'incidence de la pandémie de COVID-19, le cas échéant. Les analyses de sensibilité figurant ci-après devraient être utilisées avec prudence, car les variations sont hypothétiques et l'incidence des variations de chaque hypothèse clé pourrait ne pas être linéaire.

Outillage des programmes aéronautiques

L'amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques et le calcul des montants recouvrables utilisé aux fins du test de dépréciation reposent sur des estimations qui font l'objet d'un examen détaillé dans le cadre de la préparation du budget et de la planification stratégique au quatrième trimestre de 2021. Aux fins du test de dépréciation, la direction exerce son jugement pour identifier les rentrées de trésorerie indépendantes et les UGT par gamme d'avions.

Les valeurs recouvrables des actifs aéronautiques ou UGT sont fondées sur la juste valeur moins les coûts de sortie, laquelle a été établie d'après des flux de trésorerie futurs prévus. L'évaluation de la juste valeur est classée au Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, car les données utilisées dans le modèle des flux de trésorerie actualisés sont des données de Niveau 3 (qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables). L'estimation de la juste valeur moins les coûts de sortie a été établie d'après des flux de trésorerie futurs prévus. Les flux de trésorerie futurs estimatifs pour les cinq premières années sont fondés sur le budget et le plan stratégique. Après les cinq premières années, les prévisions à long terme préparées par la direction sont utilisées.

Les flux de trésorerie futurs prévus sont fondés sur la meilleure estimation de la direction quant au nombre prévu d'avions qui seront livrés sur la durée de vie de chaque programme, qui est basé sur les prévisions de la direction quant au marché des avions et la part prévue de la Société de chaque marché. Parmi les autres estimations clés

utilisées pour établir la valeur recouvrable, il y a notamment les ventes futures d'après les commandes fermes existantes, les commandes futures prévues, le calendrier des paiements basé sur les calendriers prévus des livraisons, les revenus tirés des activités exercées sur le marché de l'après-vente, les coûts d'approvisionnement basés sur les contrats existants conclus avec les fournisseurs, les coûts de main-d'œuvre futurs, les conditions générales du marché, les taux de change, les coûts d'achèvement des activités de développement, le cas échéant, les mises à jour potentielles et des dérivés prévus sur la durée de vie du programme reposant sur l'expérience passée tirée de programmes précédents, et les prévisions à long terme des taux d'imposition applicables et d'un taux d'actualisation après impôts de 9 % d'après le coût moyen pondéré du capital calculé selon les données du marché disponibles directement auprès des marchés des capitaux ou d'après un échantillonnage de référence de sociétés ouvertes représentatives dans le secteur de l'aéronautique.

Un test de dépréciation a été effectué à l'égard du programme d'avion *Global 7500* au quatrième trimestre de 2021, et à la suite de cette évaluation, la Société a conclu qu'il n'y avait pas de dépréciation.

Analyse de sensibilité

Les analyses suivantes sont indépendantes l'une de l'autre, c'est-à-dire que toutes les autres estimations n'ont pas été changées.

Une baisse de 10 % des rentrées de trésorerie nettes futures prévues pour le programme d'avion *Global 7500*, répartie également sur les périodes futures, n'aurait entraîné aucune charge de dépréciation pour l'exercice 2021.

Une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour effectuer les tests de dépréciation n'aurait entraîné aucune charge de dépréciation pour l'exercice 2021 pour le programme d'avion *Global 7500*.

Évaluation des actifs d'impôt différé

Pour établir la mesure dans laquelle des actifs d'impôt différé peuvent être comptabilisés, la direction estime le montant des bénéfices imposables futurs probables auxquels pourront être imputées les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales non utilisées. Ces estimations sont réalisées dans le cadre de l'établissement du budget et du plan stratégique pour chaque administration fiscale sur une base non actualisée et sont examinées trimestriellement. La direction exerce son jugement pour déterminer dans quelle mesure il est probable que les avantages fiscaux futurs seront réalisés, compte tenu de facteurs comme le nombre d'années à inclure dans la période de prévision, le gain prévu à la clôture des transactions, le cas échéant, l'historique des bénéfices et la disponibilité de stratégies de planification fiscale prudentes. Voir la Note 10 – Impôts sur le résultat pour plus de détails.

Impôts éventuels

Il existe des incertitudes à l'égard de l'interprétation des règlements fiscaux complexes, des modifications apportées à la législation fiscale ainsi que du montant et du calendrier du revenu imposable futur. Étant donné la grande diversité de nos relations d'affaires internationales ainsi que la nature à long terme et la complexité des ententes contractuelles existantes, les différences existant entre les résultats réels et les hypothèses posées ou toute modification apportée ultérieurement à ces hypothèses pourraient nécessiter des ajustements futurs de la charge ou du recouvrement d'impôts sur le résultat déjà comptabilisés. La Société constitue des provisions d'impôts pour les conséquences possibles des vérifications effectuées par les autorités fiscales de chaque pays où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions dépend de divers facteurs, dont l'expérience acquise lors des vérifications fiscales précédentes et les interprétations divergentes des règlements fiscaux par l'entité imposable et l'autorité fiscale pertinente. Ces différences en matière d'interprétation peuvent découler de divers facteurs en fonction des conditions en vigueur dans le domicile de chaque entité juridique.

Avantages de retraite et autres avantages du personnel à long terme

Le processus d'évaluation actuarielle utilisé pour évaluer les coûts, les actifs et les obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages de retraite repose sur des hypothèses de taux d'actualisation, sur la croissance des salaires et des avantages antérieurs à la retraite, les taux d'inflation, les tendances du coût des soins de santé, ainsi que les facteurs démographiques tels que le taux de roulement du personnel, l'âge du départ à la retraite des

employés et les taux de mortalité. Les incidences des changements dans les taux d'actualisation et, lorsqu'elles sont importantes, dans les événements importants et les autres circonstances sont comptabilisées tous les trimestres.

Les taux d'actualisation sont utilisés pour déterminer la valeur actualisée des prestations futures prévues et représentent les taux du marché pour les placements à revenu fixe de sociétés de grande qualité conformes à la devise et à la durée estimée des passifs au titre des prestations de retraite.

Comme le marché des obligations de sociétés de grande qualité au Canada, telles que définies par les IFRS, comprend relativement peu d'obligations à moyen et à long terme, le taux d'actualisation des régimes de retraite et autres avantages de retraite au Canada de la Société est établi en élaborant une courbe de rendement selon trois fourchettes d'échéance. La première fourchette d'échéance de la courbe est fondée sur les taux du marché observés pour les obligations de société cotées AA avec des échéances inférieures à 5 ans. Dans le cas des fourchettes d'échéance à plus long terme, en raison du nombre plus restreint d'obligations de sociétés de grande qualité disponibles, la courbe est dérivée en utilisant des observations du marché et des données extrapolées. Les points des données extrapolées ont été créés en ajoutant un écart de rendement basé sur la durée aux rendements des obligations provinciales à long terme. Cet écart de rendement basé sur la durée est extrapolé entre un écart de base et un écart à long terme. L'écart de base est fondé sur les écarts observés entre les obligations de société cotées AA et les obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 4 à 10 ans. L'écart à long terme est établi comme étant l'écart requis au point de l'échéance moyenne des obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans de sorte que l'excédent de l'écart moyen des obligations de société cotées AA sur celui des obligations provinciales cotées AA soit égal à l'écart extrapolé établi en appliquant à l'écart de base le ratio des écarts observés entre les obligations de sociétés cotées A et les obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans au-delà de la fourchette d'échéance de 4 à 10 ans. Pour les échéances dont le terme est plus long que celui de l'échéance moyenne des obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans, l'écart devrait rester constant à long terme.

Les taux prévus de croissance des salaires sont déterminés en tenant compte de la structure des salaires actuelle ainsi que de la croissance historique et anticipée des salaires, dans le contexte économique actuel.

Voir la Note 22 – Avantages de retraite des états financiers consolidés pour plus de détails à l'égard des hypothèses et de l'analyse de sensibilité utilisées pour déterminer les modifications à apporter aux hypothèses actuarielles cruciales.

Consolidation

De temps à autre, la Société participe à des entités structurées où les droits de vote ne sont pas le facteur dominant pour la détermination du contrôle. Dans ces situations, la direction peut recourir à divers processus d'estimation complexes comportant à la fois des facteurs qualitatifs et quantitatifs afin de déterminer si la Société est exposée, ou a droit, à des rendements variables significatifs. Les analyses quantitatives comprennent notamment l'estimation des flux de trésorerie et du rendement futurs de l'entité émettrice et l'analyse de la variabilité de ces flux de trésorerie. Les analyses qualitatives comportent des facteurs comme l'objectif et la conception de l'entité émettrice et si la Société agit à titre de mandataire ou de mandant. Il faut faire preuve de jugement pour évaluer les résultats de ces analyses ainsi que pour déterminer si la Société a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur l'entité émettrice pour influencer sur son rendement, y compris l'évaluation de l'incidence des droits de vote potentiels, des ententes contractuelles et du contrôle de fait.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par le chef de la direction et le chef de la direction financière qui, entre autres, rendent compte de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles et procédures de communication de l'information, pour fournir une assurance raisonnable que :

- l'information importante relative à la Société leur a été communiquée; et
- l'information à fournir dans les documents de la Société visés par les règlements d'information continue a été comptabilisée, traitée, résumée et présentée aux dates précisées par les lois sur les valeurs mobilières.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. À la lumière de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu à l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont aussi établi des contrôles internes à l'égard de l'information financière, ou ont supervisé leur établissement, pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu à l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, selon les critères établis dans le cadre de référence de contrôle interne du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) (cadre de référence de 2013).

Modifications des contrôles internes à l'égard de l'information financière

Il n'y a eu aucune modification de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière survenue au cours du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui ait eu ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur nos contrôles internes à l'égard de l'information financière.

RÉCLAMATION DE CERTAINS PORTEURS DE BILLETS DE PREMIER RANG ÉCHÉANT EN 2034

Le 31 janvier 2022, la Société a reçu une lettre (la « lettre ») des conseillers juridiques de certains porteurs de billets de premier rang portant intérêt à 7,450 % échéant en 2034 (les « billets de 2034 ») et a appris que ces porteurs avaient également déposé plainte à la Cour suprême de l'État de New York (l'« action »), réaffirmant ainsi les réclamations formulées dans une lettre adressée à la Société en avril 2021 (la « lettre d'avril 2021 ») selon lesquelles les dessaisissements d'actifs non stratégiques par la Société, notamment son secteur Transport, son programme de biréacteurs régionaux et sa division Aérostructures, constituent un manquement à certaines clauses restrictives aux termes de l'acte de fiducie régissant les billets de 2034 et alléguant également que les mesures prises par la Société en mai 2021 pour répondre aux questions soulevées dans la lettre d'avril 2021 ont violé les droits de ces porteurs. La Société estime que ces allégations sont sans fondement et a l'intention de se défendre vigoureusement contre l'action.

AUTRES

Le 11 juin 2021, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto de racheter, dans le cours normal de ses activités, du 15 juin 2021 au 14 juin 2022, jusqu'à 62 000 000 d'actions classe B (droits de vote limités). Toutes les actions classe B (droits de vote limités) sont en train d'être rachetées pour satisfaire aux obligations futures relatives aux régimes d'UAR et d'UAI à l'intention des employés de la Société et sont confiées à un fiduciaire pour le compte des participants de ces régimes.

Pour plus de détails, se reporter aux états des variations des capitaux propres consolidés et à la Note 29 – Capital social de nos états financiers consolidés.

TAUX DE CHANGE

Nous sommes exposés à des fluctuations de taux de change découlant de la conversion des revenus, des charges, des actifs et des passifs de nos établissements à l'étranger utilisant une monnaie fonctionnelle autre que le dollar américain, principalement l'euro, la livre sterling et d'autres devises d'Europe, et de la conversion d'opérations libellées en devises, principalement le dollar canadien et la livre sterling.

Les taux de change utilisés pour convertir les actifs et les passifs en dollars américains étaient comme suit aux :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 | Augmentation (diminution) |
|-----------------|------------------|------------------|---------------------------|
| Euro | 1,1325 | 1,2271 | (8) % |
| Dollar canadien | 0,7849 | 0,7849 | 0 % |
| Livre sterling | 1,3499 | 1,3649 | (1) % |

Les taux de change moyens utilisés pour convertir les revenus et les charges en dollars américains étaient comme suit pour les quatrièmes trimestres clos les :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 | Augmentation (diminution) |
|-----------------|------------------|------------------|---------------------------|
| Euro | 1,1439 | 1,1922 | (4) % |
| Dollar canadien | 0,7932 | 0,7672 | 3 % |
| Livre sterling | 1,3479 | 1,3200 | 2 % |

Les taux de change moyens utilisés pour convertir les revenus et les charges en dollars américains étaient comme suit pour les exercices clos les :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 | Augmentation |
|-----------------|------------------|------------------|--------------|
| Euro | 1,1834 | 1,1409 | 4 % |
| Dollar canadien | 0,7977 | 0,7461 | 7 % |
| Livre sterling | 1,3756 | 1,2834 | 7 % |

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Données sur les actions autorisées, émises et en circulation, au 8 février 2022

| | Autorisées | Émises et en cours |
|--|---------------|------------------------------|
| Actions classe A (droits de vote multiples) ⁽¹⁾ | 3 592 000 000 | 308 734 229 |
| Actions classe B (droits de vote limités) ⁽²⁾ | 3 592 000 000 | 2 064 330 048 ⁽³⁾ |
| Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2 | 12 000 000 | 5 811 736 |
| Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3 | 12 000 000 | 6 188 264 |
| Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 | 9 400 000 | 9 400 000 |

⁽¹⁾ Dix votes chacune, convertibles au gré du porteur en une action classe B à droits de vote limités.

⁽²⁾ Convertibles, au gré du porteur, en une action classe A sous réserve de certaines conditions.

⁽³⁾ Déduction faite de 68 469 951 actions classe B à droits de vote limités acquises et détenues en mains tierces dans le cadre des régimes d'UAR et d'UAI.

Données relatives aux bons de souscription, aux options d'achat d'actions, aux UAR, aux UAD et aux UAI au 31 décembre 2021

| | |
|---|-------------|
| Bons de souscription émis et en cours | 105 851 872 |
| Options émises et en cours en vertu des régimes d'options d'achat d'actions | 123 065 335 |
| UAR, UAD et UAI émises et en cours en vertu des régimes d'UAR, d'UAD et d'UAI | 96 899 516 |
| Actions classe B à droits de vote limités détenues en mains tierces au titre des obligations relatives aux UAR et aux UAI | 53 750 015 |

Information

Bombardier Inc.

Relations avec les investisseurs

400, boulevard de la Côte-Vertu Ouest

Dorval, (Québec) Canada H4S 1Y9

Téléphone : +1 514 855 5001, poste 13228

Courriel : investisseurs@bombardier.com

Des renseignements additionnels sur la Société, y compris la notice annuelle de la Société, peuvent être obtenus sur le site Internet de SEDAR, à l'adresse sedar.com, ou sur le site Internet de Bombardier dédié aux relations avec les investisseurs, à ri.bombardier.com.

L'avion *Global 8000* est présentement à la phase de développement et, par conséquent, est susceptible de changements, notamment en ce qui a trait à la stratégie de gamme, à la marque, à la capacité, aux performances, à la conception et aux systèmes. Toutes les spécifications et les données sont approximatives, peuvent changer sans préavis et sont assujetties à certaines règles d'exploitation, hypothèses et autres conditions. Le présent document ne constitue ni une offre, ni un engagement, ni une déclaration, ni une garantie d'aucune sorte.

Bombardier, Challenger, Challenger 300, Challenger 350, Challenger 3500, Challenger 600, Challenger 601, Challenger 604, Challenger 605, Challenger 650, Exceptional by Design, Global, Global 5000, Global 5500, Global 6000, Global 6500, Global 7500, Global 8000, Global Express, Global Vision, Global XRS, La Définition de l'Exceptionnel, Learjet, Learjet 40, Learjet 45, Learjet 70, Learjet 75, Learjet 75 Liberty, Smart Parts, Smart Parts Maintenance Plus, Smart Parts Plus, Smart Parts Preferred, Smart Services, Smartfix, Smartfix Plus, Smartlink, Smartlink Plus et Vision Flight Deck sont des marques de commerce de Bombardier Inc. ou ses filiales.

La version imprimée du présent rapport financier utilise un papier Rolland Opaque, contenant 30 % de fibres postconsommation, certifié Eco-Logo, traité sans chlore, en utilisant l'énergie renouvelable - Biogas. L'utilisation de ce papier, plutôt que du papier vierge, sauve l'équivalent de 2 arbres mature, 293 kg d'émissions de CO₂ (équivalent à 1165 kilomètres parcourus) et 2000 litres d'eau.

Bombardier Inc., 400, boulevard de la Côte-Vertu Ouest, Dorval (Québec) Canada H4S 1Y9

Téléphone : +1 514 855 5001; site Web : bombardier.com

An English edition is available upon request to the Investor Relations Department, or on the Corporation's dedicated investor relations website at ir.bombardier.com.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les principales informations financières qui suivent sont tirées des états financiers consolidés des exercices clos les 31 décembre 2021, 2020 et 2019 et doivent être lues avec ceux-ci.

Le tableau suivant présente les principales informations financières pour les trois derniers exercices.

| Exercices clos les 31 décembre | 2021 | 2020 | 2019 ⁽¹⁾ |
|--|-------------|-------------|---------------------|
| Revenus | 6 085 \$ | 6 487 \$ | 7 488 \$ |
| Résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. | | | |
| Activités poursuivies | (249) \$ | (170) \$ | (1 541) \$ |
| Activités abandonnées | 5 290 \$ | (698) \$ | (256) \$ |
| Total | 5 041 \$ | (868) \$ | (1 797) \$ |
| RPA (en dollars) | | | |
| Activités poursuivies - de base et dilué | (0,12) \$ | (0,08) \$ | (0,65) \$ |
| Activités abandonnées - de base | 2,20 \$ | (0,29) \$ | (0,11) \$ |
| Activités abandonnées - dilué | 2,14 \$ | (0,29) \$ | (0,11) \$ |
| Total de base | 2,08 \$ | (0,37) \$ | (0,76) \$ |
| Total dilué | 2,02 \$ | (0,37) \$ | (0,76) \$ |
| Dividendes en espèces déclarés par action (en dollars canadiens) | | | |
| Actions classe A (droits de vote multiples) | — \$ | — \$ | — \$ |
| Actions classe B (droits de vote limités) | — \$ | — \$ | — \$ |
| Actions privilégiées, série 2 | 0,61 \$ | 0,72 \$ | 0,99 \$ |
| Actions privilégiées, série 3 | 1,00 \$ | 1,00 \$ | 1,00 \$ |
| Actions privilégiées, série 4 | 1,56 \$ | 1,56 \$ | 1,56 \$ |
| Aux 31 décembre | 2021 | 2020 | 2019 |
| Total des actifs | 12 764 \$ | 23 090 \$ | 24 972 \$ |
| Passifs financiers non courants | 8 299 \$ | 9 418 \$ | 10 930 \$ |

⁽¹⁾ Transport a été classé à titre d'activités abandonnées au 31 décembre 2020. Par conséquent, les résultats opérationnels des périodes correspondantes ont été retraités.

Le tableau contenant les données trimestrielles est présenté ci-après.

La publication du présent rapport de gestion pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2021 a été autorisée par le conseil d'administration le 9 février 2022.

BOMBARDIER INC.**DONNÉES TRIMESTRIELLES (NON AUDITÉES)**(Dressées conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, à l'exception des fourchettes des cours)

(en millions de dollars américains, sauf les montants par action)

| Exercices | 2021 | | | | | 2020 | | | | |
|---|-----------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|-----------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| | Total | Quatrième trimestre | Troisième trimestre | Deuxième trimestre | Premier trimestre | Total | Quatrième trimestre | Troisième trimestre | Deuxième trimestre | Premier trimestre |
| Revenus | 6 085 \$ | 1 771 \$ | 1 449 \$ | 1 524 \$ | 1 341 \$ | 6 487 \$ | 2 337 \$ | 1 405 \$ | 1 223 \$ | 1 522 \$ |
| RAI | 241 \$ | 138 \$ | 48 \$ | 36 \$ | 19 \$ | 912 \$ | 433 \$ | (29) \$ | 403 \$ | 105 \$ |
| Charges de financement ⁽¹⁾ | 936 | 174 | 426 | 286 | 290 | 1 060 | 240 | 234 | 213 | 402 |
| Revenus de financement ⁽¹⁾ | (324) | (148) | (3) | (389) | (24) | (27) | (28) | (7) | (9) | (12) |
| RAI | (371) | 112 | (375) | 139 | (247) | (121) | 221 | (256) | 199 | (285) |
| Impôts sur le résultat | (122) | (127) | 1 | — | 4 | 49 | 236 | (232) | 49 | (4) |
| Résultat net des activités poursuivies | (249) \$ | 239 \$ | (376) \$ | 139 \$ | (251) \$ | (170) \$ | (15) \$ | (24) \$ | 150 \$ | (281) \$ |
| Résultat net des activités abandonnées | 5 319 | (1) | (1) | — | 5 321 | (398) | (322) | 216 | (373) | 81 |
| Résultat net | 5 070 \$ | 238 \$ | (377) \$ | 139 \$ | 5 070 \$ | (568) \$ | (337) \$ | 192 \$ | (223) \$ | (200) \$ |
| Attribuable aux | | | | | | | | | | |
| Détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. | 5 041 \$ | 238 \$ | (377) \$ | 139 \$ | 5 041 \$ | (868) \$ | (423) \$ | 111 \$ | (298) \$ | (258) \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 29 | — | — | — | 29 | 300 | 86 | 81 | 75 | 58 |
| | 5 070 \$ | 238 \$ | (377) \$ | 139 \$ | 5 070 \$ | (568) \$ | (337) \$ | 192 \$ | (223) \$ | (200) \$ |
| RPA (en dollars) | | | | | | | | | | |
| Activités poursuivies – de base et dilué | (0,12) \$ | 0,09 \$ | (0,16) \$ | 0,05 \$ | (0,10) \$ | (0,08) \$ | (0,01) \$ | (0,01) \$ | 0,06 \$ | (0,12) \$ |
| Activités abandonnées – de base | 2,20 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 2,18 \$ | (0,29) \$ | (0,17) \$ | 0,06 \$ | (0,19) \$ | 0,01 \$ |
| Activités abandonnées – dilué | 2,14 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,01 \$ | 2,13 \$ | (0,29) \$ | (0,17) \$ | 0,06 \$ | (0,19) \$ | 0,01 \$ |
| Fourchette du cours des actions classe B à droits de vote limités (en dollars canadiens) | | | | | | | | | | |
| Haut | 2,28 \$ | 2,28 \$ | 2,23 \$ | 1,32 \$ | 0,98 \$ | 1,97 \$ | 0,58 \$ | 0,51 \$ | 0,69 \$ | 1,97 \$ |
| Bas | 0,46 \$ | 1,45 \$ | 1,26 \$ | 0,85 \$ | 0,46 \$ | 0,26 \$ | 0,26 \$ | 0,33 \$ | 0,39 \$ | 0,38 \$ |

⁽¹⁾ Les montants présentés sur une base annuelle peuvent ne pas correspondre à la somme des montants des quatre trimestres, étant donné que certains reclassements des charges de financement aux revenus de financement trimestriels, et inversement, ont été effectués sur une base cumulative.

BOMBARDIER INC.
RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

(en millions de dollars américains, sauf les montants par action et le nombre d'actions ordinaires)

| Pour les exercices clos les 31 décembre | 2021 | 2020 | 2019 ⁽¹⁾ | 2018 ⁽¹⁾ | 2017 ⁽¹⁾ |
|--|-----------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Revenus | 6 085 \$ | 6 487 \$ | 7 488 \$ | 7 321 \$ | 7 648 \$ |
| RAII ajusté⁽²⁾ | 223 \$ | (211) \$ | 400 \$ | 279 \$ | (13) \$ |
| Éléments spéciaux | (18) | (1 123) | 920 | 52 | 131 |
| RAII | 241 | 912 | (520) | 227 | (144) |
| Charges de financement | 936 | 1 060 | 996 | 593 | 594 |
| Revenus de financement | (324) | (27) | (226) | (87) | (56) |
| RAI | (371) | (121) | (1 290) | (279) | (682) |
| Impôts sur le résultat | (122) | 49 | 251 | (192) | (15) |
| Résultat net des activités poursuivies | (249) | (170) | (1 541) | (87) | (667) |
| Résultat net des activités abandonnées | 5 319 | (398) | (66) | 405 | 142 |
| Résultat net | 5 070 \$ | (568) \$ | (1 607) \$ | 318 \$ | (525) \$ |
| Attribuable aux | | | | | |
| Détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. | 5 041 \$ | (868) \$ | (1 797) \$ | 232 \$ | (494) \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 29 \$ | 300 \$ | 190 \$ | 86 \$ | (31) \$ |
| Résultat net ajusté des activités poursuivies⁽²⁾ | (326) \$ | (1 115) \$ | (406) \$ | (7) \$ | (468) \$ |
| RPA (en dollars) | | | | | |
| Activités poursuivies - de base et dilué | (0,12) \$ | (0,08) \$ | (0,65) \$ | 0,00 \$ | (0,23) \$ |
| Activités abandonnées - de base | 2,20 \$ | (0,29) \$ | (0,11) \$ | 0,10 \$ | (0,01) \$ |
| Activités abandonnées - dilué | 2,14 \$ | (0,29) \$ | (0,11) \$ | 0,09 \$ | (0,01) \$ |
| Activités poursuivies - ajusté ⁽²⁾ | (0,15) \$ | (0,47) \$ | (0,18) \$ | 0,03 \$ | (0,14) \$ |
| Information générale | | | | | |
| Revenus à l'exportation provenant du Canada | 4 575 \$ | 5 182 \$ ⁽³⁾ | 5 187 \$ ⁽³⁾ | 5 803 \$ ⁽³⁾ | 6 498 \$ ⁽³⁾ |
| Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles ⁽⁴⁾ | 232 \$ | 354 \$ | 523 \$ | 415 \$ | 1 317 \$ |
| Amortissement ⁽⁴⁾ | 417 \$ | 510 \$ | 422 \$ | 272 \$ | 314 \$ |
| Charges (reprises) de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ⁽⁴⁾ | 3 \$ | 42 \$ | (4) \$ | 11 \$ | 51 \$ |
| Dividende par action ordinaire (en dollars canadiens) | | | | | |
| Classe A | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| Classe B à droits de vote limités | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| Dividende par action privilégiée (en dollars canadiens) | | | | | |
| Série 2 | 0,61 \$ | 0,72 \$ | 0,99 \$ | 0,90 \$ | 0,72 \$ |
| Série 3 | 1,00 \$ | 1,00 \$ | 1,00 \$ | 1,00 \$ | 0,89 \$ |
| Série 4 | 1,56 \$ | 1,56 \$ | 1,56 \$ | 1,56 \$ | 1,56 \$ |
| Fourchette du cours de l'action (en dollars canadiens) | | | | | |
| Actions classe A | | | | | |
| Haut | 2,33 \$ | 2,02 \$ | 3,08 \$ | 5,60 \$ | 3,25 \$ |
| Bas | 0,76 \$ | 0,38 \$ | 1,57 \$ | 1,70 \$ | 1,87 \$ |
| Clôture | 1,73 \$ | 0,82 \$ | 1,94 \$ | 2,08 \$ | 3,05 \$ |
| Actions classe B à droits de vote limités | | | | | |
| Haut | 2,28 \$ | 1,97 \$ | 3,03 \$ | 5,58 \$ | 3,24 \$ |
| Bas | 0,46 \$ | 0,26 \$ | 1,53 \$ | 1,59 \$ | 1,96 \$ |
| Clôture | 1,68 \$ | 0,48 \$ | 1,93 \$ | 2,03 \$ | 3,03 \$ |
| Aux 31 décembre | | | | | |
| Nombre d'actions ordinaires (en millions) | 2 388 | 2 420 | 2 398 | 2 373 | 2 194 |
| Valeur comptable par action ordinaire (en dollars) | (1,44) \$ | (4,03) \$ | (3,49) \$ | (2,63) \$ | (3,20) \$ |

⁽¹⁾ Transport a été classé à titre d'activités abandonnées au 31 décembre 2020. Par conséquent, les résultats opérationnels des périodes correspondantes ont été retraités.

⁽²⁾ Mesures financières non conformes aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement des mesures les plus comparables des IFRS.

⁽³⁾ Comprend Transport.

⁽⁴⁾ D'après l'état des flux de trésorerie de nos états financiers consolidés.

BOMBARDIER INC.
RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE (SUITE)
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS

| Aux 31 décembre | 2021 | 2020 | 2019 ⁽¹⁾ | 2018 ⁽¹⁾ ⁽²⁾ | 2017 ⁽¹⁾ |
|--|------------------|------------------|---------------------|---------------------------------------|---------------------|
| Actifs | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 675 \$ | 1 779 \$ | 2 578 \$ | 3 187 \$ | 2 988 \$ |
| Créances clients et autres débiteurs | 269 | 294 | 1 844 | 1 575 | 1 174 |
| Actifs sur contrat | 55 | 61 | 2 485 | 2 617 | 2 460 |
| Stocks | 3 242 | 3 650 | 4 599 | 4 402 | 3 429 |
| Autres actifs financiers | 76 | 227 | 195 | 210 | 415 |
| Autres actifs | 164 | 218 | 473 | 357 | 427 |
| Actifs détenus en vue de la vente | — | 10 417 | 1 309 | — | 4 150 |
| Actifs courants | 5 481 | 16 646 | 13 483 | 12 348 | 15 043 |
| Immobilisations corporelles | 837 | 668 | 1 781 | 1 557 | 1 696 |
| Outillage des programmes aéronautiques | 4 129 | 4 396 | 4 616 | 4 519 | 3 581 |
| Goodwill | — | — | 1 936 | 1 948 | 2 042 |
| Impôts sur le résultat différés | 250 | 111 | 546 | 746 | 595 |
| Placements dans des coentreprises et des entreprises associées | — | — | 1 059 | 2 211 | 491 |
| Autres actifs financiers | 1 680 | 912 | 989 | 1 030 | 825 |
| Autres actifs | 387 | 357 | 562 | 599 | 643 |
| Actifs non courants | 7 283 | 6 444 | 11 489 | 12 610 | 9 873 |
| | 12 764 \$ | 23 090 \$ | 24 972 \$ | 24 958 \$ | 24 916 \$ |
| Passifs | | | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 1 164 \$ | 1 611 \$ | 4 682 \$ | 4 634 \$ | 3 964 \$ |
| Provisions | 101 | 146 | 1 060 | 1 390 | 1 630 |
| Passifs sur contrat | 2 853 | 2 356 | 5 739 | 4 262 | 3 820 |
| Tranche courante de la dette à long terme | — | 1 882 | 8 | 9 | 18 |
| Autres passifs financiers | 216 | 239 | 617 | 598 | 324 |
| Autres passifs | 434 | 447 | 1 441 | 1 499 | 1 723 |
| Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente | — | 10 146 | 1 768 | — | 2 686 |
| Passifs courants | 4 768 | 16 827 | 15 315 | 12 392 | 14 165 |
| Provisions | 229 | 289 | 311 | 1 110 | 781 |
| Passifs sur contrat | 1 156 | 1 219 | 1 417 | 1 933 | 1 272 |
| Dette à long terme | 7 047 | 8 193 | 9 325 | 9 093 | 9 200 |
| Avantages de retraite | 1 100 | 1 606 | 2 445 | 2 381 | 2 633 |
| Autres passifs financiers | 1 252 | 1 225 | 1 605 | 1 526 | 965 |
| Autres passifs | 301 | 388 | 465 | 537 | 595 |
| Passifs non courants | 11 085 | 12 920 | 15 568 | 16 580 | 15 446 |
| | 15 853 | 29 747 | 30 883 | 28 972 | 29 611 |
| Capitaux propres (déficit) | | | | | |
| Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. | (3 089) | (9 325) | (7 667) | (5 563) | (6 608) |
| Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle | — | 2 668 | 1 756 | 1 549 | 1 913 |
| | (3 089) | (6 657) | (5 911) | (4 014) | (4 695) |
| | 12 764 \$ | 23 090 \$ | 24 972 \$ | 24 958 \$ | 24 916 \$ |

⁽¹⁾ Transport a été classé à titre d'activités abandonnées au 31 décembre 2020. Par conséquent, les résultats opérationnels des périodes correspondantes ont été retraités.

⁽²⁾ Les soldes ne comprennent pas l'incidence de l'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location*, qui s'est traduite par la comptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation dans les immobilisations corporelles, et d'obligations locatives dans les Autres passifs financiers, totalisant respectivement 554 millions \$ et 568 millions \$ au 1^{er} janvier 2019.

BOMBARDIER INC.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**Pour les exercices clos les
31 décembre 2021 et 2020**

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion de Bombardier Inc., ainsi que toute l'information contenue dans le rapport financier, sont la responsabilité de la direction et ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les états financiers et le rapport de gestion renferment certains montants fondés sur les meilleures estimations et des jugements à l'égard de l'incidence prévue des événements et opérations actuels. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers et le rapport de gestion sont présentés fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs. L'information financière présentée dans le rapport de gestion est conforme à celle des états financiers consolidés.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de Bombardier Inc. ont établi des contrôles et des procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière, ou ont supervisé leur établissement, pour donner une assurance raisonnable que l'information importante liée à Bombardier Inc. leur a été communiquée; et que l'information à fournir dans les documents de Bombardier Inc. visés par les règlements d'information continue a été consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de Bombardier Inc. ont aussi évalué l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière en date de la fin de l'exercice 2021. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces à cette date, selon les critères établis dans le cadre de référence de contrôle interne (cadre de référence de 2013) du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). En outre, selon cette évaluation, ils ont établi qu'il n'existait aucune faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice 2021. Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le chef de la direction et le chef de la direction financière de Bombardier Inc. ont fourni aux autorités canadiennes en valeurs mobilières une attestation à l'égard des documents d'information annuels de Bombardier Inc., y compris les états financiers consolidés et le rapport de gestion.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion. Le conseil d'administration s'acquiesce de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit et des risques.

Le comité d'audit et des risques est nommé par le conseil d'administration, et tous ses membres sont des administrateurs indépendants possédant des compétences financières. Le comité d'audit et des risques rencontre périodiquement la direction, ainsi que les auditeurs internes et indépendants, afin d'examiner les états financiers consolidés, le rapport des auditeurs indépendants et le rapport de gestion, de discuter de questions d'audit et de questions de présentation de l'information financière, de discuter de contrôles internes à l'égard de l'information financière, et de s'assurer que chaque partie s'acquiesce correctement de ses responsabilités. En outre, il incombe au comité d'audit et des risques d'examiner la pertinence des méthodes comptables ainsi que les estimations et jugements importants qui sous-tendent les états financiers consolidés dressés par la direction, ainsi que d'examiner les honoraires versés aux auditeurs indépendants et de faire des recommandations au conseil d'administration à l'égard de leur indépendance et de leurs honoraires. Le comité d'audit et des risques fait part de ses constatations au conseil d'administration pour qu'il en soit tenu compte lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers consolidés et du rapport de gestion à l'intention des actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été audités, au nom des actionnaires, par les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./ S.E.N.C.R.L., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au comité d'audit et des risques afin de discuter de leur audit et des questions connexes.



Éric Martel
Président et chef de la direction



Bart Demosky
Vice-président exécutif et chef de la direction financière

Le 9 février 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX ACTIONNAIRES DE BOMBARDIER INC.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Bombardier Inc. et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de l'opinion de l'auditeur sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Question clé de l'audit

Évaluation de l'outillage du programme d'avion *Global 7500*

Au 31 décembre 2021, la valeur comptable nette de l'outillage des programmes aéronautiques s'élevait à 4129 millions \$, dont une tranche importante avait trait à l'UGT de l'avion *Global 7500*. Comme il est mentionné à la Note 3 des états financiers consolidés, la valeur recouvrable de l'UGT de l'avion *Global 7500* est fondée sur sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. L'évaluation de la juste valeur est classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs et est déterminée selon les flux de trésorerie futurs prévus. Nous sommes d'avis que la détermination de la valeur recouvrable de l'outillage du programme d'avion *Global 7500* est une question clé de l'audit en raison des estimations et du jugement de la direction requis pour estimer la juste valeur diminuée des coûts de sortie des soldes comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Les éléments clés des flux de trésorerie futurs prévus sont fondés sur la meilleure estimation de la direction des ventes futures d'après les commandes fermes existantes, des commandes futures prévues, du calendrier des paiements basé sur les calendriers prévus des livraisons, des revenus tirés des services connexes, des coûts d'approvisionnement basés sur les contrats existants conclus avec les fournisseurs, des coûts de main-d'œuvre futurs, des mises à niveau potentielles et du taux d'actualisation après impôts.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport financier, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport financier avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Question clé de l'audit

Afin d'évaluer le caractère approprié de l'évaluation de l'outillage du programme d'avion *Global 7500*, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, ce qui suit :

- Nous avons revu le modèle de dépréciation préparé par la direction et évalué les principales hypothèses utilisées au moyen d'éléments probants disponibles en interne ou à l'externe, en mettant l'accent sur les ventes futures d'après les commandes fermes existantes, sur les commandes futures prévues, sur le calendrier des paiements basé sur les calendriers prévus des livraisons, sur les revenus tirés des services connexes, sur les coûts d'approvisionnement basés sur les contrats existants conclus avec les fournisseurs, sur les coûts de main-d'œuvre futurs et sur les mises à niveau potentielles.
- Nous avons évalué le taux d'actualisation après impôts du groupe avec l'aide de nos spécialistes en évaluation.
- Nous avons corroboré les flux de trésorerie sous-jacents avec le budget approuvé par le conseil d'administration.
- Nous avons évalué les changements apportés aux hypothèses susmentionnées par rapport au test de dépréciation de l'exercice précédent et évalué l'absence de tels changements.
- Nous avons évalué l'information présentée à la Note 3 des états financiers consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Zahid Fazal.

(1)

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Montréal, Canada

Le 9 février 2022

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A122227

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices 2021 et 2020

(Les montants des tableaux sont en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire.)

| États financiers consolidés | | 101 |
|------------------------------------|--|------------|
| 1. | MODE DE PRÉSENTATION | 107 |
| 2. | SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES | 107 |
| 3. | UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS | 122 |
| 4. | INFORMATION SECTORIELLE | 125 |
| 5. | RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT | 126 |
| 6. | AUTRES CHARGES (REVENUS) | 126 |
| 7. | ÉLÉMENTS SPÉCIAUX | 127 |
| 8. | CHARGES DE FINANCEMENT ET REVENUS DE FINANCEMENT | 129 |
| 9. | COÛTS DES AVANTAGES DU PERSONNEL | 130 |
| 10. | IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT | 130 |
| 11. | RÉSULTAT PAR ACTION | 133 |
| 12. | INSTRUMENTS FINANCIERS | 134 |
| 13. | TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 137 |
| 14. | CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS | 137 |
| 15. | SOLDES DES CONTRATS | 138 |
| 16. | STOCKS | 139 |
| 17. | CARNET DE COMMANDES | 139 |
| 18. | AUTRES ACTIFS FINANCIERS | 140 |
| 19. | AUTRES ACTIFS | 140 |
| 20. | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 141 |
| 21. | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 143 |
| 22. | AVANTAGES DE RETRAITE | 144 |
| 23. | FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS | 155 |
| 24. | PROVISIONS | 156 |
| 25. | AUTRES PASSIFS FINANCIERS | 157 |
| 26. | AUTRES PASSIFS | 158 |
| 27. | DETTE À LONG TERME | 159 |
| 28. | CESSION D'ACTIVITÉS | 160 |
| 29. | CAPITAL SOCIAL | 163 |
| 30. | RÉGIMES À BASE D' ACTIONS | 166 |
| 31. | VARIATION NETTE DES SOLDES HORS CAISSE | 168 |
| 32. | FACILITÉS DE CRÉDIT | 168 |
| 33. | GESTION DU CAPITAL | 169 |
| 34. | GESTION DU RISQUE FINANCIER | 170 |
| 35. | JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS | 175 |
| 36. | OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES | 179 |
| 37. | ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES | 180 |
| 38. | ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS | 181 |

Le tableau suivant dresse une liste des abréviations utilisées dans les états financiers consolidés.

| Terme | Description | Terme | Description |
|-----------|---|-------|--|
| AERG | Autres éléments du résultat global | RAII | Résultat avant charges de financement, revenus de financement et impôts sur le résultat |
| BT Holdco | Bombardier Transportation (Investment) UK Limited | RAIIA | Résultat avant charges de financement, revenus de financement, impôts sur le résultat et amortissement et charges de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles |
| Caisse | Caisse de dépôt et placement du Québec | RPA | Résultat par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. |
| DDRC | Dérivé désigné dans une relation de couverture | R.-U. | Royaume-Uni |
| ECC | Écart de conversion cumulé | SCAC | Société en commandite Airbus Canada |
| É.-U. | États-Unis | s. o. | Sans objet |
| IASB | Conseil des normes comptables internationales | UAD | Unités d'actions différées |
| IFRS | Normes internationales d'information financière | UAI | Unités d'actions incessibles |
| n. p. | Non présenté | UAR | Unités d'actions liées au rendement |
| pdb | Points de base | UGT | Unités génératrices de trésorerie |
| R et D | Recherche et développement | | |
| RAI | Résultat avant impôts sur le résultat | | |

BOMBARDIER INC.**ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS**

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars américains, sauf les montants par action)

| | Notes | 2021 | 2020 |
|---|-------|-----------------|-----------|
| Revenus | 4 | 6 085 \$ | 6 487 \$ |
| Coût des ventes | 16 | 5 161 | 5 971 |
| Marge brute | | 924 | 516 |
| Charges de vente et d'administration | | 355 | 420 |
| R et D | 5 | 338 | 320 |
| Autres charges (revenus) | 6 | 8 | (13) |
| Éléments spéciaux | 7 | (18) | (1 123) |
| RAII | | 241 | 912 |
| Charges de financement | 8 | 936 | 1 060 |
| Revenus de financement | 8 | (324) | (27) |
| RAI | | (371) | (121) |
| Impôts sur le résultat (recouvrement) | 10 | (122) | 49 |
| Résultat net lié aux activités poursuivies | | (249) | (170) |
| Résultat net lié aux activités abandonnées | 28 | 5 319 | (398) |
| Résultat net | | 5 070 \$ | (568) \$ |
| Attribuable aux | | | |
| Détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. | | 5 041 \$ | (868) \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle ⁽¹⁾ | | 29 | 300 |
| | | 5 070 \$ | (568) \$ |
| Résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. | | | |
| Activités poursuivies | | (249) \$ | (170) \$ |
| Activités abandonnées | 28 | 5 290 | (698) |
| | | 5 041 \$ | (868) \$ |
| RPA (en dollars) | 11 | | |
| Activités poursuivies – de base et dilué | | (0,12) \$ | (0,08) \$ |
| Activités abandonnées – de base | 28 | 2,20 \$ | (0,29) \$ |
| Activités abandonnées – dilué | 28 | 2,14 \$ | (0,29) \$ |
| Total de base | | 2,08 \$ | (0,37) \$ |
| Total dilué | | 2,02 \$ | (0,37) \$ |

⁽¹⁾ Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est lié aux activités abandonnées, voir la Note 28 – Cession d'activités pour plus de détails.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars américains)

| | Notes | 2021 | 2020 |
|---|-------|-----------------|-------------------|
| Résultat net | | 5 070 \$ | (568) \$ |
| AERG | | | |
| Éléments qui peuvent être reclassés en résultat net | | | |
| Variation nette liée aux couvertures de flux de trésorerie | | | |
| Incidence des fluctuations de taux de change | | — | (3) |
| Perte nette sur instruments financiers dérivés | | (10) | (21) |
| Reclassement en résultat ou dans l'actif non financier connexe ⁽¹⁾⁽²⁾ | | (56) | 26 |
| Impôts sur le résultat | 10 | 17 | 18 |
| | | (49) | 20 |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG | | | |
| Gain net (perte nette) non réalisé(e) | | (11) | 7 |
| ECC | | | |
| Placements nets dans les établissements à l'étranger | | 19 | (148) |
| Éléments jamais reclassés en résultat net | | | |
| Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des AERG | | | |
| Gain net non réalisé | | 4 | 4 |
| Avantages de retraite | | | |
| Réévaluation des régimes à prestations définies | 22 | 632 | (456) |
| Impôts sur le résultat | 10 | (1) | 43 |
| | | 631 | (413) |
| Total des AERG | | 594 | (530) |
| Total du résultat global | | 5 664 \$ | (1 098) \$ |
| Attribuable aux | | | |
| Détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. | | 5 674 \$ | (1 626) \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾ | | (10) | 528 |
| | | 5 664 \$ | (1 098) \$ |
| Total du résultat global attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. | | | |
| Activités poursuivies | | 345 \$ | (509) \$ |
| Activités abandonnées ⁽⁴⁾ | 28 | 5 329 | (1 117) |
| | | 5 674 \$ | (1 626) \$ |

⁽¹⁾ Comprend un gain de 29 millions \$ reclassé à l'actif non financier connexe pour l'exercice 2021 (perte de 19 millions \$ pour l'exercice 2020).

⁽²⁾ Un montant de 24 millions \$ de perte nette différée devrait être reclassé des AERG à la valeur comptable de l'actif non financier connexe ou en charges au cours de l'exercice 2022.

⁽³⁾ Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est lié aux activités abandonnées, voir la Note 28 – Cession d'activités pour plus de détails.

⁽⁴⁾ Voir la Note 28 – Cession d'activités pour plus de détails.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS

Aux
(en millions de dollars américains)

| | Notes | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|-------|---------------------|---------------------|
| Actifs | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 13 | 1 675 \$ | 1 779 \$ |
| Créances clients et autres débiteurs | 14 | 269 | 294 |
| Actifs sur contrat | 15 | 55 | 61 |
| Stocks | 16 | 3 242 | 3 650 |
| Autres actifs financiers | 18 | 76 | 227 |
| Autres actifs | 19 | 164 | 218 |
| Actifs détenus en vue de la vente | 28 | — | 10 417 |
| Actifs courants | | 5 481 | 16 646 |
| Immobilisations corporelles | 20 | 837 | 668 |
| Outillage des programmes aéronautiques | 21 | 4 129 | 4 396 |
| Impôts sur le résultat différés | 10 | 250 | 111 |
| Autres actifs financiers | 18 | 1 680 | 912 |
| Autres actifs | 19 | 387 | 357 |
| Actifs non courants | | 7 283 | 6 444 |
| | | 12 764 \$ | 23 090 \$ |
| Passifs | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 23 | 1 164 \$ | 1 611 \$ |
| Provisions | 24 | 101 | 146 |
| Passifs sur contrat | 15 | 2 853 | 2 356 |
| Tranche courante de la dette à long terme | 27 | — | 1 882 |
| Autres passifs financiers | 25 | 216 | 239 |
| Autres passifs | 26 | 434 | 447 |
| Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente | 28 | — | 10 146 |
| Passifs courants | | 4 768 | 16 827 |
| Provisions | 24 | 229 | 289 |
| Passifs sur contrat | 15 | 1 156 | 1 219 |
| Dette à long terme | 27 | 7 047 | 8 193 |
| Avantages de retraite | 22 | 1 100 | 1 606 |
| Autres passifs financiers | 25 | 1 252 | 1 225 |
| Autres passifs | 26 | 301 | 388 |
| Passifs non courants | | 11 085 | 12 920 |
| | | 15 853 | 29 747 |
| Capitaux propres (déficit) | | | |
| Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. | | (3 089) | (9 325) |
| Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle | | — | 2 668 |
| | | (3 089) | (6 657) |
| | | 12 764 \$ | 23 090 \$ |
| Engagements et éventualités | 38 | | |

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



Pierre Beaudoin
Administrateur



Diane Giard
Administratrice

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les

(en millions de dollars américains)

Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.

| | Capital social | | | Résultats non distribués (déficit) | | | Cumul des AERG | | | | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres (déficit) |
|--|----------------------|--------------------|----------------------|---|------------------------|------------------|------------------------------------|-----------------------------------|----------|------------|---|--------------------------------------|
| | Actions privilégiées | Actions ordinaires | Bons de souscription | Autres résultats non distribués (déficit) | Pertes de réévaluation | Surplus d'apport | Juste valeur par le biais des AERG | Couvertures de flux de trésorerie | ECC | Total | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2020 | 347 \$ | 2 634 \$ | 343 \$ | (8 112) \$ | (2 775) \$ | 199 \$ | 9 \$ | (51) \$ | (261) \$ | (7 667) \$ | 1 756 \$ | (5 911) \$ |
| Total du résultat global | | | | | | | | | | | | |
| Résultat net | — | — | — | (868) | — | — | — | — | — | (868) | 300 | (568) |
| AERG | — | — | — | — | (413) | — | 11 | 20 | (376) | (758) | 228 | (530) |
| | — | — | — | (868) | (413) | — | 11 | 20 | (376) | (1 626) | 528 | (1 098) |
| Annulation de bons de souscription ⁽¹⁾ | — | — | (270) | — | — | 230 | — | — | — | (40) | — | (40) |
| Émission de la participation ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾ | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 386 | 386 |
| Dividendes – actions privilégiées, déduction faite de l'impôt | — | — | — | (18) | — | — | — | — | — | (18) | — | (18) |
| Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | (2) | (2) |
| Actions distribuées – Régime d'UAR | — | 42 | — | — | — | (42) | — | — | — | — | — | — |
| Charge à base d'actions | — | — | — | — | — | 26 | — | — | — | 26 | — | 26 |
| Au 31 décembre 2020 | 347 \$ | 2 676 \$ | 73 \$ | (8 998) \$ | (3 188) \$ | 413 \$ | 20 \$ | (31) \$ | (637) \$ | (9 325) \$ | 2 668 \$ | (6 657) \$ |
| Total du résultat global | | | | | | | | | | | | |
| Résultat net | — | — | — | 5 041 | — | — | — | — | — | 5 041 | 29 | 5 070 |
| AERG | — | — | — | — | 631 | — | (7) | (49) | 58 | 633 | (39) | 594 |
| | — | — | — | 5 041 | 631 | — | (7) | (49) | 58 | 5 674 | (10) | 5 664 |
| Cession d'activités ⁽³⁾ | — | — | — | — | — | — | — | 58 | 564 | 622 | (2 658) | (2 036) |
| Options exercées | — | 7 | — | — | — | (2) | — | — | — | 5 | — | 5 |
| Dividendes – actions privilégiées, déduction faite de l'impôt | — | — | — | (27) | — | — | — | — | — | (27) | — | (27) |
| Actions achetées – Régimes d'UAR/d'UAI ⁽⁴⁾ | — | (51) | — | — | — | — | — | — | — | (51) | — | (51) |
| Actions distribuées – Régime d'UAR | — | 11 | — | — | — | (11) | — | — | — | — | — | — |
| Expiration de bons de souscription ⁽⁵⁾ | — | — | (62) | — | — | 62 | — | — | — | — | — | — |
| Charge à base d'actions | — | — | — | — | — | 13 | — | — | — | 13 | — | 13 |
| Au 31 décembre 2021 | 347 \$ | 2 643 \$ | 11 \$ | (3 984) \$ | (2 557) \$ | 475 \$ | 13 \$ | (22) \$ | (15) \$ | (3 089) \$ | — \$ | (3 089) \$ |

⁽¹⁾ Après la vente de ses participations résiduelles dans SCAC, la Société a annulé les bons de souscription détenus par Airbus.

⁽²⁾ La Caisse a investi un montant en capital de 350 millions € (386 millions \$) dans BT Holdco.

⁽³⁾ En lien avec la vente de Transport, voir la Note 28 – Cession d'activités pour plus de détails.

⁽⁴⁾ Pour l'exercice 2021, la Société a acheté 40,8 millions d'actions classe B (droits de vote limités) en vue du règlement d'obligations futures aux termes des régimes d'UAR et d'UAI à l'intention des employés de la Société, voir la Note 29 – Capital social.

⁽⁵⁾ Le 30 juin 2021 et le 1^{er} septembre 2021, 100 millions de bons de souscription détenus par Investissement Québec sont arrivés à échéance. Voir la Note 29 – Capital social.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars américains)

| | Notes | 2021 | 2020 |
|--|----------|-----------------|-----------------|
| Activités opérationnelles | | | |
| Résultat net des activités poursuivies | | (249) \$ | (170) \$ |
| Résultat net des activités abandonnées | | 5 319 | (398) |
| Éléments sans effet de trésorerie | | | |
| Amortissement ⁽¹⁾ | 20, 21 | 417 | 510 |
| Charges de dépréciation des immobilisations corporelles | 7, 20 | 3 | 42 |
| Impôts sur le résultat différés (recouvrement) | 10 | (125) | 32 |
| Pertes (gains) sur cessions d'immobilisations corporelles | 6 | 1 | (3) |
| Gains sur cession d'une participation dans une entreprise associée et d'activités | 6, 7, 28 | (5 334) | (1 286) |
| Quote-part des résultats de participations dans des coentreprises et des entreprises associées | | — | (110) |
| Charge à base d'actions | 30 | 14 | 26 |
| Perte sur remboursement de dette à long terme | 7, 8 | 212 | — |
| Dividendes reçus de participations dans des coentreprises et des entreprises associées | | — | 52 |
| Variation nette des soldes hors caisse | 31 | (547) | (1 516) |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – total | | (289) | (2 821) |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités abandonnées | | (621) | (1 149) |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies | | 332 | (1 672) |
| Activités d'investissement | | | |
| Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles | | (237) | (364) |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 5 | 10 |
| Produit de la vente des actions d'Alstom | 28 | 611 | — |
| Retrait du périmètre de consolidation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liés à Transport | 28 | (279) | — |
| Placement dans des parts sans droit de vote de SCAC | 28 | — | (100) |
| Produit net de la cession d'une participation dans une entreprise associée et d'activités | 28 | 2 868 | 1 385 |
| Additions à l'encaisse affectée | 18 | (459) | — |
| Autres | | (9) | 36 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – total | | 2 500 | 967 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – activités abandonnées | | 2 589 | (137) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – activités poursuivies | | (89) | 1 104 |
| Activités de financement | | | |
| Produit net de l'émission de dette à long terme | 27 | 2 180 | 707 |
| Remboursements de dette à long terme | 27 | (5 421) | (8) |
| Variation nette des emprunts à court terme liés à Transport | 28 | 365 | 742 |
| Paiement d'obligations locatives ⁽²⁾ | | (24) | (93) |
| Dividendes versés – actions privilégiées | 29 | (20) | (19) |
| Émission d'actions classe B | | 5 | — |
| Émission de participations ne donnant pas le contrôle | | — | 386 |
| Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle | | — | (2) |
| Achat d'actions classe B détenues en fiducie dans le cadre des régimes d'UAR et d'UAI | 29 | (51) | — |
| Autres | | 1 | — |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement – total | | (2 965) | 1 713 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement – activités abandonnées | | 240 | 1 083 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement – activités poursuivies | | (3 205) | 630 |
| Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | | (21) | (38) |
| Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | (775) | (179) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice⁽³⁾ | 13 | 2 450 | 2 629 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice⁽³⁾ | 13 | 1 675 \$ | 2 450 \$ |

BOMBARDIER INC.**ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars américains)

| | Notes | 2021 | 2020 |
|--|-------|--------|--------|
| Information supplémentaire⁽⁴⁾⁽⁵⁾ | | | |
| Trésorerie versée pour | | | |
| Intérêts | | 656 \$ | 787 \$ |
| Impôts sur le résultat | | 12 \$ | 103 \$ |
| Trésorerie reçue pour | | | |
| Intérêts | | 18 \$ | 18 \$ |
| Impôts sur le résultat | | 1 \$ | 23 \$ |

⁽¹⁾ Comprend 28 millions \$ correspondant à un amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation pour l'exercice 2021 (83 millions \$ pour l'exercice 2020).

⁽²⁾ Les paiements de loyers liés à la tranche d'intérêts, aux contrats de location à court terme, aux actifs de faible valeur et aux paiements de loyers variables qui ne sont pas inclus dans les obligations locatives sont classés à titre de sorties de fonds découlant des activités opérationnelles. Les sorties de fonds pour l'exercice 2021 ont totalisé 49 millions \$ (151 millions \$ pour l'exercice 2020).

⁽³⁾ Aux fins de présentation à l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie reclassée à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Voir la Note 28 – Cession d'activités pour plus de détails.

⁽⁴⁾ Les montants payés ou reçus au titre des intérêts sont reflétés comme flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, sauf s'ils ont été capitalisés dans les immobilisations corporelles ou incorporelles, auquel cas ils sont pris en compte dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. Les montants payés ou reçus au titre des impôts sur le résultat sont présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

⁽⁵⁾ Les intérêts payés comprennent les intérêts sur la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des couvertures, le cas échéant, excluant les coûts initiaux payés relatifs à la négociation de facilités d'emprunt ou de crédit, l'intérêt payé sur les obligations locatives et l'intérêt payé sur la prolongation des délais de règlement des comptes fournisseurs. Les intérêts reçus comprennent les intérêts reçus relatifs à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements dans des titres, et la tranche d'intérêts liée au règlement d'un swap de taux d'intérêt, le cas échéant.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020

(Les montants des tableaux sont en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire.)

1. MODE DE PRÉSENTATION

Bombardier Inc. (« la Société » ou « nos » ou « nous ») est constituée en vertu des lois du Canada. La Société est un fabricant d'avions d'affaires et de certaines composantes importantes de structures d'avions ainsi qu'un fournisseur de services connexes.

À compter du 16 septembre 2020, les activités de Transport ont été classées à titre d'activités abandonnées et l'information comparative pour les périodes précédentes présentée à l'état du résultat consolidé a été retraitée. Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente des activités de Transport à Alstom. Voir la note 28 – Cession d'activités pour plus de détails. Après la vente, la Société exerce ses activités dans un seul secteur.

La publication des états financiers consolidés de la Société pour les exercices 2021 et 2020 a été autorisée par le conseil d'administration le 9 février 2022.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars américains et ont été dressés conformément aux IFRS, publiées par l'IASB.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

À moins d'indication contraire, les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées de manière uniforme pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

Règles de consolidation

Filiales – Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date de leur acquisition et continuent d'être consolidées jusqu'à la date où elles cessent d'être contrôlées.

La Société consolide les entités émettrices, y compris les entités structurées lorsque, selon l'évaluation de la substance de la relation avec la Société, cette dernière conclut qu'elle contrôle les entités émettrices. La Société contrôle une entité émettrice lorsqu'elle est exposée, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec celle-ci et a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur celle-ci pour influencer sur ces rendements.

La principale filiale de la Société, dont les revenus ou les actifs représentent plus de 10 % du total des revenus ou plus de 10 % du total des actifs, est la suivante :

| Filiale | Emplacement |
|----------------|--------------------|
| Learjet Inc. | É.-U. |

Les revenus et les actifs de cette filiale, combinés à ceux de Bombardier Inc., ont totalisé 94 % des revenus consolidés et 92 % des actifs consolidés, pour l'exercice 2021 (90 % et 94 % pour l'exercice 2020).

Coentreprises – Les coentreprises sont des entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint nécessitant le consentement unanime des parties se partageant le contrôle d'activités pertinentes comme la prise de décisions stratégiques financières et opérationnelles et dans lesquelles les parties ont droit aux actifs nets de l'arrangement. La Société comptabilise ses participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence.

Entreprises associées – Les entreprises associées sont des entités à l'égard desquelles la Société a la capacité d'exercer une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles. Les investissements dans des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars américains, la monnaie fonctionnelle de Bombardier Inc. La monnaie fonctionnelle est la principale monnaie de l'environnement économique au sein duquel l'entité exerce ses activités. La monnaie fonctionnelle de la plupart des filiales étrangères est le dollar américain.

Transactions en monnaie étrangère – Les transactions libellées dans une monnaie étrangère sont initialement comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité connexe à l'aide des taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère sont convertis à l'aide des taux de change de clôture. Tout écart de change en découlant est comptabilisé en résultat, à l'exception des écarts de change liés à l'actif et au passif de retraite de même que des passifs financiers désignés comme couverture des placements nets dans des établissements à l'étranger de la Société, lesquels sont comptabilisés dans les AERG. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une monnaie étrangère et évalués au coût historique sont convertis selon les taux de change historiques, et ceux évalués à la juste valeur sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date où la juste valeur est établie. Les revenus et les charges sont convertis en fonction des taux de change moyens pour la période ou du taux de change à la date de l'opération pour les éléments importants.

Établissements à l'étranger – Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est autre que le dollar américain sont convertis en dollars américains selon les taux de change de clôture. Les revenus et les charges, ainsi que les flux de trésorerie, sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans les AERG et sont reclassés en résultat à la cession ou à la cession partielle du placement dans l'établissement à l'étranger connexe.

Les taux de change des principales monnaies utilisées pour dresser les états financiers consolidés étaient comme suit :

| | Taux de change aux | | Taux de change moyens pour les exercices | |
|-----------------|--------------------|------------------|--|--------|
| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 | 2021 | 2020 |
| Euro | 1,1325 | 1,2271 | 1,1834 | 1,1409 |
| Dollar canadien | 0,7849 | 0,7849 | 0,7977 | 0,7461 |
| Livre sterling | 1,3499 | 1,3649 | 1,3756 | 1,2834 |

Comptabilisation des revenus

Programmes aéronautiques – Les revenus provenant de la vente d'avions neufs sont considérés comme une seule et même obligation de prestation et sont comptabilisés à la livraison, soit le moment précis auquel le client a obtenu le contrôle de l'avion et la Société, rempli son obligation de prestation. Tous les coûts engagés ou qui seront engagés relativement à la vente, y compris les coûts liés aux garanties et aux mesures incitatives à la vente, sont imputés au coût des ventes ou déduits des revenus au moment où les revenus sont comptabilisés.

Pour ce qui est des ventes à livrer relatives à de nouveaux avions, le cas échéant, les revenus sont comptabilisés lorsque le client a obtenu le contrôle de l'avion et qu'il a demandé que l'avion lui soit livré ultérieurement, que l'avion est identifié séparément comme appartenant au client, que l'avion est prêt à livrer au client et que la Société n'a pas le loisir d'utiliser le produit ou de le destiner à un autre client.

Contrats à long terme – Les revenus tirés des contrats à long terme liés à la conception, à l'ingénierie ou à la fabrication de produits spécifiquement conçus et des contrats de services sont généralement comptabilisés progressivement. L'évaluation de la mesure dans laquelle une obligation de prestation est remplie est

habituellement établie en comparant les coûts réels engagés aux coûts totaux prévus pour le contrat complet, à l'exclusion des coûts qui ne sont pas représentatifs de la mesure du rendement. Le prix de transaction des contrats est ajusté en fonction des changements dans la portée des commandes, des réclamations, des primes de rendement et d'autres modalités contractuelles prévoyant l'ajustement des prix dans la mesure où elles constituent des droits exécutoires pour la Société. Les contreparties variables, comme les hypothèses posées quant aux clauses d'indexation des prix, aux mesures incitatives liées à la performance et aux réclamations sont incluses dans le prix de transaction dans la seule mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des revenus comptabilisés. Les options des clients ne sont incluses dans le prix de transaction du contrat que lorsqu'elles deviennent juridiquement exécutoires du fait que le client exerce son droit d'achat de biens ou services supplémentaires. Si la révision d'un contrat indique que les coûts prévus pour honorer le contrat sont supérieurs aux avantages économiques que l'on s'attend à recevoir aux termes du contrat, la totalité de la perte prévue sur le contrat est comptabilisée à titre de provision pour contrats déficitaires et la charge correspondante est comptabilisée dans le coût des ventes. Les avantages à recevoir attendus se limitent habituellement aux revenus tirés du contrat connexe.

Les options ou les ordres de modification pour des actifs supplémentaires sont comptabilisés comme des modifications de contrat lorsqu'elles sont exercées. L'effet de la modification du contrat sur le prix de transaction et sur la mesure dans laquelle la seule obligation de prestation est remplie est comptabilisé comme un ajustement des produits des revenus à la date de la modification du contrat, ou comme un ajustement cumulé de rattrapage.

Autres – Les revenus provenant de la vente d'avions d'occasion et de pièces de rechange sont comptabilisés au moment précis auquel le client a obtenu le contrôle de l'actif promis et la Société, rempli son obligation de prestation. Les services après-vente sont généralement comptabilisés au fil du temps. L'évaluation de la mesure dans laquelle l'obligation de prestation est remplie est habituellement déterminée en comparant les coûts réels engagés avec le total des coûts prévus pour le contrat dans son intégralité. Les avantages à recevoir attendus se limitent habituellement aux revenus tirés du contrat connexe.

Les revenus de la Société tirés de son contrat avec SCAC relatif au programme d'avions A220 sont comptabilisés à la livraison.

La Société comptabilise une composante de financement importante à l'égard des commandes dont le calendrier des rentrées de trésorerie et celui de la comptabilisation des revenus diffèrent considérablement. La plupart des contrats de la Société ne comportent pas de composante de financement importante. Toutefois, une composante de financement a été comptabilisée séparément à l'égard de certaines commandes d'avions lorsque des avances ont été reçues bien avant la livraison prévue. Par conséquent, la charge d'intérêt est comptabilisée sur la durée des avances et le prix de transaction sera augmenté d'un montant correspondant.

Actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées – Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Le critère de classement « détenu en vue de la vente » n'est satisfait que lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe d'actifs destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. Les mesures requises pour réaliser la vente devraient indiquer qu'il est improbable que la vente fasse l'objet de changements importants ou que la décision de vendre soit révoquée. La direction doit s'être engagée à l'égard d'un plan de vente de l'actif et la vente devrait être réalisée dans l'année suivant le classement.

Les actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au moindre de leur valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les coûts de la vente sont les coûts marginaux directement attribuables à la cession d'un actif ou à un groupe destiné à être cédé, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont pas amorties une fois classées comme détenues en vue de la vente. Les intérêts et autres charges attribuables aux passifs d'un groupe classé comme détenu en vue de la vente continuent à être comptabilisés.

Les actifs et passifs d'un groupe destiné à être cédé classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément comme éléments courants à l'état de la situation financière.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité principale ou une région géographique distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte; ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités poursuivies et sont présentées séparément en un seul montant à titre de résultat net lié aux activités abandonnées après impôts dans les états consolidés du résultat.

Soldes des contrats

Les soldes liés aux contrats comprennent les actifs sur contrat et les passifs sur contrat présentés séparément dans les états de la situation financière consolidés.

Actifs sur contrat – Comptabilisés lorsque les biens ont été livrés ou que les services ont été rendus aux clients avant la réception de la contrepartie ou avant que la Société ait un droit inconditionnel à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. Les actifs sur contrat sont par la suite transférés dans les débiteurs lorsque le droit au paiement devient inconditionnel. Les actifs sur contrat comprennent les coûts engagés et les marges comptabilisées en excédent des avances et facturations progressives sur les contrats de production et de service à long terme.

Passifs sur contrat – Comptabilisés lorsque des montants sont reçus des clients avant la livraison de biens ou la prestation de services aux clients. Les passifs sur contrat sont par la suite comptabilisés dans les revenus lorsque la Société remplit ses obligations de prestation en vertu des contrats ou au fur et à mesure qu'elle les remplit. Les passifs sur contrat comprennent les avances reçues aux termes des programmes aéronautiques, les avances et facturations progressives en excédent des coûts engagés et des marges comptabilisées au titre des contrats à long terme sur les contrats de production et de service à long terme, ainsi que les autres revenus différés liés à l'exploitation et la maintenance de systèmes.

La position nette de l'actif sur contrat ou du passif sur contrat est déterminée pour chaque contrat. Les flux de trésorerie relatifs aux avances et aux facturations progressives, y compris les montants reçus et consentis par des tiers, sont classés à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Aide et avances gouvernementales remboursables

L'aide gouvernementale, y compris les subventions salariales et les crédits d'impôt à l'investissement, est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société recevra une aide et qu'elle respectera toutes les conditions pertinentes. L'aide gouvernementale liée à l'acquisition de stocks et d'immobilisations corporelles et incorporelles est portée en réduction du coût de l'actif connexe. L'aide gouvernementale liée aux charges engagées est portée en réduction des dépenses connexes. Les subventions salariales sont portées en réduction des stocks ou des charges salariales connexes.

Les avances gouvernementales remboursables sont comptabilisées à titre de passif financier s'il existe une assurance raisonnable que le montant sera remboursé. Les avances gouvernementales remboursables sont ajustées advenant un changement quant au nombre d'avions à livrer et au moment de la livraison. Les avances gouvernementales remboursables consenties à la Société afin de financer les activités de recherche et de développement selon un partage des risques sont considérées comme faisant partie des activités opérationnelles de la Société et sont par conséquent présentées à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles à l'état des flux de trésorerie.

Éléments spéciaux

Les éléments spéciaux sont ceux qui ne reflètent pas le rendement de base de la Société ou dont la présentation distincte permet aux utilisateurs des états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats de la Société pour la période. Ces éléments comprennent notamment l'incidence des charges de restructuration, l'incidence des cessions d'activités, ainsi que les charges de dépréciation importantes et la reprise de celles-ci.

Impôts sur le résultat

La Société comptabilise les impôts sur le résultat selon la méthode du passif fiscal. Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés en fonction de l'incidence fiscale future des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale respective, et des reports en avant de pertes fiscales. Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont évalués à l'aide des taux d'imposition pratiquement en vigueur qui seront applicables pour l'exercice au cours duquel les différences devraient se résorber.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable futur auquel pourront être imputées les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales non utilisées. Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés directement en résultat, dans les AERG ou dans les capitaux propres, selon le classement de l'élément auquel ils sont liés.

Résultat par action

Le RPA de base est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. moins les dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions classe A (droits de vote multiples) et d'actions classe B (droits de vote limités) en circulation au cours de l'exercice.

Le RPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions et tient compte de l'exercice de tous les facteurs de dilution.

Instruments financiers

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les prêts liés à des avions, les placements dans des titres, la créance à recevoir de MHI, le solde du paiement à la cession d'une participation dans une entreprise associée, les créances à recevoir de SCAC, les placements dans des structures de financement, l'encaisse affectée et les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres créditeurs, la dette à long terme, les avantages incitatifs à la location, les obligations locatives, les passifs liés aux actifs de RASPRO, le montant à payer à MHI, les avances gouvernementales remboursables, les garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer, les coûts non récurrents des fournisseurs et les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative.

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière consolidé lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, plus, dans le cas des instruments financiers désignés comme n'étant pas à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des instruments financiers. Après la comptabilisation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement, soit a) dans les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, b) dans les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, c) dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG ou d) au coût amorti. Les instruments financiers sont ultérieurement évalués à leur coût amorti, à moins qu'ils soient classés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG ou comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, auxquels cas ils sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie découlant de l'actif sont échus ou que la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie découlant de l'actif et soit a) la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, soit b) la Société n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, mais a transféré le contrôle de l'actif.

En ce qui concerne les opérations pour lesquelles il n'est pas évident de savoir si la Société a transféré ou conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété, la Société effectue une analyse quantitative afin de comparer son exposition à la variabilité des flux de trésorerie de l'actif avant et après le transfert. On fait appel au jugement pour déterminer un nombre de scénarios raisonnablement possibles qui reflètent la variabilité prévue du montant et du calendrier des flux de trésorerie nets, puis pour attribuer à chaque scénario une probabilité en accordant davantage de poids aux issues considérées comme les plus susceptibles de se produire.

Si un transfert d'une créance client entraîne la décomptabilisation de l'actif, le produit en trésorerie correspondant est classé à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à échéance. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre provenant du même créancier dont les modalités sont considérablement différentes, ou que les modalités du passif existant ont fait l'objet d'une modification considérable, cet échange ou cette modification est traité comme une décomptabilisation du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. La différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans l'état du résultat.

a) Instruments financiers classés comme étant évalués au coût amorti

Trésorerie et équivalents de trésorerie – La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements très liquides d'institutions financières de première qualité et des fonds du marché monétaire qui, à la date de leur acquisition, ont des échéances de trois mois ou moins.

Autres instruments financiers – Les créances clients et autres débiteurs, l'encaisse affectée, certains prêts liés à des avions, et certains autres actifs financiers sont tous des actifs financiers évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Les fournisseurs et autres créanciers, la dette à long terme, certaines avances gouvernementales remboursables, les coûts non récurrents des fournisseurs et certains autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances clients ainsi que les autres actifs financiers font l'objet d'une révision pour moins-valeur. Les créances clients, les actifs sur contrat et les créances liées aux contrats de location font l'objet d'un test de dépréciation fondé sur l'approche simplifiée dans le cadre de laquelle la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de ces instruments. Pour les actifs financiers à l'égard desquels le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Pour les autres actifs financiers à l'égard desquels le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de ces instruments.

b) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers peuvent être désignés, au moment de la comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils satisfont à l'un ou l'autre des critères suivants : i) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes ou ii) le groupe de passifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou de placement documentée. La Société a désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net les engagements de reprise, les avantages incitatifs à la location, les passifs liés aux actifs de RASPRO, le montant à payer à MHI et certaines avances gouvernementales remboursables.

Les variations ultérieures de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les autres charges (revenus), sauf les variations de la juste valeur attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt qui sont comptabilisées dans les revenus de financement ou les charges de financement.

c) Instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les créances à recevoir de SCAC, les placements dans des structures de financement, la créance à recevoir de MHI et certains prêts liés à des avions doivent tous être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les variations ultérieures de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les autres charges (revenus), à l'exception des variations de la juste valeur attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt ou lorsqu'elles se rapportent à un instrument détenu à des fins de placement, lesquelles sont comptabilisées dans les revenus de financement ou les charges de financement.

Instruments financiers dérivés – Les instruments financiers dérivés sont principalement utilisés pour gérer l'exposition de la Société au risque de change et au risque de taux d'intérêt, généralement au moyen de contrats de change à terme et de swaps de taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés comprennent les instruments financiers dérivés incorporés dans des contrats financiers ou non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes.

Les instruments financiers dérivés sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'ils soient désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture (voir plus loin). Les fluctuations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés non désignés dans une relation de couverture, excluant les instruments financiers dérivés incorporés, sont comptabilisées dans le coût des ventes, ou dans les charges de financement ou les revenus de financement, selon la nature de l'exposition.

Les instruments financiers dérivés incorporés de la Société comprennent les options de rachat. Les options de rachat qui ne sont pas étroitement liées au contrat hôte sont évaluées à la juste valeur, et la valeur initiale est constatée à titre d'augmentation de la dette à long terme connexe et amortie par imputation à l'état du résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments de change qui ne sont pas désignés dans une relation de couverture est comptabilisée dans le coût des ventes. Les variations ultérieures de la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés sont comptabilisées dans le coût des ventes ou les autres charges (revenus), les charges de financement ou encore les revenus de financement, selon la nature de l'exposition.

d) Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les placements dans des titres sont classés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG. Hormis les instruments de capitaux propres, les placements dans des titres sont comptabilisés à la juste valeur et les profits et les pertes latents sont inclus dans les AERG, à l'exception des gains ou pertes liés à la dépréciation et des gains et pertes de change sur les placements monétaires, notamment les placements à revenu fixe, lesquels sont comptabilisés en résultat. En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres, compris dans les placements dans des titres, qui ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG au moment de la comptabilisation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les AERG, sans recyclage dans le résultat net. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les revenus de financement.

Comptabilité de couverture

La désignation à titre de couverture n'est permise que s'il est prévu, à l'origine de la couverture et tout au long de la période de couverture, que les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des instruments financiers non dérivés de couverture contrebalanceront pratiquement toutes les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque faisant l'objet de la couverture.

La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion de risque motivant les diverses opérations de couverture. Ce processus comprend l'appariement de la totalité des instruments financiers dérivés à des flux de trésorerie prévus ou à un actif ou à un passif particulier. La Société documente aussi formellement et évalue, à l'origine de la couverture et sur une base continue, si les instruments de couverture sont efficaces pour contrebalancer les variations de la juste valeur ou les flux de trésorerie des éléments couverts. Il existe trois stratégies de couverture permises.

Couvertures de juste valeur – La Société applique généralement la comptabilité de couverture de la juste valeur à certains instruments financiers dérivés de taux d'intérêt et contrats de change à terme qui couvrent l'exposition au risque de variations de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisés. Dans une relation de couverture de juste valeur, les gains ou pertes découlant de l'évaluation à la juste valeur d'instruments financiers dérivés de couverture sont comptabilisés en résultat net, alors que les gains ou pertes découlant d'éléments couverts attribuables aux risques couverts sont comptabilisés à titre d'ajustement de la valeur comptable des éléments couverts et en résultat net.

Couvertures de flux de trésorerie – La Société applique généralement la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux contrats de change à terme et dérivés de taux d'intérêt conclus aux fins de couverture du risque de change sur les transactions prévues et des actifs et passifs comptabilisés. Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche des gains ou pertes sur l'élément de couverture qui est considéré comme une couverture efficace est comptabilisée dans les AERG, tandis que la tranche inefficace est comptabilisée en résultat net. Les montants comptabilisés dans les AERG sont reclassés en résultat net lorsque l'élément couvert influe sur le résultat net. Cependant, lorsqu'une opération prévue est ensuite constatée comme un actif non financier, les montants comptabilisés dans les AERG sont reclassés dans la valeur comptable initiale de l'actif connexe.

Couverture de placements nets dans des établissements à l'étranger – La Société désigne généralement certaines dettes à long terme comme couvertures de ses placements nets dans des établissements à l'étranger. La tranche des gains ou pertes sur l'élément de couverture qui est considéré comme une couverture efficace est comptabilisée dans les AERG, tandis que la tranche inefficace est comptabilisée en résultat net. Les montants comptabilisés dans les AERG sont reclassés en résultat net lorsque les gains ou pertes de change correspondants découlant de la conversion des établissements à l'étranger sont comptabilisés en résultat net.

La Société couvre son exposition au risque de change au moyen de contrats de change à terme. Il existe une relation économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture du fait que les modalités des contrats de change à terme concordent avec celles de la transaction prévue très probable (c.-à-d. le montant nominal et la date de règlement prévue).

La Société utilise un dérivé hypothétique pour tester l'efficacité de la couverture et compare les variations de la juste valeur des instruments de couverture aux variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts. L'inefficacité de la couverture peut être fonction de la valeur temps de l'argent, selon une désignation au comptant, étant donné que les dates de règlement attendues de la transaction prévue et du contrat à terme ne concordent plus, en raison de différents indices, et des variations des montants prévus de flux de trésorerie des éléments couverts et des instruments de couverture. La Société a établi un ratio de couverture de 1:1.

La tranche des gains ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considéré comme une couverture efficace est comptabilisée comme ajustement du coût ou des revenus de l'élément couvert connexe. Les gains et les pertes sur les dérivés non désignés dans une relation de couverture et les gains et les pertes liés à la tranche inefficace de couvertures efficaces sont comptabilisés dans le coût des ventes, ou dans les revenus de financement ou les charges de financement pour la composante intérêt des dérivés ou lorsque les dérivés ont été conclus à des fins de gestion du taux d'intérêt.

L'application de la comptabilité de couverture cesse prospectivement s'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus efficace à titre de couverture, si l'instrument de couverture est résilié ou vendu, ou à la vente ou à la résiliation anticipée de l'élément couvert.

Comptabilisation des contrats de location

Lorsque la Société est le preneur – Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation dans les immobilisations corporelles et une obligation locative correspondante est comptabilisée dans les autres passifs financiers à la date à laquelle l'actif en location est prêt à être utilisé par la Société. Le coût des actifs au titre des droits d'utilisation comprend le montant des obligations locatives comptabilisé, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers effectués à la date de début ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif à la location reçu. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti de manière linéaire au cours de la durée d'utilité de l'actif ou jusqu'à l'échéance du contrat de location, selon la plus courte des deux périodes. Les actifs au titre des droits d'utilisation pourraient subir une moins-value.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui doivent être versés pendant la durée du contrat de location, lesquels sont actualisés selon le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent des paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes qui devraient être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent aussi le prix d'exercice de l'option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer et le paiement de pénalités en cas de résiliation du contrat de location lorsque l'échéance du contrat de location reflète l'exercice d'une option de résiliation par le preneur. Chaque paiement de loyer est réparti entre le remboursement du capital de l'obligation locative et la charge d'intérêt. La charge d'intérêt est passée en résultat sur la durée du contrat de location et doit correspondre à l'application, au solde de l'obligation locative, d'un taux d'intérêt constant pour chaque période, et elle est comptabilisée dans les charges de financement. Les paiements se rapportant aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont passés en charges de manière linéaire à l'état du résultat consolidé.

La Société conclut périodiquement des transactions de cession-bail, en général pour des avions, selon lesquelles elle vend un actif à un bailleur et le reprend immédiatement en location. En vertu de transactions de cession-bail, la cession d'un actif est comptabilisée comme une vente dès que le client a obtenu le contrôle de l'avion, ce qui est conforme à la politique de comptabilisation des revenus de la Société; sinon, la Société continue de comptabiliser à l'état de la situation financière l'actif cédé et doit comptabiliser un passif financier égal au produit reçu. Quand la cession d'un actif peut être comptabilisée comme une vente conformément à la politique de comptabilisation des revenus de la Société, une partie du gain tiré de la vente est comptabilisée dans les revenus directement après la vente, soit celle qui correspond à la part de l'actif non conservée par la Société aux termes du contrat de location. La part de l'actif conservée par la Société aux termes du contrat de location est comptabilisée comme un actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative est généralement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. La partie du produit lié aux droits conservés est classée à titre de flux de trésorerie liés aux activités de financement alors que l'autre partie est traitée à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ou à titre de flux de trésorerie liés aux activités d'investissement selon la nature de l'actif vendu.

Lorsque la Société est le locateur – Les actifs faisant l'objet de contrats de location-financement, en particulier des avions commerciaux, sont initialement comptabilisés à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location et sont inclus dans les créances liées aux contrats de location – avions. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sur la durée des contrats de location applicables selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs qui font l'objet de contrats de location simple, principalement des avions régionaux d'occasion et des avions d'affaires d'occasion, sont inclus dans les immobilisations corporelles. Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du contrat de location et sont inclus dans les revenus.

Évaluation des stocks

Programmes aéronautiques et produits finis – Les travaux en cours des programmes aéronautiques, les matières premières, et les stocks de produits finis sont comptabilisés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moindre des deux montants. Le coût est généralement déterminé au moyen de la méthode du coût unitaire, sauf le coût des stocks de pièces de rechange qui est calculé selon la méthode de la moyenne mobile. Le coût des stocks de produits fabriqués comprend tous les coûts directement attribuables au processus de fabrication, comme les matériaux, la main-d'œuvre directe, les coûts indirects de fabrication et les autres coûts engagés en vue d'amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires moins les coûts estimés pour l'achèvement et les frais de vente estimatifs, à l'exception des matières premières dont la valeur de réalisation nette est établie en fonction du coût de remplacement. La Société estime la valeur de réalisation nette en recourant à des évaluations externes et internes de la valeur des avions, y compris de l'information préparée à partir de données sur la vente d'avions semblables sur le marché secondaire.

Dépréciation de stocks – Les stocks sont dépréciés à leur valeur de réalisation nette lorsqu'on détermine que le coût des stocks ne sera pas recouvrable. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation de la valeur de réalisation nette en raison d'un changement de situation économique, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise.

Avantages de retraite et autres avantages du personnel à long terme

Les régimes d'avantages de retraite sont classés à titre de régimes à prestations définies ou de régimes à cotisations définies.

Régimes à prestations définies

Le passif ou l'actif au titre des avantages de retraite comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidé correspond à la différence entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur de l'actif du régime à la date de clôture. Lorsque la Société compte un excédent dans un régime à prestations définies, la valeur comptabilisée au titre des actifs des régimes est limitée au plafond de la valeur de l'actif, soit la valeur actuelle des avantages économiques disponibles sous forme de remboursement par le régime ou de diminution des cotisations futures au régime (le « test de plafonnement de la valeur de l'actif »). Un passif minimum est comptabilisé lorsqu'une exigence de financement minimal en vertu de la loi au titre des services passés dépasse les avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursement du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Une obligation implicite est comptabilisée comme une obligation au titre des régimes à prestations définies lorsqu'il n'y a pas d'autre solution réaliste que de verser les prestations au personnel. Le passif ou l'actif au titre des avantages de retraite tient compte de tout plafonnement de la valeur de l'actif, de tout passif minimum et de toute obligation implicite.

Le coût des avantages de retraite et des autres avantages gagnés par les employés est établi de manière actuarielle à l'aide, pour la plupart des régimes, de la méthode des unités de crédit projetées et de la meilleure estimation par la direction de la croissance des salaires, de l'âge de la retraite, de l'espérance de vie, de l'inflation, des taux d'actualisation et du coût des soins de santé, le cas échéant. Les actifs des régimes comprennent les actifs qui sont détenus par un fonds d'avantages du personnel à long terme ou les contrats d'assurance admissibles. Ces actifs sont évalués à la juste valeur à la date de clôture, laquelle est fondée sur les prix médians du marché publiés dans le cas de titres cotés. Les taux d'actualisation sont déterminés à chaque date de clôture en fonction des rendements des marchés à la fin de la période de présentation de l'information pour les placements à revenu fixe de sociétés de grande qualité conformes à la devise et à la durée estimée du passif au titre des avantages de retraite connexe. Les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat à la première des dates suivantes i) la date de modification ou de réduction du régime ou ii) la date à laquelle la Société a comptabilisé les coûts de restructuration. Lorsque des modifications, réductions ou liquidations de régimes ont lieu, la Société a recours à des hypothèses actuarielles à jour pour déterminer le coût des services rendus et les intérêts nets au cours de la période après une modification, réduction ou liquidation de régime.

Les gains et pertes de réévaluation (y compris l'incidence du change) à l'égard des actifs des régimes et de l'obligation au titre des prestations définies et l'incidence de tout plafonnement de l'actif et de tout passif minimum sont comptabilisés directement dans les AERG de la période au cours de laquelle ils se produisent, et ils ne sont jamais reclassés en résultat net. Les coûts (les crédits) des services passés sont comptabilisés directement en résultat net au cours de la période où ils surviennent.

La charge de désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite est incluse dans les revenus de financement ou les charges de financement. Les autres composantes du coût des avantages de retraite sont soit capitalisées dans les coûts de main-d'œuvre et incluses dans les stocks et dans certaines immobilisations corporelles et incorporelles au cours de leur construction, soit comptabilisées directement en résultat. Le coût des avantages de retraite comptabilisé en résultat net est alloué aux coûts de main-d'œuvre, d'après la fonction de l'employé qui cumule les avantages.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont versées ou capitalisées dans les coûts de main-d'œuvre et incluses dans les stocks et dans certaines immobilisations corporelles et incorporelles au cours de leur construction. Le coût des avantages de retraite comptabilisé en résultat net est alloué aux coûts de main-d'œuvre, d'après la fonction de l'employé qui cumule les avantages.

Autres avantages à long terme – La méthode comptable est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat. Les autres avantages à long terme sont inclus dans les autres passifs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur. Le coût d'un élément des immobilisations corporelles comprend son prix d'achat ou son coût de fabrication, ses coûts d'emprunt ainsi que tous les autres coûts engagés en vue d'amener l'actif à l'endroit et dans l'état où il se trouve. Si le coût de certaines composantes d'un élément des immobilisations corporelles est important par rapport au coût total de l'élément, le coût total est réparti entre les diverses composantes, qui sont par la suite amorties séparément sur la durée de vie utile de chaque composante. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur une base linéaire sur les durées de vie utiles suivantes :

| | |
|-----------|---------------|
| Bâtiments | De 5 à 75 ans |
| Matériel | De 2 à 15 ans |
| Autres | De 3 à 20 ans |

Le mode d'amortissement et les durées de vie utile sont examinés régulièrement, au moins une fois l'an, et les variations sont comptabilisées prospectivement. La dotation aux amortissements et les dépréciations sont comptabilisées dans le coût des ventes, les charges de vente et d'administration ou les charges de R et D d'après la fonction de l'actif sous-jacent, ou dans les éléments spéciaux. L'amortissement des actifs en construction commence lorsque l'actif est prêt à être utilisé.

Si une pièce importante est remplacée ou si une inspection ou une remise à neuf majeure est réalisée, son coût est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle si les critères de comptabilisation sont satisfaits, et la valeur comptable de la pièce remplacée ou de l'inspection ou de la remise à neuf précédente est décomptabilisée. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont engagés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent les coûts de développement (comme les coûts de conception des prototypes d'avions et de leur mise à l'essai) et les logiciels d'application développés ou modifiés en interne. Ces coûts sont capitalisés lorsque certains critères sont remplis, comme l'établissement de la faisabilité technique. Les coûts des immobilisations incorporelles générées en interne comprennent le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe, les coûts indirects de fabrication et les coûts d'emprunt, et excluent les coûts qui n'étaient pas nécessaires pour créer l'actif, comme les inefficacités constatées.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises comprend le coût des activités de développement effectuées par les fournisseurs dont la Société contrôle l'extrant sous-jacent découlant de l'utilisation de la technologie, ainsi que le coût lié aux licences, aux brevets et aux marques de commerce acquis en externe.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur et comprennent le goodwill, l'outillage des programmes aéronautiques ainsi que les autres immobilisations incorporelles, comme les licences, les brevets et les marques de commerce. Les autres immobilisations incorporelles sont incluses dans les autres actifs.

L'amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques commence à la date d'achèvement du premier avion du programme. L'amortissement des autres immobilisations incorporelles commence lorsque l'actif est prêt à être utilisé. La dotation aux amortissements est comptabilisée comme suit :

| | Mode | Durée de vie utile estimée |
|--|----------------------|--|
| Outillage des programmes aéronautiques | Unités de production | Nombre prévu d'avions qui seront produits ⁽¹⁾ |
| Autres immobilisations incorporelles | | |
| Licences, brevets et marques de commerce | Linéaire | De 3 à 20 ans |
| Autres | Linéaire | De 3 à 8 ans |

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2021, le nombre restant d'unités permettant d'amortir entièrement l'outillage des programmes aéronautiques devrait être produit sur les 12 prochaines années.

Les modes d'amortissement et les durées de vie utile estimées sont examinés régulièrement, au moins une fois l'an, et les modifications sont comptabilisées prospectivement. La dotation aux amortissements pour l'outillage des programmes aéronautiques est comptabilisée dans les charges de R et D, et pour les immobilisations incorporelles, dans le coût des ventes, les charges de vente et d'administration et les charges de R et D d'après la fonction de l'actif sous-jacent.

Outre le goodwill, la Société n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie. Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis dans un achat d'entreprise. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, diminué de toute dépréciation cumulée.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont les intérêts sur la dette à long terme et les autres coûts que la Société engage dans le cadre d'un emprunt de fonds. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont capitalisés comme composante du coût de l'actif et sont déduits de la charge de financement à laquelle ils se rapportent. La Société suspend la capitalisation des coûts d'emprunt pendant de longues périodes où elle suspend le développement d'un actif qualifié. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Dépréciation d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'immobilisations incorporelles

La Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'une immobilisation corporelle, un actif au titre du droit d'utilisation ou une immobilisation incorporelle peut s'être déprécié. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement lorsque c'est possible.

Si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs, l'actif fait l'objet d'un test de dépréciation au niveau de l'UGT. La plupart des actifs non financiers de la Société font l'objet d'un test de dépréciation au niveau de l'UGT. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

- La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant que peut obtenir la Société à la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. S'il n'existe pas d'accord de vente irrévocable ou de marché actif pour l'actif, la juste valeur est évaluée au moyen de modèles d'évaluation appropriés selon la nature de l'actif ou de l'UGT, comme les modèles de la valeur actualisée des flux de trésorerie.
- La valeur d'utilité est calculée d'après les flux de trésorerie estimés nets et d'après des projections détaillées, généralement sur une période de cinq ans, les projections des années ultérieures étant extrapolées au moyen d'un taux de croissance hypothétique. Les flux de trésorerie estimés nets sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT connexe, l'actif connexe est déprécié à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

Dans le cas des immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister ou avoir diminué. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Une reprise de perte de valeur reflète une augmentation du potentiel de service estimé d'un actif. La perte de valeur qui peut être reprise est limitée au montant qui fait en sorte que la valeur comptable de l'actif n'est pas supérieure à celle qui aurait été comptabilisée pour l'actif ou l'UGT, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif ou l'UGT au cours d'exercices antérieurs. Cette reprise est comptabilisée au poste du résultat dans lequel la perte de valeur initiale a été comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées et le goodwill font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent si des circonstances, comme une diminution importante des ventes, du résultat ou des flux de trésorerie prévus, indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que l'actif ou l'UGT pourrait avoir subi une perte de valeur. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes ultérieures.

Dépréciation des placements dans des coentreprises et des entreprises associées

Les placements de la Société dans ses coentreprises et entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence après la comptabilisation initiale. La valeur comptable du placement est ajustée pour comptabiliser les variations de la quote-part des actifs nets de l'entreprise associée ou de la coentreprise revenant à la Société depuis la date d'acquisition. Le goodwill lié à l'entreprise associée ou à la coentreprise est compris dans la valeur comptable du placement et ne fait pas l'objet d'un test de dépréciation distinct.

La quote-part du résultat net des coentreprises et des entreprises associées revenant à la Société est présentée dans les autres charges (revenus).

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, la Société détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur liée à son placement dans son entreprise associée ou sa coentreprise. Chaque date de clôture, la Société détermine s'il existe une indication objective de la dépréciation du placement dans sa coentreprise ou son entreprise associée. Le cas échéant, le montant de la dépréciation, qui correspond à la différence entre la valeur recouvrable de la coentreprise ou de l'entreprise associée et sa valeur comptable, est comptabilisé à titre de perte dans le résultat.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le coût peut être estimé de manière fiable. Ces passifs sont présentés à titre de provisions si leur échéance ou leur montant est incertain. Les provisions sont évaluées à leur valeur actualisée.

Garanties de produits – Une provision pour les garanties de type assurance est constituée dans le coût des ventes lorsque les revenus tirés du produit connexe sont comptabilisés. La composante intérêt associée aux garanties de produits, le cas échéant, est comptabilisée à titre de charge de financement. Les coûts estimatifs sont fondés sur un certain nombre de facteurs, dont l'historique des réclamations et des coûts engagés en vertu des garanties, le type et la durée de la couverture des garanties, la nature des produits vendus et en service et la couverture de contre-garantie offerte par les fournisseurs de la Société. Les demandes de remboursement auprès de tiers sont comptabilisées s'il est quasiment certain que le remboursement sera effectué. Les garanties de produits s'échelonnent habituellement de un an à cinq ans.

Garanties de crédit et de valeur résiduelle – Les garanties de crédit et de valeur résiduelle liées à la vente d'avions commerciaux sont comptabilisées au montant que la Société s'attend à payer en vertu de ces garanties lorsque les revenus tirés du produit connexe sont comptabilisés. Après la comptabilisation initiale, les variations de la valeur de ces garanties sont comptabilisées dans les autres charges (revenus), sauf les variations de valeur attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt qui sont comptabilisées dans les revenus de financement ou les charges de financement. Dans le cadre de la vente du programme d'avions CRJ, les provisions pour garanties de crédit et de valeur résiduelle sont incluses dans un mécanisme de prêts adossés avec MHI.

Les garanties de crédit accordent un soutien sous forme de paiements limités contractuellement aux bénéficiaires de la garantie, afin de réduire les pertes découlant d'une défaillance de crédit. Une garantie de crédit est exercée si, au cours de la période de financement, un client manque à ses obligations.

Les garanties de valeur résiduelle procurent, sous forme de paiements limités contractuellement, aux bénéficiaires de la garantie une protection au cas où la valeur marchande de l'actif sous-jacent baisserait sous la valeur garantie. Dans la plupart des cas, ces garanties sont fournies dans le cadre d'un arrangement de financement.

Provisions pour restructuration – Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que lorsque la Société a une obligation réelle ou implicite. La Société a une obligation implicite lorsqu'un plan formalisé et détaillé précise les activités ou la partie des activités visées, l'emplacement et le nombre d'employés touchés, l'estimation détaillée des coûts connexes et le calendrier approprié. En outre, les employés ou les groupements de travailleurs touchés doivent avoir été informés des principales modalités des plans.

Contrats déficitaires – S'il est plus probable qu'improbable que les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations en vertu de contrats fermes seront supérieurs aux avantages économiques prévus au contrat, une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée dans le coût des ventes, sauf la composante intérêt, qui est comptabilisée dans les charges de financement. Les coûts inévitables comprennent les coûts qui portent directement sur le contrat comme les dépassements de coûts anticipés, les coûts prévus associés aux pénalités pour livraison tardive et aux problèmes technologiques ainsi que les répartitions de coûts qui se rapportent directement au contrat. Les provisions pour contrats déficitaires sont évaluées au moindre du coût prévu pour satisfaire aux conditions du contrat et du coût prévu pour résilier le contrat.

Prestations de cessation d'emploi – Les prestations de cessation d'emploi sont en général versées lorsque l'emploi prend fin avant l'âge normal de départ à la retraite ou si un employé accepte de partir volontairement en échange de ces prestations. La Société comptabilise les prestations de cessation d'emploi lorsqu'elle s'est manifestement engagée, au moyen d'un plan formalisé et détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi d'employés actuels.

Dépenses environnementales – Une provision pour dépenses environnementales est comptabilisée lorsque des réclamations à l'égard de l'environnement ou des mesures correctives sont probables et que les coûts peuvent être estimés de façon raisonnable. Les obligations légales liées à la mise hors service d'immobilisations et les dépenses environnementales relatives à des immobilisations qui en prolongent la durée de vie, augmentent la capacité ou améliorent la sécurité, ou qui atténuent ou préviennent une contamination environnementale qui ne s'est pas encore produite, sont incluses dans les immobilisations corporelles et sont habituellement amorties sur la durée de vie utile résiduelle de l'actif sous-jacent. Les dépenses qui ont trait à une situation existante résultant d'activités antérieures, et qui ne serviront pas à dégager des revenus futurs, sont passées en charges et incluses dans le coût des ventes.

Litiges – Une provision pour litiges est comptabilisée en cas de poursuites, d'enquêtes gouvernementales ou d'une procédure lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le coût peut être estimé de manière fiable.

Paiements fondés sur des actions

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres – Les paiements fondés sur des actions et qui sont réglés en instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution. La valeur de la rémunération liée aux UAR, aux UAD et aux UAI est déterminée en fonction du prix de clôture d'une action classe B (droits de vote limités) de la Société à la Bourse de Toronto, ajusté pour tenir compte des modalités et conditions en vertu desquelles les actions ont été attribuées, le cas échéant, et est fondée sur les UAR, les UAD et les UAI dont les droits devraient être acquis. La valeur de la rémunération liée aux régimes d'options d'achat d'actions est déterminée à l'aide d'un modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes. L'incidence de toute variation du nombre d'options, d'UAR, d'UAD et d'UAI touchant l'acquisition prévue des droits rattachés est comptabilisée durant la période au cours de laquelle l'estimation est révisée. La charge de rémunération est comptabilisée sur une base linéaire sur la période d'acquisition des droits moyennant une augmentation correspondante du surplus d'apport. Toute contrepartie versée par les participants aux régimes à l'exercice d'options d'achat d'actions est portée au crédit du capital social.

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie – Les paiements fondés sur des actions et qui sont réglés en trésorerie sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution et leur passif correspondant est comptabilisé. Jusqu'à ce que le passif soit réglé, la juste valeur du passif est réévaluée chaque date de clôture et à la date de règlement, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée en résultat net. Un nombre limité d'UAR, d'UAD et d'UAI constituent des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie et dont la valeur de la rémunération est déterminée en fonction du prix de clôture d'une action classe B (droits de vote limités) de la Société à la Bourse de Toronto, ajusté pour tenir compte des modalités et conditions en vertu desquelles les actions ont été attribuées, le cas échéant, et est fondée sur les UAR, UAD et UAI dont les droits devraient être acquis.

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés – Les contributions de la Société au régime d'achat d'actions à l'intention des employés sont évaluées au coût et comptabilisées de la même manière que les charges salariales connexes des employés. La charge de rémunération est comptabilisée à la date de la cotisation de l'employé.

3. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS

L'application des méthodes comptables de la Société exige que la direction utilise des estimations et des jugements qui peuvent avoir une incidence importante sur les revenus, les charges, le résultat global, les actifs et les passifs comptabilisés et les informations figurant dans les états financiers consolidés. Une estimation et un jugement comptables sont considérés comme critiques si :

- pour effectuer l'estimation, nous devons formuler des hypothèses sur des questions très incertaines au moment où l'estimation est établie; et
- nous aurions pu utiliser raisonnablement des estimations différentes au cours de la période considérée ou si des changements apportés à l'estimation sont raisonnablement susceptibles de se produire d'une période à l'autre et auront une incidence notable sur notre situation financière, les variations de notre situation financière ou nos résultats opérationnels.

Les meilleures estimations de la direction à l'égard de l'avenir sont fondées sur les faits disponibles et les circonstances au moment où les estimations sont faites. Pour établir des estimations, la direction utilise l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que des hypothèses à l'égard de l'issue probable de ces événements. Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont périodiquement passées en revue, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Les résultats réels différeront des estimations utilisées, et ces écarts pourraient être importants.

Le budget et le plan stratégique de la direction couvrent une période de cinq ans et représentent des informations fondamentales utilisées comme base pour de nombreuses estimations nécessaires pour préparer les informations financières. La direction prépare annuellement un budget et un plan stratégique couvrant une période de cinq ans, selon un processus en vertu duquel un budget détaillé de un an et un plan stratégique de quatre ans sont préparés, puis consolidés. Les flux de trésorerie et la rentabilité compris dans le budget et le plan stratégique sont fondés sur des contrats et des commandes existants et futurs, la conjoncture générale du marché, la structure actuelle des coûts, les variations prévues des coûts et les conventions collectives en vigueur. Le budget et le plan stratégique sont soumis à l'approbation de membres de divers échelons, y compris la haute direction et le conseil d'administration. La direction utilise le budget et le plan stratégique de même que des prévisions ou hypothèses additionnelles pour estimer les résultats prévus des périodes ultérieures. La direction assure ensuite un suivi du rendement en regard du budget et du plan stratégique à divers échelons au sein de la Société. Des écarts importants du rendement réel constituent un élément déclencheur qui amène à évaluer s'il faut réviser certaines des estimations utilisées pour préparer les informations financières.

Les éléments qui suivent font l'objet d'estimations et de jugements critiques de la part de la direction, notamment l'incidence de la pandémie de COVID-19, le cas échéant. Les analyses de sensibilité figurant ci-après devraient être utilisées avec prudence, car les variations sont hypothétiques et l'incidence des variations de chaque hypothèse clé pourrait ne pas être linéaire.

Outillage des programmes aéronautiques – L'amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques et le calcul des montants recouvrables utilisé aux fins du test de dépréciation reposent sur des estimations qui font l'objet d'un examen détaillé dans le cadre de la préparation du budget et de la planification stratégique au quatrième trimestre de 2021. Aux fins du test de dépréciation, la direction exerce son jugement pour identifier les flux de trésorerie indépendants et les UGT par gamme d'avions.

Les valeurs recouvrables des actifs aéronautiques ou UGT sont fondées sur la juste valeur moins les coûts de sortie, laquelle a été établie d'après des flux de trésorerie futurs prévus. L'évaluation de la juste valeur est classée au Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, car les données utilisées dans le modèle des flux de trésorerie actualisés sont des données de Niveau 3 (qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables). Les flux de trésorerie futurs estimatifs pour les cinq premières années sont fondés sur le budget et le plan stratégique. Après les cinq premières années, les prévisions à long terme préparées par la direction sont utilisées.

Les flux de trésorerie futurs prévus sont fondés sur la meilleure estimation de la direction quant au nombre prévu d'avions qui seront livrés sur la durée de vie de chaque programme, qui est basé sur les prévisions de la direction quant au marché des avions et la part prévue de la Société de chaque marché. Parmi les autres estimations clés utilisées pour établir la valeur recouvrable, il y a notamment les ventes futures établies en fonction des commandes fermes existantes, les commandes futures prévues, le calendrier des paiements basé sur les calendriers prévus des livraisons, les revenus tirés des activités exercées sur le marché de l'après-vente, les coûts d'approvisionnement basés sur les contrats existants avec les fournisseurs, les coûts de main-d'œuvre futurs, les conditions générales du marché, les taux de change, les coûts d'achèvement des activités de développement, le cas échéant, les mises à jour potentielles et des dérivés prévus sur la durée de vie du programme reposant sur l'expérience passée tirée de programmes précédents, et les prévisions à long terme des taux d'imposition applicables et d'un taux d'actualisation après impôts de 9 % d'après le coût moyen pondéré du capital calculé selon les données du marché disponibles directement auprès des marchés des capitaux ou d'après un échantillonnage de référence de sociétés ouvertes représentatives dans le secteur de l'aéronautique.

Un test de dépréciation a été effectué à l'égard de l'avion *Global 7500* au quatrième trimestre de 2021, et d'après cette évaluation, la Société a conclu qu'il n'y avait pas de dépréciation.

Analyse de sensibilité

Les analyses suivantes sont indépendantes l'une de l'autre, c'est-à-dire que toutes les autres estimations n'ont pas été changées :

Une baisse de 10 % des rentrées de trésorerie nettes futures prévues pour le programme d'avion *Global 7500*, répartie également sur les périodes futures, n'aurait entraîné aucune charge de dépréciation pour l'exercice 2021.

Une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour effectuer les tests de dépréciation n'aurait entraîné aucune charge de dépréciation pour l'exercice 2021 pour le programme d'avion *Global 7500*.

Évaluation des actifs d'impôt différé – Pour établir la mesure dans laquelle des actifs d'impôt différé peuvent être comptabilisés, la direction estime le montant des bénéfices imposables futurs probables auxquels pourront être imputées les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales non utilisées. Ces estimations sont réalisées dans le cadre de l'établissement du budget et du plan stratégique pour chaque administration fiscale sur une base non actualisée et sont examinées trimestriellement. La direction exerce son jugement pour déterminer dans quelle mesure il est probable que les avantages fiscaux futurs seront réalisés, compte tenu de facteurs comme le nombre d'années à inclure dans la période de prévision, le gain imposable prévu à la clôture des transactions, le cas échéant l'historique des bénéfices imposables et la disponibilité de stratégies de planification fiscale prudentes. Voir la Note 10 – Impôts sur le résultat pour plus de détails.

Impôts éventuels – Il existe des incertitudes à l'égard de l'interprétation des règlements fiscaux complexes, des modifications apportées à la législation fiscale ainsi que du montant et du calendrier du revenu imposable futur. Étant donné la grande diversité des relations d'affaires internationales et la nature à long terme et la complexité des ententes contractuelles existantes, les différences existant entre les résultats réels et les hypothèses posées ou toute modification apportée ultérieurement à ces hypothèses pourraient nécessiter des ajustements futurs de la charge ou du recouvrement d'impôts sur le résultat déjà comptabilisés. La Société constitue des provisions d'impôts pour les conséquences possibles des vérifications effectuées par les autorités fiscales de chaque pays où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions dépend de divers facteurs, dont l'expérience acquise lors des vérifications fiscales précédentes et les interprétations divergentes des règlements fiscaux par l'entité imposable et l'autorité fiscale pertinente. Ces différences en matière d'interprétation peuvent découler de divers facteurs en fonction des conditions en vigueur dans le domicile de chaque entité juridique.

Avantages de retraite et autres avantages du personnel à long terme – Le processus d'évaluation actuarielle utilisé pour évaluer les coûts, les actifs et les obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages de retraite repose sur des hypothèses de taux d'actualisation, sur la croissance des salaires et des avantages antérieurs à la retraite, les taux d'inflation, les tendances du coût des soins de santé, ainsi que les facteurs démographiques tels que le taux de roulement du personnel, l'âge du départ à la retraite des employés et les taux de mortalité. Les incidences des changements dans les taux d'actualisation et, lorsqu'elles sont importantes, dans les événements importants et les autres circonstances, sont comptabilisées tous les trimestres.

Les taux d'actualisation sont utilisés pour déterminer la valeur actualisée des prestations futures prévues et représentent les taux du marché pour les placements à revenu fixe de sociétés de grande qualité conformes à la devise et à la durée estimée des passifs au titre des prestations de retraite. Comme le marché des obligations de sociétés de grande qualité au Canada, telles que définies par les IFRS, comprend relativement peu d'obligations à moyen et à long terme, le taux d'actualisation des régimes de retraite et des autres avantages de retraite de la Société au Canada est établi en élaborant une courbe de rendement selon trois fourchettes d'échéance. La première fourchette d'échéance de la courbe est fondée sur les taux du marché observés pour les obligations de société cotées AA avec des échéances inférieures à cinq ans. Dans le cas des fourchettes d'échéance à plus long terme, en raison du nombre plus restreint d'obligations de sociétés de grande qualité disponibles, la courbe est dérivée en utilisant des observations du marché et des données extrapolées. Les points des données extrapolées ont été créés en ajoutant un écart de rendement basé sur la durée aux rendements des obligations provinciales à long terme. Cet écart de rendement basé sur la durée est extrapolé entre un écart de base et un écart à long terme. L'écart de base est fondé sur les écarts observés entre les obligations de société cotées AA et les obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 4 à 10 ans. L'écart à long terme est établi comme étant l'écart requis au point de l'échéance moyenne des obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans de sorte que l'excédent de l'écart moyen des obligations de société cotées AA sur celui des obligations provinciales cotées AA soit égal à l'écart extrapolé établi en appliquant à l'écart de base le ratio des écarts observés entre les obligations de société cotées A et les obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans au-delà de la fourchette d'échéance de 4 à 10 ans, par rapport à l'écart de base. Pour les échéances dont le terme est plus long que celui de l'échéance moyenne des obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans, l'écart devrait rester constant à long terme.

Les taux prévus de croissance des salaires sont déterminés en tenant compte de la structure des salaires actuelle ainsi que de la croissance historique et anticipée des salaires, dans le contexte économique actuel.

Voir la Note 22 – Avantages de retraite, pour plus de détails à l'égard des hypothèses utilisées et de l'analyse de sensibilité aux modifications apportées aux hypothèses actuarielles cruciales.

Consolidation – De temps à autre, la Société participe à des entités structurées où les droits de vote ne sont pas le facteur dominant pour la détermination du contrôle. Dans ces situations, la direction peut recourir à divers processus d'estimation complexes comportant à la fois des facteurs qualitatifs et quantitatifs afin de déterminer si la Société est exposée, ou a droit, à des rendements variables significatifs. Les analyses quantitatives comprennent notamment l'estimation des flux de trésorerie et du rendement futurs de l'entité émettrice et l'analyse de la variabilité de ces flux de trésorerie. Les analyses qualitatives comportent des facteurs comme l'objectif et la conception de l'entité émettrice et si la Société agit à titre de mandataire ou de mandant. Il faut faire preuve de jugement pour évaluer les résultats de ces analyses ainsi que pour déterminer si la Société a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur l'entité émettrice pour influencer sur son rendement, y compris l'évaluation de l'incidence des droits de vote potentiels, des ententes contractuelles et du contrôle de fait.

4. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est regroupée dans un secteur isolable qui conçoit, fabrique et offre des services après-vente de trois gammes de biréacteurs d'affaires (*Learjet*, *Challenger* et *Global*) dans les catégories des avions de petite à grande taille et conçoit, développe et fabrique certaines composantes importantes de structures d'avions pour les gammes de biréacteurs d'affaires (comme le fuselage et l'aile) en plus d'offrir des services après-vente de réparation et de remise à neuf de composantes ainsi que d'autres services d'ingénierie pour des clients tant internes qu'externes.

Les revenus de la Société par catégorie se présentaient comme suit pour les exercices :

| | 2021 | 2020 |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Avions d'affaires | | |
| Fabrication et autres ⁽¹⁾ | 4 759 \$ | 4 605 \$ |
| Services ⁽²⁾ | 1 237 | 988 |
| Autres ⁽³⁾ | 89 | 894 |
| | 6 085 \$ | 6 487 \$ |

⁽¹⁾ Comprend les revenus tirés de la vente d'avions neufs, de solutions d'avions spécialisés et d'avions d'occasion.

⁽²⁾ Comprend les revenus tirés des services après-vente, notamment les services de pièces, de *Smart Services*, de centres de services, et de publication de matériel de formation et d'articles techniques.

⁽³⁾ Comprend les revenus tirés des activités liées aux aérostructures avant leur vente le 30 octobre 2020 et ceux tirés des activités liées à Avions commerciaux avant la vente du programme d'avions CRJ le 1^{er} juin 2020. Comprend également les revenus tirés de la vente de composants liés aux programmes d'avions commerciaux.

Les revenus de la Société sont attribués aux pays d'après l'emplacement du client comme suit :

| | 2021 | 2020 |
|-------------------------|-----------------|-----------------|
| Amérique du Nord | | |
| États-Unis | 2 540 \$ | 3 134 \$ |
| Canada | 476 | 599 |
| Mexique | 21 | 38 |
| | 3 037 | 3 771 |
| Europe | | |
| Suisse | 373 | 266 |
| Malte | 227 | 115 |
| Île de Man | 203 | 211 |
| Royaume-Uni | 161 | 143 |
| Luxembourg | 90 | 50 |
| Allemagne | 81 | 57 |
| Autres | 447 | 462 |
| | 1 582 | 1 304 |
| Asie-Pacifique | | |
| Chine | 325 | 120 |
| Australie | 218 | 129 |
| Autres | 380 | 212 |
| | 923 | 461 |
| Autres | | |
| Moyen-Orient | 195 | 299 |
| Amérique du Sud | 43 | 162 |
| Amérique centrale | 13 | 359 |
| Autres | 292 | 131 |
| | 543 | 951 |
| Total | 6 085 \$ | 6 487 \$ |

Les immobilisations corporelles et incorporelles de la Société sont attribuées aux pays comme suit :

| | 31 décembre 2021 ⁽¹⁾ | 31 décembre 2020 ⁽¹⁾ |
|-------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Amérique du Nord | | |
| Canada | 4 702 \$ | 4 832 \$ |
| États-Unis | 89 | 87 |
| Mexique | 8 | 7 |
| | 4 799 | 4 926 |
| Europe | | |
| Allemagne | 15 | 18 |
| Autres | 2 | 2 |
| | 17 | 20 |
| Asie-Pacifique | | |
| Autres | 6 | 3 |
| | 4 822 \$ | 4 949 \$ |

⁽¹⁾ Les immobilisations corporelles et incorporelles, sauf le goodwill, sont attribuées aux pays d'après l'emplacement des actifs. Le goodwill est attribué aux pays d'après la répartition par la Société du prix d'achat connexe. Les immobilisations corporelles ne tiennent pas compte des actifs au titre de droits d'utilisation.

5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les charges de R et D, nettes de l'aide gouvernementale, se présentaient comme suit pour les exercices :

| | 2021 | 2020 |
|--|---------------|---------------|
| Coûts de R et D | 71 \$ | 121 \$ |
| Moins : dépenses de développement capitalisées dans l'outillage des programmes aéronautiques | (54) | (103) |
| | 17 | 18 |
| Plus : amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques | 321 | 302 |
| | 338 \$ | 320 \$ |

6. AUTRES CHARGES (REVENUS)

Les autres charges (revenus) se présentaient comme suit pour les exercices :

| | 2021 | 2020 |
|--|-------------|----------------|
| Modifications des estimations et de la juste valeur ⁽¹⁾ | 7 \$ | (8) \$ |
| Pertes (gains) sur cessions d'immobilisations corporelles ⁽²⁾ | 1 | (3) |
| Gain sur vente d'activités ⁽²⁾ | (1) | — |
| Quote-part du résultat de participations dans des coentreprises et des entreprises associées | — | (2) |
| Autres | 1 | — |
| | 8 \$ | (13) \$ |

⁽¹⁾ Comprennent la perte nette (le gain net) sur certains instruments financiers évalués à la juste valeur et les modifications d'estimations liées à certaines provisions ou à certains instruments financiers, excluant les pertes (gains) découlant de la variation des taux d'intérêt.

⁽²⁾ Excluent ceux présentés dans les éléments spéciaux.

7. ÉLÉMENTS SPÉCIAUX

Les éléments spéciaux sont ceux qui ne reflètent pas le rendement de base de la Société ou dont la présentation distincte permet aux utilisateurs des états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats de la Société pour la période. Ces éléments comprennent notamment l'incidence des charges de restructuration, l'incidence des cessions d'activités ainsi que des charges de dépréciation importantes et la reprise de celles-ci.

Les éléments spéciaux se présentaient comme suit pour les exercices :

| | 2021 | 2020 |
|--|---------------|-------------------|
| Perte sur remboursement de dette à long terme ⁽¹⁾ | 212 \$ | — \$ |
| Charges de restructuration ⁽²⁾ | 37 | 85 |
| Gain sur la vente des activités EWIS ⁽³⁾ | (14) | — |
| Variation des provisions pour cessions et autres ⁽⁴⁾ | (4) | — |
| Gain sur cession d'activités – Activités liées aux aérostructures ⁽⁵⁾ | — | (678) |
| Gain sur cession d'activités – Activités liées au programme d'avions CRJ Series ⁽⁶⁾ | — | (488) |
| Gain sur le retrait de SCAC et des activités d'aérostructures connexes ⁽⁷⁾ | — | (120) |
| Coûts de transaction ⁽⁸⁾ | — | 56 |
| Fin de production du programme d'avion <i>Learjet</i> et autres ⁽⁹⁾ | — | 26 |
| Reprise des provisions pour annulation du programme d'avion <i>Learjet 85</i> ⁽¹⁰⁾ | (37) | (7) |
| Coûts des perturbations ⁽¹¹⁾ | — | 3 |
| Impôts sur le résultat ⁽¹²⁾ | — | (32) |
| | 194 \$ | (1 155) \$ |
| Présentés dans | | |
| Éléments spéciaux dans le RAI | (18) \$ | (1 123) \$ |
| Charges de financement – perte sur remboursement de dette à long terme ⁽¹⁾ | 212 | — |
| Impôts sur le résultat | — | (32) |
| | 194 \$ | (1 155) \$ |

1. Représente les pertes liées au remboursement de l'emprunt à terme garanti de premier rang et aux remboursements intégraux des billets de premier rang à 8,75 % échéant en décembre 2021, des billets de premier rang à 5,75 % échéant en mars 2022, des billets de premier rang à 6,00 % échéant en octobre 2022 et des billets de premier rang à 6,125 % échéant en janvier 2023. Voir la Note 8 – Charges de financement et revenus de financement, et la Note 27 – Dette à long terme pour plus de détails.
2. Pour l'exercice 2021, représentaient des indemnités de départ de 33 millions \$, une dépréciation des immobilisations corporelles de 3 millions \$, d'autres charges connexes de 9 millions \$, contrebalancées en partie par des gains de compression de 8 millions \$. Pour l'exercice 2020, représentent des indemnités de départ de 61 millions \$, après l'annonce concernant des ajustements d'effectifs en réponse à la pandémie de COVID-19, une dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation de 38 millions \$ liée à des contrats de location à la suite des mesures de restructuration annoncées auparavant et d'autres charges connexes de 7 millions \$, contrebalancées en partie par des gains de compression de 21 millions \$.
3. La vente des activités liées aux systèmes d'interconnexion et de câblage électrique (electrical wiring interconnexion system (EWIS)) de la Société au Mexique, pour une contrepartie nette totalisant 37 millions \$, a donné lieu à un gain comptable de 14 millions \$ pour l'exercice 2021.
4. Compte tenu des activités en cours liées aux cessions antérieures, la Société a révisé certaines provisions correspondantes. La modification des provisions est traitée comme un élément spécial étant donné que les provisions initiales ont aussi été comptabilisées comme un élément spécial.
5. Représente la vente du secteur Aérostructures pour un produit brut totalisant 275 millions \$. La transaction a donné lieu à un gain de 678 millions \$.
6. Représente la vente des actifs du programme d'avions CRJ Series pour un produit brut totalisant 585 millions \$, à la clôture, notamment certains ajustements de clôture. La transaction a donné lieu à un gain comptable avant impôts de 488 millions \$ (440 millions \$ après l'incidence de l'impôt) pour l'exercice 2020.
7. La vente de la participation résiduelle de la Société dans SCAC et de ses activités d'aérostructures liées au programme de l'A220 et de l'A330 a donné lieu à un gain comptable avant impôts de 120 millions \$ pour l'exercice 2020.
8. Représentent les coûts directs et supplémentaires de 56 millions \$ engagés relativement aux transactions pour la vente des activités de Transport à Alstom SA et pour la vente du programme d'avions CRJ à MHI pour l'exercice 2020.

9. Après la décision de mettre fin à la production des avions *Learjet* et de regrouper les activités de finition des avions Global à Montréal, la Société a comptabilisé une dépréciation des stocks de 12 millions \$, une charge de dépréciation des immobilisations corporelles de 4 millions \$ et d'autres charges de 10 millions \$ pour l'exercice 2020.
10. Compte tenu des activités en cours liées à l'annulation du programme d'avion Learjet 85, la Société a réduit les provisions correspondantes de 37 millions \$ pour l'exercice 2021 (7 millions \$ pour l'exercice 2020). La réduction des provisions est traitée comme un élément spécial étant donné que les provisions initiales ont aussi été comptabilisées comme des éléments spéciaux en 2014 et en 2015.
11. En raison de la pandémie de COVID-19, au cours de la deuxième moitié de mars 2020, la Société a suspendu temporairement les activités de différentes installations de production. Par suite de la pandémie, des montants de 3 millions \$ ont été comptabilisés comme éléments spéciaux pour l'exercice 2020. Ces coûts ne représentent pas la pleine incidence de la pandémie de COVID-19 sur les résultats opérationnels étant donné qu'ils ne reflètent pas l'incidence des revenus perdus ou différés et les marges connexes.
12. Après l'annonce de la clôture de la vente du secteur Transport à Alstom qui était prévue au premier trimestre de 2021, la Société a révisé son estimation des bénéfices imposables futurs et comptabilisé des actifs d'impôt différé de 100 millions \$ en fonction du produit final de la vente. La comptabilisation de ces actifs d'impôt différé a eu une incidence hors trésorerie. La clôture de la transaction a eu lieu le 29 janvier 2021.

8. CHARGES DE FINANCEMENT ET REVENUS DE FINANCEMENT

Les charges de financement et les revenus de financement se présentaient comme suit pour les exercices :

| | 2021 | 2020 |
|---|-------------------------------|-------------------------------|
| Charges de financement | | |
| Perte sur remboursement de dette à long terme ⁽¹⁾ | 212 \$ | — \$ |
| Perte nette sur certains instruments financiers ⁽²⁾ | — | 142 |
| Désactualisation des obligations au titre des avantages de retraite nettes | 40 | 52 |
| Désactualisation des avances | 35 | 41 |
| Désactualisation d'autres passifs financiers | 30 | 54 |
| Charge d'intérêt des obligations locatives | 23 | 23 |
| Variations des taux d'actualisation des provisions | — | 17 |
| Frais de consentement ⁽³⁾ | 12 | — |
| Désactualisation des provisions | 3 | 8 |
| Autres | 5 | 15 |
| | 360 | 352 |
| Charges d'intérêt sur la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des instruments de couverture | 576 | 708 |
| | 936 \$⁽⁴⁾ | 1 060 \$⁽⁴⁾ |
| Revenus de financement | | |
| Gain net sur certains instruments financiers ⁽²⁾ | (310) \$ | — \$ |
| Autres | (1) | (10) |
| | (311) | (10) |
| Revenu tiré des placements dans des titres | (10) | (9) |
| Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | (3) | (6) |
| Intérêts sur les prêts et les créances liées à des contrats de location, compte tenu de l'incidence des couvertures | — | (2) |
| | (13) | (17) |
| | (324) \$⁽⁵⁾ | (27) \$⁽⁵⁾ |

⁽¹⁾ Représente les pertes liées au remboursement de l'emprunt à terme garanti de premier rang et les remboursements intégraux des billets de premier rang à 8,75 % échéant en décembre 2021, des billets de premier rang à 5,75 % échéant en mars 2022, des billets de premier rang à 6,00 % échéant en octobre 2022 et des billets de premier rang à 6,125 % échéant en janvier 2023. Voir la Note 27 - Dette à long terme pour plus de détails.

⁽²⁾ Comprend les pertes nettes (gains nets) sur certains instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les pertes (gains) découlant de la variation des taux d'intérêt.

⁽³⁾ Représente les paiements de consentement effectués en mai 2021 auprès de certains porteurs de billets relativement au processus de sollicitation de consentements dirigé par la Société, dans le cadre duquel elle sollicite le consentement des porteurs de billets aux termes de certains actes de fiducie en cours afin d'obtenir certaines modifications et renonciations.

⁽⁴⁾ Dont un montant de 606 millions \$ représente la charge d'intérêt calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les passifs financiers classés comme étant au coût amorti pour l'exercice 2021 (762 millions \$ pour l'exercice 2020).

⁽⁵⁾ Dont un montant de 3 millions \$ représente le produit d'intérêt calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les actifs financiers classés comme étant au coût amorti et à la juste valeur par le biais des AERG pour l'exercice 2021 (6 millions \$ pour l'exercice 2020).

Les coûts d'emprunt capitalisés dans les immobilisations corporelles et incorporelles ont totalisé 15 millions \$ pour l'exercice 2021, selon un taux moyen de capitalisation de 7,17 % (8 millions \$, selon un taux moyen de capitalisation de 7,04 % pour l'exercice 2020). Les coûts d'emprunt capitalisés sont déduits des intérêts sur la dette à long terme connexes ou de la désactualisation d'autres passifs financiers, le cas échéant.

9. COÛTS DES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les coûts des avantages du personnel⁽¹⁾ se présentaient comme suit pour les exercices :

| | Notes | 2021 | 2020 |
|---|-------|-----------------|----------|
| Salaires et autres avantages du personnel | | 1 238 \$ | 1 426 \$ |
| Avantages de retraite ⁽²⁾ | 22 | 183 | 161 |
| Charge à base d'actions | 30 | 14 | 20 |
| Restructuration, indemnités de départ et autres coûts de cessation d'emploi pour départ involontaire | 7 | 33 | 61 |
| | | 1 468 \$ | 1 668 \$ |

⁽¹⁾ Les coûts des avantages du personnel incluent les coûts incorporés dans le coût des stocks et autres actifs produits par l'entité et excluent l'incidence des subventions salariales.

⁽²⁾ Comprennent les régimes à prestations définies et à cotisations définies.

10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Analyse de la charge d'impôts sur le résultat

La charge (le recouvrement) d'impôts sur le résultat lié(e) aux activités poursuivies se détaillait comme suit pour les exercices :

| | 2021 | 2020 |
|---------------------------------|-----------------|---------|
| Impôt exigible | 3 \$ | (27) \$ |
| Impôts sur le résultat différés | (125) | 76 |
| | (122) \$ | 49 \$ |

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés aux taux prévus par la loi au Canada, et de la charge (du recouvrement) d'impôts sur le résultat s'établissait comme suit pour les exercices :

| | 2021 | 2020 |
|---|-----------------|----------|
| RAI des activités poursuivies | (371) \$ | (121) \$ |
| Taux d'imposition prévu par la loi au Canada | 26,5 % | 26,5 % |
| Recouvrement d'impôts sur le résultat au taux prévu par la loi | (98) | (32) |
| Augmentation (diminution) imputable aux éléments suivants : | | |
| Économies fiscales non comptabilisées découlant de pertes fiscales et de différences temporaires | 108 | 177 |
| Moins-value des actifs d'impôt différé | 46 | 79 |
| Écart des taux d'imposition des filiales à l'étranger et autres entités émettrices | (4) | (24) |
| Comptabilisation de pertes fiscales ou de différences temporaires non comptabilisées antérieurement | (158) | (27) |
| Différences permanentes | (4) | (128) |
| Ajustements liés à la période précédente | — | 9 |
| Incidence des variations du taux d'imposition pratiquement en vigueur | — | (2) |
| Autres | (12) | (3) |
| Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat des activités poursuivies | (122) \$ | 49 \$ |
| Taux d'imposition effectif | 32,9 % | (40,5) % |

Pour la Société, le taux d'imposition applicable prévu par la loi au Canada correspond au taux combiné fédéral et provincial applicable dans les territoires dans lesquels la Société exerce ses activités.

La charge (le recouvrement) d'impôts sur le résultat différés lié(e) aux activités poursuivies se détaillait comme suit pour les exercices :

| | 2021 | 2020 |
|---|-----------------|--------------|
| Économies fiscales non comptabilisées découlant de pertes fiscales et de différences temporaires | 108 \$ | 177 \$ |
| Établissement et reprise de différences temporaires | (121) | (151) |
| Moins-value des actifs d'impôt différé | 46 | 79 |
| Comptabilisation de pertes fiscales ou de différences temporaires non comptabilisées antérieurement | (158) | (27) |
| Incidence des variations du taux d'imposition pratiquement en vigueur | — | (2) |
| | (125) \$ | 76 \$ |

Impôts sur le résultat différés

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Société se présentaient comme suit aux :

| | 31 décembre 2021 | | 31 décembre 2020 | |
|--|------------------|-------------|-----------------------------|-------------|
| | Actif | Passif | Actif ⁽¹⁾ | Passif |
| Reports prospectifs de pertes fiscales opérationnelles | 2 064 \$ | — \$ | 1 800 \$ | — \$ |
| Avantages de retraite | 835 | — | 664 | — |
| Passifs sur contrat | 38 | — | 191 | — |
| Stocks | 757 | — | 614 | — |
| Provisions | 141 | — | 179 | — |
| Autres actifs financiers et autres actifs | (2) | — | 59 | — |
| Immobilisations corporelles | (3) | — | (22) | — |
| Autres passifs financiers et autres passifs | 12 | — | 6 | — |
| Immobilisations incorporelles | 13 | — | 1 | — |
| Actifs sur contrat | — | — | 76 | — |
| Autres | 63 | — | 141 | — |
| | 3 918 | — | 3 709 | — |
| Actifs d'impôt différé non comptabilisés | (3 668) | — | (3 598) | — |
| | 250 \$ | — \$ | 111 \$⁽¹⁾ | — \$ |

⁽¹⁾ L'exercice 2020 est retraité pour exclure Transport. Exclut l'actif d'impôt différé de 447 millions \$ lié aux reports prospectifs de pertes fiscales opérationnelles de 1726 millions \$, aux avantages de retraite totalisant 192 millions \$, à la provision pour moins-value de (1901) millions \$ et aux autres composantes s'élevant à 430 millions \$, qui sont liés à la vente des activités de Transport à Alstom. Voir la Note 28 – Cession d'activités pour plus de détails.

Les variations de l'actif d'impôt différé net se détaillaient comme suit pour les exercices :

| | 2021 | 2020 |
|--|---------------|---------------|
| Solde au début de l'exercice, montant net | 111 \$ | 677 \$ |
| En résultat net | 125 | (32) |
| Dans les AERG | — | — |
| Avantages de retraite | (1) | 43 |
| Couvertures de flux de trésorerie | 17 | 18 |
| Cession d'activités ⁽¹⁾ | — | (190) |
| Reclassés comme des actifs détenus en vue de la vente ⁽²⁾ | — | (447) |
| Autres ⁽³⁾ | (2) | 42 |
| Solde à la fin de l'exercice, montant net | 250 \$ | 111 \$ |

⁽¹⁾ En lien avec les activités liées aux aérostructures vendues.

⁽²⁾ En lien avec Transport, voir la Note 28 – Cession d'activités pour plus de détails.

⁽³⁾ Comprend principalement les incidences du taux de change.

Les pertes opérationnelles nettes reportées prospectivement et les différences temporaires déductibles liées aux activités poursuivies pour lesquelles des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés s'établissaient à 13 928 millions \$ au 31 décembre 2021, dont une tranche de 898 millions \$ a trait à des différences se rapportant aux avantages de retraite qui se résorberont par le biais des AERG (13 803 millions \$ au 31 décembre 2020, dont une tranche de 1707 millions \$ a trait à des différences se rapportant aux avantages de retraite qui se résorberont par le biais des AERG). De ces montants, une tranche d'environ 6629 millions \$ au 31 décembre 2021 n'avait pas de date d'échéance (7053 millions \$ au 31 décembre 2020), une tranche d'environ 194 millions \$ avait trait aux activités de la Société en Allemagne, où des impôts minimums sur le résultat sont exigibles sur 40 % du revenu imposable (192 millions \$ au 31 décembre 2020), une tranche de 90 millions \$ avait trait aux activités de la Société au R.-U., où des impôts minimums sur le résultat sont exigibles sur 50 % du revenu imposable et une tranche de 4 millions \$ avait trait aux activités de la Société en France, où des impôts minimums sur le résultat sont exigibles sur 50 % du revenu imposable (2 millions \$ au 31 décembre 2020).

De plus, la Société disposait de 1341 millions \$ de crédits d'impôt à l'investissement inutilisés liés aux activités poursuivies, dont la plupart peuvent être reportés prospectivement pendant 20 ans, et de 757 millions \$ de pertes en capital nettes reportées prospectivement liées aux activités poursuivies pour lesquelles des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés (1459 millions \$ et 920 millions \$ au 31 décembre 2020). Les pertes en capital nettes peuvent être reportées prospectivement indéfiniment et ne peuvent être utilisées qu'à l'égard de gains en capital imposables futurs.

Des actifs d'impôt différé nets liés aux activités poursuivies de 246 millions \$ ont été comptabilisés au 31 décembre 2021 (109 millions \$ au 31 décembre 2020) dans des territoires qui ont subi des pertes au cours de l'exercice écoulé ou de l'exercice précédent. D'après le niveau du revenu imposable historique, le gain imposable prévu à la clôture des transactions, le cas échéant, et des stratégies prudentes de planification fiscale, la direction croit qu'il est probable que la Société réalisera les avantages de ces différences déductibles et les reports prospectifs de pertes fiscales opérationnelles. Voir la Note 3 – Utilisation d'estimations et de jugements pour plus d'informations sur la manière dont la Société détermine la mesure dans laquelle les actifs d'impôt différé sont comptabilisés.

Aucun passif d'impôt différé lié aux activités poursuivies n'a été comptabilisé sur les résultats non distribués des filiales étrangères, des coentreprises et des entreprises associées de la Société lorsqu'ils sont considérés comme réinvestis indéfiniment, vu que la Société exerce le contrôle ou le contrôle conjoint sur la politique en matière de dividendes, à moins qu'il soit probable que ces différences temporaires s'inverseront. Si ces résultats étaient distribués sous forme de dividendes ou autrement, la Société pourrait être assujettie à des impôts des sociétés ou à des retenues d'impôt à la source. Les différences temporaires imposables pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'élevaient à environ 10 millions \$ au 31 décembre 2021 (109 millions \$ au 31 décembre 2020).

11. RÉSULTAT PAR ACTION

Le RPA de base et dilué a été calculé comme suit pour les exercices :

| | 2021 | 2020 |
|--|----------------|------------------|
| (Nombre d'actions, d'options d'achat d'actions, d'UAR, d'UAD, d'UAI et de bons de souscription, en milliers) | | |
| Résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. | | |
| Activités poursuivies | (249) \$ | (170) \$ |
| Activités abandonnées | 5 290 | (698) |
| Dividendes sur actions privilégiées, incluant les impôts | (27) | (18) |
| Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de Bombardier Inc. | 5 014 \$ | (886) \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation | 2 408 341 | 2 408 209 |
| Effet net des options d'achat d'actions, des UAR, des UAD, des UAI et des bons de souscription | 67 876 | — |
| Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires | 2 476 217 | 2 408 209 |
| RPA (en dollars) | | |
| Activités poursuivies – de base et dilué | (0,12) \$ | (0,08) \$ |
| Activités abandonnées – de base | 2,20 \$ | (0,29) \$ |
| Activités abandonnées – dilué | 2,14 \$ | (0,29) \$ |
| Total de base | 2,08 \$ | (0,37) \$ |
| Total dilué | 2,02 \$ | (0,37) \$ |

L'incidence de l'exercice des options d'achat d'actions, des UAR, des UAD, des UAI et des bons de souscription a été incluse dans le calcul du RPA dilué dans le tableau ci-dessus, à l'exception de 300 988 617 pour l'exercice 2021 (448 713 247 pour l'exercice 2020), étant donné que la valeur marchande moyenne des actions sous-jacentes était inférieure au prix d'exercice, ou que les seuils de prix de marché cibles prédéterminés des actions classe B (droits de vote limités) de la Société ou les cibles de performance financière prédéterminées n'avaient pas été atteints, ou que l'exercice des titres aurait un effet antidilutif.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les gains nets (pertes nettes) sur instruments financiers comptabilisés en résultat se présentaient comme suit pour les exercices :

| | 2021 | 2020 |
|--|---------|----------|
| Instruments financiers évalués au coût amorti | | |
| Actifs financiers – Provision pour pertes de crédit attendues (charges de dépréciation) | (11) \$ | (18) \$ |
| Intérêt sur trésorerie et équivalents de trésorerie | 3 \$ | 6 \$ |
| Instruments financiers évalués à la juste valeur | | |
| Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net – Variations de la juste valeur | | |
| Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net | | |
| Passifs financiers ⁽¹⁾ | — \$ | 14 \$ |
| Devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net | | |
| Actifs financiers ⁽¹⁾ | 13 \$ | 17 \$ |
| Instruments dérivés non désignés dans une relation de couverture | 2 \$ | 2 \$ |
| Autres – Dérivés incorporés et autres | 297 \$ | (168) \$ |

⁽¹⁾ Les gains (pertes) lié(e)s aux actifs du programme de titrisation d'avions régionaux (RASPRO), à certains prêts liés à des avions, aux avantages incitatifs à la location et à leur mécanisme de prêts adossés connexe conclu avec MHI sont présentés au montant net dans les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

Le classement des instruments financiers et leur valeur comptable et juste valeur se présentaient comme suit aux :

| | Juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | |
|--|--|---------------|---|------------------|--------------|-------------------------------|------------------|
| | Juste valeur par le biais du résultat net | Désignés | Juste valeur par le biais des AERG ⁽¹⁾ | Coût amorti | DDRC | Valeur comptable totale | Juste valeur |
| 31 décembre 2021 | | | | | | | |
| Actifs financiers | | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | — \$ | — \$ | — \$ | 1 675 \$ | — \$ | 1 675 \$ | 1 675 \$ |
| Créances clients et autres débiteurs | — | — | — | 269 | — | 269 | 269 |
| Autres actifs financiers | 944 | — | 262 | 549 | 1 | 1 756 | 1 756 |
| | 944 \$ | — \$ | 262 \$ | 2 493 \$ | 1 \$ | 3 700 \$ | 3 700 \$ |
| Passifs financiers | | | | | | | |
| Fournisseurs et autres crédoeurs | — \$ | — \$ | s. o. | 1 164 \$ | — \$ | 1 164 \$ | 1 164 \$ |
| Dette à long terme | — | — | s. o. | 7 047 | — | 7 047 | 7 418 |
| Autres passifs financiers | 5 | 652 | s. o. | 779 | 32 | 1 468 | 1 498 |
| | 5 \$ | 652 \$ | s. o. | 8 990 \$ | 32 \$ | 9 679 \$ | 10 080 \$ |
| 31 décembre 2020 | | | | | | | |
| Actifs financiers | | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | — \$ | — \$ | — \$ | 1 779 \$ | — \$ | 1 779 \$ | 1 779 \$ |
| Créances clients et autres débiteurs | — | — | — | 294 | — | 294 | 294 |
| Autres actifs financiers | 664 | — | 266 | 140 | 69 | 1 139 | 1 139 |
| | 664 \$ | — \$ | 266 \$ | 2 213 \$ | 69 \$ | 3 212 \$ | 3 212 \$ |
| Passifs financiers | | | | | | | |
| Fournisseurs et autres crédoeurs | — \$ | — \$ | s. o. | 1 611 \$ | — \$ | 1 611 \$ | 1 611 \$ |
| Dette à long terme | — | — | s. o. | 10 075 | — | 10 075 | 9 812 |
| Autres passifs financiers | 40 | 629 | s. o. | 793 | 2 | 1 464 | 1 466 |
| | 40 \$ | 629 \$ | s. o. | 12 479 \$ | 2 \$ | 13 150 \$ | 12 889 \$ |

⁽¹⁾ Comprend les placements en instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des AERG.

Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

La Société fait l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires liées principalement à des instruments financiers dérivés et à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie qui comprennent un droit à compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Les montants qui font l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires, mais qui ne respectent pas certains critères de compensation ou la totalité d'entre eux, étaient comme suit aux :

| Description des actifs et des passifs financiers comptabilisés | Montant comptabilisé dans les états financiers | Montants assujettis aux accords généraux de compensation | Montant net non assujetti aux accords généraux de compensation |
|--|--|--|--|
| 31 décembre 2021 | | | |
| Instruments financiers dérivés – actifs | 296 \$ | (1) \$ | 295 \$ |
| Instruments financiers dérivés – passifs | (37) \$ | 22 \$ | (15) \$ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 675 \$ | (21) \$ | 1 654 \$ |
| 31 décembre 2020 | | | |
| Instruments financiers dérivés – actifs | 103 \$ | (9) \$ | 94 \$ |
| Instruments financiers dérivés – passifs | (42) \$ | 9 \$ | (33) \$ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 779 \$ | — \$ | 1 779 \$ |

Instruments dérivés et activités de couverture

La valeur comptable de tous les instruments financiers dérivés et non dérivés désignés dans une relation de couverture était comme suit aux :

| | 31 décembre 2021 | | 31 décembre 2020 | |
|--|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Actifs | Passifs | Actifs | Passifs |
| Instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur | | | | |
| Swaps de taux d'intérêt | — \$ | — \$ | 15 \$ | — \$ |
| | — | — | 15 | — |
| Instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie⁽¹⁾ | | | | |
| Contrats de change à terme | 1 | 32 | 54 | 2 |
| Instruments financiers dérivés classés à la juste valeur par le biais du résultat net⁽²⁾ | | | | |
| Contrats de change à terme | 3 | 5 | 9 | 10 |
| Instruments financiers dérivés incorporés | | | | |
| Option de vente sur titres de dette à long terme | — | — | — | 22 |
| Options de rachat sur titres de dette à long terme | 292 | — | — | — |
| Option de remboursement par anticipation de dette à long terme | — | — | 25 | — |
| Garanties de taux plancher sur la dette à long terme | — | — | — | 8 |
| | 295 | 5 | 34 | 40 |
| Total des instruments financiers dérivés | 296 \$ | 37 \$ | 103 \$ | 42 \$ |
| Instruments financiers non dérivés désignés comme couvertures de placements nets | | | | |
| Dette à long terme | — \$ | — \$ | — \$ | 308 \$ |

⁽¹⁾ La durée maximale des instruments financiers dérivés couvrant l'exposition de la Société à la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à des opérations prévues était de 18 mois au 31 décembre 2021.

⁽²⁾ Détenus à titre de couvertures économiques, à l'exception des instruments financiers dérivés incorporés.

Les gains nets sur les instruments de couverture désignés comme des relations de couverture de juste valeur et les pertes nettes découlant d'éléments couverts connexes attribuables aux risques couverts comptabilisés dans les charges de financement ont totalisé respectivement 5 millions \$ et 5 millions \$ pour l'exercice 2021 (respectivement gains nets de 6 millions \$ et pertes nettes de 6 millions \$ pour l'exercice 2020). Pour l'exercice 2021, un gain net de 2 millions \$ a été comptabilisé dans le résultat net au titre de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie (perte nette de 2 millions \$ pour l'exercice 2020). Les méthodes et les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers sont décrites à la Note 35 – Juste valeur des instruments financiers.

13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient comme suit aux :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Trésorerie | 949 \$ | 1 418 \$ |
| Équivalents de trésorerie | | |
| Dépôts du siège social | 290 | — |
| Dépôts à terme | 109 | 252 |
| Fonds du marché monétaire | 327 | 780 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie⁽¹⁾ | 1 675 \$ | 2 450 \$ |
| Reclassés comme actifs détenus en vue de la vente ⁽¹⁾ | — | (671) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 675 \$ | 1 779 \$ |

⁽¹⁾ Aux fins de présentation à l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie reclassée à titre d'actif détenu en vue de la vente. La trésorerie reclassée à titre d'actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2020 a trait aux activités de Transport. Voir la Note 28 – Cession d'activités pour plus de détails.

14. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et autres débiteurs étaient comme suit aux :

| | Total | Non en souffrance | En souffrance, mais non dépréciés | | Ayant subi une moins-value ⁽²⁾ |
|---------------------------------------|---------------|-------------------|-----------------------------------|-------------------------|---|
| | | | Depuis moins de 90 jours | Depuis plus de 90 jours | |
| 31 décembre 2021⁽¹⁾ | | | | | |
| Créances clients, montant brut | 267 \$ | 164 \$ | 64 \$ | 7 \$ | 32 \$ |
| Provision pour pertes sur créances | (22) | — | — | — | (22) |
| | 245 | 164 \$ | 64 \$ | 7 \$ | 10 \$ |
| Autres | 24 | | | | |
| Total | 269 \$ | | | | |
| 31 décembre 2020⁽¹⁾ | | | | | |
| Créances clients, montant brut | 301 \$ | 110 \$ | 114 \$ | 32 \$ | 45 \$ |
| Provision pour pertes sur créances | (23) | — | — | — | (23) |
| | 278 | 110 \$ | 114 \$ | 32 \$ | 22 \$ |
| Autres | 16 | | | | |
| Total | 294 \$ | | | | |

⁽¹⁾ Dont des tranches de 14 millions \$ et de 22 millions \$ étaient respectivement libellées en euros et autres monnaies étrangères au 31 décembre 2021 (respectivement 29 millions \$ et 17 millions \$ au 31 décembre 2020).

⁽²⁾ Dont un montant brut de 15 millions \$ de créances clients qui étaient individuellement considérées comme ayant subi une moins-value au 31 décembre 2021 (9 millions \$ au 31 décembre 2020).

Les facteurs pris en compte par la Société pour classer les créances clients comme ayant subi une moins-value sont les suivants : le client a déclaré faillite ou fait l'objet d'une procédure d'administration, les paiements font l'objet d'un litige, ou les paiements sont en souffrance. Pour de plus amples renseignements sur le risque financier, se reporter à la Note 34 – Gestion du risque financier.

Provision pour pertes sur créances – Les variations de la provision pour pertes sur créances s'établissaient comme suit pour les exercices :

| | 2021 | 2020 |
|--|----------------|----------------|
| Solde au début de l'exercice | (23) \$ | (56) \$ |
| Provision pour pertes sur créances | (11) | (30) |
| Montants radiés | 7 | 13 |
| Reprises | 5 | 3 |
| Cession d'activités | — | 7 |
| Reclassés comme actifs détenus en vue de la vente ⁽¹⁾ | — | 42 |
| Incidence des fluctuations de taux de change | — | (2) |
| Solde à la fin de l'exercice | (22) \$ | (23) \$ |

⁽¹⁾ Voir la Note 28 – Cession d'activités pour plus de détails.

15. SOLDES DES CONTRATS

Les actifs sur contrat représentent les coûts engagés et les marges comptabilisées sur les contrats de service de respectivement 55 millions \$ et 61 millions \$ au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

Les passifs sur contrat étaient comme suit aux :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Avances sur programmes aéronautiques | 3 594 \$ | 3 190 \$ |
| Revenus différés sur les contrats de service à long terme | 244 | 209 |
| Autres revenus différés | 171 | 176 |
| | 4 009 \$ | 3 575 \$ |
| Dont la tranche courante | 2 853 \$ | 2 356 \$ |
| Dont la tranche non courante | 1 156 | 1 219 |
| | 4 009 \$ | 3 575 \$ |

Dans le cours normal des affaires, la Société fournit des garanties d'exécution, des garanties bancaires et d'autres formes de garanties aux clients, au titre des avances reçues de clients dans l'attente de l'exécution de certains contrats. Conformément aux pratiques de l'industrie, la Société demeure responsable envers les acheteurs quant aux obligations habituelles des entrepreneurs relativement à l'achèvement des contrats conformément aux spécifications préétablies, au calendrier de livraisons et au rendement des produits.

Les revenus comptabilisés se présentaient comme suit pour les exercices :

| | 2021 | 2020 |
|---|-----------------|-----------------|
| Revenus comptabilisés sur : | | |
| Solde des passifs sur contrat au début de l'exercice | | |
| Avances sur programmes aéronautiques | 2 205 \$ | 2 057 \$ |
| | 2 205 \$ | 2 057 \$ |

16. STOCKS

Les stocks étaient comme suit aux :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| Programmes aéronautiques | 2 826 \$ | 3 254 \$ |
| Produits finis ⁽¹⁾ | 416 | 396 |
| | 3 242 \$ | 3 650 \$ |

⁽¹⁾ Les produits finis comprennent des avions d'occasion au 31 décembre 2021 (néant au 31 décembre 2020).

Le montant des stocks comptabilisé dans le coût des ventes a totalisé 4558 millions \$ pour l'exercice 2021 (5350 millions \$ pour l'exercice 2020). Ces montants comprennent une dépréciation de stocks de 54 millions \$ pour l'exercice 2021 (265 millions \$ pour l'exercice 2020) et une reprise de dépréciation de stocks de 16 millions \$ pour l'exercice 2021 (13 millions \$ pour l'exercice 2020).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a comptabilisé des subventions salariales de 143 millions \$ dans le coût des ventes (108 millions \$ pour l'exercice 2020) et 9 millions \$ dans les charges de vente et d'administration (14 millions \$ pour l'exercice 2020). Au 31 décembre 2021, un montant de 40 millions \$ lié à des subventions salariales demeurerait comptabilisé en réduction des stocks.

17. CARNET DE COMMANDES

Le tableau suivant présente le montant total des revenus qui devraient être réalisés dans l'avenir relativement à des obligations de prestation partiellement ou nullement remplies, à mesure que nous remplirons nos obligations aux termes des contrats à la livraison ou progressivement au fil du temps. Les montants présentés ci-dessous représentent la valeur des commandes fermes seulement. Ces commandes pourraient faire l'objet de modifications futures susceptibles d'avoir une incidence sur le montant ou le moment de la comptabilisation des revenus. Les montants présentés ci-dessous ne tiennent pas compte des options qui ne sont pas exercées ou des lettres d'intention.

Les revenus liés aux activités poursuivies devraient être comptabilisés comme suit :

| (en milliards \$) | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|-------------------|------------------|------------------|
| Moins de 24 mois | 8,5 \$ | 6,9 \$ |
| Par la suite | 3,7 | 3,8 |
| Total | 12,2 \$ | 10,7 \$ |

18. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers étaient comme suit aux :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Encaisse affectée ⁽¹⁾ | 527 \$ | 89 \$ |
| Créances de SCAC ⁽²⁾ | 467 | 439 |
| Instruments financiers dérivés ⁽³⁾ | 296 | 103 |
| Placements dans des titres ⁽⁴⁾ | 262 | 266 |
| Placements dans des structures de financement ⁽⁵⁾ | 177 | 150 |
| Solde de paiement à la cession d'une participation dans une entreprise associée ⁽⁶⁾ | 8 | 38 |
| Créance à recevoir de MHI ⁽⁷⁾ | 5 | 18 |
| Prêts liés à des avions | 2 | 32 |
| Autres | 12 | 4 |
| | 1 756 \$ | 1 139 \$ |
| Dont la tranche courante | 76 \$ | 227 \$ |
| Dont la tranche non courante | 1 680 | 912 |
| | 1 756 \$ | 1 139 \$ |

⁽¹⁾ Comprend une garantie en espèces à l'appui de diverses garanties bancaires.

⁽²⁾ Cette créance à recevoir de SCAC représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec SCAC relativement à certaines avances gouvernementales remboursables. Voir la Note 25 – Autres passifs financiers pour plus de détails.

⁽³⁾ Voir la Note 12 – Instruments financiers.

⁽⁴⁾ Comprennent 40 millions \$ d'instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG au 31 décembre 2021 (35 millions \$ au 31 décembre 2020).

⁽⁵⁾ Après la vente du programme d'avions CRJ, la Société a conservé une partie de ces autres actifs financiers et a conclu un mécanisme de prêts adossés avec MHI. Voir la Note 25 – Autres passifs financiers pour plus de détails.

⁽⁶⁾ Le solde du paiement à la cession d'une participation dans une entreprise associée représente un montant dû par Stelia Aerospace.

⁽⁷⁾ Cette créance représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement aux avantages incitatifs à la location de 5 millions \$ au 31 décembre 2021 (11 millions \$ au 31 décembre 2020) et à certains autres passifs financiers. Voir la Note 25 – Autres passifs financiers pour plus de détails.

19. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs étaient comme suit aux :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Avantages de retraite ⁽¹⁾ | 152 \$ | 75 \$ |
| Charges payées d'avance | 99 | 101 |
| Taxe de vente et autres taxes | 87 | 106 |
| Concessions de vente payées d'avance et frais différés des contrats | 84 | 124 |
| Immobilisations incorporelles autres que l'outillage des programmes aéronautiques et le goodwill ⁽²⁾ | 72 | 72 |
| Créance à recevoir de MHI ⁽³⁾ | 52 | 80 |
| Impôts sur le résultat à recevoir | 2 | 3 |
| Autres | 3 | 14 |
| | 551 \$ | 575 \$ |
| Dont la tranche courante | 164 \$ | 218 \$ |
| Dont la tranche non courante | 387 | 357 |
| | 551 \$ | 575 \$ |

⁽¹⁾ Voir la Note 22 – Avantages de retraite.

⁽²⁾ Voir la Note 21 – Immobilisations incorporelles.

⁽³⁾ Cette créance représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement aux provisions pour garanties de crédit et de valeur résiduelle. Voir la Note 24 – Provisions.

20. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles étaient comme suit aux :

| | Terrains | Bâtiments | Matériel | Construction en cours | Autres | Total | Actifs au titre de droits d'utilisation | Total |
|--|--------------|-----------------|-----------------|-----------------------|-----------------|-----------------|---|-------------------|
| Coût | | | | | | | | |
| Solde au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾ | 11 \$ | 708 \$ | 360 \$ | 68 \$ | 297 \$ | 1 444 \$ | 307 \$ | 1 751 \$ |
| Additions | 1 | 1 | 116 | 138 | — | 256 | 64 | 320 |
| Cessions | — | (6) | (90) | — | (16) | (112) | (23) | (135) |
| Transferts | 1 | 4 | 22 | (26) | — | 1 | (1) | — |
| Incidence des fluctuations de taux de change | — | — | — | — | — | — | (2) | (2) |
| Solde au 31 décembre 2021 | 13 \$ | 707 \$ | 408 \$ | 180 \$ | 281 \$ | 1 589 \$ | 345 \$ | 1 934 \$ |
| Amortissement et pertes de valeur cumulés | | | | | | | | |
| Solde au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾ | — \$ | (382) \$ | (330) \$ | — \$ | (251) \$ | (963) \$ | (120) \$ | (1 083) \$ |
| Amortissement | — | (19) | (43) | — | — | (62) | (28) | (90) |
| Pertes de valeur | — | — | (3) | — | — | (3) | (1) | (4) |
| Cessions | — | 6 | 42 | — | 12 | 60 | 20 | 80 |
| Solde au 31 décembre 2021 | — \$ | (395) \$ | (334) \$ | — \$ | (239) \$ | (968) \$ | (129) \$ | (1 097) \$ |
| Valeur comptable nette | 13 \$ | 312 \$ | 74 \$ | 180 \$ | 42 \$ | 621 \$ | 216 \$ | 837 \$ |

| | Terrains | Bâtiments | Matériel | Construction en cours | Autres | Total | Actifs au titre des droits d'utilisation | Total |
|--|--------------|-----------------|-----------------|-----------------------|-----------------|-----------------|--|-------------------|
| Coût | | | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2020 | 73 \$ | 2 102 \$ | 1 253 \$ | 215 \$ | 351 \$ | 3 994 \$ | 675 \$ | 4 669 \$ |
| Additions | — | 34 | 74 | 41 | 8 | 157 | 70 | 227 |
| Cessions | (9) | (11) | (33) | — | (5) | (58) | (51) | (109) |
| Transferts | — | 16 | 24 | (41) | 2 | 1 | (1) | — |
| Cessions d'activités ⁽²⁾ | — | (339) | (433) | (96) | (18) | (886) | (75) | (961) |
| Reclassés comme actifs détenus en vue de la vente ⁽²⁾ | (56) | (1 176) | (537) | (54) | (49) | (1 872) | (333) | (2 205) |
| Incidence des fluctuations de taux de change | 3 | 82 | 12 | 3 | 8 | 108 | 22 | 130 |
| Solde au 31 décembre 2020 | 11 \$ | 708 \$ | 360 \$ | 68 \$ | 297 \$ | 1 444 \$ | 307 \$ | 1 751 \$ |
| Amortissement et pertes de valeur cumulés | | | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2020 | (17) \$ | (1 223) \$ | (911) \$ | (13) \$ | (282) \$ | (2 446) \$ | (153) \$ | (2 599) \$ |
| Amortissement | — | (41) | (70) | — | (4) | (115) | (83) | (198) |
| Pertes de valeur | — | (4) | — | — | — | (4) | (38) | (42) |
| Cessions | — | 1 | 32 | — | — | 33 | 26 | 59 |
| Transferts | — | — | (13) | 13 | — | — | — | — |
| Cessions d'activités ⁽²⁾ | — | 168 | 397 | — | 14 | 579 | 18 | 597 |
| Reclassés comme actifs détenus en vue de la vente ⁽²⁾ | 17 | 774 | 236 | — | 21 | 1 048 | 116 | 1 164 |
| Incidence des fluctuations de taux de change | — | (57) | (1) | — | — | (58) | (6) | (64) |
| Solde au 31 décembre 2020 | — \$ | (382) \$ | (330) \$ | — \$ | (251) \$ | (963) \$ | (120) \$ | (1 083) \$ |
| Valeur comptable nette | 11 \$ | 326 \$ | 30 \$ | 68 \$ | 46 \$ | 481 \$ | 187 \$ | 668 \$ |

⁽¹⁾ Les soldes d'ouverture sont présentés compte tenu du reclassement des actifs détenus en vue de la vente liés à la cession de Transport.

⁽²⁾ Cession d'activités en lien avec la vente du programme d'avions CRJ et des activités liées aux aérostructures. Les actifs détenus en vue de la vente sont liés aux activités de Transport. Voir la Note 28 – Cession d'activités pour plus de détails.

La valeur comptable des actifs au titre des droits d'utilisation se présentait comme suit aux :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|-----------|------------------|------------------|
| Bâtiments | 127 \$ | 96 \$ |
| Matériel | 35 | 38 |
| Terrains | 54 | 53 |
| | 216 \$ | 187 \$ |

La dotation aux amortissements, y compris la dépréciation, des actifs au titre de droits d'utilisation se présentait comme suit pour les exercices :

| | 2021 | 2020 |
|-----------|----------------|----------------|
| Bâtiments | (22) \$ | (58) \$ |
| Matériel | (4) | (26) |
| Terrains | (3) | (2) |
| | (29) \$ | (86) \$ |

La charge liée aux contrats de location à court terme et aux contrats de location de faible valeur a totalisé 5 millions \$ pour l'exercice 2021 (19 millions \$ pour l'exercice 2020).

21. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles étaient comme suit aux :

| | Outillage des programmes aéronautiques | | | Goodwill | Autres ⁽¹⁾⁽²⁾ | Total |
|--|---|----------------------|-------------------|-------------|--------------------------|-------------------|
| | Acquis | Généré en interne | Total | | | |
| Coût | | | | | | |
| Solde au 31 décembre 2020 ⁽³⁾ | 1 762 \$ | 7 860 \$ | 9 622 \$ | — \$ | 312 \$ | 9 934 \$ |
| Additions | — | 54 | 54 | — | 7 | 61 |
| Cessions | — | — | — | — | (2) | (2) |
| Incidence des fluctuations de taux de change | — | — | — | — | (1) | (1) |
| Solde au 31 décembre 2021 | 1 762 \$ | 7 914 \$ | 9 676 \$ | — \$ | 316 \$ | 9 992 \$ |
| Amortissement et pertes de valeur cumulés | | | | | | |
| Solde au 31 décembre 2020 ⁽³⁾ | (777) \$ | (4 449) \$ | (5 226) \$ | — \$ | (240) \$ | (5 466) \$ |
| Amortissement | (77) | (244) | (321) | — | (6) | (327) |
| Cessions | — | — | — | — | 2 | 2 |
| Solde au 31 décembre 2021 | (854) \$ | (4 693) \$ | (5 547) \$ | — \$ | (244) \$ | (5 791) \$ |
| Valeur comptable nette | 908 \$ | 3 221 \$ | 4 129 \$ | — \$ | 72 \$ | 4 201 \$ |

| | Outillage des programmes aéronautiques | | | Goodwill | Autres ⁽¹⁾⁽²⁾ | Total |
|---|---|----------------------|-----------------|-------------|--------------------------|-----------------|
| | Acquis | Généré en interne | Total | | | |
| Coût | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2020 | 2 029 \$ | 9 154 \$ | 11 183 \$ | 1 936 \$ | 916 \$ | 14 035 \$ |
| Additions | 19 | 84 | 103 | — | 93 | 196 |
| Transferts | — | (24) | (24) | — | 24 | — |
| Cessions d'activités ⁽⁴⁾ | (286) | (1 354) | (1 640) | — | (66) | (1 706) |
| Reclassés comme actifs détenus en vue de la vente ⁽⁴⁾ | — | — | — | (2 101) | (708) | (2 809) |
| Incidence des fluctuations de taux de change | — | — | — | 165 | 53 | 218 |
| Solde au 31 décembre 2020 | 1 762 \$ | 7 860 \$ | 9 622 \$ | — \$ | 312 \$ | 9 934 \$ |
| Amortissement et pertes de valeur cumulés | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2020 | (999) \$ | (5 528) \$ | (6 527) \$ | — \$ | (671) \$ | (7 198) \$ |
| Amortissement | (59) | (243) | (302) | — | (10) | (312) |
| Transferts | — | 1 | 1 | — | (1) | — |
| Cessions d'activités ⁽⁴⁾ | 281 | 1 321 | 1 602 | — | 36 | 1 638 |
| Reclassés comme actifs détenus en vue de la vente ⁽⁴⁾ | — | — | — | — | 436 | 436 |
| Incidence des fluctuations de taux de change | — | — | — | — | (30) | (30) |
| Solde au 31 décembre 2020 | (777) \$ | (4 449) \$ | (5 226) \$ | — \$ | (240) \$ | (5 466) \$ |
| Valeur comptable nette | 985 \$ | 3 411 \$ | 4 396 \$ | — \$ | 72 \$ | 4 468 \$ |

⁽¹⁾ Présenté à la Note 19 – Autres actifs.

⁽²⁾ Comprennent les immobilisations incorporelles générées en interne dont le coût et l'amortissement cumulé s'établissaient respectivement à 238 millions \$ et 176 millions \$ au 31 décembre 2021 (respectivement 235 millions \$ et 176 millions \$ au 31 décembre 2020).

⁽³⁾ Les soldes d'ouverture sont présentés compte tenu du reclassement des actifs détenus en vue de la vente liés à la cession de Transport.

⁽⁴⁾ Cession d'activités en lien avec la vente du programme d'avions CRJ et des activités liées aux aérostructures. Les actifs détenus en vue de la vente sont liés aux activités de Transport. Voir la Note 28 – Cession d'activités pour plus de détails.

22. AVANTAGES DE RETRAITE

La Société offre plusieurs régimes de retraite à prestations définies capitalisés et non capitalisés, ainsi que des régimes de retraite à cotisations définies, au Canada, aux É.-U., comme à l'étranger, à la majorité de ses employés. La Société offre également d'autres avantages de retraite à prestations définies non capitalisés, visant certains groupes d'employés surtout au Canada et aux É.-U.

Les régimes de retraite sont définis comme des régimes à prestations définies ou des régimes à cotisations définies. Les régimes à prestations définies précisent le montant des prestations qu'un employé recevra à la retraite, tandis que les régimes à cotisations définies précisent le mode d'établissement des cotisations. Par conséquent, les régimes à cotisations définies n'affichent aucun déficit ni aucun excédent. Les régimes hybrides représentent une combinaison des régimes à prestations définies et à cotisations définies.

Les régimes capitalisés sont des régimes pour lesquels les actifs de régimes distincts sont placés dans une fiducie. Les régimes non capitalisés sont des régimes pour lesquels il n'y a pas d'actifs de régimes distincts, car l'établissement d'actifs de régimes distincts n'est généralement pas permis ou ne cadre pas avec les pratiques locales.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES CAPITALISÉS

Les principaux régimes de retraite à prestations définies de la Société sont offerts au Canada et aux É.-U. Par conséquent, des tranches très importantes des obligations au titre des avantages de retraite et des actifs des régimes à prestations définies sont situées dans ces pays. Le texte qui suit porte principalement sur les régimes enregistrés dans ces deux pays.

Gouvernance

En vertu de la loi sur les régimes de retraite applicable, l'administrateur de chaque régime est soit la Société, dans le cas des régimes américains et canadiens enregistrés à l'extérieur du Québec, soit un comité de régime de retraite, dans le cas des régimes enregistrés au Québec.

Il incombe aux administrateurs de gérer les actifs du régime et d'élaborer les politiques d'investissement qui définissent, pour chaque régime, les objectifs de placement, la répartition cible de l'actif, les stratégies d'atténuation des risques, et d'autres éléments exigés par les lois sur les régimes de retraite.

Les actifs des régimes sont mis en commun dans deux fonds communs de placement, respectivement pour les régimes canadien et américain afin de réaliser des économies d'échelle et d'améliorer l'efficacité, la diversification et la liquidité. Les fonds communs de placement sont divisés en fonds sous-jacents ou catégories d'actifs afin de permettre à chaque régime de répartir son actif comme il l'entend en fonction du profil de son passif au titre des prestations constituées.

La gestion de ces fonds a été confiée à deux comités d'investissement (canadien et américain). Ces comités sont responsables de la répartition de l'actif entre les divers fonds sous-jacents et diverses catégories d'actifs conformément à la politique d'investissement de chaque régime. Ils ont aussi pour fonction d'engager, de surveiller et de mettre à pied les gestionnaires de placement et ont établi une structure comportant plusieurs gestionnaires pour chaque fonds sous-jacent et chaque catégorie d'actifs. Ils sont soutenus par une équipe d'employés de Bombardier Inc. qui compose le groupe Gestion Mondiale d'Actifs Retraite Inc., lequel est responsable de la gestion des régimes de retraite de Bombardier. La Société surveille quotidiennement la gestion des actifs des régimes et des fonds communs de placement. L'administration quotidienne des régimes est déléguée à Bombardier Inc. ou à des fournisseurs externes de services d'administration de caisses de retraite. Les administrateurs, les comités d'investissement et la Société se fient également à l'expertise de conseillers juridiques, d'actuaire et de conseillers en placement externes.

Politique en matière de prestations de retraite

Les prestations des régimes de retraite à prestations définies sont habituellement fondées sur le salaire et les années de service. Au Canada et aux É.-U., depuis le 1^{er} septembre 2013, tous les nouveaux employés non syndiqués participent à des régimes à cotisations définies (c.-à-d. qu'ils n'ont plus la possibilité de participer à un régime à prestations définies ni à un régime hybride). Les employés qui participent à un régime à prestations définies ou à un régime hybride non accessible aux nouveaux participants continuent d'accumuler des années de service dans leur régime d'origine.

Exigences en matière de capitalisation

Les évaluations actuarielles sont effectuées par des sociétés indépendantes engagées par la Société ou les administrateurs, comme l'exigent les lois sur les régimes de retraite. Ces évaluations ont pour but de déterminer la situation financière des régimes et les cotisations annuelles à verser par la Société pour capitaliser les prestations s'accumulant au cours de l'exercice (coût normal) et les déficits accumulés au cours des exercices antérieurs. Les exigences en matière de financement minimal sont établies aux termes de la loi sur les régimes de retraite applicable.

Les régimes de retraite au Canada sont notamment régis par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec, la *Loi sur les régimes de retraite* d'Ontario et la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les évaluations actuarielles sont exigées au moins une fois tous les trois ans. Selon la juridiction et la situation de capitalisation du régime, les évaluations actuarielles peuvent être exigées une fois l'an. Les cotisations sont établies par l'actuaire désigné et couvrent les coûts des services et les déficits futurs, comme prescrit par les lois et les pratiques actuarielles.

Pour les régimes de retraite du Québec, des cotisations minimales sont nécessaires pour amortir les déficits en situation de continuité de l'exploitation (établis en supposant que le régime continuera de s'appliquer) sur une période d'au plus quinze ans (diminuant graduellement pour s'établir à dix ans en date du 31 décembre 2021). La capitalisation est fondée sur une évaluation selon une approche plus rigoureuse de la continuité de l'exploitation comprenant une provision de stabilisation. Cette provision est financée par un amortissement spécial et au moyen de cotisations au titre des services rendus au cours de l'exercice et des gains actuariels.

Pour les régimes de retraite de l'Ontario, des cotisations minimales sont nécessaires pour amortir les déficits en situation de continuité de l'exploitation (établis en supposant que le régime restera en vigueur) sur une période d'au plus dix ans. Les déficits de solvabilité représentant jusqu'à 85 % du passif de solvabilité doivent être capitalisés sur une période de cinq ans. Une nouvelle marge explicite appelée « provision pour écarts défavorables » est additionnée au passif à long terme établi selon l'approche de la continuité d'exploitation et du coût des services futurs aux fins de déterminer les cotisations minimales.

Les régimes de retraite aux É.-U. sont principalement régis par la loi intitulée *Employee Retirement Income Security Act*, le *Internal Revenue Code*, la loi intitulée *Pension Protection Act of 2006* et la législation postérieure, notamment l'*American Rescue Plan Act*, qui a été adoptée en 2021. Les évaluations actuarielles sont exigées annuellement. Les cotisations sont établies par les actuaires désignés et couvrent les coûts des services et les déficits futurs, comme prescrit par la loi. Les déficits de capitalisation sont généralement amortis sur une période de 15 ans (les déficits de capitalisation étaient amortis sur une période de 7 ans avant l'*American Rescue Plan Act*).

Politiques d'investissement et stratégies d'atténuation des risques

Les politiques d'investissement sont élaborées dans le but d'obtenir un rendement des investissements à long terme qui, combiné avec les cotisations, permettra aux régimes de disposer d'un actif suffisant pour pouvoir verser les prestations promises tout en maintenant un niveau de risque acceptable compte tenu de la tolérance au risque des parties prenantes des régimes. Pour plus d'informations, voir la section ci-après sur les initiatives de gestion des risques.

La répartition cible de l'actif est déterminée en fonction de la conjoncture et des conditions de marché prévues, du profil d'échéance des passifs des régimes, du niveau de capitalisation des régimes respectifs et de la tolérance au risque des parties prenantes des régimes.

La stratégie d'investissement des régimes consiste à investir majoritairement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, dans des titres à rendement réel (titres liés aux actifs d'infrastructure et immobiliers mondiaux).

Au 31 décembre 2021, la répartition cible moyenne de l'actif, après le reclassement des actifs détenus en vue de la vente, était comme suit :

- Régimes canadiens : 56 % de titres à revenu fixe, 37 % de titres de capitaux propres et 7 % de titres à rendement réel; et
- Régimes américains : 50 % de titres à revenu fixe et 50 % de titres de capitaux propres.

En outre, pour atténuer le risque de taux d'intérêt, des portefeuilles de superposition de couvertures de taux d'intérêt (composés de swaps de taux d'intérêt à long terme et de contrats à terme sur des obligations à long terme) seront mis en place pour les régimes de retraite lorsque le marché sera favorable et que les éléments déclencheurs des régimes surviendront.

Les administrateurs des régimes ont également élaboré des stratégies de gestion dynamique des risques. Par conséquent, il est probable que la répartition de l'actif sera effectuée de façon plus prudente à l'avenir et que des portefeuilles de superposition de couvertures de taux d'intérêt seront constitués au fil de l'amélioration soutenue du niveau de capitalisation des régimes et des conditions de marché et à mesure que les régimes deviendront plus matures. En vertu de certaines lois sur les régimes de retraite, et sous réserve de certaines conditions, le rachat des engagements de rentes auprès de compagnies d'assurance déchargerait la Société et les administrateurs de leurs engagements respectifs. Ainsi, en 2018 et 2019, des rentes ont été rachetées pour les participants des trois régimes de retraite de Bombardier enregistrés en Ontario. Le rachat des engagements de rentes à verser aux retraités d'autres régimes de retraite sera envisagé au cours des prochaines années lorsque ces régimes seront entièrement capitalisés sur une base de rachat des engagements.

La Société surveille les déclencheurs d'atténuation des risques sur une base continue pour assurer la mise en œuvre rapide et efficace de ces stratégies.

Initiatives de gestion des risques

Les régimes de retraite de la Société sont exposés à divers risques, y compris le risque lié aux titres de capitaux propres, le risque de taux d'intérêt, le risque d'inflation, le risque de change, le risque de liquidité et le risque de longévité. Plusieurs stratégies et politiques de gestion des risques ont été mises en place pour atténuer l'incidence que ces risques pourraient avoir sur le niveau de capitalisation des régimes à prestations définies et sur le niveau futur des cotisations de la Société. Une description des principaux risques et des mesures d'atténuation adoptées pour les contrôler est présentée ci-après.

Risque actions

Le risque lié aux titres de capitaux propres découle des fluctuations du cours des titres de capitaux propres. Ce risque est géré au moyen de la diversification des portefeuilles par région, par secteur et par stratégie d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié à la variation de la juste valeur des actifs et des passifs des régimes attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt. Ce risque est géré en réduisant l'asymétrie entre la durée des actifs des régimes et celle des obligations au titre des avantages de retraite. La Société y parvient en ayant une tranche du portefeuille investie dans des titres à revenu fixe à long terme et des portefeuilles de superposition des couvertures de taux d'intérêt.

Risque d'inflation

Le risque d'inflation est le risque que les prestations indexées en fonction de l'inflation augmentent considérablement par suite des variations des taux d'inflation. Pour gérer ce risque, l'indexation des prestations a été plafonnée pour certains régimes et une partie des actifs des régimes a été investie dans des titres à rendement réel.

Risque de change

L'exposition au risque de change découle des fluctuations de la juste valeur des actifs des régimes libellés dans une devise autre que la devise dans laquelle les passifs des régimes sont libellés. Le risque de change est géré au moyen de stratégies de couverture de change conformément aux politiques d'investissement des régimes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié aux actifs détenus qui ne peuvent être facilement convertis en liquidités aux fins du versement des prestations ou du rééquilibrage des portefeuilles. Le risque de liquidité est géré en investissant dans des bons du Trésor, des obligations d'État et dans des contrats à terme standardisés sur des titres de capitaux propres et en ne détenant aucun investissement dans des placements privés ou des fonds de couverture.

Risque de longévité

Le risque de longévité est le risque que les prestations soient versées plus longtemps que prévu en raison de l'augmentation de l'espérance de vie. Ce risque est atténué en ayant recours aux tables de mortalité et d'amélioration de la mortalité les plus récentes pour établir le niveau des cotisations. Le rachat des engagements de rentes auprès de compagnies d'assurance transfère à ces dernières la totalité des risques précités pour les rentes achetées.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES NON CAPITALISÉS

Les régimes non capitalisés sont situés dans des pays où l'établissement de fonds pour les actifs de régimes distincts est généralement non permis ou non conforme à la pratique locale.

RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Une proportion croissante des employés participent à des régimes de retraite à cotisations définies. Les régimes de retraite à cotisations définies les plus importants sont situés au Canada et aux É.-U. Les administrateurs des régimes et les comités d'investissement surveillent la gestion des actifs des régimes à cotisations définies.

AUTRES RÉGIMES

La Société offre aussi d'autres régimes à prestations définies non capitalisés, comprenant principalement des couvertures d'assurance-maladie complémentaire de retraite et d'assurance-vie et des prestations de retraite. La Société offre une assurance-vie et une assurance-maladie complémentaire de retraite dont les modalités varient selon les divers groupes d'employés au Canada et aux É.-U. Les nouveaux employés non syndiqués ne bénéficient plus de l'assurance-maladie complémentaire de retraite.

RÉGIMES D'AVANTAGES DE RETRAITE

Le tableau suivant présente les composantes du coût des avantages de retraite pour les exercices :

| | 2021 | | | | |
|---|-----------------------|------------------|---------------------------------|-----------------------|---------------|
| | Avantages de retraite | Autres avantages | Total des activités poursuivies | Activités abandonnées | Total |
| Coût des services rendus | 100 \$ | 5 \$ | 105 \$ | — \$ | 105 \$ |
| Charge de désactualisation | 33 | 7 | 40 | — | 40 |
| Coûts au titre des services passés | 2 | (1) | 1 | — | 1 |
| Compression ⁽¹⁾⁽²⁾ | — | — | — | — | — |
| Règlement | (2) | — | (2) | — | (2) |
| Prestations de cessation d'emploi ⁽¹⁾ | 13 | — | 13 | — | 13 |
| Régimes à prestations définies | 146 | 11 | 157 | — | 157 |
| Régimes à cotisations définies | 26 | — | 26 | — | 26 |
| Total des coûts au titre des avantages de retraite | 172 \$ | 11 \$ | 183 \$ | — \$ | 183 \$ |
| Se rapportant à | | | | | |
| Régimes à prestations définies capitalisés | 143 \$ | s. o. | 143 \$ | — \$ | 143 \$ |
| Régimes à prestations définies non capitalisés | 3 \$ | 11 \$ | 14 \$ | — \$ | 14 \$ |
| Régimes à cotisations définies | 26 \$ | s. o. | 26 \$ | — \$ | 26 \$ |
| Comptabilisés comme suit | | | | | |
| Charge RAIL ou coûts capitalisés | 139 \$ | 4 \$ | 143 \$ | — \$ | 143 \$ |
| Charges de financement | 33 \$ | 7 \$ | 40 \$ | — \$ | 40 \$ |

⁽¹⁾ Comprend des prestations de cessation d'emploi totalisant 22 millions \$ et des pertes de compression liées à la cession du programme d'avions Q Series, au cours de l'exercice 2018, à De Havilland Aircraft Canada après la fermeture des usines au cours de l'exercice 2021.

⁽²⁾ Comprend des gains de compression de 8 millions \$ à la suite des ajustements d'effectifs annoncés précédemment en réponse à la pandémie de COVID-19. Voir la Note 7 – Éléments spéciaux pour plus de détails.

| | 2020 | | | | |
|---|-----------------------|------------------|---------------------------------|-----------------------|---------------------|
| | Avantages de retraite | Autres avantages | Total des activités poursuivies | Activités abandonnées | Total |
| Coût des services rendus | 149 \$ | 4 \$ | 153 \$ | 78 \$ | 231 \$ |
| Charge de désactualisation | 45 | 7 | 52 | 14 | 66 |
| Coûts au titre des services passés | — | — | — | 7 | 7 |
| Compression | (56) | (2) | (58) | (4) | (62) ⁽¹⁾ |
| Règlement | (19) | — | (19) | — | (19) ⁽²⁾ |
| Prestations de cessation d'emploi | 2 | — | 2 | — | 2 |
| Régimes à prestations définies | 121 | 9 | 130 | 95 | 225 |
| Régimes à cotisations définies | 31 | — | 31 | 52 | 83 |
| Total des coûts au titre des avantages de retraite | 152 \$ | 9 \$ | 161 \$ | 147 \$ | 308 \$ |
| Se rapportant à | | | | | |
| Régimes à prestations définies capitalisés | 117 \$ | s. o. | 117 \$ | 65 \$ | 182 \$ |
| Régimes à prestations définies non capitalisés | 4 \$ | 9 \$ | 13 \$ | 30 \$ | 43 \$ |
| Régimes à cotisations définies | 31 \$ | s. o. | 31 \$ | 52 \$ | 83 \$ |
| Comptabilisés comme suit | | | | | |
| Charge RAIL ou coûts capitalisés | 107 \$ | 2 \$ | 109 \$ | 133 \$ | 242 \$ |
| Charges de financement | 45 \$ | 7 \$ | 52 \$ | 14 \$ | 66 \$ |

⁽¹⁾ Comprend un gain de compression de 21 millions \$ à la suite d'ajustements d'effectifs annoncés précédemment en réponse à la pandémie de COVID-19 liés aux activités poursuivies pour l'exercice 2020. Comprend également un gain de compression de 33 millions \$ à la suite de la cession d'une participation dans une entreprise associée et d'activités pour l'exercice 2020. Voir la Note 7 – Éléments spéciaux pour plus de détails.

⁽²⁾ Comprend un gain sur règlement de 19 millions \$ à la suite de la cession d'activités pour l'exercice 2020. Voir la Note 7 – Éléments spéciaux pour plus de détails.

Les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation des régimes à prestations définies comptabilisés dans les AERG, et présentés comme un élément distinct du déficit, étaient comme suit pour les exercices :

| Gains (pertes) | |
|---|----------------------------------|
| Solde au 1 ^{er} janvier 2020 | (2 775) \$ |
| Pertes actuarielles, montant net | (419) |
| Incidence des fluctuations de taux de change | (24) |
| Incidence du plafonnement de l'actif et du passif minimum | (13) |
| Impôts sur le résultat | 43 |
| Solde au 31 décembre 2020 | (3 188) |
| Gains actuariels, montant net | 639 |
| Incidence des fluctuations de taux de change | (7) |
| Impôts sur le résultat | (1) |
| Solde au 31 décembre 2021 | (2 557) \$ ⁽¹⁾ |

⁽¹⁾ Comprend les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation des régimes à prestations définies comptabilisés dans les AERG ayant trait à Transport.

Les tableaux suivants présentent les variations de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur de l'actif des régimes de retraite pour les exercices :

| | 2021 | | | 2020 | | |
|---|-----------------------|------------------|-----------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|
| | Avantages de retraite | Autres avantages | Total | Avantages de retraite | Autres avantages | Total |
| Variation de l'obligation au titre des prestations | | | | | | |
| Obligation au début de l'exercice | 5 560 \$ | 243 \$ | 5 803 \$ | 11 722 \$ ⁽¹⁾ | 273 \$ ⁽¹⁾ | 11 995 \$ ⁽¹⁾ |
| Désactualisation | 154 | 7 | 161 | 271 | 8 | 279 |
| Coût des services rendus | 100 | 5 | 105 | 226 | 5 | 231 |
| Cotisations des participants aux régimes | 10 | — | 10 | 17 | — | 17 |
| Coûts au titre des services passés | 2 | (1) | 1 | 7 | — | 7 |
| (Gains) pertes actuariels – changements dans les hypothèses financières | (394) | (16) | (410) | 1 005 | 21 | 1 026 |
| (Gains) pertes actuariels – changements dans les écarts entre résultats et prévisions | (46) | (27) | (73) | (106) | (6) | (112) |
| (Gains) pertes actuariels – changements dans les hypothèses démographiques | 3 | — | 3 | (68) | — | (68) |
| Avantages versés | (211) | (11) | (222) | (359) | (13) | (372) |
| Compression ⁽²⁾⁽³⁾ | — | — | — | (60) | (2) | (62) |
| Règlement | (2) | — | (2) | (527) | — | (527) |
| Prestations de cessation d'emploi ⁽³⁾ | 13 | — | 13 | 2 | — | 2 |
| Cession d'activités ⁽⁴⁾ | — | — | — | (2 573) | (1) | (2 574) |
| Autres | (6) | — | (6) | 313 | — | 313 ⁽⁵⁾ |
| Reclassés comme passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente ⁽⁶⁾ | — | — | — | (4 562) | (48) | (4 610) |
| Incidence des fluctuations de taux de change | 6 | 1 | 7 | 252 | 6 | 258 |
| Obligation à la fin de l'exercice | 5 189 \$ | 201 \$ | 5 390 \$ | 5 560 \$ | 243 \$ | 5 803 \$ |
| Obligation attribuable aux | | | | | | |
| Participants en activité | 2 718 \$ | 80 \$ | 2 798 \$ | 2 969 \$ | 107 \$ | 3 076 \$ |
| Participants titulaires de droits à prestations différées | 471 | — | 471 | 451 | — | 451 |
| Retraités | 2 000 | 121 | 2 121 | 2 140 | 136 | 2 276 |
| | 5 189 \$ | 201 \$ | 5 390 \$ | 5 560 \$ | 243 \$ | 5 803 \$ |
| Variation des actifs des régimes | | | | | | |
| Juste valeur au début de l'exercice | 4 272 \$ | — \$ | 4 272 \$ | 9 329 \$ ⁽¹⁾ | — \$ ⁽¹⁾ | 9 329 \$ ⁽¹⁾ |
| Cotisations de la Société | 108 | 11 | 119 | 233 | 13 | 246 |
| Cotisations des participants aux régimes | 10 | — | 10 | 17 | — | 17 |
| Revenus d'intérêts sur les actifs des régimes | 121 | — | 121 | 213 | — | 213 |
| Gains actuariels | 159 | — | 159 | 417 | — | 417 |
| Avantages versés | (211) | (11) | (222) | (359) | (13) | (372) |
| Règlement | — | — | — | (508) | — | (508) |
| Frais d'administration | (10) | — | (10) | (25) | — | (25) |
| Cession d'activités ⁽⁴⁾ | — | — | — | (2 013) | — | (2 013) |
| Autres | (5) | — | (5) | 286 | — | 286 |
| Reclassés comme passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente ⁽⁶⁾ | — | — | — | (3 474) | — | (3 474) |
| Incidence des fluctuations de taux de change | (2) | — | (2) | 156 | — | 156 |
| Juste valeur à la fin de l'exercice | 4 442 \$ | — \$ | 4 442 \$ | 4 272 \$ | — \$ | 4 272 \$ |

⁽¹⁾ Les soldes d'ouverture ne tiennent pas compte du reclassement des actifs détenus en vue de la vente à l'égard de la cession du programme d'avions CRJ et des activités liées aux aérostructures.

⁽²⁾ Comprend des gains de compression de 8 millions \$ à la suite des ajustements d'effectifs annoncés précédemment en réponse à la pandémie de COVID-19 pour l'exercice 2021. Comprend un gain de compression de 21 millions lié aux ajustements d'effectifs annoncés précédemment en réponse à la COVID-19 et un gain de compression de 33 millions \$ à la suite de la cession d'une participation dans une entreprise associée et d'activités pour l'exercice 2020. Voir la Note 7 – Éléments spéciaux pour plus de détails.

⁽³⁾ Comprend des prestations de cessation d'emploi totalisant 22 millions \$ et des pertes de compression liées à la cession du programme d'avions Q Series, au cours de l'exercice 2018, à De Havilland Aircraft Canada après la fermeture des usines au cours de l'exercice 2021.

⁽⁴⁾ En lien avec la vente des activités liées au programme d'avions CRJ et aux aérostructures pour l'exercice 2020.

⁽⁵⁾ Comprend les passifs au titre des prestations de retraite liés à l'acquisition du centre de services aéronautiques de Berlin le 31 décembre 2020.

⁽⁶⁾ En lien avec Transport. Voir la Note 28 – Cession d'activités pour plus de détails.

Le tableau suivant présente le rapprochement des actifs des régimes et des obligations au montant comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés aux :

| | 31 décembre 2021 | | 31 décembre 2020 | |
|---|-----------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| | Avantages de retraite | Autres avantages | Avantages de retraite | Autres avantages |
| Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies | 5 189 \$ | 201 \$ | 5 560 \$ | 243 \$ |
| Juste valeur des actifs des régimes | (4 442) | — | (4 272) | — |
| Montant net comptabilisé | 747 \$ | 201 \$ | 1 288 \$ | 243 \$ |
| Montants inclus dans les éléments suivants : | | | | |
| Avantages de retraite | | | | |
| Passif | 899 \$ | 201 \$ | 1 363 \$ | 243 \$ |
| Actif ⁽¹⁾ | (152) | — | (75) | — |
| Passif net | 747 \$ | 201 \$ | 1 288 \$ | 243 \$ |

⁽¹⁾ Présenté à la Note 19 – Autres actifs.

Le tableau suivant présente la répartition du passif net au titre des avantages de retraite entre les principaux pays aux :

| | 31 décembre 2021 | | 31 décembre 2020 | |
|-------------------------------------|-----------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| | Avantages de retraite | Autres avantages | Avantages de retraite | Autres avantages |
| Régimes de retraite capitalisés | | | | |
| Canada | 458 \$ | — \$ | 915 \$ | — \$ |
| É.-U. | 188 | — | 261 | — |
| | 646 | — | 1 176 | — |
| Régimes de retraite non capitalisés | | | | |
| Allemagne | 37 | — | 41 | — |
| Canada | 26 | 194 | 28 | 234 |
| É.-U. | 35 | 7 | 37 | 9 |
| Autres | 3 | — | 6 | — |
| | 101 | 201 | 112 | 243 |
| Passif net | 747 \$ | 201 \$ | 1 288 \$ | 243 \$ |

Le tableau suivant présente la répartition de l'obligation au titre des prestations et des actifs des régimes entre les principaux pays aux :

| | 31 décembre 2021 | | 31 décembre 2020 | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|-------------------------------------|--------------------|
| | Obligation au titre des prestations | Actifs des régimes | Obligation au titre des prestations | Actifs des régimes |
| Régimes de retraite capitalisés | | | | |
| Canada | 4 253 \$ | 3 795 \$ | 4 558 \$ | 3 643 \$ |
| É.-U. | 835 | 647 | 890 | 629 |
| | 5 088 | 4 442 | 5 448 | 4 272 |
| Régimes de retraite non capitalisés | | | | |
| | 302 | — | 355 | — |
| | 5 390 \$ | 4 442 \$ | 5 803 \$ | 4 272 \$ |

La juste valeur des actifs du régime par niveau de hiérarchie s'établissait comme suit aux :

| | 31 décembre 2021 | | | |
|--|------------------|-----------------|-----------------|-------------|
| | Total | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 329 \$ | 145 \$ | 184 \$ | — \$ |
| Titres de capitaux propres | | | | |
| É.-U. | 687 | 687 | — | — |
| R.-U. | 101 | 101 | — | — |
| Canada | 291 | 291 | — | — |
| Autres | 596 | 596 | — | — |
| | 1 675 | 1 675 | — | — |
| Titres à revenu fixe | | | | |
| Sociétés | 481 | — | 481 | — |
| Gouvernement | 1 570 | — | 1 570 | — |
| Autres | 11 | — | 11 | — |
| | 2 062 | — | 2 062 | — |
| Titres à rendement réel | 344 | 344 | — | — |
| Autres | 32 | — | 32 | — |
| | 4 442 \$ | 2 164 \$ | 2 278 \$ | — \$ |

| | 31 décembre 2020 | | | |
|--|------------------|-----------------|-----------------|-------------|
| | Total | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 396 \$ | 246 \$ | 150 \$ | — \$ |
| Titres de capitaux propres | | | | |
| É.-U. | 669 | 669 | — | — |
| R.-U. | 104 | 104 | — | — |
| Canada | 291 | 291 | — | — |
| Autres | 568 | 568 | — | — |
| | 1 632 | 1 632 | — | — |
| Titres à revenu fixe | | | | |
| Sociétés | 471 | — | 471 | — |
| Gouvernement | 1 396 | — | 1 396 | — |
| Autres | 10 | — | 10 | — |
| | 1 877 | — | 1 877 | — |
| Titres à rendement réel | 310 | 310 | — | — |
| Autres | 57 | — | 57 | — |
| | 4 272 \$ | 2 188 \$ | 2 084 \$ | — \$ |

Les actifs des régimes n'incluaient aucune action de la Société, ni de propriété occupée par la Société ou d'autres actifs utilisés par la Société au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente les cotisations versées liées aux activités poursuivies pour les exercices 2021 et 2020 ainsi que les cotisations estimatives pour l'exercice 2022 :

| | 2022 | 2021 | 2020 ⁽¹⁾ |
|--|---------------|---------------|---------------------|
| | <i>Estimé</i> | | |
| Cotisations aux | | | |
| Régimes de retraite capitalisés | 84 \$ | 105 \$ | 157 \$ |
| Régimes de retraite non capitalisés | 3 | 3 | 3 |
| Autres avantages | 11 | 11 | 12 |
| Total des régimes de retraite à prestations définies | 98 | 119 | 172 |
| Régimes de retraite à cotisations définies | 28 | 26 | 31 |
| Total des cotisations | 126 \$ | 145 \$ | 203 \$ |

⁽¹⁾ Les cotisations pour l'exercice 2020 sont retraitées pour exclure Transport.

Le tableau suivant présente l'information sur le profil d'échéance de l'obligation au titre des prestations définies, à l'exclusion de Transport, qui devraient être versées au :

| | 31 décembre 2021 |
|---|-------------------------|
| Prestations qui devraient être versées | |
| À moins de 1 an | 191 \$ |
| Entre 1 an et 5 ans | 866 |
| Entre 5 et 10 ans | 1 323 |
| Entre 10 et 15 ans | 1 546 |
| Entre 15 et 20 ans | 1 690 |
| | 5 616 \$ |

Le tableau suivant présente la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies se rapportant aux régimes de retraite au :

| Durée en années au | 31 décembre 2021 |
|-------------------------------------|-------------------------|
| Régimes de retraite capitalisés | |
| Canada | 16,3 |
| É.-U. | 14,1 |
| Régimes de retraite non capitalisés | |
| Allemagne | 20,8 |
| Canada | 12,9 |
| É.-U. | 13,2 |
| Autres | 15,6 |

Le tableau suivant indique les paiements qui devraient être effectués en vertu des régimes non capitalisés au 31 décembre 2021 :

| | Canada | Autres | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Prestations qui devraient être versées | | | |
| À moins de 1 an | 8 \$ | 3 \$ | 11 \$ |
| Entre 1 an et 5 ans | 37 | 11 | 48 |
| Entre 5 et 10 ans | 55 | 16 | 71 |
| Entre 10 et 15 ans | 58 | 21 | 79 |
| Entre 15 et 20 ans | 57 | 29 | 86 |
| | 215 \$ | 80 \$ | 295 \$ |

Les hypothèses actuarielles importantes reflètent la conjoncture économique de chaque pays. Les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour établir le coût des avantages et l'obligation au titre des prestations, à l'exclusion de Transport, s'établissaient comme suit aux :

| (en pourcentage) | 31 décembre 2021 | | 31 décembre 2020 ⁽¹⁾ | |
|---|-----------------------|------------------|---------------------------------|------------------|
| | Avantages de retraite | Autres avantages | Avantages de retraite | Autres avantages |
| Coût des avantages | | | | |
| Taux d'actualisation | 2,67 % | 2,70 % | 2,83 % | 3,20 % |
| Taux de croissance des salaires | 2,86 % | 2,75 % | 2,95 % | 2,75 % |
| Taux d'inflation | 1,88 % | s. o. | 2,22 % | s. o. |
| Taux ultime de croissance du coût des soins de santé | s. o. | 5,03 % | s. o. | 5,04 % |
| Obligation au titre des prestations | | | | |
| Taux d'actualisation | 3,14 % | 3,19 % | 2,67 % | 2,70 % |
| Taux de croissance des salaires | 3,04 % | 3,00 % | 2,86 % | 2,75 % |
| Taux d'inflation | 2,08 % | s. o. | 1,88 % | s. o. |
| Taux initial de croissance du coût des soins de santé | s. o. | 5,09 % | s. o. | 5,11 % |
| Taux ultime de croissance du coût des soins de santé | s. o. | 5,03 % | s. o. | 5,03 % |

⁽¹⁾ L'exercice 2020 est retraité pour exclure Transport.

Les tables de mortalité et l'espérance de vie moyenne en années d'un participant âgé de 45 ou 65 ans, en ce qui a trait aux activités poursuivies, étaient les suivantes aux 31 décembre :

| (en années) | | Espérance de vie au-delà de 65 ans d'un membre masculin présentement | | | |
|-------------|---|--|---------------------|---------------------------|---------------------|
| Pays | Tables de mortalité | Âgé de 65 ans en décembre | | Âgé de 45 ans en décembre | |
| | | 2021 | 2020 ⁽¹⁾ | 2021 | 2020 ⁽¹⁾ |
| Canada | Table de mortalité 2014 pour le secteur privé (« CPM 2014Priv ») appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle CPM d'amélioration B (« CPM-B ») | 22,1 | 22,1 | 23,1 | 23,1 |
| É.-U. | Table de mortalité Pri-2012 appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle d'amélioration MP-2020 | 20,6 | 20,4 | 22,0 | 21,9 |
| Allemagne | Dr. K Heubeck 2018 | 20,6 | 20,5 | 23,4 | 23,2 |
| | | Espérance de vie au-delà de 65 ans d'un membre féminin présentement | | | |
| Pays | Tables de mortalité | Âgé de 65 ans en décembre | | Âgé de 45 ans en décembre | |
| | | 2021 | 2020 ⁽¹⁾ | 2021 | 2020 ⁽¹⁾ |
| Canada | Table de mortalité 2014 pour le secteur privé (« CPM 2014Priv ») appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle CPM d'amélioration B (« CPM-B ») | 24,5 | 24,4 | 25,4 | 25,4 |
| É.-U. | Table de mortalité Pri-2012 appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle d'amélioration MP-2020 | 22,5 | 22,4 | 24,0 | 23,8 |
| Allemagne | Dr. K Heubeck 2018 | 24,0 | 23,9 | 26,3 | 26,1 |

⁽¹⁾ L'exercice 2020 est retraité pour exclure Transport.

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles ci-après aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées, pour l'exercice 2021 et au 31 décembre 2021 :

| Hypothèse | Coût des avantages de retraite | Passif net lié aux avantages de retraite |
|---------------------------------|--------------------------------|--|
| Taux d'actualisation | (11) \$ | (206) \$ |
| Taux de croissance des salaires | 2 \$ | 22 \$ |
| Taux d'inflation | — \$ | 1 \$ |

Une espérance de vie de une année additionnelle au 31 décembre 2021 pour tous les régimes de retraite à prestations définies augmenterait le passif net au titre des prestations de retraite de 141 millions \$ et le coût des prestations de retraite, de 7 millions \$.

Au 31 décembre 2021, il était prévu que le taux de croissance du coût des soins de santé lié aux autres avantages de retraite, qui est un taux annuel moyen pondéré d'augmentation des prestations pour soins de santé et soins dentaires couverts par personne, serait de 5,09 %, diminuant progressivement pour atteindre 5,03 % d'ici l'année civile 2027 puis demeurer à ce niveau pour tous les participants. Une variation de un point de pourcentage des taux de croissance prévus aurait l'incidence suivante pour l'exercice 2021 et au 31 décembre 2021 :

| | Coût des avantages de retraite | Passif net lié aux avantages de retraite |
|---|--------------------------------|--|
| Augmentation de un point de pourcentage | 1 \$ | 16 \$ |
| Diminution de un point de pourcentage | (1) \$ | (14) \$ |

23. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les fournisseurs et autres créditeurs étaient comme suit aux :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|------------------|------------------|------------------|
| Fournisseurs | 880 \$ | 1 134 \$ |
| Frais courus | 36 | 81 |
| Intérêts à payer | 101 | 154 |
| Autres | 147 | 242 |
| | 1 164 \$ | 1 611 \$ |

La Société a négocié des délais plus longs de règlement auprès de certains de ses fournisseurs pour l'exercice 2020. Les comptes fournisseurs assortis de plus longs délais totalisaient 56 millions \$ et portaient intérêt à un taux moyen pondéré de 8,25 % au 31 décembre 2020. La Société ne proroge plus les délais de règlement auprès de ses fournisseurs pour l'exercice 2021.

24. PROVISIONS

Les variations des provisions ont été comme suit pour les exercices 2021 et 2020 :

| | Garanties de produits | Garanties de crédit et de valeur résiduelle | Restructuration, indemnités de départ et autres prestations de cessation d'emploi | Contrats déficitaires | Autres ⁽¹⁾ | Total |
|--|-----------------------|---|---|-----------------------|-----------------------|---------------|
| Solde au 31 décembre 2020 ⁽²⁾ | 154 \$ | 80 \$ | 5 \$ | 111 \$ | 85 \$ | 435 \$ |
| Additions | 82 | — | 33 ⁽³⁾ | 9 | 2 | 126 |
| Utilisation | (53) | — | (29) | (13) | (35) | (130) |
| Reprises | (17) | (28) | (5) ⁽³⁾ | (40) ⁽⁴⁾ | (14) | (104) |
| Charge de désactualisation | — | — | — | 3 | — | 3 |
| Solde au 31 décembre 2021 | 166 \$ | 52 \$ ⁽⁵⁾ | 4 \$ | 70 \$ | 38 \$ | 330 \$ |
| Dont la tranche courante | 52 \$ | — \$ | 4 \$ | 9 \$ | 36 \$ | 101 \$ |
| Dont la tranche non courante | 114 | 52 | — | 61 | 2 | 229 |
| | 166 \$ | 52 \$ | 4 \$ | 70 \$ | 38 \$ | 330 \$ |

| | Garanties de produits | Garanties de crédit et de valeur résiduelle | Restructuration, indemnités de départ et autres prestations de cessation d'emploi | Contrats déficitaires | Autres ⁽¹⁾ | Total |
|---|-----------------------|---|---|-----------------------|-----------------------|---------------|
| Solde au 1 ^{er} janvier 2020 ⁽⁶⁾ | 432 \$ | 90 \$ | 134 \$ | 1 008 \$ | 130 \$ | 1 794 \$ |
| Additions | 207 | 7 | 98 ⁽³⁾ | 284 | 51 | 647 |
| Utilisation | (146) | (4) ⁽⁷⁾ | (111) | (180) | (18) | (459) |
| Reprises | (44) | (5) | (33) ⁽³⁾ | (208) ⁽⁸⁾ | (25) | (315) |
| Charge de désactualisation | 1 | 2 | — | 5 | — | 8 |
| Incidence des variations des taux d'actualisation | 1 | 2 | — | 14 | — | 17 |
| Cession d'activités ⁽⁹⁾ | (8) | (12) | (35) | (289) | (14) | (358) |
| Reclassées comme passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente ⁽¹⁰⁾ | (311) | — | (51) | (554) | (43) | (959) |
| Incidence des fluctuations de taux de change | 22 | — | 3 | 31 | 4 | 60 |
| Solde au 31 décembre 2020 | 154 \$ | 80 \$ ⁽⁵⁾ | 5 \$ | 111 \$ | 85 \$ | 435 \$ |
| Dont la tranche courante | 45 \$ | — \$ | 5 \$ | 13 \$ | 83 \$ | 146 \$ |
| Dont la tranche non courante | 109 | 80 | — | 98 | 2 | 289 |
| | 154 \$ | 80 \$ | 5 \$ | 111 \$ | 85 \$ | 435 \$ |

⁽¹⁾ Comprennent surtout les réclamations et les litiges.

⁽²⁾ Les soldes d'ouverture ne tiennent pas compte du reclassement des actifs détenus en vue de la vente liés à la cession de Transport.

⁽³⁾ Voir la Note 7 – Éléments spéciaux pour plus de détails sur les additions et les reprises liées aux charges de restructuration.

⁽⁴⁾ Voir la Note 7 – Éléments spéciaux pour plus de détails sur la reprise des provisions pour annulation du programme d'avion *Learjet 85*.

⁽⁵⁾ Après la vente du programme d'avions CRJ, la Société a conservé ces provisions et a conclu un mécanisme de prêts adossés avec MHI. Voir la Note 19 – Autres actifs.

⁽⁶⁾ Les soldes d'ouverture ne tiennent pas compte du reclassement des actifs détenus en vue de la vente à l'égard de la cession du programme d'avions CRJ et des activités liées aux aérostructures.

⁽⁷⁾ Lorsque les garanties de crédit et de valeur résiduelle deviennent exigibles, les montants respectifs sont reclassés dans les garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer dans les autres passifs financiers.

⁽⁸⁾ Lié à la cession de la participation résiduelle de la Société dans SCAC et de ses activités liées aux aérostructures du programme de l'A220 et de l'A330 ainsi qu'à la reprise des provisions pour annulation du programme d'avion *Learjet 85*. Voir la Note 7 – Éléments spéciaux pour plus de détails.

⁽⁹⁾ Lié à la cession des activités liées aux avions CRJ et aux aérostructures.

⁽¹⁰⁾ Lié à la cession des activités de Transport.

25. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers étaient comme suit aux :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Avances gouvernementales remboursables ⁽¹⁾ | 647 \$ | 595 \$ |
| Obligations locatives | 269 | 232 |
| Passifs liés aux actifs de RASPRO ⁽²⁾ | 180 | 149 |
| Garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer | 169 | 223 |
| Coûts non récurrents des fournisseurs | 39 | 81 |
| Instruments financiers dérivés ⁽³⁾ | 37 | 42 |
| Avantages incitatifs à la location ⁽⁴⁾ | 5 | 11 |
| Montant à payer à MHI ⁽⁵⁾ | — | 30 |
| Autres ⁽⁶⁾ | 122 | 101 |
| | 1 468 \$ | 1 464 \$ |
| Dont la tranche courante | 216 \$ | 239 \$ |
| Dont la tranche non courante | 1 252 | 1 225 |
| | 1 468 \$ | 1 464 \$ |

⁽¹⁾ Dont une tranche de 467 millions \$ qui est visée par un mécanisme de prêts adossés conclu avec SCAC (439 millions \$ au 31 décembre 2020). Voir la Note 18 – Autres actifs financiers pour les créances à recevoir de SCAC. La Société est tenue de verser des montants aux gouvernements en fonction du nombre de livraisons d'avions.

⁽²⁾ La Société a conservé les actifs du programme de titrisation d'avions régionaux (RASPRO) au titre duquel elle a transféré son droit de bénéficiaire net au moyen d'un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI. Voir la Note 18 – Autres actifs financiers.

⁽³⁾ Voir la Note 12 – Instruments financiers.

⁽⁴⁾ Après la vente du programme d'avions CRJ, la Société a conservé ces avantages incitatifs à la location et a conclu un mécanisme de prêts adossés avec MHI. Voir la Note 18 – Autres actifs financiers.

⁽⁵⁾ Ce montant à payer à MHI représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement à certains prêts liés à des avions. Voir la Note 18 – Autres actifs financiers.

⁽⁶⁾ Représentent essentiellement les passifs liés aux diverses cessions.

La Société a conclu des contrats de location pour lesquels l'actif est toujours en construction et, par conséquent, les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives liés à ces contrats de location n'étaient pas comptabilisés au 31 décembre 2021, étant donné que le contrat de location n'a pas encore débuté. Les engagements au titre des contrats de location non actualisés de la Société étaient les suivants au :

| | 31 décembre 2021 |
|-----------------|------------------|
| Moins de 1 an | 8 \$ |
| De 1 an à 3 ans | 25 |
| Par la suite | 519 |
| | 552 \$ |

26. AUTRES PASSIFS

Les autres passifs étaient comme suit aux :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Contributions des fournisseurs aux programmes aéronautiques | 271 \$ | 332 \$ |
| Avantages du personnel ⁽¹⁾ | 260 | 253 |
| Mesure incitative à la vente et notes de crédit des clients | 64 | 84 |
| Impôts sur le résultat à payer | 28 | 31 |
| Autres taxes à payer | — | 1 |
| Autres | 112 | 134 |
| | 735 \$ | 835 \$ |
| Dont la tranche courante | 434 \$ | 447 \$ |
| Dont la tranche non courante | 301 | 388 |
| | 735 \$ | 835 \$ |

⁽¹⁾ Composés de tous les avantages du personnel, à l'exception des avantages de retraite qui sont présentés aux rubriques Avantages de retraite et Autres actifs. Voir la Note 22 – Avantages de retraite.

27. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme était comme suit aux :

| | Montant en devises d'origine | Monnaie | Taux d'intérêt | | 31 décembre | 31 décembre |
|------------------------------|---------------------------------------|---------|-----------------------------|------------|-----------------|------------------|
| | | | Contractuels ⁽¹⁾ | Échéance | 2021 | 2020 |
| | | | | | Montant | Montant |
| Billets de premier rang | 1 000 | \$ US | 7,50 % | Déc. 2024 | 995 \$ | 994 \$ |
| | 1 500 | \$ US | 7,50 % | Mars 2025 | 1 495 | 1 494 |
| | 1 200 | \$ US | 7,13 % | Juin 2026 | 1 189 | — |
| | 2 000 | \$ US | 7,88 % | Avr. 2027 | 1 984 | 1 981 |
| | 750 | \$ US | 6,00 % | Févr. 2028 | 742 | — |
| | 510 | \$ US | 7,45 % ⁽²⁾ | Mai 2034 | 507 | 248 |
| | 1 200 | \$ US | 6,00 % ⁽³⁾ | s. o. | — | 1 212 |
| | 1 250 | \$ US | 6,13 % ⁽³⁾ | s. o. | — | 1 269 |
| | 500 | \$ US | 5,75 % ⁽³⁾ | s. o. | — | 503 |
| | 1 018 | \$ US | 8,75 % ⁽³⁾ | s. o. | — | 1 013 |
| | 414 | EUR | 6,13 % ⁽³⁾ | s. o. | — | 513 |
| Emprunt à terme garanti | 750 | \$ US | n. p. ⁽³⁾ | s. o. | — | 712 |
| Déventures | 150 | \$ CA | 7,35 % | Déc. 2026 | 117 | 117 |
| Autres | 18 | \$ US | 7,95 % | Avr. 2026 | 18 | 19 |
| | | | | | 7 047 \$ | 10 075 \$ |
| Dont la tranche courante | | | | | — \$ | 1 882 \$ |
| Dont la tranche non courante | | | | | 7 047 | 8 193 |
| | | | | | 7 047 \$ | 10 075 \$ |

⁽¹⁾ L'intérêt sur la dette à long terme en cours au 31 décembre 2021 est payable semestriellement.

⁽²⁾ Le 18 mai 2021, la Société a conclu l'émission de billets d'un capital global de 260 millions \$ et la vente de ceux-ci à un investisseur accrédité institutionnel à un prix d'achat correspondant à leur valeur nominale. Après ce placement privé, le capital global non remboursé des billets de 2034 s'élève à 510 millions \$.

⁽³⁾ La Société a remboursé ou racheté ces billets de premier rang et l'emprunt à terme garanti au cours de l'exercice 2021. Voir la Note 7 – Éléments spéciaux pour plus de détails.

Tous les billets et billets de premier rang sont de rang égal et ne sont pas garantis.

La valeur comptable de la dette à long terme comprend les remboursements de capital, les coûts de transaction, les escomptes non amortis et les ajustements du montant de base liés aux dérivés désignés dans une relation de couverture de juste valeur. Le tableau qui suit présente les remboursements contractuels de capital de la dette à long terme aux :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---------------------|------------------|------------------|
| À moins de 1 an | — \$ | 1 901 \$ |
| Entre un 1 et 5 ans | 3 838 | 5 825 |
| Plus de 5 ans | 3 260 | 2 385 |
| | 7 098 \$ | 10 111 \$ |

28. CESSION D'ACTIVITÉS

Le 16 septembre 2020, la Société, Alstom et la Caisse ainsi que certaines parties liées ont signé une entente de vente et d'achat définitive pour la vente des activités de Transport au moyen de la vente de la totalité du capital social émis de BT Holdco (l'« EVA »). Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente du secteur Transport à Alstom.

Voir la Note 38 – Engagements et éventualités pour plus de détails sur les indemnités et les garanties liées à la vente de Transport.

La transaction a donné lieu à un gain de 5319 millions \$ qui a été comptabilisé dans le résultat net lié aux activités abandonnées.

Par ailleurs, la Société a vendu les actions d'Alstom qu'elle avait reçues à titre de produit partiel de la vente des activités de Transport à Alstom, dont la clôture a eu lieu le 29 janvier 2021. La vente de ces actions s'est conclue le 7 mai 2021 pour un produit d'environ 0,6 milliard \$.

L'incidence de la transaction se détaille comme suit :

| | 29 janvier 2021 |
|--|------------------------|
| Trésorerie reçue | 2 920 \$ |
| Actions d'Alstom reçues | 593 |
| Moins : coûts de transaction | (52) ⁽¹⁾ |
| Produit net | 3 461 |
| Décomptabilisation d'actifs, de passifs, de l'ECC et de la participation ne donnant pas le contrôle | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (279) |
| Autres actifs courants | (5 226) |
| Actifs non courants | (4 723) |
| Total des actifs | (10 228) |
| Passifs courants | 8 585 |
| Passifs non courants | 1 458 |
| Total des passifs | 10 043 |
| ECC | (564) |
| Participation ne donnant pas le contrôle | 2 658 |
| Autres | (51) |
| Gain sur la vente | 5 319 \$ |

⁽¹⁾ Dont une tranche de 52 millions \$ a été versée au cours de l'exercice 2021.

Activités abandonnées au cours de la période comparative

Transport a été classé à titre d'activités abandonnées. Les résultats de Transport se présentaient comme suit pour l'exercice :

| | 2020 |
|--|-----------------|
| Revenus | 7 844 \$ |
| Coût des ventes | 8 023 |
| Marge brute | (179) |
| Charges de vente et d'administration | 442 |
| R et D | 95 |
| Quote-part des résultats de participations dans des coentreprises et des entreprises associées | (108) |
| Autres revenus | 2 |
| Éléments spéciaux | 8 |
| RAII⁽¹⁾ | (618) |
| Charges de financement ⁽²⁾ | 91 |
| Revenus de financement ⁽²⁾ | (329) |
| RAI | (380) |
| Impôts sur le résultat | 18 |
| Résultat net des activités abandonnées | (398) \$ |
| RPA lié aux activités abandonnées (en dollars) | |
| De base et dilué ⁽³⁾ | (0,29) \$ |

⁽¹⁾ Pour l'exercice 2020, comprend des subventions salariales de 87 millions \$ du gouvernement canadien et d'autres pays.

⁽²⁾ Pour l'exercice 2020, comprend la désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite de 14 millions \$ et le gain net sur certains instruments financiers de 325 millions \$.

⁽³⁾ Pour le nombre total d'actions ordinaires utilisées pour calculer le RPA de base et dilué lié aux activités abandonnées, voir la Note 11 – Résultat par action.

Actifs détenus en vue de la vente

Les principales catégories d'actifs détenus en vue de la vente ou de passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente se présentaient comme suit au :

| | 31 décembre 2020 |
|--|------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 671 \$ |
| Créances clients et autres débiteurs | 1 217 |
| Actifs sur contrat ⁽¹⁾ | 3 260 |
| Immobilisations corporelles | 1 041 |
| Goodwill | 2 101 |
| Placements dans des coentreprises et des entreprises associées | 626 |
| Impôts sur le résultat différés | 462 |
| Autres actifs ⁽²⁾ | 1 039 |
| Total des actifs | 10 417 \$ |
| Emprunts | 798 \$ |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 2 831 |
| Passifs sur contrat | 2 749 |
| Provisions | 959 |
| Avantages de retraite | 1 202 |
| Autres passifs ⁽³⁾ | 1 607 |
| Total des passifs | 10 146 \$ |

⁽¹⁾ Comprennent des avances et facturations progressives de 7792 millions \$.

⁽²⁾ Comprennent principalement des stocks, des créances sur contrats à long terme, des instruments financiers dérivés et des actifs au titre des avantages de retraite de 49 millions \$.

⁽³⁾ Comprennent principalement des avantages du personnel, des frais courus relatifs aux contrats à long terme, des obligations locatives, des instruments financiers dérivés ainsi qu'un passif d'impôts sur le résultat différé de 15 millions \$.

Le cumul des AERG était comme suit au :

| | 31 décembre 2020 |
|--|------------------|
| ECC | (530) \$ |
| Couvertures de flux de trésorerie | |
| Perte nette sur instruments financiers dérivés | (64) |
| Impôts sur le résultat | 6 |
| | (58) |
| Avantages de retraite | |
| Réévaluation des avantages de retraite | (961) |
| Impôts sur le résultat | 115 |
| | (846) |
| Cumul des AERG | (1 434) \$ |

29. CAPITAL SOCIAL

Actions privilégiées

Les actions privilégiées autorisées étaient comme suit aux 31 décembre 2021 et 2020 :

| | Autorisées pour des séries particulières |
|--|---|
| Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2 | 12 000 000 |
| Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3 | 12 000 000 |
| Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 | 9 400 000 |

Les actions privilégiées émises et entièrement libérées étaient comme suit aux :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|-------------------------|------------------|
| Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2 | 5 811 736 | 5 811 736 |
| Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3 | 6 188 264 | 6 188 264 |
| Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 | 9 400 000 | 9 400 000 |

Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2

| | |
|--------------|---|
| Rachat : | Rachetables, au gré de la Société, à 25,50 \$ CAN l'action. |
| Conversion : | Convertibles, au gré du porteur, à raison de une pour une, le 1 ^{er} août 2022 et le 1 ^{er} août tous les cinq ans par la suite, en actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3. Quatorze jours avant la date de conversion, si la Société détermine, après avoir tenu compte de toutes les actions déposées aux fins de conversion par les porteurs, qu'il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2 en circulation, les actions restantes doivent automatiquement être converties en un nombre égal d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3. De même, si la Société détermine quatorze jours avant la date de conversion qu'il y aurait, à pareil moment, moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3 en circulation, alors aucune action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 2 ne peut être convertie. |
| Dividendes : | Depuis le 1 ^{er} août 2002, les dividendes en espèces privilégiés cumulatifs et variables sont payables mensuellement le 15 ^e jour du mois, lorsque déclarés, à un taux annuel de dividende variable de 50 % à 100 % du taux préférentiel canadien, ajusté comme suit. Le taux de dividende variera en fonction de l'évolution du taux préférentiel et sera ajusté mensuellement à la hausse ou à la baisse à un niveau maximum mensuel de 4 % si le cours de l'action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 2 est inférieur à 24,90 \$ CAN l'action ou supérieur à 25,10 \$ CAN l'action. |

Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3

| | |
|--------------|---|
| Rachat : | Rachetables, au gré de la Société, à 25,00 \$ CAN l'action, le 1 ^{er} août 2022 et le 1 ^{er} août tous les cinq ans par la suite. |
| Conversion : | Convertibles, au gré du porteur, à raison de une pour une, le 1 ^{er} août 2022 et le 1 ^{er} août tous les cinq ans par la suite, en actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2. Quatorze jours avant la date de conversion, si la Société détermine, après avoir tenu compte de toutes les actions déposées aux fins de conversion par les porteurs, qu'il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3 en circulation, les actions restantes doivent automatiquement être converties en un nombre égal d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2. De même, si la Société détermine quatorze jours avant la date de conversion qu'il y aurait, à pareil moment, moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2 en circulation, alors aucune action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 3 ne peut être convertie. |
| Dividendes : | Pour la période de cinq ans à compter du 1 ^{er} août 2017 jusqu'au 31 juillet 2022 inclusivement, les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3 donnent droit à des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs à un taux fixe annuel de 3,983 %, ou 0,99575 \$ CAN l'action, payables chaque trimestre le dernier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année selon un taux de 0,2489375 \$ CAN, lorsque déclarés. Pour chaque période de cinq ans subséquente, le taux fixe annuel des dividendes calculé par la Société ne doit pas être inférieur à 80 % du rendement des obligations du gouvernement du Canada tel que stipulé dans les statuts constitutifs mis à jour. |

Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4

- Rachat : Sous réserve de certaines dispositions, la Société peut, moyennant un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, racheter au comptant les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 pour 25,00 \$ CAN.
- Conversion : La Société peut, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto ou de toute autre Bourse où les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 sont inscrites, en tout temps convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 en circulation, en actions classe B (droits de vote limités) entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents de la Société. Le nombre d'actions classe B (droits de vote limités) en lesquelles chaque action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 4 peut être ainsi convertie sera déterminé en divisant le prix de rachat alors applicable, plus la totalité des dividendes cumulés et impayés jusqu'à la date de conversion exclusivement, par 2,00 \$ CAN ou 95 % du cours moyen pondéré, selon le plus élevé des deux montants, des actions classe B (droits de vote limités) à la Bourse de Toronto pour la période de vingt jours de Bourse d'affilée se terminant le quatrième jour avant la date indiquée aux fins de la conversion ou, si ce quatrième jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse précédant immédiatement ce quatrième jour. La Société peut en tout temps, à son gré, créer une ou plusieurs autres séries d'actions privilégiées de la Société, en lesquelles les porteurs d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 auraient le droit, mais non l'obligation, de convertir leurs actions à raison de une pour une.
- Dividendes : Les porteurs d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 ont droit à des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs, lorsque déclarés, à un taux fixe annuel de 6,25 % ou 1,5625 \$ CAN l'action, payables chaque trimestre le dernier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année selon un taux de 0,390625 \$ CAN l'action.
-

Actions ordinaires

Les actions ordinaires n'ont pas de valeur nominale.

Actions classe A (droits de vote multiples)

- Droits de vote : Dix votes chacune.
- Conversion : Convertibles en tout temps, au gré du porteur, chacune en une action classe B (droits de vote limités).
- Dividendes : Après paiement du dividende prioritaire sur les actions classe B (droits de vote limités) mentionnées ci-dessous, les actions classe A (droits de vote multiples) participeront également, action pour action, à tout dividende additionnel qui pourrait être déclaré relativement aux actions classe A (droits de vote multiples) et aux actions classe B (droits de vote limités). Ces dividendes, lorsque déclarés, seront payables trimestriellement le dernier jour de mars, juin, septembre et décembre de chaque année.
-

Actions classe B (droits de vote limités)

- Droits de vote : Un vote chacune.
- Conversion : Convertibles, au gré du porteur, en une action classe A (droits de vote multiples) : i) si une offre faite aux porteurs d'actions classe A (droits de vote multiples) est acceptée par l'actionnaire majoritaire actuel (la famille Bombardier) ou ii) si cet actionnaire majoritaire cesse de détenir plus de 50 % de toutes les actions classe A (droits de vote multiples) de la Société en circulation.
- Dividendes : Les porteurs d'actions classe B (droits de vote limités) ont le droit, en priorité par rapport aux porteurs d'actions classe A (droits de vote multiples) à des dividendes non cumulatifs de 0,0015625 \$ CAN l'action, payables chaque trimestre le dernier jour de mars, juin, septembre et décembre de chaque année selon un taux de 0,000390625 \$ CAN l'action, lorsque déclarés. Après paiement dudit dividende prioritaire, les actions classe B (droits de vote limités) participeront également, action pour action, à tout dividende additionnel qui pourrait être déclaré relativement aux actions classe A (droits de vote multiples) et aux actions classe B (droits de vote limités). Ces dividendes, lorsque déclarés, seront payables trimestriellement le dernier jour de mars, juin, septembre et décembre de chaque année.
-

La variation du nombre d'actions ordinaires émises et entièrement libérées et du nombre d'actions ordinaires autorisées était comme suit aux :

Actions classe A (droits de vote multiples)

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---------------------------------------|----------------------|------------------|
| Émises et entièrement libérées | | |
| Solde au début de l'exercice | 308 736 929 | 308 746 929 |
| Conversion à la classe B | (2 700) | (10 000) |
| Solde à la fin de l'exercice | 308 734 229 | 308 736 929 |
| Autorisées | 3 592 000 000 | 3 592 000 000 |

Actions classe B (droits de vote limités)

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|----------------------|----------------------|
| Émises et entièrement libérées | | |
| Solde au début de l'exercice | 2 128 091 942 | 2 128 017 205 |
| Émission d'actions | 4 704 357 | 64 737 |
| Conversion de la classe A | 2 700 | 10 000 |
| | 2 132 798 999 | 2 128 091 942 |
| Détenues en fiducie dans le cadre des régimes d'UAR et d'UAI | | |
| Solde au début de l'exercice | (17 047 941) | (39 160 485) |
| Achetées | (40 808 066) | — |
| Distribuées | 4 105 992 | 22 112 544 |
| | (53 750 015) | (17 047 941) |
| Solde à la fin de l'exercice | 2 079 048 984 | 2 111 044 001 |
| Autorisées | 3 592 000 000 | 3 592 000 000 |

Le 11 juin 2021, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto de racheter, dans le cours normal de ses activités, du 15 juin 2021 au 14 juin 2022, jusqu'à 62 000 000 d'actions classe B (droits de vote limités). Toutes les actions classe B (droits de vote limités) sont en train d'être rachetées pour satisfaire aux obligations futures relatives aux régimes d'UAR et d'UAI à l'intention des employés de la Société et sont confiées à un fiduciaire pour le compte des participants de ces régimes. Au 31 décembre 2021, la Société avait acheté des actions classe B (droits de vote limités) d'une valeur de 51 millions \$.

La variation du nombre de bons de souscription pouvant être exercés était comme suit aux :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|--------------------|--------------------|
| Solde au début de l'exercice | 205 851 872 | 305 851 872 |
| Annulation de bons de souscription ⁽¹⁾ | (100 000 000) | (100 000 000) |
| Solde à la fin de l'exercice | 105 851 872 | 205 851 872 |

⁽¹⁾ Les 30 juin 2021 et 1^{er} septembre 2021, 100 millions de bons de souscription détenus par Investissement Québec sont arrivés à échéance.

Dividendes

Les dividendes déclarés étaient comme suit :

| | Dividendes déclarés pour les exercices | | | | Dividendes déclarés après le | |
|-------------------------------|--|---------------------------|------------------------|---------------------------|------------------------------|---------------------------|
| | 31 décembre 2021 | | 31 décembre 2020 | | 31 décembre 2021 | |
| | Total | | Total | | Total | |
| | Par action (\$ CAN) | (en millions de \$ US) | Par action (\$ CAN) | (en millions de \$ US) | Par action (\$ CAN) | (en millions de \$ US) |
| Actions ordinaires classe A | 0,00 | — \$ | 0,00 | — \$ | 0,00 | — \$ |
| Actions ordinaires classe B | 0,00 | — | 0,00 | — | 0,00 | — |
| | | — | | — | | — |
| Actions privilégiées, série 2 | 0,61 | 3 | 0,72 | 3 | 0,05 | — |
| Actions privilégiées, série 3 | 1,00 | 5 | 1,00 | 5 | 0,25 | 1 |
| Actions privilégiées, série 4 | 1,56 | 12 | 1,56 | 11 | 0,39 | 3 |
| | | 20 | | 19 | | 4 |
| | | 20 \$ | | 19 \$ | | 4 \$ |

30. RÉGIMES À BASE D' ACTIONS

Régimes d'UAR, d'UAD et d'UAI

Le conseil d'administration de la Société a approuvé un régime d'UAR et d'UAI aux termes duquel des UAR et des UAI peuvent être attribuées à des dirigeants et à d'autres employés désignés. Les UAR et les UAI donnent aux porteurs le droit, à l'acquisition, de recevoir un certain nombre d'actions classe B (droits de vote limités) de la Société. Les UAR et les UAI donnent également à certains porteurs le droit de recevoir un paiement en espèces égal à la valeur des UAR ou des UAI. Le conseil d'administration de la Société a également approuvé un régime d'UAD en vertu duquel des UAD peuvent être attribuées à des hauts dirigeants. Le régime d'UAD est semblable au régime d'UAR, sauf que leur exercice ne peut avoir lieu qu'au départ à la retraite ou à la cessation d'emploi. Au cours de l'exercice 2021, l'émission d'UAD, d'UAR et d'UAI d'une valeur combinée de 15 millions \$ a été autorisée (31 millions \$ au cours de l'exercice 2020).

Le nombre d'UAR, d'UAD et d'UAI a varié comme suit pour les exercices suivants :

| | 2021 | | | 2020 | | |
|------------------------------|--------------|------------------------|-----------------------------|--------------|------------------------|-------------|
| | UAR | UAD | UAI | UAR | UAD | UAI |
| Solde au début de l'exercice | 47 491 033 | 984 494 | 126 742 045 | 95 207 904 | 1 101 849 | — |
| Attribuées ⁽¹⁾ | 9 305 528 | — | 7 869 193 | — | — | 130 831 625 |
| Droit acquis | (4 207 975) | — | — | — | — | — |
| Exercées | — | (19 246) | — | (22 655 561) | (117 355) | — |
| Annulées | (23 557 827) | — | (67 707 729) ⁽¹⁾ | (25 061 310) | — | (4 089 580) |
| Solde à la fin de l'exercice | 29 030 759 | 965 248 ⁽²⁾ | 66 903 509 | 47 491 033 | 984 494 ⁽²⁾ | 126 742 045 |

⁽¹⁾ Des quelles environ 57 244 617 UAI attribuées à Transport pour l'exercice 2020 ont été annulées à l'exercice 2021 après la clôture de la vente des activités de Transport à Alstom le 29 janvier 2021. Voir la Note 28 – Cession d'activités pour plus de détails.

⁽²⁾ Les droits rattachés à 965 248 de ces UAD étaient acquis au 31 décembre 2021 (984 494 au 31 décembre 2020).

Les droits rattachés aux UAR et aux UAD attribuées seront acquis si les seuils de performance financière sont atteints. Le ratio de conversion des UAR et des UAD comportant des droits acquis varie de 0 % à 200 %. Les droits rattachés aux UAR et aux UAD sont habituellement acquis trois ans après la date d'attribution si les seuils de performance financière sont atteints. Les droits rattachés aux UAI sont habituellement acquis trois ans après la date d'attribution, quel que soit le rendement. Les dates d'acquisition des droits rattachés aux attributions ayant eu lieu entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021 et étant toujours en cours s'échelonnent de mai 2022 à juin 2024.

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des UAI attribuées au cours de l'exercice 2021 s'est établie à 0,96 \$ (0,40 \$ pour les UAR au cours de l'exercice 2020). La juste valeur des UAR et des UAI attribuées a été évaluée en fonction du prix de clôture d'une action classe B (droits de vote limités) de la Société à la Bourse de Toronto.

De temps à autre, la Société fournit des instructions à un fiduciaire ou à un courtier aux termes d'une convention de fiducie ou dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités, selon le cas, visant l'achat d'actions classe B (droits de vote limités) de la Société sur le marché libre (voir la Note 29 – Capital social) relativement aux régimes d'UAR et/ou d'UAI. Ces actions sont détenues en fiducie à l'intention des bénéficiaires jusqu'à ce que les droits rattachés aux UAR et aux UAI soient acquis ou annulés. Le coût de ces achats a été déduit du capital social.

Des charges de rémunération de 8 millions \$, à l'exclusion de Transport, ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2021 relativement aux régimes d'UAR, d'UAD et d'UAI (5 millions \$, à l'exclusion de Transport, au cours de l'exercice 2020).

Régimes d'options d'achat d'actions

En vertu des régimes d'options d'achat d'actions, des options sont attribuées aux employés clés pour l'achat d'actions classe B (droits de vote limités). Sur les 224 641 195 actions classe B (droits de vote limités) réservées aux fins d'émission, 31 362 052 étaient disponibles au 31 décembre 2021 aux fins d'émission en vertu de ces régimes d'options d'achat d'actions.

Les modalités et conditions les plus importantes du régime modifié sont les suivantes :

- le prix d'exercice est égal au prix moyen pondéré des actions à la Bourse au cours des cinq jours de Bourse précédant la date d'attribution des options;
- les droits rattachés aux options attribuées s'acquièrent à la fin de la troisième année suivant la date d'attribution; et
- les options viennent à échéance au plus tard sept ans après leur date d'attribution.

L'information sur le régime d'options d'achat d'actions en vigueur se résumait comme suit au 31 décembre 2021 :

| Fourchette de prix d'exercice (\$ CAN) | Émises et en cours | | | Exerçables | |
|--|--------------------|--|--|------------------|--|
| | Nombre d'options | Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (en années) | Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN) | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN) |
| 0 à 2 | 55 177 227 | 2,33 | 1,56 | 41 732 513 | 1,82 |
| 2 à 4 | 54 163 661 | 3,26 | 2,40 | 29 682 321 | 2,55 |
| 4 à 6 | 13 724 447 | 3,36 | 4,14 | 13 724 447 | 4,14 |
| | 123 065 335 | | | 85 139 281 | |

Le nombre d'options émises et en cours en vertu du régime d'options d'achat d'actions en vigueur a varié comme suit pour les exercices :

| | 2021 | | 2020 | |
|---|------------------|--|------------------|--|
| | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN) | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN) |
| Solde au début de l'exercice | 134 061 653 | 2,30 | 131 006 338 | 2,41 |
| Attribuées | 5 695 790 | 1,09 | 6 871 662 | 0,39 |
| Exercées | (4 685 110) | 1,33 | — | — |
| Annulées | (7 946 217) | 2,28 | (3 022 046) | 2,48 |
| Échues | (4 060 781) | 4,02 | (794 301) | 4,87 |
| Solde à la fin de l'exercice | 123 065 335 | 2,22 | 134 061 653 | 2,30 |
| Options exerçables à la fin de l'exercice | 85 139 281 | 2,45 | 81 257 759 | 2,17 |

Charge de rémunération à base d'actions relative aux options

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2021 s'est établie à 0,51 \$ par option (0,16 \$ par option au cours de l'exercice 2020). La juste valeur de chaque option attribuée a été établie à l'aide du modèle d'établissement de prix d'options de Black et Scholes, qui intègre le prix de l'action à la date d'attribution, et les hypothèses moyennes pondérées suivantes pour les exercices :

| | 2021 | 2020 |
|--|---------|---------|
| Taux d'intérêt sans risque | 0,83 % | 0,40 % |
| Durée de vie prévue | 5 ans | 5 ans |
| Volatilité prévue du cours des actions | 69,84 % | 69,82 % |
| Rendement prévu des dividendes | 0 % | 0 % |

Des charges de rémunération de 6 millions \$, à l'exclusion de Transport, ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2021 relativement aux régimes d'options d'achat d'actions (15 millions \$, à l'exclusion de Transport, au cours de l'exercice 2020).

31. VARIATION NETTE DES SOLDES HORS CAISSE

La variation nette des soldes hors caisse a été comme suit pour les exercices :

| | 2021 | 2020 ⁽¹⁾ |
|--|-----------------|---------------------|
| Créances clients et autres débiteurs | 24 \$ | 396 \$ |
| Stocks | 318 | 682 |
| Actifs sur contrat | (196) | (736) |
| Passifs sur contrat | 434 | (945) |
| Autres actifs et passifs financiers, montant net | (637) | (442) |
| Autres actifs | 13 | 151 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | (416) | (583) |
| Provisions | (121) | 57 |
| Passif lié aux avantages de retraite | 134 | (110) |
| Autres passifs | (100) | 14 |
| | (547) \$ | (1 516) \$ |

⁽¹⁾ Comprend la variation nette des soldes hors caisse liés à Transport; voir la Note 28 – Cession d'activités pour plus de détails.

Le tableau suivant présente le rapprochement des fluctuations des passifs et des flux de trésorerie découlant des activités de financement :

| | Dettes à long terme |
|---|---------------------|
| Solde au 1 ^{er} janvier 2020 | 9 333 \$ |
| Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement | |
| Produit de dette à long terme | 750 |
| Remboursement de dette à long terme | (8) |
| Coûts de transaction | (43) |
| Total des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement | 699 |
| Incidence des fluctuations de taux de change | 45 |
| Autres | (2) |
| Solde au 31 décembre 2020 | 10 075 \$ |
| Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement | |
| Produit de dette à long terme | 2 210 |
| Remboursement de dette à long terme | (5 223) |
| Coûts de transaction | (30) |
| Total des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement | (3 043) |
| Incidence des fluctuations de taux de change | (3) |
| Autres | 18 |
| Solde au 31 décembre 2021 | 7 047 \$ |

32. FACILITÉS DE CRÉDIT

Facilités de lettres de crédit

Des lettres de crédit totalisant 476 millions \$ étaient en cours aux termes de diverses ententes bilatérales au 31 décembre 2021 (101 millions \$, à l'exclusion de Transport, au 31 décembre 2020). De plus, la Société utilise aussi des facilités de cautionnement bilatérales auprès de sociétés d'assurance à l'appui de ses activités. Un montant de 343 millions \$ était en cours en vertu de ces facilités au 31 décembre 2021 (465 millions \$, à l'exclusion de Transport, au 31 décembre 2020).

33. GESTION DU CAPITAL

La Société analyse sa structure du capital en utilisant des indicateurs établis qui reposent sur une vaste vue économique de la Société pour en évaluer la solvabilité. Après la vente des activités de Transport le 29 janvier 2021, la Société a mis l'accent sur son plan en vue d'accorder la priorité au désendettement et poursuivra l'exécution de son plan selon une approche graduelle.

À mesure que la Société redéfinit ses activités et récolte les fruits de ses différentes initiatives, elle vise à réduire son ratio de la dette nette sur le multiple RAIIA à environ trois fois d'ici 2025 et à abaisser ses coûts d'intérêts sur la dette à long terme de plus de 250 millions \$ sur une base annualisée par rapport aux coûts d'intérêts annualisés sur la dette à long terme au 31 décembre 2020. La Société vise à atteindre cet objectif en réalisant son plan de réduction des coûts, en rationalisant ses activités pour les adapter sur le présent contexte commercial et les conditions actuelles du marché, grâce aux progrès réalisés au chapitre de la courbe d'apprentissage de l'avion *Global 7500* et à une croissance soutenue du réseau de services et de soutien.

La Société a réalisé des progrès importants au chapitre de la réduction de sa dette et de ses priorités de désendettement en 2021. Bombardier a réduit sa dette à long terme nette d'environ 3,0 milliards \$ depuis le début de 2021 et a réussi à rembourser ou à refinancer la totalité de sa dette arrivant à échéance dans les trois prochaines années, préparant ainsi le terrain en vue de se concentrer sur ses activités et en stabilisant ses besoins de liquidités.

Indicateurs globaux – Ces indicateurs globaux ne correspondent pas aux ratios exigés en vertu des clauses restrictives.

| | 2021 |
|--|---------------|
| Intérêts payés⁽¹⁾ | 633 \$ |
| Dette nette ⁽²⁾ | 4 943 \$ |
| RAIIA avant éléments spéciaux ⁽³⁾ | 640 \$ |
| Ratio de la dette nette sur le RAIIA | 7,7 |

⁽¹⁾ Les intérêts payés comprennent les intérêts sur la dette à long terme, excluant les coûts initiaux payés relatifs à la négociation de facilités d'emprunt ou de crédit.

⁽²⁾ Représente la dette à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires.

⁽³⁾ Représente le RAII avant éléments spéciaux, plus l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles.

Bombardier continue d'évaluer différentes options pour régler de manière stratégique la dette assortie d'autres échéances et d'améliorer sa structure du capital ainsi que la qualité de son crédit de façon à soutenir ses activités et l'expansion future de la Société.

À long terme, la stratégie d'affectation des capitaux de la Société consistera essentiellement à affecter, de manière rigoureuse, les liquidités excédentaires provenant des activités à des investissements dans les produits et services de la Société et à la réduction de la dette additionnelle.

De plus, la Société surveille séparément son passif net lié aux avantages de retraite qui s'élevait à 0,9 milliard \$ au 31 décembre 2021 (1,5 milliard \$ au 31 décembre 2020). L'évaluation de ce passif dépend de nombreuses et importantes hypothèses actuarielles et financières à long terme comme les taux d'actualisation, les croissances futures des salaires, les taux d'inflation et les taux de mortalité. Au cours des dernières années, ce passif a été particulièrement volatil en raison des fluctuations des taux d'actualisation. Cette volatilité est exacerbée par la nature à long terme de l'obligation. De plus, le passif net lié aux avantages de retraite a considérablement diminué en raison des ventes d'activités, y compris Transport. La Société surveille étroitement l'incidence du passif net lié aux avantages de retraite sur ses flux de trésorerie futurs et a lancé des initiatives importantes d'atténuation des risques à cet égard ces dernières années, comme le rachat d'engagements de rentes pour le compte des retraités. Voir la Note 22 – Avantages de retraite pour plus de détails.

Afin d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre ou rembourser des titres de dette à long terme, verser des cotisations discrétionnaires à des caisses de retraite, racheter ou émettre des actions ou modifier le montant des dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres.

34. GESTION DU RISQUE FINANCIER

La Société est principalement exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant de la détention d'instruments financiers.

| | |
|----------------------------|--|
| Risque de crédit | Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations et qu'il en résulte une perte financière pour l'autre partie. |
| Risque de liquidité | Le risque de liquidité représente le risque qu'une entité éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées aux passifs financiers. |
| Risque de marché | Le risque de marché représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de modifications des cours du marché, que ces modifications soient causées par des facteurs particuliers à cet instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur la totalité des instruments financiers semblables négociés sur le marché. La Société est principalement exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt. |

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit dans le cours normal de ses activités de trésorerie à l'égard de ses instruments financiers dérivés et d'autres activités d'investissement. La Société est aussi exposée au risque de crédit lié à ses créances clients découlant de ses activités commerciales habituelles.

La surveillance et le contrôle efficaces du risque de crédit constituent une composante clé des activités de gestion du risque de la Société. Le risque de crédit découlant des activités de gestion de la trésorerie de la Société est géré par le groupe de trésorerie centralisé conformément à la Politique corporative de gestion du risque de change et à la Politique corporative d'investissement (la « politique »). L'objectif visé par la politique est d'atténuer l'exposition de la Société au risque de crédit découlant de ses activités de gestion de la trésorerie en s'assurant que la Société ne traite qu'avec des institutions financières de première qualité et des fonds du marché monétaire, les limites pour chaque contrepartie étant établies en fonction de limites préétablies pour chaque institution financière et chaque fonds.

Les risques de crédit découlent des activités commerciales habituelles de la Société. Le principal risque de crédit découle du risque de crédit de clients. Les cotes de crédit des clients et les limites de crédit sont analysées et établies par des spécialistes internes du crédit en fonction de données d'agences de notation externes, de méthodes de notation reconnues et de la propre expérience de la Société auprès de ses clients. Les risques de crédit et les limites de crédit font l'objet d'un examen continu en fonction de l'évolution des résultats financiers et des habitudes de paiement des clients.

Les évaluations des risques de crédit et des limites de crédit de clients constituent des données cruciales pour établir les conditions dans lesquelles du crédit ou du financement sera accordé aux clients, y compris l'obtention de garanties pour réduire les risques de perte de la Société. Des procédés de gouvernance particuliers sont en place afin de s'assurer que les risques financiers découlant d'importantes opérations sont analysés et approuvés par le niveau de direction approprié avant que le soutien au financement ou au crédit soit offert au client.

Le risque de crédit est suivi de manière continue à l'aide de divers systèmes et méthodes selon l'exposition sous-jacente. Divers systèmes de comptabilisation et de communication de l'information sont utilisés pour assurer le suivi des créances clients et des autres financements directs.

Exposition maximale au risque de crédit – Les expositions maximales au risque de crédit découlant d'instruments financiers sont habituellement équivalentes à leur valeur comptable, comme il est présenté à la Note 12 – Instruments financiers, sauf pour les instruments financiers présentés dans le tableau ci-dessous, pour lesquels les expositions maximales sont comme suit aux :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Prêts liés à des avions | 2 \$ | 2 \$ |
| Placements dans des structures de financement ⁽¹⁾ | — \$ | — \$ |
| Instruments financiers dérivés | 4 \$ | 78 \$ |
| Placements dans des titres | 222 \$ | 230 \$ |

⁽¹⁾ Après la vente du programme d'avions CRJ, la Société a conservé ces autres actifs financiers et a conclu un mécanisme de prêts adossés avec MHI de sorte qu'aucun risque de crédit ne découle des autres actifs financiers au 31 décembre 2021. Voir la Note 25 – Autres passifs financiers.

Qualité du crédit – La qualité du crédit, selon des systèmes de notation externe et interne, des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni douteux est habituellement de première qualité, à l'exception des débiteurs. Les débiteurs ne sont habituellement assortis d'aucune cote externe ou interne. Toutefois, la qualité du crédit de la clientèle est rigoureusement examinée et est fondée sur l'expérience de la Société avec les clients et leurs habitudes de paiement. La Société détient des actifs sous-jacents en garantie pour certains actifs financiers.

Voir la Note 38 – Engagements et éventualités pour le risque de crédit hors bilan de la Société, y compris le risque de crédit lié au soutien offert à la vente d'avions commerciaux.

Risque de liquidité

La gestion des liquidités consolidées nécessite une surveillance constante des entrées et des sorties de fonds prévues au moyen de prévisions détaillées de la situation financière de la Société, ainsi que des plans opérationnel et stratégique à long terme, aux fins de s'assurer de l'existence de sources de financement suffisantes et de leur utilisation efficace. La Société utilise des analyses de scénarios pour soumettre ses prévisions de flux de trésorerie à des tests de sensibilité. La suffisance des liquidités est constamment surveillée, ce qui implique le recours au jugement, en tenant compte de la volatilité historique et des besoins saisonniers, des résultats des tests de sensibilité, du profil d'échéance de la dette, de l'accès aux marchés financiers, du niveau des avances de clients, de la disponibilité des facilités de lettres de crédit et autres facilités semblables, des besoins de fonds de roulement, de la disponibilité de mesures de financement du fonds de roulement et du financement du développement de produits et d'autres engagements financiers.

La Société surveille les occasions de financement pour optimiser sa structure du capital et préserver une flexibilité financière adéquate. La Société passe en revue régulièrement son profil de dette dans le but de gérer ou de prolonger les échéances et/ou de négocier des modalités plus favorables pour ses facilités bancaires. La Société passe également en revue régulièrement les modalités de ses arrangements de financement. Ces modifications sont assujetties à des conditions qui prévalent sur le marché et à d'autres conditions qui échappent à son contrôle, et rien ne garantit que la Société soit en mesure de réussir à négocier des modifications à des conditions commerciales raisonnables, ou des modifications tout court.

Analyse des échéances – L'analyse des échéances des actifs et des passifs financiers, excluant les instruments financiers dérivés, s'établissait comme suit au 31 décembre 2021 :

| | Valeur comptable | Flux de trésorerie non actualisés (compte non tenu des instruments de couverture connexes) | | | | | | Sans échéance précise | Total |
|--|------------------|---|------------|------------|------------|----------------|-------|-----------------------|-------|
| | | Moins de 1 an | 1 à 3 ans | 3 à 5 ans | 5 à 10 ans | Plus de 10 ans | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 675 \$ | 1 675 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 1 675 \$ | |
| Créances clients et autres débiteurs | 269 \$ | 269 | — | — | — | — | — | 269 | |
| Autres actifs financiers ⁽¹⁾ | 1 278 \$ | 72 | 559 | 76 | 379 | 306 | 54 | 1 446 | |
| Actifs | | 2 016 | 559 | 76 | 379 | 306 | 54 | 3 390 | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 1 164 \$ | 1 164 | — | — | — | — | — | 1 164 | |
| Autres passifs financiers ⁽¹⁾ | 977 \$ | 177 | 236 | 129 | 398 | 289 | — | 1 229 | |
| Dette à long terme | | | | | | | | | |
| Capital | 7 047 \$ | — | 1 000 | 2 838 | 2 750 | 510 | — | 7 098 | |
| Intérêts | | 524 | 1 047 | 685 | 298 | 152 | — | 2 706 | |
| Passifs | | 1 865 | 2 283 | 3 652 | 3 446 | 951 | — | 12 197 | |
| Montant net | | 151 \$ | (1 724) \$ | (3 576) \$ | (3 067) \$ | (645) \$ | 54 \$ | (8 807) \$ | |

⁽¹⁾ La valeur comptable des autres actifs financiers exclut les instruments financiers dérivés, les placements dans des structures de financement et le mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement à des avantages incitatifs à la location. La valeur comptable des autres passifs financiers exclut les instruments financiers dérivés, les obligations locatives, les avantages incitatifs à la location et le mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement aux actifs du programme de titrisation d'avions régionaux (RASPRO).

Les autres actifs financiers comprennent un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec SCAC relativement à certaines avances gouvernementales remboursables. Les autres passifs financiers comprennent les avances gouvernementales remboursables. Dans le cadre des contrats pertinents, la Société est tenue de verser des montants aux gouvernements au moment de la livraison des avions. En raison de l'incertitude quant au nombre d'avions qui seront livrés et au moment de leur livraison, les montants présentés dans le tableau ci-dessus peuvent varier.

L'analyse des échéances des instruments financiers dérivés, excluant les dérivés incorporés, s'établissait comme suit au 31 décembre 2021 :

| | Valeur nominale (équivalent en dollars US) | Flux de trésorerie non actualisés ⁽¹⁾ | | | | | Total |
|-----------------------------------|---|--|--------|-----------|-----------|---------------|---------|
| | | Moins de 1 an | 1 an | 2 à 3 ans | 3 à 5 ans | Plus de 5 ans | |
| Actifs financiers dérivés | | | | | | | |
| Contrats de change à terme | 364 \$ | 3 \$ | 1 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 4 \$ |
| Passifs financiers dérivés | | | | | | | |
| Contrats de change à terme | 1 858 \$ | (29) \$ | (7) \$ | — \$ | — \$ | — \$ | (36) \$ |
| Montant net | | (26) \$ | (6) \$ | — \$ | — \$ | — \$ | (32) \$ |

⁽¹⁾ Les montants libellés dans une monnaie étrangère sont convertis au taux de change à la fin de la période.

Obligations locatives

La Société loue des bâtiments et du matériel.

Analyse des échéances – L'analyse des échéances des obligations locatives s'établissait comme suit au :

| | 31 décembre 2021 |
|---------------------|------------------|
| À moins de 1 an | 45 \$ |
| Entre 1 an et 5 ans | 144 |
| Plus de 5 ans | 389 |
| | 578 \$ |

Risque de marché

Risque de change

Les activités internationales de la Société l'exposent à des risques de change importants dans le cours normal de ses activités, en particulier par rapport au dollar canadien, à l'euro, au peso mexicain et au dollar de Singapour. La Société utilise diverses stratégies, y compris l'utilisation d'instruments financiers dérivés et l'appariement des positions d'actifs et de passifs, pour atténuer ces risques.

Les principaux risques de change de la Société sont couverts par la trésorerie centralisée. Les risques de change sont atténués conformément à la Politique corporative de gestion du risque de change (la « politique en matière de change »). L'objectif visé par la politique en matière de change est d'atténuer l'incidence de la fluctuation des taux de change sur les états financiers consolidés de la Société. Selon la politique en matière de change, les pertes potentielles découlant de variations défavorables des taux de change ne devraient pas excéder les limites préétablies autorisées par le conseil d'administration. La perte potentielle correspond à la perte prévue maximale qui pourrait être subie si une exposition au risque de change non couverte était touchée par une variation défavorable des taux de change pendant un trimestre. La politique en matière de change interdit aussi strictement toute opération de change spéculative qui entraînerait une exposition excédant la perte potentielle maximale approuvée par le conseil d'administration de la Société.

En vertu de la politique en matière de change, la direction de la Société est chargée d'identifier toute exposition au risque de change réelle et possible découlant des activités. Cette information est communiquée au groupe de trésorerie centralisée, qui est chargé d'exécuter les opérations de couverture conformément à la politique en matière de change.

Afin de gérer ses expositions de façon appropriée, la Société maintient des prévisions de flux de trésorerie à long terme en monnaie étrangère et a adopté une stratégie de couverture progressive afin de limiter l'incidence de la variation des taux de change sur les résultats. La Société atténue aussi le risque de change en maximisant les opérations dans la monnaie fonctionnelle des activités, comme les achats de matières, les contrats de vente et les activités de financement.

De plus, la fonction de trésorerie centralisée gère les expositions du bilan aux fluctuations des taux de change en appariant les positions d'actifs et de passifs. Ce programme consiste essentiellement à jumeler la dette à long terme en monnaie étrangère à des actifs à long terme libellés dans la même monnaie.

Pour gérer l'exposition découlant des opérations en monnaie étrangère et modifier synthétiquement la monnaie d'exposition de certains éléments du bilan, la Société utilise surtout des contrats de change à terme. La Société applique la comptabilité de couverture à l'égard d'une tranche importante de ses opérations prévues et de ses engagements fermes libellés en monnaie étrangère désignés comme des couvertures de flux de trésorerie. Notamment, la Société conclut des contrats de change à terme pour réduire le risque de variation des flux de trésorerie futurs découlant des ventes et des achats prévus et des engagements fermes.

Les programmes de couverture de change de la Société ne sont habituellement pas touchés par l'évolution des conditions du marché, les instruments financiers dérivés étant normalement détenus jusqu'à leur échéance, conformément à l'objectif de fixer les taux de change sur les éléments couverts. Ces programmes sont revus chaque année et modifiés au besoin pour tenir compte des conditions ou des pratiques actuelles du marché.

Analyse de sensibilité

Le risque de change découle d'instruments financiers qui sont libellés en monnaie étrangère. La sensibilité aux taux de change est fondée sur la somme des expositions nettes au risque de change des instruments financiers de la Société comptabilisés dans son état de la situation financière. L'incidence suivante sur le RAI lié aux activités poursuivies pour l'exercice 2021 est évaluée compte non tenu des relations de couverture des flux de trésorerie.

| | Incidence sur le RAI | | | |
|--------------|----------------------|--------------|----------|--------|
| | Variation | \$ CAN/\$ US | €/ \$ US | Autres |
| Gain (perte) | +10 % | (13) \$ | 4 \$ | (3) \$ |

L'incidence sur les AERG liés aux activités poursuivies pour l'exercice 2021 qui suit a trait aux dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie. Pour ces dérivés, tout changement de la juste valeur est en grande partie contrebalancé par la réévaluation de l'exposition sous-jacente.

| | Incidence sur les AERG avant impôts sur le résultat | | | |
|--------------|---|--------------|----------|--------|
| | Variation | \$ CAN/\$ US | €/ \$ US | Autres |
| Gain (perte) | +10 % | (131) \$ | (19) \$ | — \$ |

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée aux gains et aux pertes découlant de la variation des taux d'intérêt, ce qui comprend le risque de revente, au moyen de ses instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent les placements dans des titres et certains instruments financiers dérivés.

Analyse de sensibilité

Le risque de taux d'intérêt a surtout trait aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. En supposant une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt touchant l'évaluation de ces instruments financiers, compte non tenu des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture, au 31 décembre 2021, l'incidence sur le RAI lié aux activités poursuivies se serait traduite par un ajustement négatif de 121 millions \$ au 31 décembre 2021 (ajustement négatif de 15 millions \$ au 31 décembre 2020).

35. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les montants de la juste valeur présentés dans les présents états financiers consolidés correspondent à l'estimation de la Société du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. La juste valeur est établie au moyen des cours sur le marché principal pour cet instrument auquel la Société a immédiatement accès. Toutefois, il n'existe pas de marché actif pour la plupart des instruments financiers de la Société. En l'absence d'un marché actif, la Société établit la juste valeur selon des modèles d'évaluation internes ou externes, notamment des modèles de flux de trésorerie actualisés. La juste valeur établie selon ces modèles d'évaluation nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, des taux d'actualisation, de la solvabilité de l'emprunteur, de la valeur future prévue des avions, des probabilités de défaillance, des différentiels de rendement des obligations industrielles standard et du risque de revente. Pour poser ces hypothèses, la Société utilise surtout des données externes du marché facilement observables, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les cotes de crédit, les différentiels de crédit, les probabilités de défaillance, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles. Ces calculs représentent les meilleures estimations de la direction. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments.

Méthodes et hypothèses

Les méthodes et hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont les suivantes :

Prêts liés à des avions, placements dans des structures de financement, montant à recevoir de MHI, passifs liés aux actifs de RASPRO et montant à payer à MHI – La Société utilise des modèles d'évaluation interne fondés sur une analyse des flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur. La juste valeur est calculée à l'aide de données du marché à l'égard de taux d'intérêt, de cotes de crédit publiées lorsqu'elles sont disponibles, de courbes de taux et de probabilités de défaillance. La Société utilise des données du marché pour établir les ajustements en fonction du risque de revente, et utilise aussi des hypothèses internes qui tiennent compte de facteurs dont les intervenants sur le marché tiendraient compte pour établir le prix de ces actifs financiers. La Société utilise aussi des hypothèses internes pour établir le risque de crédit de clients lorsqu'aucune cote de crédit n'est publiée. En ce qui concerne la vente des activités du programme d'avions CRJ, les prêts liés à des avions sont régis par un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI, tandis que pour les placements effectués dans des structures de financement (RASPRO), la Société a transféré le droit de bénéficiaire net au moyen d'un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI. Les passifs correspondants sont évalués selon le même modèle.

Placements dans des titres – La Société utilise des modèles fondés sur les flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur des placements non cotés dans des titres à revenu fixe, en utilisant des données du marché comme les taux d'intérêt.

Avantages incitatifs à la location – La Société utilise des modèles d'évaluation interne fondés sur une analyse des flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur des avantages incitatifs à la location engagés relativement à la vente d'avions commerciaux. La juste valeur est calculée à l'aide de données du marché à l'égard des taux d'intérêt, des cotes de crédit publiées lorsqu'elles sont disponibles, des probabilités de défaillance obtenues des agences de notation et des différentiels de crédit de la Société. La Société utilise aussi des hypothèses internes pour établir le risque de crédit de clients lorsqu'aucune cote de crédit n'est publiée. En ce qui concerne la vente des activités du programme d'avions CRJ, les avantages incitatifs à la location sont inclus dans un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI et l'actif correspondant est évalué selon le même modèle.

Avances gouvernementales remboursables – La Société utilise des analyses des flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur en fonction de données du marché comme les taux d'intérêt et les différentiels de crédit.

Instruments financiers dérivés – La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète habituellement les montants estimatifs que la Société recevrait si elle cédait des contrats favorables, c'est-à-dire en tenant compte du risque de crédit de la contrepartie, ou qu'elle devrait verser pour transférer des contrats défavorables, c'est-à-dire en tenant compte du risque de crédit de la Société à la date de clôture. La Société utilise une analyse des flux de trésorerie actualisés et des données du marché comme les taux d'intérêt, les différentiels de crédit et les cours au comptant des monnaies étrangères pour estimer la juste valeur des contrats à terme et des dérivés sur taux d'intérêt.

La Société utilise des modèles d'établissement de prix et des modèles fondés sur les flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur des dérivés incorporés selon des données du marché applicables, le cas échéant.

Les méthodes et hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti sont les suivantes :

Instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur – La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, de certains prêts liés à des avions, de l'encaisse affectée et des fournisseurs et autres créditeurs, évalués au coût amorti, se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments, ou parce qu'ils portent intérêt à un taux variable, ou parce que les modalités s'y rattachant sont comparables à celles du marché actuel pour des éléments similaires.

Dettes à long terme – La juste valeur de la dette à long terme est évaluée à l'aide de cours publiés, lorsqu'ils sont disponibles, ou d'analyses de flux de trésorerie actualisés d'après le taux d'emprunt actuel qui s'applique à des emprunts semblables.

Avances gouvernementales remboursables et coûts non récurrents des fournisseurs – La Société utilise des analyses des flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur en fonction de données du marché comme les taux d'intérêt et les différentiels de crédit.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau qui suit présente les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés selon la hiérarchie des justes valeurs, comme suit :

- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1);
- des données d'entrée de marché observables autres que les prix cotés visés au Niveau 1, y compris les données indirectement observables (Niveau 2); et
- des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3).

L'évaluation de l'importance d'une donnée d'entrée en particulier par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble fait appel au jugement. La juste valeur des actifs et des passifs financiers par niveau de hiérarchie s'établissait comme suit au 31 décembre 2021 :

| | Total | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
|---|-----------------|--------------|---------------|---------------|
| Actifs financiers | | | | |
| Créance à recevoir de SCAC ⁽¹⁾ | 467 \$ | — \$ | — \$ | 467 \$ |
| Placements dans des titres | 262 | 40 | 222 | — |
| Placement dans des structures de financement ⁽²⁾ | 177 | — | — | 177 |
| Instruments financiers dérivés ⁽³⁾ | 296 | — | 296 | — |
| Créance à recevoir de MHI ⁽⁴⁾ | 5 | — | — | 5 |
| | 1 207 \$ | 40 \$ | 518 \$ | 649 \$ |
| Passifs financiers | | | | |
| Avance gouvernementale remboursable ⁽¹⁾ | 467 | — | — | 467 |
| Passifs liés à RASPRO ⁽²⁾ | 180 | — | — | 180 |
| Instruments financiers dérivés ⁽³⁾ | 37 | — | 37 | — |
| Avantages incitatifs à la location ⁽⁴⁾ | 5 | — | — | 5 |
| | 689 \$ | — \$ | 37 \$ | 652 \$ |

⁽¹⁾ La créance à recevoir d'une partie liée correspond à un mécanisme de prêts adossés, intervenu entre la Société et SCAC, portant sur certaines avances gouvernementales remboursables.

⁽²⁾ Les passifs liés à RASPRO comportent un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement au transfert du droit bénéficiaire net lié aux placements dans des structures de financement.

⁽³⁾ Les instruments financiers dérivés sont composés de contrats de change à terme et de dérivés incorporés.

⁽⁴⁾ Cette créance à recevoir représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement à des avantages incitatifs à la location.

Les fluctuations de la juste valeur des instruments financiers du Niveau 3, à l'exception des actifs et des passifs assortis d'un mécanisme de prêts adossés et de leurs actifs et passifs adossés correspondants, ont été comme suit pour les exercices 2021 et 2020 :

| | Option de remboursement par anticipation |
|--|--|
| Solde au 31 décembre 2020 | 25 \$ |
| Gains nets et intérêts inclus dans le résultat net | 10 |
| Règlement | (35) |
| Solde au 31 décembre 2021 | — \$ |

| | Option de remboursement par anticipation | Fournisseurs et autres crédeurs | Option de conversion |
|--|--|---------------------------------------|-------------------------|
| Solde au 1 ^{er} janvier 2020 | — \$ | — \$ | (325) \$ |
| Gains nets et intérêts inclus dans le résultat net | 25 | — | 292 |
| Émissions | — | (10) | — |
| Ventes | — | 10 | — |
| Incidence des fluctuations de taux de change | — | — | (9) |
| Solde au 31 décembre 2020 | 25 \$ | — \$ | (42) \$ |
| Reclassés comme actifs détenus en vue de la vente ⁽¹⁾ | — | — | 42 |
| Solde au 31 décembre 2020 | 25 \$ | — \$ | — \$ |

⁽¹⁾ Représentent les actifs et les passifs reclassés comme étant détenus en vue de la vente à l'égard de la vente des activités de Transport. Voir la Note 28 - Cession d'activités pour plus de détails.

Hierarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés au coût amorti

Le tableau qui suit présente les actifs financiers et les passifs financiers évalués au coût amorti et classés selon la hiérarchie des justes valeurs, comme suit :

- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1);
- des données d'entrée de marché observables autres que les prix cotés visés au Niveau 1, y compris les données indirectement observables (Niveau 2); et
- des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3).

La juste valeur des actifs et des passifs financiers par niveau de hiérarchie s'établissait comme suit au 31 décembre 2021 :

| | Total | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
|--|-----------------|-------------|-----------------|---------------|
| Actifs financiers | | | | |
| Créances clients et autres débiteurs | 269 \$ | — \$ | 269 \$ | — \$ |
| Autres actifs financiers | 549 | — | 549 | — |
| | 818 \$ | — \$ | 818 \$ | — \$ |
| Passifs financiers | | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 1 164 \$ | — \$ | 1 164 \$ | — \$ |
| Dette à long terme | 7 418 | — | 7 418 | — |
| Autres passifs financiers | | | | |
| Avances gouvernementales remboursables | 200 | — | — | 200 |
| Autres | 609 | — | — | 609 |
| | 9 391 \$ | — \$ | 8 582 \$ | 809 \$ |

36. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société sont composées de ses coentreprises, de ses entreprises associées et des membres clés de la direction.

Entreprises associées

Dans le cours normal des affaires, la Société achète et vend des produits et services dans des conditions de pleine concurrence auprès de ses entreprises associées. La Société ne détient aucune participation dans une entreprise associée au 31 décembre 2021. Le tableau qui suit présente les opérations liées aux activités poursuivies avec les entreprises associées dans lesquelles la Société détient des participations pour les exercices :

| | 2021 | 2020 |
|---|------|-------|
| Ventes de produits et services, et autres revenus | — \$ | 60 \$ |

Aucun solde lié aux activités poursuivies n'existait avec des entreprises associées aux 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020.

Coentreprises

Aucune transaction importante n'a été réalisée avec des coentreprises dans le cadre des activités poursuivies pendant les exercices 2021 et 2020, ni aucun solde lié aux activités poursuivies n'existait avec des coentreprises aux 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020.

Rémunération des membres clés de la direction

La rémunération annuelle et la charge de rémunération connexe des administrateurs membres de la haute direction et des administrateurs non-membres de la haute direction et des membres clés de la direction, soit le président et chef de la direction de Bombardier Inc., et les vice-présidents principaux de Bombardier Inc., se présentaient comme suit pour les exercices :

| | 2021 | 2020 ⁽¹⁾ |
|--|-------|---------------------|
| Salaires, primes et autres avantages à court terme | 17 \$ | 11 \$ |
| Avantages fondés sur des actions | 11 | 7 |
| Avantages de retraite | 2 | — |
| Prestations de cessation d'emploi et autres avantages à long terme | 3 | 13 |
| | 33 \$ | 31 \$ |

⁽¹⁾ L'exercice 2020 a été retraité pour exclure Transport.

37. ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le tableau suivant présente les actifs et passifs des entités structurées non consolidées dans lesquelles la Société détenait une exposition importante aux :

| | 31 décembre 2021 | | 31 décembre 2020 | |
|---|------------------|---------|------------------|---------|
| | Actifs | Passifs | Actifs | Passifs |
| Structures de financement liées à la vente d'avions commerciaux | 1 155 \$ | 191 \$ | 1 484 \$ | 344 \$ |

La Société a offert des garanties de crédit et de valeur résiduelle, ou les deux, à certaines entités structurées créées uniquement pour offrir du financement relativement à la vente d'avions commerciaux.

En général, ces entités structurées sont financées par une dette à long terme consentie par des tiers et par des tiers investisseurs d'instruments de capitaux propres. L'avion est cédé en garantie de la dette à long terme des entités structurées. La Société conserve certains droits sous forme de garanties de crédit et de garanties de valeur résiduelle, de dette subordonnée et de droits résiduels. Les garanties de valeur résiduelle couvrent généralement un pourcentage de la première perte par rapport à une valeur garantie à la vente de l'avion sous-jacent à une date convenue. La Société offre également des services de gestion à certaines de ces entités structurées en contrepartie d'honoraires au prix du marché.

La Société détenait des placements dans des structures de financement s'élevant à 177 millions \$ au 31 décembre 2021 (150 millions \$ au 31 décembre 2020). Après la vente du programme d'avions CRJ, la Société a conservé ces placements et a conclu un mécanisme de prêts adossés avec MHI.

Le risque éventuel maximal de la Société était de 398 millions \$, dont une tranche de 57 millions \$ était comptabilisée à titre de provisions et de passifs connexes au 31 décembre 2021 (respectivement 480 millions \$ et 91 millions \$ au 31 décembre 2020). Le risque maximal de la Société lié à ces garanties figure à la Note 38 – Engagements et éventualités. En ce qui concerne la vente du programme d'avions CRJ, l'ensemble des postes susmentionnés sont inclus dans un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI.

La Société a conclu qu'elle ne contrôlait pas ces entités structurées.

38. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

La Société conclut diverses ententes de soutien à la vente, y compris des garanties de crédit et des garanties de valeur résiduelle, ainsi que des engagements de taux de financement, la plupart fournis relativement à des ventes d'avions commerciaux et des engagements de financement connexes. La Société est aussi exposée à d'autres risques hors bilan décrits dans le tableau qui suit. Ces risques hors bilan s'ajoutent aux engagements et éventualités décrits ailleurs dans les présents états financiers consolidés. Certains de ces risques hors bilan sont aussi présentés à la Note 37 – Entités structurées non consolidées. Le risque éventuel maximal ne reflète pas le montant des débours prévus par la Société.

Le tableau suivant présente le risque éventuel maximal pour chaque groupe important de risques aux :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Ventes d'avions | | |
| Valeur résiduelle (a) | 65 \$ | 72 \$ |
| Crédit (a) | 398 | 473 |
| Risques mutuellement exclusifs ⁽¹⁾ | (65) | (65) |
| Total des risques de crédit et de valeur résiduelle | 398 \$ | 480 \$ |
| Engagements de reprise (b) | 249 \$ | 330 \$ |
| Obligations de rachat conditionnelles (c) | 51 \$ | 40 \$ |
| Autres⁽²⁾ | | |

⁽¹⁾ Certaines garanties de valeur résiduelle ne peuvent être exercées que lorsque les garanties de crédit sont arrivées à échéance sans avoir été exercées. Par conséquent, les garanties ne doivent pas être additionnées les unes aux autres aux fins du calcul de l'exposition maximale de la Société.

⁽²⁾ La Société a aussi fourni d'autres garanties (voir la section d) ci-après).

Le risque maximal de la Société relatif aux garanties de crédit et aux garanties de valeur résiduelle, liées à la vente d'avions, représente la valeur nominale de ces garanties, compte non tenu du produit net prévu découlant de la valeur estimative des avions et autres actifs disponibles servant à réduire le risque de la Société en vertu de ces garanties. Des provisions pour pertes prévues totalisant 52 millions \$ au 31 décembre 2021 (80 millions \$ au 31 décembre 2020) ont été établies afin de couvrir les risques découlant de ces garanties, compte tenu de l'incidence de la valeur de revente estimative de l'avion, qui est fondée sur des informations tirées des rapports d'évaluation externes, et reflètent des facteurs spécifiques du marché actuel des avions et un marché équilibré à moyen et à long terme, et le produit prévu des autres actifs couvrant ces risques. De plus, les avantages incitatifs à la location, qui seraient éteints en cas d'une défaillance de crédit de certains clients, s'établissaient à 5 millions \$ au 31 décembre 2021 (11 millions \$ au 31 décembre 2020). Les provisions pour pertes prévues devraient couvrir l'ensemble de l'exposition au risque de crédit et de valeur résiduelle de la Société, compte tenu du produit prévu de la vente de l'avion sous-jacent et de l'extinction de certaines obligations liées à des avantages incitatifs à la location. En ce qui concerne la vente du programme d'avions CRJ, l'ensemble des postes susmentionnés sont inclus dans un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI.

Ventes d'avions

a) Garanties de crédit et garanties de valeur résiduelle – La Société a fourni des garanties de crédit sous forme de garanties de paiements de loyer et de remboursements de prêts ainsi que des services liés à la recommercialisation d'avions commerciaux. Ces garanties sont émises surtout au profit de certains prestataires de financement à des clients et viennent à échéance au cours de diverses périodes jusqu'à 2027. La presque totalité du soutien financier comportant un risque de crédit potentiel est liée à des clients exploitant des sociétés aériennes commerciales régionales. Le risque de crédit relatif à trois de ces clients représentait 87 % du total du risque de crédit maximal au 31 décembre 2021 (86 % au 31 décembre 2020).

En outre, la Société avait offert des garanties de valeur résiduelle d'avions commerciaux à une date convenue par les parties, habituellement à la date d'échéance des ententes de financement et de location connexes. Les engagements comprennent habituellement des restrictions opérationnelles comme l'utilisation maximale et les exigences minimales en matière d'entretien. Cette garantie prévoit un paiement limité par contrat au bénéficiaire de la garantie, qui représente généralement un pourcentage de la première perte par rapport à une valeur garantie. Dans la plupart des cas, une réclamation en vertu de ces garanties ne peut être faite qu'à la revente des avions sous-jacents à un tiers.

Le tableau suivant résume les garanties de valeur résiduelle en cours, à la date d'exercice la plus rapprochée ainsi que la période pendant laquelle elles peuvent être exercées aux :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|-----------------|------------------|------------------|
| Moins de 1 an | 15 \$ | 16 \$ |
| De 1 an à 5 ans | 50 | 56 |
| De 5 à 10 ans | — | — |
| De 10 à 15 ans | — | — |
| | 65 \$ | 72 \$ |

En ce qui concerne la vente du programme d'avions CRJ, l'ensemble des postes susmentionnés sont inclus dans un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI.

b) Engagements de reprise – Relativement à la signature de commandes fermes visant la vente d'avions neufs, la Société conclut des engagements de reprise à prix déterminé avec certains clients. Ces engagements confèrent aux clients le droit de remettre leur avion d'occasion à titre de paiement partiel pour l'achat d'un nouvel avion.

Les engagements de reprise de la Société étaient les suivants aux :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|-----------------|------------------|------------------|
| Moins de 1 an | 179 \$ | 224 \$ |
| De 1 an à 3 ans | 70 | 106 |
| Par la suite | — | — |
| | 249 \$ | 330 \$ |

c) Obligations de rachat conditionnelles – Dans le cadre de la vente d'un avion neuf, la Société contracte des obligations de rachat conditionnelles auprès de certains clients. En vertu de ces obligations, la Société accepte de racheter l'avion initial pour un montant préétabli, pendant une période prédéterminée ou à des dates préétablies, sous réserve d'une convention acceptable pour les deux parties visant la vente d'un nouvel avion. Au moment où la Société signe une entente visant la vente d'un nouvel avion et que le client exerce son droit de payer partiellement le nouvel avion en remettant l'avion initial à la Société, une obligation de rachat conditionnelle est comptabilisée comme un engagement de reprise.

Les obligations de rachat conditionnelles de la Société, à la date d'exercice la plus rapprochée, étaient les suivantes aux :

| | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|-----------------|------------------|------------------|
| Moins de 1 an | — \$ | 9 \$ |
| De 1 an à 3 ans | 51 | 31 |
| Par la suite | — | — |
| | 51 \$ | 40 \$ |

Autres garanties

d) Autres – Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes comprenant des indemnités en faveur de tiers, principalement des indemnités fiscales. Ces ententes ne contiennent généralement pas de limites spécifiques à l'égard de la responsabilité de la Société et, par conséquent, il n'est pas possible d'évaluer le risque éventuel maximal de la Société à l'égard de ces indemnités.

Dans le cadre de la cession d'activités et de la cession d'une participation dans une entreprise associée, la Société a conclu des ententes comprenant des indemnités et des garanties qui habituellement ont une durée déterminée et limitent l'exposition financière potentielle maximale de la Société. Dans le cadre de la vente de Transport à Alstom, la Société a fourni une garantie bancaire de 100 millions € (113 millions \$) en faveur d'Alstom pour garantir certaines indemnités et obligations de garantie de la Société. Également, la Société a convenu d'une indemnité supplémentaire liée à la conformité. Aux termes de cette indemnité, la Société doit indemniser Alstom ou ses sociétés affiliées pour certains aspects connus liés à la conformité ainsi que pour toute violation liée à la conformité ou violation présumée (de toute loi ou réglementation applicable, y compris dans le cas d'audits ou autre procédure intentée par une autorité gouvernementale) survenant dans les deux ans suivant la clôture de la vente de Transport

à Alstom et relativement à des événements ayant eu lieu avant le 29 janvier 2021. Afin de garantir cette indemnité, la Société a fourni une garantie bancaire de 250 millions € (283 millions \$) en faveur d'Alstom; la valeur de cette garantie sera réduite progressivement sous réserve du respect de certaines conditions ou de l'atteinte de certains jalons.

Autres engagements

La Société a aussi des obligations d'achat, en vertu de divers contrats, effectuées dans le cours normal des affaires. Les obligations d'achat se présentaient comme suit au 31 décembre 2021 :

| | Total |
|---------------------|-----------------|
| À moins de 1 an | 2 864 \$ |
| Entre 1 an et 5 ans | 409 |
| Plus de 5 ans | — |
| | 3 273 \$ |

Les obligations d'achat de la Société comprennent des engagements d'achat d'immobilisations corporelles totalisant 281 millions \$ au 31 décembre 2021.

Poursuites

Dans le cours normal des affaires, la Société est défenderesse dans certaines poursuites judiciaires devant diverses cours ou d'autres tribunaux, notamment en matière de responsabilité liée à des produits et de différends contractuels avec des clients et d'autres tiers. L'approche de la Société consiste à se défendre avec vigueur dans ces causes.

Bien que la Société ne puisse prédire l'issue de toutes les poursuites en cours au 31 décembre 2021, selon l'information actuellement disponible, la direction croit que la résolution de ces poursuites judiciaires n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière.

Suède

Bien que cette affaire ait trait aux activités de Transport, dont la Société s'est départie dans le cadre de la vente à Alstom le 29 janvier 2021, la Société reste partie prenante à cette affaire et demeure imputable envers Alstom, l'acquéreur de Transport, dans l'éventualité où celle-ci subirait des préjudices connexes.

Depuis le quatrième trimestre de 2016, les autorités policières suédoises mènent une enquête portant sur des allégations à l'égard d'un contrat conclu en 2013 visant la fourniture d'équipement et de services de signalisation à Azerbaijan Railways ADY (le « contrat d'ADY »). En octobre 2016, la Société a déclenché un examen interne par suite de ces allégations, lequel est mené par des conseillers en comptabilité judiciaire externes, sous la supervision des Affaires juridiques et de conseillers juridiques externes. L'examen interne suit son cours. Le 18 août 2017, des accusations de corruption aggravée ont été portées contre une personne qui était alors à l'emploi de la filiale suédoise de la Société, cette personne étant également passible d'accusations de trafic d'influence. Le procès visant ces accusations s'est tenu du 29 août au 20 septembre 2017. Aucune accusation n'a été portée contre la filiale de la Société. La personne qui était alors un employé a été acquittée de toutes les accusations qui pesaient sur elle dans une décision rendue le 11 octobre 2017. Cette décision relative à toutes les accusations a été portée en appel le 25 octobre 2017 par l'autorité chargée des poursuites. Le 19 juin 2019, l'autorité chargée des poursuites a confirmé que l'acquittement lié à l'accusation de trafic d'influence n'est plus porté en appel; par conséquent, l'acquittement lié à cette accusation tient lieu de jugement définitif. L'affaire est toujours en instance auprès de la Cour d'appel suédoise qui fixera probablement une date pour le procès en appel. Le 9 juin 2021, des accusations de corruption aggravée ont été portées contre un autre ancien employé de l'ancienne filiale suédoise de la Société. Le procès a eu lieu du 11 novembre au 24 novembre 2021. Le 22 décembre 2021, l'ancien employé a été acquitté par la cour de district suédoise. Un avis d'appel a été déposé le 12 janvier 2022 par l'autorité chargée des poursuites. La date du procès en appel reste à être déterminée par la Cour d'appel suédoise.

Le contrat d'ADY fait l'objet d'une vérification par le Groupe de la Banque mondiale conformément à ses droits de vérification contractuels. La vérification se poursuit. La politique de la Société est de se conformer à toutes les lois applicables, et elle collabore dans la mesure du possible dans le cadre de l'enquête et de la vérification. Comme ce qui a été rapporté publiquement dans les médias, le 15 novembre 2018, la vice-présidence, Intégrité de la Banque mondiale a envoyé une lettre de demande de justification à Bombardier qui présentait la position de la vice-présidence, Intégrité de la Banque mondiale à l'égard d'allégations de collusion, de corruption, de fraude et

d'obstruction relativement au contrat d'ADY. La Société a été invitée à répondre à ces constatations préliminaires et y a répondu. Comme le processus de vérification de la Banque mondiale est soumis à des règles strictes en matière de confidentialité, la Société ne peut que réitérer qu'elle est en profond désaccord avec les allégations et les constatations préliminaires exposées dans la lettre.

Le 10 février 2020, les conseillers juridiques de Bombardier dans le cadre de l'audit du Groupe de la Banque mondiale ont reçu une lettre du ministère de la Justice américain exigeant la transmission des documents et des renseignements relatifs au contrat d'ADY. Bombardier collabore avec le ministère de la Justice américain à cet égard et est en train de fournir les documents et les renseignements demandés.

L'examen interne de la Société sur les allégations est en cours, mais, selon l'information connue de la Société pour l'instant, rien ne porte à croire qu'un pot-de-vin ait été versé ou offert à un fonctionnaire ou que toute autre activité criminelle quelconque impliquant Bombardier ait eu lieu.

Transnet

Bien que cette affaire ait trait aux activités de Transport, dont la Société s'est départie dans le cadre de la vente à Alstom le 29 janvier 2021, la Société reste partie prenante à cette affaire et demeure imputable envers Alstom, en tant qu'acquéreur de Transport, dans certaines circonstances.

La Société a appris dans différents médias la création d'une commission judiciaire d'enquête sur des allégations de capture de l'État, de corruption et de fraude dans le secteur public, y compris des organes de l'État (la « Commission Zondo »), pour laquelle le mandat a été publié par voie de proclamation présidentielle le 25 janvier 2018. Avant et après la création de la Commission Zondo, des allégations d'irrégularités ont été rapportées dans les médias relativement à des achats multiples concernant la livraison de 1064 locomotives par l'exploitant ferroviaire sud-africain Transnet Freight Rail. Le 7 septembre 2018, Bombardier Transportation South Africa (Pty.) Ltd. (« BTSA ») a été informée que l'Unité d'enquête spéciale, une agence d'enquête judiciaire relevant du ministère de la Justice d'Afrique du Sud, avait ouvert une enquête relativement à l'acquisition des 1064 locomotives par Transnet en 2014.

Par suite de ces allégations, la Société a mené un examen interne par l'intermédiaire de conseillers externes sous la supervision de conseillers juridiques. Selon l'information dont la Société dispose en ce moment, rien ne porte à croire que la Société a été impliquée dans une malversation relativement à l'achat par Transnet de 240 locomotives TRAXX de Bombardier Transport. Depuis la vente des activités de Transport à Alstom, Alstom gère la Commission Zondo et les aspects de l'affaire liés à l'Unité d'enquête spéciale.

Le 11 janvier 2021, les conseillers juridiques de Bombardier ont reçu une demande supplémentaire du ministère de la Justice américain exigeant la transmission des documents et des renseignements relatifs aux contrats avec Transnet et la société de transport ferroviaire sud-africaine Passenger Rail Agency of South Africa, ainsi que sur la vente connexe alléguée d'un avion *Global 6000*. Bombardier collabore dans le cadre des demandes en cours du ministère de la Justice américain. Également, bien que l'agence nationale des poursuites sud-africaine, nommément la National Prosecution Agency (« NPA »), n'ait transmis aucune demande à la Société, la Société a été informée que la NPA enquête sur les contrats de Transnet.

Indonésie

En mai 2020, le Tribunal indonésien en matière de corruption a condamné l'ancien PDG de Garuda Indonesia (Persero) TBK ainsi qu'un collaborateur pour corruption et blanchiment d'argent en lien avec cinq processus d'approvisionnement impliquant différents manufacturiers, incluant le processus se rapportant à l'acquisition et à la location en 2011-2012 d'appareils Bombardier CRJ1000 par Garuda Indonesia (Persero) TBK (les « transactions de Garuda »). Aucune accusation n'a été portée contre la Société ni aucun de ses administrateurs, dirigeants ou employés. La Société a rapidement entrepris un processus interne de révision des transactions de Garuda qu'elle a confié à des conseillers juridiques externes.

La Société a été informée que le Serious Fraud Office (« SFO ») du R.-U. a lancé une enquête au sujet de ces mêmes transactions. La Société a rencontré le SFO afin de discuter du processus interne de révision qu'elle a entrepris et de l'assistance possible pouvant être offerte au SFO sur une base volontaire. L'enquête du SFO ainsi que le processus interne de révision sont toujours en cours. Le 26 février 2021, les conseillers juridiques de Bombardier ont reçu une demande du ministère de la Justice américain exigeant la transmission des documents et des renseignements relatifs aux transactions de Garuda. Bombardier collabore dans le cadre des demandes en cours du ministère de la Justice américain. Le 27 juillet 2021, Bombardier a reçu une communication du groupe des Enquêtes internationales et de nature délicate de la GRC l'informant qu'elle lancerait une enquête sur cette affaire et exigeant la transmission de documents de la part de la Société.

Réclamation de certains porteurs de billets de premier rang échéant en 2034

Le 31 janvier 2022, la Société a reçu une lettre (la « lettre ») des conseillers juridiques de certains porteurs de billets de premier rang portant intérêt à 7,450 % échéant en 2034 (les « billets de 2034 ») et a appris que ces porteurs avaient également déposé plainte à la Cour suprême de l'État de New York (l'« action »), réaffirmant ainsi les réclamations formulées dans une lettre adressée à la Société en avril 2021 (la « lettre d'avril 2021 ») selon lesquelles les dessaisissements d'actifs non stratégiques par la Société, notamment son secteur Transport, son programme de biréacteurs régionaux et sa division Aérostructures, constituent un manquement à certaines clauses restrictives aux termes de l'acte de fiducie régissant les billets de 2034 et alléguant également que les mesures prises par la Société en mai 2021 pour répondre aux questions soulevées dans la lettre d'avril 2021 ont violé les droits de ces porteurs. La Société estime que ces allégations sont sans fondement et a l'intention de se défendre vigoureusement contre l'action.

Action collective

Le 15 février 2019, une requête pour autorisation d'exercer un recours conformément à l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et une demande d'autorisation d'action collective ont été déposées contre la Société à la Cour supérieure du Québec, dans le district de Montréal, contre Bombardier Inc. et Messieurs Alain Bellemare et John Di Bert (la « requête ») (auparavant respectivement le président et chef de la direction et le vice-président principal et chef de la direction financière de Bombardier) visant à réclamer des dommages-intérêts d'un montant indéterminé relativement à des représentations d'allégations mensongères et trompeuses sur les activités, l'exploitation, les revenus et les flux de trésorerie disponibles de la Société, notamment une omission alléguée de présentation en temps opportun de faits importants concernant ses prévisions pour 2018. Dans la composante action collective de la requête, le demandeur, Denis Gauthier, cherche à représenter toutes les personnes et entités qui ont acheté ou acquis des titres de Bombardier au cours de la période du 2 août 2018 au 8 novembre 2018 inclusivement, et qui ont détenu certains de ces titres jusqu'au 8 novembre 2018. Le recours conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et l'action collective requièrent tous les deux une autorisation de la Cour avant de pouvoir passer à l'étape suivante. D'ici là, aucune créance pécuniaire n'est en cours contre les codéfendeurs dans le cadre de ces poursuites devant les tribunaux.

Bombardier Inc. et messieurs Bellemare et Di Bert contestent cette requête. Selon le point de vue préliminaire de la Société à ce stade-ci, la possibilité que ces poursuites devant les tribunaux obligent la Société à engager un passif monétaire important semble faible.

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES INVESTISSEURS

Notre conseil d'administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION⁽¹⁾

| | |
|------------------------------|---|
| Pierre Beaudoin | Président du conseil d'administration de Bombardier |
| Éric Martel | Président et chef de la direction de Bombardier |
| Joanne Bissonnette | Administratrice de sociétés |
| Charles Bombardier | Administrateur de sociétés |
| Diane Fontaine | Gestionnaire de portefeuille principale et conseillère en placements de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. |
| Diane Giard | Administratrice de sociétés |
| Anthony R. Graham | Président du conseil d'administration, président et chef de la direction de Sumarria Inc. (société de portefeuille) |
| August W. Henningsen | Administrateur de sociétés |
| Douglas (Doug) R. Oberhelman | Administrateur principal, administrateur de sociétés |
| Melinda Rogers-Hixon | Vice-présidente, Rogers Communications Inc. |
| Eric Sprunk | Administrateur de sociétés |
| Antony N. Tyler | Administrateur de sociétés |

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| Comités du conseil d'administration | Représentation au sein du conseil ⁽¹⁾ | Responsabilités |
|--|---|---|
| Comité d'audit et des risques | Diane Giard (présidente) Anthony R. Graham August W. Henningsen Eric Sprunk | <ul style="list-style-type: none"> Aider les administrateurs à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de reddition de comptes Favoriser le maintien d'une bonne communication entre les administrateurs et les auditeurs indépendants de Bombardier, notamment Ernst & Young Favoriser le maintien de l'indépendance d'Ernst & Young Maintenir la crédibilité et l'objectivité des rapports financiers de Bombardier Étudier et évaluer tout risque qui soulève des préoccupations importantes auprès du Comité d'audit et des risques Examiner les risques importants de nature financière auxquels Bombardier est exposée et les mesures que la direction prend pour surveiller, contrôler et gérer ces risques Examiner le caractère adéquat des politiques, des procédures et des contrôles mis en place pour gérer ces risques Examiner et surveiller les projets ou transactions importants ou inhabituels liés aux activités courantes, aux occasions d'affaires, aux fusions, aux acquisitions, aux désinvestissements, aux ventes ou achats importants d'actifs et aux investissements en actions Passer en revue diverses questions ou activités touchant la situation financière de Bombardier |
| Comité de la gouvernance et des nominations | Douglas (Doug) R. Oberhelman (président) Diane Giard Melinda Rogers-Hixon Antony N. Tyler | <ul style="list-style-type: none"> Surveiller les critères de sélection et les qualifications des candidats au poste d'administrateur Surveiller la composition et la performance du conseil et de ses comités Surveiller la rémunération des administrateurs Surveiller les questions de gouvernance de la Société, y compris le code d'éthique et les questions environnementales, sociales et de gouvernance |
| Comité des ressources humaines et de la rémunération | Antony R. Graham (président) Douglas (Doug) R. Oberhelman Melinda Rogers-Hixon Antony N. Tyler | <ul style="list-style-type: none"> Superviser la planification de la relève du président et chef de la direction et d'un certain nombre d'autres postes de haute direction Évaluer la performance du président et chef de la direction Examiner et approuver la politique de rémunération globale des membres de la haute direction qui comprend, entre autres éléments, le salaire de base, les incitatifs à court et à long terme ainsi que les régimes de retraite, les avantages sociaux et les avantages accessoires |

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2021. Pour des renseignements supplémentaires sur notre conseil d'administration, consultez notre site Web bombardier.com.

INSCRIPTIONS BOURSIÈRES

| | |
|--|---------------------|
| Actions classe A (droits de vote multiples) et actions classe B à droits de vote subalternes | Toronto (Canada) |
| Actions privilégiées, série 2, série 3 et série 4 | Toronto (Canada) |
| Symbole des actions | BBD (Toronto) |

RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2022

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Premier rapport trimestriel | 5 mai 2022 |
| Deuxième rapport trimestriel | 4 août 2022 |
| Troisième rapport trimestriel | 3 novembre 2022 |
| Rapport financier annuel 2022 | 9 février 2023 |

DATES DE VERSEMENT DES DIVIDENDES SUR ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Versement assujéti à l'approbation du conseil d'administration

Série 2

| Date d'inscription | Date de versement | Date d'inscription | Date de versement |
|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| 2021-12-31 | 2022-01-15 | 2022-06-30 | 2022-07-15 |
| 2022-01-31 | 2022-02-15 | 2022-07-29 | 2022-08-15 |
| 2022-02-28 | 2022-03-15 | 2022-08-31 | 2022-09-15 |
| 2022-03-31 | 2022-04-15 | 2022-09-30 | 2022-10-15 |
| 2022-04-29 | 2022-05-15 | 2022-10-31 | 2022-11-15 |
| 2022-05-31 | 2022-06-15 | 2022-11-30 | 2022-12-15 |

Série 3

| Date d'inscription | Date de versement |
|--------------------|-------------------|
| 2022-01-14 | 2022-01-31 |
| 2022-04-15 | 2022-04-30 |
| 2022-07-15 | 2022-07-31 |
| 2022-10-14 | 2022-10-31 |

Série 4

| Date d'inscription | Date de versement |
|--------------------|-------------------|
| 2022-01-14 | 2022-01-31 |
| 2022-04-15 | 2022-04-30 |
| 2022-07-15 | 2022-07-31 |
| 2022-10-14 | 2022-10-31 |

Veillez noter que sauf indication contraire, tous les dividendes versés par Bombardier depuis janvier 2006 sur toutes ses actions ordinaires et privilégiées sont considérés « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et à son équivalent provincial ou territorial. La même désignation s'applique en vertu de la Loi sur les impôts du Québec pour les dividendes déclarés après le 23 mars 2006.

Coordonnées

Bombardier Inc.
400, boulevard de la Côte-Vertu Ouest
Dorval (Québec)
Canada H4S 1Y9
Relations avec les investisseurs
Téléphone : +1 514 855 5001, poste 13228
Courriel : investisseurs@bombardier.com

ENVOIS MULTIPLES

Malgré les vérifications faites pour n'adresser qu'un exemplaire de chaque document aux actionnaires inscrits de Bombardier, les envois multiples sont inévitables si les titres sont immatriculés à plusieurs noms ou adresses. Prière de signaler pareil cas à Services aux investisseurs Computershare Inc. à l'un des numéros suivants :
+1 514 982 7555 ou +1 800 564 6253 (sans frais, Amérique du Nord seulement), ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : service@computershare.com.

RENSEIGNEMENTS EN LIGNE

Pour des renseignements supplémentaires, nous vous invitons à consulter nos sites Web bombardier.com et ri.bombardier.com.

AGENT DE TRANSFERT ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Les actionnaires qui désirent de l'information sur leurs actions doivent communiquer avec :

Services aux investisseurs Computershare Inc.

100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
ou
1500, boul. Robert-Bourassa, 7^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3A 3S8
Tél. : +1 514 982 7555 ou +1 800 564 6253
(sans frais, Amérique du Nord seulement)
Télec. : +1 416 263 9394 ou +1 888 453 0330
(sans frais, Amérique du Nord seulement)
Courriel : service@computershare.com

AUDITEURS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
900, boul. De Maisonneuve Ouest
Bureau 2300
Montréal (Québec)
Canada H3A 0A8

ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu le jeudi 5 mai 2022, à 10 h 30. L'assemblée annuelle aura lieu de manière virtuelle par webdiffusion en direct. L'assemblée annuelle sera également diffusée en direct sur notre site Web bombardier.com.

L'avion *Global 8000* est présentement à la phase de développement et il est susceptible de changements, notamment en ce qui a trait à la stratégie de gamme, à la marque, à la capacité, aux performances, à la conception et aux systèmes de circuits. Toutes les spécifications et les données sont approximatives, peuvent changer sans préavis et sont assujetties à certaines règles d'exploitation, hypothèses et autres conditions. Le présent document ne constitue une quelconque offre, garantie ou déclaration ni un quelconque engagement.

Bombardier, Challenger, Challenger 300, Challenger 350, Challenger 600, Challenger 604, Challenger 605, Challenger 650, Exceptional by Design, Global, Global 5000, Global 5500, Global 6000, Global 6500, Global 7500, Global 8000, Global Express, Global Vision, Global XRS, La Définition de l'Exceptionnel, Learjet, Learjet 40, Learjet 45, Learjet 70, Learjet 75 Liberty, Smart Parts, Smart Parts Maintenance Plus, Smart Parts Plus, Smart Parts Preferred, Smart Services, Smartfix, Smartfix Plus, Smartlink, Smartlink Plus et Vision Flight Deck sont des marques de commerce de Bombardier Inc. ou de ses filiales.

Le présent rapport financier est imprimé sur du papier contenant 30 % de fibres postconsommation, certifié ÉcoLogo, traité sans chlore. L'utilisation de ce papier, plutôt que de papier vierge, permet l'économie de⁽¹⁾ :



2
arbre mature,
équivalant à
1 tonne métrique
de bois



293 kg
de CO₂ équivalant
à 1 165 kilomètres
parcourus



2000 litres
d'eau, équivalant à
16 douches de
10 minutes en
Amérique de Nord

⁽¹⁾ Ces données ont été fournies par le fabricant de papier.



Entièrement recyclable -
le choix responsable

Imprimé au Canada
978-2-923797-56-4

Dépôt légal, Bibliothèque et
Archives nationales du Québec
Tous droits réservés.

© 2021 Bombardier Inc. ou ses filiales.

FSC® n'est pas responsable des calculs de
ressources économisées en utilisant ce papier.

bombardier.com